



Des arbres au coeur d'une émotion

La fabrique d'un consensus patrimonial :
le parc de Versailles après la tempête

Véronique Dassié

9

Copyright 2014

Lahic / Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, département pilotage de la
recherche et de la politique scientifique.

ISSN 2105-0708

Illustration de couverture : Souche d'arbre exposée devant le Trianon, château de Versailles.
Photographie J.-M. Manaï, 2000.

Les Carnets du Lahic

9

Des arbres au cœur d'une émotion

La fabrique d'un consensus patrimonial :
le parc du château de Versailles après la tempête

Véronique Dassié

Préface de Martin de la Soudière

Lahic / DPRPS-Direction générale des patrimoines

SOMMAIRE

Remerciements	9
<i>Préface</i>	10
Avant-propos	14

Première partie

VERSAILLES DANS LE VENT DES MÉDIAS

Regarder les arbres : l'inflation médiatique	19
Des tempêtes dans les médias	19
L'arbre en images	21
Premières médiatisations des arbres	22
Au péril des arbres	23
1999 : l'arbre en otage	27
De l'explosion...	27
...à la commémoration médiatique	28
L'arbre incliné ou couché : une mutation du regard	29
Le parc, un corps blessé	30
Personnification des arbres, des victimes aux reliques	32
Parler tempête pour organiser le social	44
Nourrir la presse : le bal des personnalités	44
Le temps rendu sensible	46
Du temps qu'il fait au temps qui passe, décomposition et recomposition du visible	47
Une rhétorique de l'émotion	49
Des arbres sacrifiés par une nature justicière	51

Deuxième partie
L'INVENTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Une nouvelle patrimonialité en germe	59
De l'aménagement du territoire à l'invention d'un patrimoine collectif	60
L'expropriation au service d'une individuation patrimoniale : naissance du parc	61
Le privé contre le lignage, nature contre culture	63
La Révolution : des émotions au service de la moralisation du patrimoine	64
Le musée comme modèle pour une conversion patrimoniale après la Révolution	67
Un bien-fonds devenu bienfaiteur : le verdissement du patrimoine	69
L'émergence d'une figure emblématique de la culture : l'arbre	75
L'art des jardins ou la conversion de l'arbre en œuvre d'art	75
Une protection administrative des arbres : des réserves « artistiques » forestières...	77
... aux arbres et jardins « remarquables »	78
Des espaces boisés au service d'une hiérarchisation du social	81
L'arbre principe structurant de l'espace urbain	82
Entre parcs et jardins, une sémantique de la nature	85
Versailles dans la monumentalisation des arbres	87
La genèse d'un attachement populaires aux arbres	91
Entre légende et histoire : des ancêtres au destin héroïque	91
De « mai » ou de liberté, l'arbre comme ancrage de la citoyenneté	92
Une plantation pour composer la famille	94
Entre liberté et adoption : vers une dilution du politique ?	95
Arbres de passions et « dendrolâtrie »	97

Troisième partie
INTERPRÉTER LE PATRIMOINE D'AUJOURD'HUI

Les regards du politique sur le parc	104
De la propagande d'État à la naissance de l'intime	104
Les tempêtes au profit de la construction d'une cause patriotique	106
Des polémiques au consensus	109
Du patriotisme à l'universalisme	111
Administrer le patrimoine : le catapultage des mémoires	114
Le vent face au patrimoine : de l'ordre des choses au séisme	114
Un jeu d'ombre et de lumière pour fonder la valeur du patrimoine	115
Régénérer, restaurer, restituer : les enjeux cachés de l'action patrimoniale	118
Interpréter le passé pour remettre en ordre le social	120
Vers un classicisme durable	123
Un patrimoine vivant face au tourisme culturel	128
Les ressources du patrimoine : de la consommation au don	128
Du parrainage à l'adoption	130
Adopter un arbre à Versailles	132
L'affection patrimoniale	134

Quatrième partie
L'INTIMISATION DU MOUVEMENT PATRIMONIAL

Du donateur au parent adoptif	137
Un catalyseur d'émotion : le parc du château sur le Web	139
Une géographie du don	141
Entre indifférence et passion, le local contre l'histoire	144

Un lieu commun comme point de jonction	146
La triangulation du lien patrimonial	148
Un don performatif	150
Des empreintes affectives pour une poïétique de la mémoire	157
Une émotion plurielle	157
La quête du plaisir	159
Les reviviscences de l'intime	161
Œuvrer pour l'avenir	163
Au rythme de l'arbre, une vie	165
Ordonner le temps qu'il fait pour maîtriser celui qui passe	168
L'« ego-logie » comme communion contemporaine	171
Masculin et féminin, entre statut et relation	171
Un territoire gigogne de l'attachement patrimonial	173
Une histoire fondatrice pour nourrir l'affection patrimoniale	175
Arbres de famille : du totem à l'« ego-logie » pour dissoudre les différences	177
Le patrimoine point d'orgue d'une solidarité humanitaire	179
Communier dans l'action, une morale à l'histoire	180
Créer de l'entre-soi avec autrui	182
Conclusion	187
<i>Bibliographie générale</i>	194
Sources médiatiques : revue de presse régionale	210
Sources médiatiques : revue de presse nationale	211
Annexes	213

REMERCIEMENTS

Ce travail est le résultat d'une recherche sur l'émotion qui s'est déployée jusqu'en 2005 après la destruction du parc du château de Versailles en décembre 1999. Elle n'aurait pu être menée à bien sans le soutien de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture, du Groupe d'histoire des forêts françaises et de l'établissement public du château de Versailles. Je remercie particulièrement Pierre-André Lablaude, architecte en chef au château de Versailles, Ariane de Lestrangé et toute son équipe au service communication, Joël Cottin et Alain Baraton aux services des jardins pour leur accueil, leur disponibilité et leur précieuse aide documentaire au cours de l'enquête.

Je tiens également à remercier chaleureusement Annick Arnaud, Andrée Corvol, Daniel Fabre et Claudie Voisenat pour leurs conseils avisés et leurs relectures attentives de ce travail.

PRÉFACE

Martin de la Soudière

Climat et météo sont aujourd'hui – et seront de plus en plus – dans l'air du temps... Hélas si l'on peut dire, car la perspective de changements majeur est désormais quasiment avérée. Mais en revanche, et comme souvent dans la recherche lorsque la question que l'on étudie se met à poser vraiment problème, les menaces qui se mettent à peser sur l'atmosphère tendent aujourd'hui à faire sortir le « temps qu'il fait » de la confidentialité (le folklore, les savoirs météo dits populaires) pour en faire un chapitre à part entière dans les travaux de sciences humaines. À preuve des publications, des ouvrages et des colloques récents¹... et, avec brio, cet ouvrage.

En usage dans les tragédies classiques, les *trois unités* sont ici respectées : de temps (un événement-catastrophe), de lieu (un parc prestigieux) et d'action (l'émotion que souleva sa destruction partielle un soir de décembre 1999 sous les coups de *Lothar*, qui, avec son compère *Martin*, ravagea alors une patrie des forêts françaises). C'est ainsi que nous est ici donnée à lire l'ethnographie fine et scrupuleuse d'une catastrophe dont les victimes ne furent pas les hommes mais les arbres. De bout en bout, Véronique Dassié tient son fil : ce vent mauvais et l'*émotion patrimoniale* qu'il suscita ici, très spécifiquement, de façon paradigmatique, à Versailles, à la différence des autres zones forestières françaises et européennes pourtant elles aussi visitées par la tempête et

sévèrement touchées. *Émotion* qui gagna l'ensemble du pays et au-delà, en particulier les États-Unis, et dont l'auteur multiplie les mots pour la dire et en cerner les contours et les différents sens : *affection, élan, cause... patrimoniales*.

L'auteur nous prenant par la main, le lecteur ne perd pas le fil, le récit se présentant en effet comme une succession de poupées russes dont la suivante apporte sa pierre à l'édifice du raisonnement en train de se dérouler sous les yeux du lecteur, en même temps qu'elle prend appui sur la précédente. Récit très construit donc, raisonnement rigoureux, très tenu en même temps que convainquant, servi par une belle écriture, souple, fluide, euphonique, comme en témoigne par ailleurs le choix judicieux et malicieux de certaines des parties de l'ouvrage : L'arbre en otage / Le parc, un corps blessé / Le vent face au patrimoine : de l'ordre des choses au séisme / Ordonner le temps qu'il fait pour maîtriser celui qui passe / Arbres de famille : du totem à l'« égo-logie »...

Mais, en chemin, sont convoqués, en nombre, auteurs et disciplines qui font plus que seulement baliser l'analyse : la prolongeant, ils nous permettent de quitter par moments Versailles, pour mieux le retrouver. En dehors de l'ethnologie, Véronique Dassié a du talent, qui sait en effet braconner avec

bonheur et justesse sur des terres et dans des sphères qui ne sont pas les siennes *stricto sensu* : du côté de la sociologie et de la philosophie, Merleau-Ponty, Ricoeur, Bourdieu, Nicole Lorau, Alain Ehrenberg, Jean-Didier Urbain ; coté forêts, Andrée Corvol, Jean Mottet, Patrick Prado, Jacques Brosse ; côté paysage, Jacques Cloarec, Yves Luginbül, Claudie Voisenat ; côté lieu, Michel de Certeau et Appadurai ; côté climat enfin, Martine Tabeaud et Emmanuel Le Roy Ladurie. En bonne compagnie, avec benvie de suivre l'un ou l'autre de ces chemins offerts, nous sommes mis en appétit.

De ce *socio-drame* comme aime à le dire Georges Balandier, Véronique Dassié a su tirer les fils disponibles, preuve, une fois encore, que, bien conduite comme ici, la monographie s'avère un exercice indépassable et une méthode inégalable. Ces pages se lisent à la manière d'un oignon dont, ôtées l'une après l'autre, les pelures se déploient en effet pour nous telles des strates de sens emboîtées les unes dans les autres. La manière dont nous sont contées l'histoire et la manière dont le végétal est peu à peu entré depuis la fin du XVIII^e siècle dans la sphère du patrimoine, en est un bel exemple. Autre exemple, autour d'un thème qui, par la richesse de son développement, semble indiquer qu'il *touche plus* personnellement l'auteur : la métonymie arbre/personne, exemplarisée par l'adoption d'un arbre.

Entre météo, paysage et espace rural, mes propres préoccupations me rendaient évidemment sensible

à cette rhétorique nature/culture et à l'historicité de nos sensibilités à l'environnement. Certes je n'ai pas retrouvé dans cet ouvrage les types de tempête que je connais le mieux, les lozériennes (la « burle ») ni les Landaises (« Klaus² »), pas plus que les *arbres remarquables* du Limousin ou de Basse-Normandie (les *trognes*). Mais justement !, en le décalant, le cas emblématique des arbres de Versailles m'a permis de me dépayser et d'enrichir mon regard sur ce que la forêt nous dit de nos patrimoines communs et sur la complexité et la richesse des symboliques de l'arbre. Véronique Dassié a su me faire sortir de mes forêts paysannes.

Ayant par ailleurs, avec d'autres, réfléchi sur le lieu et les hauts-lieux, j'ai trouvé ici un exemple superlatif de *haut-lieu*. J'ai été comblé... en même temps que surpris par la diversité des usages de ce parc, pensant – trop paresseusement, je l'avoue – que les espaces d'excellence se nourrissaient surtout de conformisme. Mais le haut-lieu, souvent, se nourrit de la répétition, comme nous l'indiquent par exemple les pèlerinages chers à l'historien Alphonse Dupront. On ne peut *in fine* qu'espérer que de tels socio-drames ne se répètent plus. On peut en douter ! Mais on peut en tout cas augurer qu'alors, se trouveront de nouveaux chercheurs avec pour mission, comme Véronique Dassié, en les analysant et les objectivant, à défaut de pouvoir les prévenir, en porter témoignage, afin qu'en demeure ensuite la mémoire, et avec elle celle du risque et de la catastrophe.

Notes :

1. Cf. *Ethnologie française*, 2009 / 4, «Météo. Du climat et des hommes», ou encore *La pluie, le soleil et le vent. Une histoire de la sensibilité au temps qu'il fait*, dir. par Alain Corbin, Aubier-Flammarion, 2013. Une collection dédiée à la météo vient par ailleurs tout récemment d'être lancée aux éditions Hermann. Mentionnons aussi le séminaire de l'EHESS : «Perception du climat». ☞
2. Rappelons que, dans la nuit du 23 au 24 janvier 2010, la tempête Klaus a ravagé le massif forestier des Landes, touchant 500 000 hectares et suscitant, plutôt qu'une «émotion patrimoniale», une prise de conscience économique et une mobilisation conjointe des professionnels de la forêt (bûcherons, etc.), des propriétaires et des pouvoirs publics. Un important colloque réunissant acteurs et chercheurs en sciences humaines s'en est suivi, dont les actes ont paru sous le titre *Tempêtes sur la forêt landaise, histoires, mémoires*, aux éditions L'Atelier des Brisants en co-édition avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. ☞



Photographie Jean-Marc Manai @
Château de Versailles.

J'ai plaqué mon chêne
Comme un saligaud
Mon copain le chêne
Mon alter ego
On était du même bois
Un peu rustique un peu brut
Dont on fait n'importe quoi
Sauf naturell'ment les flûtes
J'ai maintenant des frênes
Des arbres de Judée
Tous de bonne graine
De haute futaie
Mais toi tu manques à l'appel
Ma vieill' branche de campagne
Mon seul arbre de Noël
Mon mât de cocagne

Auprès de mon arbre,
Je vivais heureux
J'aurais jamais dû m'éloigner d'un arbre

Auprès de mon arbre
Je vivais heureux
J'aurais jamais dû le quitter des yeux

Georges Brassens. 1963. « Auprès de mon arbre »,
Poètes d'aujourd'hui, Paris, Pierre Seghers, p. 107¹

AVANT-PROPOS

Le patrimoine constitue un enjeu social, économique et touristique au point qu'il s'immisce désormais dans les lieux et les objets les plus divers. La « prolifération patrimoniale » est d'ailleurs devenue un poncif de l'anthropologie de la France qui, depuis les années 1980, propose d'expliquer les raisons d'une « mutation » (Grange & Poulot 1997), voire d'une « rupture » (Rautenberg 2003 : 107) dans le regard patrimonial. Qu'il s'agisse de revenir sur la définition même du patrimoine ou sur les manières dont les individus ou les institutions l'appréhendent, tous s'accordent à voir dans l'époque contemporaine une nouvelle forme d'attention à son égard (Guillaume 1980 ; Capdevielle 1986 ; Jeudy 1990 ; Leniaud 1992 ; Lamy 1996 ; Poulot 1997 ; Davallon, Micoud & Tardy 1997 ; Desvallées 1998 ; Debray 1999 ; Fabre 2000). D'un patrimoine savant, institué et figé, on serait passé à un patrimoine citoyen, en devenir et malléable. Si un tel constat n'a rien de nouveau, les enjeux d'une telle mutation et les raisons qui amènent aujourd'hui des individus à se sentir concernés par le patrimoine, autrement dit la mécanique affective qui permet à chacun de s'engager dans la conservation patrimoniale, reste par contre davantage dans l'ombre.

Le programme de recherche intitulé *Les émotions patrimoniales*, piloté par le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC) entre 2001 et 2007 s'est proposé

d'observer cette mécanique au moment où des événements exacerbent la conscience patrimoniale des individus au point de susciter une réaction collective. Dès 1999, avant même la constitution de la nouvelle équipe du LAHIC, Daniel Fabre avait proposé l'idée de repérer et d'analyser des situations dans lesquelles le patrimoine mobilise, que ce soit suite à une catastrophe ou dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine. Le projet d'une ethnologie des émotions patrimoniales était donc en germe quand survint, au mois de décembre 1999, la tempête qui devait dévaster des milliers d'hectares de forêt ¹.

Au même moment, je terminais une enquête sur les forestiers en Ariège et je me trouvais donc aux premières loges pour observer l'émotion produite dans ce milieu professionnel. Les forêts dévastées offraient alors des paysages de désolation, les forestiers évoquaient des années de travail anéanties en quelques jours et des travaux de remise en état à venir, particulièrement dangereux du fait de l'instabilité des arbres. Le séisme annonçait donc également d'autres pertes prochaines : celles des hommes qui allaient contribuer, au péril de leur vie, à l'exploitation des arbres abattus. L'émotion était donc vive. Pour les médias, les pertes forestières n'ont toutefois finalement guère eu d'échos au regard de celles produites ailleurs, en particulier à Versailles également touché par la tempête. Le parc du château a en effet cristallisé l'attention au point de donner

forme à une véritable mobilisation internationale en faveur de sa replantation. Une souscription, intitulée « 10 000 arbres pour Versailles », lancée quelques jours après la tempête par l'établissement public, a proposé à « chaque citoyen du monde » de « manifester, à sa manière et selon ses moyens, son intention de contribuer à la restauration de ce patrimoine mondial »².

Les préoccupations patrimoniales n'étaient alors pas au cœur de mes propres travaux et je dois à Daniel Fabre d'avoir eu l'idée judicieuse de suivre cette mobilisation inattendue. Ce que j'observais *a priori* comme un événement singulier, très éloigné de mes objectifs de recherche initiaux, m'a toutefois permis d'aborder un élément devenu central dans mes travaux : les conditions de mise en œuvre d'un attachement aux choses matérielles, autrement dit la genèse des objets d'affection (Dassié 2010). L'émotion qui s'est déployée autour de Versailles après la tempête m'a encouragée à aller au-delà des enjeux interindividuels qui charpentent les relations affectives telles qu'elles se donnent à voir à l'échelle de la vie privée. C'est en effet toute la question de l'émulsion affective qui était en jeu dans cette mobilisation. L'événement versaillais permettait d'observer l'articulation d'une émotion personnelle avec une dynamique collective. Cette recherche m'a donc amenée à considérer l'émotion au même titre qu'une pratique culturelle ou sociale ordinaire à ceci près qu'elle se déployait simultanément à une échelle individuelle et collective. Si l'émotion causée par la disparition d'un arbre fait écho au regret provoqué par

la perte d'un être intime, d'« un alter ego », comme le chantait Brassens dans les années 1960, elle a en effet largement débordé ce cadre. En se propageant au-delà des frontières nationales, y compris chez ceux qui n'avaient pas été directement concernés par la tempête, l'émotion a donné lieu à une réaction qui s'est traduite dans la naissance d'un mouvement de plus large ampleur. À l'émoi personnel, privé et singulier, dont rend compte la complainte du poète, s'est ainsi superposé une mise en forme collective de l'émotion. À travers la catastrophe et la mobilisation pour la replantation qu'elle a suscitée, l'attachement aux arbres du parc est ainsi devenu visible et au-delà, le désir collectif de contribuer à la conservation d'un patrimoine commun.

Ce contexte s'est avéré d'autant plus précieux que le chercheur est le plus souvent contraint d'analyser de tels mouvements à travers leurs traces résiduelles, sources écrites ou souvenirs recueillis *a posteriori*. L'émotion proprement dite, à la manière d'un soufflé, est alors largement retombée³. Suivre en direct celle suscitée par la destruction du parc du château de Versailles en décembre 1999, comme les temps où elle pouvait paraître oubliée avant de renaître à la faveur de circonstances qu'il fallait également éclairer, m'a permis d'analyser l'expression d'un attachement patrimonial ; non seulement en amont de la catastrophe, mais aussi en aval, dans ses déclinaisons mémorielles au fur et à mesure de la restauration du parc pendant plus de deux ans. Cette imprégnation du temps dans l'émotion patrimoniale était d'autant plus importante à prendre en compte

que, dans ce cas versaillais, l'attention ne concerne pas un élément du « patrimoine monumental » au sens classique du terme. Elle ne s'est en effet pas déployée à l'égard du bâti mais à propos de végétaux, peu appréhendés jusque-là pour leur « patrimonialité ». Cette « émotion patrimoniale », au sens où l'a définie Daniel Fabre c'est-à-dire « le réveil et la récupération collective de la monumentalité dans des occasions très particulières⁴ », implique une monumentalité atypique puisque la « monumentalisation⁵ » concerne des végétaux.

Si la destruction du parc nous permet à ce titre d'envisager les conditions de la mutation du regard porté sur les êtres vivants érigés en patrimoine, la réaction qu'elle a générée nous invite, elle, à saisir qui plus est les conditions de l'engagement dans une cause patrimoniale au-delà des cercles autorisés de l'action culturelle. Le consensus qui s'est développé autour de la restauration du parc interpelle en effet toute politique de valorisation du patrimoine et de développement touristique dans la mesure où les nombreux exemples de polémiques étudiés par ailleurs⁶ tendent à prouver qu'il ne va pas de soi. Cet exemple révèle que, dans certaines circonstances et pour des raisons qu'il nous faudra éclairer, le patrimoine peut soudainement et concrètement être ressenti comme un « bien commun » par tout un chacun. Une telle forme d'ancrage de la conscience collective, via le patrimoine, pose question. Si la relation entre patrimoine et identité a déjà été étudiée⁷, le cas présent invite en effet à sa relecture. Considérée d'ordinaire sous l'angle du

local, du religieux, de l'ethnique ou du politique, l'appartenance à un groupe apparaît ici quelque peu mise à mal. L'émotion versaillaise a pu contre toute attente fédérer des individus issus d'horizons très divers, révélant non seulement un changement des modalités d'inscription dans un groupe, mais aussi l'émergence d'une nouvelle forme d'action collective (Traïni 2009).

L'émotion versaillaise interpelle donc à plus d'un titre : tout d'abord elle implique l'élection d'un élément de la nature soumis à des rythmes biologiques au rang de patrimoine, deuxièmement elle a conduit des non spécialistes du patrimoine à se mobiliser en sa faveur, enfin parce qu'elle révèle une agrégation soudaine d'individus atomisés, indépendamment de toute structuration collective préalable.

Pour comprendre la mécanique à l'œuvre, je me suis donc tout d'abord attelée au décryptage des images et des propos suscités par la tempête, manne considérable qui révèle la place privilégiée des arbres dans les discours aujourd'hui. L'émotion patrimoniale y affleure à travers sa lisibilité médiatique. Je considérerai donc tout d'abord de quelle manière la portée patrimoniale du parc y a pris forme. Mais une telle mise en forme est aussi le produit d'une histoire du site. Nous verrons que la notion même de « patrimoine » est intimement liée à l'histoire du parc du château. La deuxième partie permettra donc d'envisager comment s'est peu à peu construite la valeur patrimoniale des arbres versaillais et comment elle entre en résonance avec

les mutations d'une société au fil du temps. L'histoire du parc permettra ainsi de saisir les déclinaisons de la relation patrimoniale à travers les mutations du regard porté sur la nature. De plus, l'histoire du parc fait également l'objet de multiples relectures qui interviennent dans la manière de considérer la valeur patrimoniale du parc aujourd'hui. J'analyserai donc dans un troisième temps quels sont les enjeux de la collectivisation de ce patrimoine au nom de l'État et comment s'est construite l'idée d'une administration patrimoniale du parc. Ces éléments permettront de comprendre les ressorts de la mobilisation contemporaine. Ils éclairent en effet le processus affectif qui a pris à cette occasion une forme paroxystique. La quatrième et dernière partie abordera ainsi les conditions d'un engagement patrimonial indépendamment des enjeux professionnels liés à l'administration du patrimoine. Nous verrons que

l'attachement aux arbres traduit par l'engouement à l'égard du parc détruit implique non seulement un regard rétrospectif mais aussi et surtout, de manière moins prévisible, une introspection dans le présent, essentiels à la production des collectifs contemporains.

Plus largement, ce sont donc les conditions de l'élection d'un pôle d'ancrage de la culture commune dans la nature, sa mécanique affective, qui sont devenues accessibles à travers cette « émotion patrimoniale ». Cette recherche se propose donc de saisir ce que le regret fait à la conscience patrimoniale et ce qu'il en révèle. Le patrimoine arboré apparaît ainsi comme un révélateur de la mise en forme d'un collectif qui puise, nous le verrons, non seulement dans les mémoires individuelles et collectives mais aussi dans le présent d'une société en perpétuelle redéfinition d'elle-même.

Notes :

1. Notons qu'en termes météorologiques, le mois de décembre 1999 a en fait vu se succéder deux tempêtes, désignées respectivement sous les noms de Lothar et Martin. La première, le 26 décembre, est celle qui concerne plus particulièrement le parc du château de Versailles. Le langage courant fait désormais référence à « la tempête du siècle » pour désigner ces deux dépressions successives. ☞
2. Texte de l'appel à souscription internationale accessible sur le site internet du château de Versailles en 2000-2001. ☞
3. De ce point de vue, l'expérience menée par l'équipe dirigée par Edgar Morin en 1969 à propos de *La rumeur d'Orléans* (1969) reste une exception. Edgar Morin explique les difficultés à mettre en place un tel projet par le décalage

entre la mise à disposition des financements d'une recherche et la temporalité de l'événement. ☞

4. Daniel Fabre, « Catastrophe, découverte, intervention, ou le monument comme événement », séminaire de l'université de Rome, Italie, 2002. ☞
5. Sylvie Nail l'a envisagée à propos des jardins en Grande-Bretagne (1999 : 305-314). ☞
6. Les deux Carnets du Lahic qui précèdent en sont des exemples parlants. ☞
7. Selon Jacques Le Goff (1998 : 9), le patrimoine est lié à l'identité car il renvoie à l'affirmation d'une « personnalité commune », ce qui explique les passions qu'il suscite. Voir également sur ce point Fabre 1994 ou Di Méo 1996. ☞

Première partie

VERSAILLES DANS LE VENT DES MÉDIAS

Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût porté jusque-là dans ses flancs.
L'arbre tient bon ; le roseau plie.
Le vent redouble ses efforts
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

Jean de La Fontaine, 1669, « Le chêne et le roseau ».

REGARDER LES ARBRES : L'INFLATION MÉDIATIQUE

La contribution des médias à la mise en forme d'une émotion patrimoniale est un élément récurrent au point qu'il semble difficile d'envisager son déploiement sans une intervention de la presse comme en attestent les exemples d'émotions patrimoniales étudiés par ailleurs (Clavairolle 2011 ; Tornatore 2011 ; Fabre 2013). La dimension collective de l'émotion passe en effet par sa lisibilité publique, sa mise en scène médiatique étant donc un des premiers indices disponibles pour y accéder. Le fait qu'un élément du patrimoine mobilise les médias devient ainsi une des preuves de l'attachement qu'il suscite. Mais c'est aussi parce que la presse en parle, que l'émotion se diffuse. Moins qu'une cause ou une conséquence, la mobilisation des médias apparaît donc être pleinement un des éléments constitutifs de l'émotion patrimoniale. La tempête de 1999 a fait l'objet d'une intense couverture médiatique, donnant à voir un attachement insoupçonné au patrimoine arboré. Reste à observer comment le traitement médiatique des tempêtes a contribué à la mise en forme d'une émotion patrimoniale singulière puisque centrée sur les arbres d'un château.

Des tempêtes dans les médias

La médiatisation des tempêtes n'est pas nouvelle. Comme celle de 1999, toutes les catastrophes naturelles attirent les médias depuis les années

1970. L'inflation des reportages sur ce thème s'est particulièrement accrue en France dans le sillage de la loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles¹. La loi de 1982 a marqué une véritable rupture médiatique et le début d'une nouvelle manière d'appréhender les tempêtes par les journalistes.

La multiplication des reportages télévisés sur les tempêtes à partir des années 1980 va en effet de pair avec un nouveau type de traitement des catastrophes en général. Désormais, elles font date, la presse fête leurs anniversaires et chacune ravive la mémoire des précédentes dans un véritable rituel de la commémoration médiatique. La première tempête ayant bénéficié ainsi d'un tel rappel anniversaire remonte au mois de novembre 1982, quand des vents violents s'étaient abattus sur l'Auvergne. À l'origine, cette catastrophe n'avait pourtant guère mobilisé les médias : deux éditions dans les journaux de la mi-journée et un reportage dans le journal télévisé du soir, ce dernier encouragé par la visite sur place de la ministre de l'Agriculture de l'époque, Édith Cresson. Première grande catastrophe naturelle à s'abattre sur le pays après l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance des risques naturels, cette tempête a néanmoins servi d'étalon pour les suivantes. Elle a ainsi initié une nouvelle considération à l'égard des tempêtes auxquelles les journalistes ont été désormais plus attentifs.

L'inflation quantitative des reportages et la commémoration ne sont toutefois pas les seuls changements observés dans le traitement médiatique des tempêtes. Depuis l'ouragan qui frappa la Bretagne en 1987, la presse est en outre passée d'une médiatisation ponctuelle et limitée au temps de l'évènement à la diffusion de reportages qui comptabilisent les dégâts et dressent des bilans bien au-delà. La production médiatique sort désormais du cadre temporel de l'évènement pour s'attarder sur l'avant et l'après. Les conséquences et les causes des tempêtes sont donc devenues le principal sujet d'investigation. La tempête de 1999 constitue un exemple paroxystique de ce nouveau traitement médiatique : outre une commémoration qui s'est déclinée sur plusieurs années, son bilan a nourri les médias pendant plus d'un an. Il faut dire qu'à cette période l'attention accordée aux végétaux après cette catastrophe naturelle apparaissait s'imposer dans la mesure où elle permettait de traduire un sentiment latent, largement partagé, de désordre climatique. Les questions des journalistes à propos des causes de cette tempête ont contribué à l'expliciter. La nature, maltraitée de longue date, avait semble-t-il soudain tiré une sonnette d'alarme en libérant la force des vents. Les arbres abattus sont ainsi devenus les emblèmes visibles d'une évidence : la mauvaise gestion des ressources naturelles par l'homme. Dans ce contexte, l'intérêt accordé aux arbres s'imposait comme une juste prise en compte du désordre écologique.

Mais si les arbres ont fait couler beaucoup d'encre, tous ne l'ont pas fait de la même manière pour autant. Alors que l'ensemble des massifs forestiers français avait été touchés et que les conséquences économiques promettaient d'être considérables, les commentaires ont d'emblée privilégié les arbres de parcs. Les incidences patrimoniales ont ainsi pris le pas sur les préoccupations économiques et, fait encore plus curieux, le bâti est resté largement cantonné en arrière-plan du végétal. Enfin, parmi tous les lieux évoqués, un site est revenu inlassablement dans les commentaires : le parc du château de Versailles². Une couverture médiatique exceptionnelle a vu la production journalistique sur le château multipliée par trois pour l'année 2000. Choisir un parc tracé au xvii^e siècle par André Le Nôtre comme emblème de la nature en péril peut pourtant sembler contradictoire : le parc classique aux végétaux parfaitement maîtrisés n'est pas vraiment emblématique d'une nature libérée.

La nature est certes une construction sociale mais par quel procédé des arbres domestiqués à l'extrême, tels ceux du parc versaillais, ont-ils pu être érigés en allégorie de la nature menacée par le désordre climatique ? Le paradoxe mérite d'autant plus d'être interrogé que, loin d'être un cas marginal, l'élan patrimonial observé à Versailles s'inscrit dans un mouvement plus général de prise en compte de la nature en tant qu'objet patrimonial. De plus, la portée internationale de la catastrophe n'est pas propre à Versailles puisque d'autres en ont également bénéficié depuis : on se souvient des réactions

suscitées par les attentats du 11 septembre 2001 et plus récemment de celles qui ont suivi le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, le tremblement de terre en Haïti en 2010 ou encore l'accident nucléaire au Japon en 2011. Mais qu'elles concernent un élément du patrimoine est plus surprenant. L'irruption sur le devant de la scène médiatique de ce haut lieu du patrimoine mondial et la mise en exergue de ses arbres révèlent une attention nouvelle dont la considération journalistique est le symptôme. Reffet de l'esprit d'une époque, le discours des journalistes contribue en effet comme l'a souligné Alain Accardo à la diffusion d'une « idéologie socialement approuvée » (Accardo 2000). L'idéologie qui sous-tend la frénésie médiatique en l'an 2000 s'inscrit donc dans ce processus. Mais les paradoxes évoqués plus haut nous invitent néanmoins à scruter plus finement la production médiatique, d'autant que la manière dont les médias mettent en scène des arbres depuis les années 1980 a également radicalement changé et que, comme nous allons le voir, de tels changements sont loin d'être anodins.

L'arbre en images

Depuis l'invention de la publicité, les arbres se prêtent aux stratégies de communication les plus diverses ; le marketing ou la politique les utilisent régulièrement pour leur potentiel symbolique (Arnould 1997 : 93-107). Mais ce n'est pas tant l'image de l'arbre en soi qui nous intéresse ici que l'évolution de son contenu sémantique. Si les arbres versaillais ont depuis longtemps attiré le regard des peintres ou des

photographes, leur place dans l'iconographie du parc a changé selon les époques, et ce jusqu'à la tempête de 1999. Or ce changement de ton ne doit rien, ni aux arbres, ni au lieu lui-même. Il dépend du regard de ceux qui s'y intéressent et par conséquent de facteurs culturels, sociaux et politiques, qui orientent les perceptions.

Les ouvrages d'art et les guides touristiques consacrés au château sont nombreux et servent ainsi une abondante mise en images. Jusqu'à une période récente, ceux consacrés au parc étaient rares à côté de ceux dédiés au château. Qui plus est, ils ne mettaient guère en valeur les arbres eux-mêmes : photographes, peintres ou dessinateurs s'attardaient plutôt sur la statuaire, les bassins ou les fontaines, laissant les végétaux en arrière-plan. Les photographies d'Eugène Atget entre 1901 et 1905, celles d'André Ostier dans les années 1940 ou encore plus récemment celles de Maryvonne Gilotte, Paul Maurer et Jacques Givry dans les années 1980, font ainsi des arbres essentiellement un faire-valoir de la statuaire, des bassins ou encore du bâti³. À l'exception des orangers, en pots et donc mobiles, jamais des arbres n'y figurent comme sujets principaux. Les guides touristiques procèdent d'ailleurs de la même manière : le visiteur est invité à découvrir fontaines, bassins, sculptures et tous les éléments architecturaux qui prennent place le long de son itinéraire, sans s'attarder véritablement sur les végétaux qui les encadrent.

Sur toutes ces images, les arbres ne sont donc jamais individualisés. Quand ils apparaissent en plans rapprochés, ils dessinent un arrière-plan où

les feuillages, uniformisés par un flou savamment calculé, offrant un contraste dont Jean-Claude Lemagny résume parfaitement la portée sémantique : « [...] l'ornementation de frondaisons qui tirent leur commune origine de la notion, née avec la Renaissance, d'un milieu entièrement perméable à la raison humaine, parcouru de lignes invisibles qui à la fois séparent et relie les objets de la réalité et qui, en certains lieux, se condensent dans la rectitude des allées et la fuite des colonnades » (Musée Lambinet 1990 : 5-6). La primauté accordée aux constructions humaines dans ces compositions reflète ainsi un mode d'appréhension du patrimoine dominant jusqu'à la fin du xx^e siècle : un parc ne peut être considéré comme un objet patrimonial à part entière et il ne figure d'ailleurs pas dans le Guide du patrimoine d'Île-de-France (Pérouse de Montclos 1992).

Une exception toutefois. Publié dans les années 1960, un guide (Vincent 1960) propose de cheminer parmi les arbres du parc. Le lecteur découvre des arbres en pied, photographiés dans un format vertical d'ordinaire réservé au portrait. Les arbres isolés, aux houppiers particulièrement développés propres à l'esthétique romantique, y sont à l'honneur. Le choix du « noir et blanc » renforce l'effet nostalgique. Le commentaire se désole d'ailleurs de leur absence autour du bosquet d'Apollon, entièrement replanté à la fin du siècle précédent. Les géants, comme le platane du Jardin du Roi, y sont valorisés. Jamais leurs caractéristiques propres ne sont toutefois mises en avant. Il n'est question ni de leur arrivée dans le parc, ni de leur histoire propre. Seules des considérations

botaniques ou physiques les particularisent en tant que sujets remarquables. À la différence des autres guides de cette période du xx^e siècle qui cantonnent les arbres de Versailles dans une fonction décorative subalterne, cet ouvrage vise donc un lectorat de naturalistes avertis. Pour ces amateurs éclairés, les arbres n'ont de valeur qu'en tant que pièces d'une collection d'objets identiques, au mieux perçue comme ressource biologique.

Depuis les années 1980, les ouvrages consacrés au parc se sont toutefois multipliés. Leur succès éditorial, dont témoigne la régulière réédition depuis 1982 par la Réunion des musées nationaux des Manières de montrer les jardins de Versailles par Louis XIV, prouve un nouvel intérêt du public pour le parc. Cette progression éditoriale coïncide avec l'arrivée des arbres sur la scène médiatique des catastrophes. Peut-on y voir une relation de cause à effet ? Toujours est-il que la place et les représentations des arbres subissent alors d'importants changements.

Premières médiatisations des arbres

L'intensification de la présence de la thématique de l'environnement dans les journaux télévisés (Cheveigné 2000) favorise leur irruption médiatique. L'apparition des premiers arbres individualisés à la télévision remonte à 1963. Des tempêtes en fournissent le prétexte. À cette période, les progrès techniques facilitent les reportages et les images occupent plus de place dans l'information télévisée. Les arbres permettent de matérialiser la force des

vents, que ce soit pendant une tempête, en montrant leurs branches secouées, ou après, à travers l'image des destructions (Dupuy 2003). Mais jusqu'aux années 1980 ces apparitions restent relativement rares et le téléspectateur les découvre plus souvent en masse, dévorés par les flammes lors des incendies saisonniers.

L'année 1989 marque toutefois un tournant décisif. Le feu envahit alors la montagne Sainte-Victoire. L'événement frappe les esprits. La destruction des arbres provençaux déconstruit brutalement le tableau de Cézanne sur lequel repose la notoriété d'un paysage immortalisé par le peintre. Cette fois, le téléspectateur découvre un paysage calciné où des arbres, brûlés et anéantis, marquent une amputation véritablement esthétique. Leurs restes font spectacle et attirent les foules (Prado 1989 : 309). Ces images facilitent l'ancrage des arbres dans le registre d'une esthétique immuable : les arbres, modèles d'un tableau lui-même immortel, n'auraient jamais dû disparaître. À peine six mois plus tard, le vent qui sévit au mois de janvier 1990 sur le parc de Versailles fait à son tour l'objet d'une attention journalistique. Il souffle en rafales à plusieurs reprises sur la ville, causant d'importants dégâts dans le parc puisque plus de mille arbres sont détruits. Si la couverture médiatique reste essentiellement régionale, plus de dix ans après, les familiers du lieu se souviennent encore de leur impression de désolation en découvrant le parc détruit.

L'événement ne suscite alors pas la déferlante médiatique que l'on connaîtra dix ans plus tard, mais il marque néanmoins un fléchissement sémantique

dans l'attention accordée aux arbres. Alors qu'ils permettaient jusque-là de rendre palpable la force de la nature au moment d'une tempête du fait de l'agitation des frondaisons, nous allons voir que c'est désormais leur présence inerte qui fait sens.

Au péril des arbres

En 1990, l'hebdomadaire *Toutes les nouvelles de Versailles* couvre aussitôt l'événement. Les quatre seules photographies publiées pour illustrer les dégâts indiquent la place accordée aux arbres pour en rendre compte. La première, légendée « Des arbres centenaires ont été arrachés », montre un arbre isolé, cassé à mi-hauteur ; une semaine plus tard, une seconde image présente des bûcherons affairés au nettoyage des allées du château, à côté, une autre montre une toiture de la rue du Maréchal-Foch abîmée par un arbre ; la dernière est celle d'une statue renversée au milieu d'arbres en cours de débardage. « Après la tempête, le parc panse ses blessures » titre l'article (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, 14 février 1990). Dès le mois suivant, le parc n'apparaît plus, l'hebdomadaire ne s'attarde pas davantage sur les conséquences des vents.

À l'échelle nationale, la destruction de ce millier d'arbres est encore moins visible puisqu'aucune illustration ne figure dans la presse nationale⁴. Les journaux télévisés n'en montrent guère plus. Le 5 février, TF1 lui consacre une seule édition, celle de 13 heures, et si le parc versaillais est mentionné, les caméras passent rapidement sur l'ensemble des forêts dévastées dans toute la région. Le journal de 20 heures

sur Antenne 2 privilégie ce même jour les morts et les « milliers d'arbres abattus ». Cette fois on voit des clochers et des toitures arrachés avant d'arriver dans le parc du château de Versailles où les travaux de déblaiement sont en cours. Un ouvrier est en train de scier un tronc énorme tandis que François Mathis, alors jardinier en chef du Trianon, déplore la chute d'un arbre sur le pont « de Marie-Antoinette » et que Béatrix Saule, conservatrice, dresse la liste des dégâts causés à l'intérieur du château. Seul le mensuel *Connaissance des arts* s'attardera, au mois de juin, sur le parc sinistré. On y voit la photographie d'une « statue fracassée [et] l'incroyable chaos d'arbres causé par la tempête » (*Connaissance des arts*, juin 1990 : 9-14). Au centre de l'image (ill. 1), la statue apparaît tranchée par un tronc, son socle disparaît derrière les branchages. En arrière-plan, des troncs d'arbres en équilibre instable planent comme une menace. Le commentaire explique d'ailleurs que « les grands arbres sont devenus dangereux pour le public (une promeneuse a été tuée il y a trois ans), ainsi que pour les sculptures » (*Connaissance des arts*, juin 1990 : 9). Les houppiers, trop grands, n'entrent pas dans l'image et les troncs, rigoureusement parallèles, se dressent comme un alignement de barreaux verticaux.

De ces rares images du parc en 1990, se dégagent des points communs. Dans la première composition, l'objectif s'arrête sur un monument en quelque sorte assommé par un arbre. Ce dernier apparaît comme un individu gigantesque et menaçant. Dans la seconde, la place principale est occupée par les bûcherons, affairés à nettoyer les dégâts causés par ces êtres malfaisants. L'accent est mis cette fois sur le travail des hommes. Dans les deux cas, le spectateur visualise l'ampleur du sinistre par le biais de constructions humaines, d'infrastructures ou de monuments. Les arbres rendent ainsi visible l'action du vent, lui-même par essence invisible. Ils en sont en quelque sorte la main. Ce sont eux qui causent les dégâts, agents terrestres de forces naturelles dont sont victimes les toitures des maisons. En bouleversant l'ordre architectural, ils contrarient de façon manifeste le travail des hommes.

Bien que les arbres y soient présentés de manières différentes, toutes ces images accordent aux arbres le statut d'ennemi destructeur. Ils sont en quelque sorte les bras de dame nature qui s'abattent sur les constructions humaines. En une décennie à peine, la situation va pourtant radicalement changer, la tempête qui s'abat sur le parc en 1999 bénéficiant d'un traitement différent.

Notes :

1. Je m'appuie sur les résultats d'une recherche menée avec Michel Dupuy à partir des documents télévisuels archivés à l'INA. Pour plus de précisions voir Dassié & Dupuy (2005). ☞
2. Véronique Fourault a mis en évidence la survalorisation du « théâtre versaillais » après les tempêtes de décembre 1999, *in* Tabeaud 2003 : 161-185. ☞
3. Le catalogue de l'exposition proposée au musée Lambinet à Versailles en 1990 en offre une rétrospective intéressante (Musée Lambinet 1990). Quant aux photographies de Jacques Givry, le lecteur pourra retrouver celles consacrées aux végétaux, dans l'ouvrage publié avec Jean-Pierre Neraudau (1985). ☞
4. Le 6 juin 1990 un encart dans *Le Monde* consacré aux dégâts causés par la tempête en région parisienne mentionne rapidement les destructions occasionnées au château de Versailles mais aucune image n'illustre le propos. ☞



ill. 1 : « Statue fracassée [...] par la tempête » publiée dans *Connaissance des arts*, n°460, juin 1990, © Château de Versailles. ➤

1999 : L'ARBRE EN OTAGE

De l'explosion...

Les douze mois qui ont suivi la tempête du mois de décembre 1999 ont fait l'objet d'une intense couverture médiatique. Le premier changement visible dans ce traitement est d'ordre quantitatif. En un an, ce ne sont pas moins de vingt-quatre documents sur Versailles qui vont être diffusés à la télévision¹. Dès le 26 décembre, articles et commentaires se multiplient et c'est en direct de Versailles que Michel Scott présente l'édition du journal de 20 heures sur TF1. Une véritable vague médiatique déferle alors sur le parc. De mémoire de responsable de la communication au château, « on n'avait jamais vu ça » : jusqu'aux journalistes coréens ou chinois qui font des demandes d'interview auprès d'Hubert Astier, alors président de l'établissement public du domaine de Versailles, et des jardiniers du château. Entre le 26 décembre 1999 et le 10 mars 2000, le président, les jardiniers, l'architecte en chef, le directeur général de l'établissement public donneront ainsi une trentaine d'interviews à la télévision et dans les radios nationales. Hubert Astier apparaît sept fois à la télévision française au lendemain de la tempête et, pendant les trois mois qui suivent, les professionnels du château sont sollicités par les médias au point d'acquérir une forme de popularité médiatique. (Annexe 1)

L'inflation des reportages est donc la première évolution évidente dans le traitement médiatique du parc lors de la tempête de 1999. Le parc en est d'ailleurs devenu le symbole, comme titre *Le Parisien* dès le 9 janvier 2000 (B. : 2000). Il devance ainsi les bois de Boulogne et de Vincennes, autres sites boisés lourdement touchés en Île-de-France au même moment. À lui seul, le parc versaillais occupe 5 % du corpus d'articles parus dans *Le Parisien* et *Le Monde* en un an (Fourault 2003 : 176). À l'exception notable du quotidien *L'Humanité* qui n'accorde aucune place aux monuments végétaux du Roi-Soleil, toute la presse se fait leur porte-parole. Le parc du château tient la vedette auprès d'un public très large comme en témoigne la diversité du lectorat touché : *Le Figaro*, *Le Monde* et *Le Parisien* sont les plus assidus, mais *Les Échos*, *La Croix* et des magazines comme *L'Express*, *Le Point*, *Géo*, *Télérama*, *Pèlerin Magazine*, *Vieilles Maisons françaises*, *Famille chrétienne*, *Valeurs actuelles*, *Français d'abord !*, *France TGV* et *Grandes Lignes* ou encore *Détente Jardins* ne sont pas en reste.

À l'étranger, le *New York Times* lui accorde une première page le 14 janvier 2000 ; les presses chinoise et brésilienne se font également l'écho de la catastrophe. Le parc fait l'actualité jusqu'aux États-Unis où le 28 décembre, CNN et ABC News diffusent des images de la tempête française

et déplorent le « carnage » au château. Comment expliquer un tel engouement ?

...à la commémoration médiatique

Certes, d'après les inventaires réalisés par les jardiniers du parc, les arbres mis à terre en 1999 ont été plus nombreux qu'en 1990. Lors de ce précédent, la presse en avait évoqué entre 800 (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, 31 janvier 1990 : 1) et 1 200 (*Connaissance des arts*, juin 1990 : 9), chiffre porté à 1 800 dans les estimations les plus récentes. Dix ans plus tard, ce sont 10 000 qui sont concernés. L'emballage médiatique peut donc s'expliquer par une différence d'échelle. Pourtant, cet aspect quantitatif ne suffit pas à justifier une telle disproportion entre 1990 et 1999. Les journalistes rencontrés ont évoqué le contexte temporel pour justifier leur choix : la période dite de « trêve des confiseurs » entraîne en effet une baisse des effectifs, « les rédactions sont à moitié désertées et le spécialiste en environnement n'est évidemment pas là² », d'où le choix d'un site proche de la capitale. Mais l'explication ne permet, ni de justifier la sollicitude particulière dont bénéficie le parc de Versailles au regard d'autres sites de la région parisienne, ni même de rendre compte de son prolongement dans le temps une fois le séisme passé. Car tout au long de l'année, l'intérêt ne tarit pas, bien au contraire, alors qu'en 1990, il s'était essouffé presque plus vite que les vents eux-mêmes. Après 1999, la tempête fait donc rage dans l'actualité, mais refait aussi régulièrement surface, alimentant les

commémorations au rythme d'un temps cyclique. À la compassion réitérée de la presse nationale succède ainsi celle des éditions régionales. Dès le printemps, les éditions locales prennent le relais comme si, une fois l'inventaire des dégâts locaux terminé, « la » tempête pouvait être commémorée partout en France. Pendant plus d'un an, on peut donc suivre l'évolution du parc au fil des saisons : les arbres détruits de l'hiver cèdent la place aux rescapés verdoyants, puis chacun pourra suivre la vente des bois abattus à l'automne et les replantations hivernales. Six mois après les catastrophes de décembre 1999, la Cinquième dresse le bilan dans le programme des *Écrans du savoir*. Un an après, Nicolas Rossignol, journaliste, revient sur son étonnement lors de la préparation de ces reportages : « Des arbres à terre et des galettes de mazout, je ne pensais pas que cela intéresserait grand monde », explique-t-il. Mais l'émotion est vive et les émissions font de l'audience. La journée de remerciement des donateurs français au mois de juin 2001 connaîtra également le succès, comme celle des Américains le 22 octobre, convertie, actualité oblige, en plantations symboliques en mémoire des victimes du 11 septembre 2001. Toutes ces manifestations sont autant de nouvelles commémorations *in situ* largement médiatisées et quand, en 2003, la sécheresse qui sévit en France fait de nouvelles victimes dans le parc, on y verra les ultimes conséquences de « la tempête de 1999 » (Hopquin, *Le Monde* 27 août 2003). Même le raz-de-marée survenu en Asie le 26 décembre 2004 devient pour les journalistes l'occasion d'un rappel

de la tempête française survenue cinq ans plus tôt. Pendant cinq ans, chaque 26 décembre aura ainsi donné lieu à des anniversaires célébrés en images.

L'arbre incliné ou couché : une mutation du regard

La différence de traitement médiatique entre les tempêtes versaillaises de 1990 et de 1999 ne peut pour autant être considérée du seul point de vue quantitatif. Nous avons vu que les images de 1990 avaient fait des arbres du parc des sujets dangereux pour le bâti qu'ils dominaient. En 1999, le regard porté sur les arbres se modifie, révélant nous allons le voir, leur nouvelle portée sémantique.

Parmi les innombrables images diffusées dans les médias après la tempête, quatre, mises en ligne sur le site du château, ont eu d'emblée une large diffusion. Prises peu après la tempête par un photographe du château, elles montrent aux internautes les dégâts presque en direct. Sur la première image (ill. 2), on voit en arrière-plan l'aile nord du palais, vue depuis l'allée centrale du bosquet du Rond Vert, encombrée de troncs et de branchages. Les deux suivantes (ill. 3 et 4) présentent le hameau de la Reine qui disparaît presque totalement derrière les branchages et de gigantesques souches d'arbres déracinées au premier plan. La dernière photographie (ill. 5) montre l'allée qui conduit au Grand Trianon totalement obstruée par des troncs allongés en travers. L'épaisseur des lignes horizontales qu'ils dessinent font apparaître d'autant plus frêles les

rare arbres restés debout. L'impact de ces images ne réside toutefois pas seulement dans la rapidité et l'amplitude de leur transmission. Elles mettent en scène les arbres d'une manière jusque-là peu usitée, laissant penser qu'elles sont également chargées de véhiculer un message. Reste à saisir lequel.

Sur chacune d'elles, on découvre un ou plusieurs arbres couchés sur le sol. Ils occupent alors plus des deux tiers de l'espace cadré. Ce cadrage est symptomatique d'un nouveau regard qui se retrouve dans la plupart des images diffusées pour montrer les destructions. Le jeu des perspectives y accentue le contraste entre l'horizontalité massive des arbres abattus et la fragilité des survivants dressés vers le ciel. Branchages et racines traduisent le plus complet désordre. L'effet est amplifié par la confusion introduite par les immenses colonnades d'arbres effondrés dans les allées et de branches enchevêtrées qui bouleversent l'ordre méthodique des jardins de Le Nôtre. Les habituels éléments horizontaux et rectilignes, surfaces planes comme les allées, pelouses ou plans d'eau, disparaissent derrière un fouillis végétal.

Il est frappant de constater à quel point ces quatre images, prises dans l'urgence et choisies rapidement pour être diffusées sur le site du château, contiennent déjà en germe tous les éléments qui feront l'iconographie de la tempête de 1999. Des images d'arbres encroués qui obstruent des voies de passage feront ainsi l'essentiel des images produites sur les forêts. L'effet est toutefois plus évocateur

quand il s'agit du parc classique car le désordre y est souligné non seulement par les difficultés de cheminement, comme dans les autres massifs boisés, mais par le contraste saisissant entre parc et monument. Le chaos végétal contre l'arrière-plan monumental, minéral et rectiligne. La confusion heurte l'architecture classique, rythmée par la rigoureuse symétrie du palais. Ce type de scénographie se retrouve dans l'ensemble de la presse française, à l'identique ou dans une forme inversée. Ainsi, au mois de juin 2000, peut-on retrouver sur une photographie de Pascal le Segrétain pour l'agence Sygma la même opposition entre le bâti, intact, et le végétal désordonné (ill. 5bis). La finesse des sculptures du bassin d'Apollon emplit le premier plan alors que, dans son prolongement, une allée rectiligne, bordée d'un alignement d'arbres verticaux et rigoureusement parallèles voit sa perspective barrée par une accumulation de troncs. La ligne de fuite se perd dans un amas de branchages qui brûlent en arrière-plan. Un nuage de fumée accentue l'effet de chaos, auquel semble répondre le geste vengeur de Neptune et la fureur – ou la terreur – de ses chevaux émergés du bassin. Au premier plan, dos à l'image, un frêle oiseau blanc assiste, impuissant, au spectacle. La profondeur de champ accentue le contraste entre un premier plan, net et lumineux, et le flou de l'arrière-plan. Là encore, le monumental, dont les lignes apparaissent dans leur perfection, s'oppose à la ruine du parc. Sur toutes ces images, les effets de perspective permettent de visualiser non seulement les troncs allongés sur le sol et mêlés aux amas de

branches et de racines qui envahissent l'image, mais aussi le bâti, lointain et intact. À la différence des arbres photographiés en 1990, ceux-là n'ont donc semble-t-il causé aucun dommage visible, ni au château, ni à la statuaire. Alors que le nombre de statues abîmées dans le parc est en fait à peu près le même qu'en 1990, le regard ne voit plus que celles qui ont été épargnées.

Les arbres instables, hostiles, dangereusement inclinés sur l'architecture humaine cèdent la place aux vaincus, définitivement couchés à terre. Il ne s'agit plus de montrer les ennemis du bâti mais de malheureuses victimes, couchées aux pieds des monuments érigés par les hommes.

Le parc, un corps blessé

Les dégâts sont d'autant plus sensibles que les propos qui les accompagnent font écho à d'autres blessures, en particulier celles provoquées par les guerres. Elles justifient la mise en place d'une « cellule de crise » au ministère de la Culture et, comme après une défaite, le parc est devenu « un champ de ruines » (*Le Parisien*, 9 janvier 2000) où l'on compte les « victimes » de l'« hécatombe » (*ibid.*). À « certains endroits, c'est Verdun » (*Famille Chrétienne*, 10 février 2000), lâche Alain Baraton, jardinier en chef des jardins des Trianons, aux journalistes. Les arbres ont été « décimés », « terrassés », « déchiquetés », « éventrés », ils sont un « lourd tribut » payé aux vents, insistent les journalistes (*Le Monde*, 6 janvier 2000 et *Le Parisien*, 9 janvier 2000). Ce vocabulaire

d'après bataille donne l'illusion d'un charnier. L'armée déploie d'ailleurs ses forces pour aider les jardiniers dans leur travail : le 4 janvier, « à l'appel » du secrétariat d'État à l'Outre-Mer, un détachement de volontaires « a débarqué à Paris » (*Le Monde*, 4 février 2000). Des « ponts aériens » (*Le Pèlerin Magazine*, 7 janvier 2000) permettent de secourir les victimes végétales ; « l'antenne locale d'Air France s'est proposé de rapatrier des essences américaines » (*L'Express*, 20 février 2000) et au printemps, une école primaire de Fayetteville, près d'Atlanta, « débarque », « armée de pelles », juste retour des choses puisque c'est de Versailles, rappelle-t-on (*La Croix*, 12 avril 2000), qu'« étaient parties les troupes françaises engagées dans la guerre d'indépendance » quelques siècles plus tôt.

À la différence des autres parcs détruits, Versailles compte donc ses héros morts au combat : « L'arbre de Jussieu est au tapis³ », et « l'immense pin de Corse, planté à l'époque où Napoléon avait établi ses quartiers au Petit Trianon, est tombé devant le temple de l'Amour » (*Le Parisien*, 9 janvier 2000) déplore-t-on sans jamais préciser toutefois ni de quel Jussieu, ni de quel Napoléon il est question. La grande histoire, à laquelle ils ont pris part sans pouvoir la raconter, les auréolent d'un savoir secret, clé de leur destin héroïque. Ces héros sont donc les derniers combattants d'une armée anéantie. Le parc a « souffert » (*Le Monde*, 6 janvier 2000 ; *Le Parisien*, 19 janvier 2000), ses arbres, maltraités, ont été « jetés », « couchés », « mis à terre ».

Dans ces images et les commentaires qui les accompagnent, la référence au corps est manifeste. Le patrimoine arboré a subi « une saignée », il porte des « stigmates », des « cicatrices » (*L'Express*, 12 octobre 2000). Cette allusion au corps humain s'exprime tout particulièrement à travers la référence au traumatisme. Les arbres sont des victimes innocentes qu'il faut « soigner » et « sauver » (*Le Parisien*, 19 janvier 2000) pour « panser les blessures » du parc de Versailles. Le lexique utilisé pour évoquer les arbres en fait ainsi des êtres auxquels chacun peut s'identifier. Si la force de la tempête s'est exercée sur les végétaux, à travers eux, c'est surtout des individus qu'elle a touchés.

Cette « nature corporalisée » (Schmoll 2003 : 124) n'est pas propre aux arbres de Versailles. Friedman Schmoll en a retrouvé les fondements dans l'argumentaire écologiste allemand du début du xx^e siècle : « Les transformations du paysage naturel commandées par l'essor industriel et par la rationalisation de l'économie agricole et forestière ou par le tourisme de masse étaient décrites comme un acte de violence illégitime » (Schmoll 2003 : 124), remarque-t-il. Le langage métaphorique des écologistes associait les dégradations du paysage à une « profanation », une « mutilation », voire un « viol ». Considéré comme un corps physique, le paysage était un reflet du corps social.

Concernant Versailles, les vues d'ensemble sont rares. Il n'est en effet jamais question d'une entité paysagère mais d'individus enracinés dans un espace

singulier. Alors que la métaphore corporelle a fait de la nature le symbole du corps social, elle intervient différemment pour ces arbres, présentés moins comme les échantillons d'un ensemble homogène, qu'en tant qu'êtres radicalement différents de tout autre. C'est donc en tenant compte du lien entre les éléments constitutifs de cette collection et ses dépositaires que sont comprises ces images. Les « blessures du patrimoine⁴ » touchent d'autant plus qu'elles ont affecté chacun dans son propre cadre de vie. La décomposition du visible à laquelle chacun assiste s'avère cruciale, elle dresse un pont entre deux êtres superposables, l'homme et l'arbre, faisant finalement du parc l'incarnation végétale d'une communauté d'êtres sociaux, individus eux aussi distincts mais unis.

Personnification des arbres, des victimes aux reliques

La singularisation des arbres dans la médiatisation de la tempête caractérise Versailles tout particulièrement. Les bûcherons, dont on a vu qu'ils apparaissaient souvent en 1990, sont beaucoup plus rares cette fois. On les entrevoit de loin, seuls, au milieu d'amas de branches, près d'un tronc ou du feu qui les enveloppe. Il ne s'agit plus de montrer une armée mobilisée pour faire disparaître au plus vite un danger mais des compagnons venus au chevet des victimes. Les bûcherons sont d'ailleurs souvent remplacés par d'autres professionnels, plus prestigieux : les responsables de l'Office national

des forêts (ONF) pour les forêts ; jardiniers en chef, personnalités politiques ou du spectacle dans le parc du château. Dès le lendemain de la tempête, Lionel Jospin, alors Premier ministre, est filmé et photographié à Versailles.

Sur toutes les images, les témoins ne sont pas là pour s'assurer de la totale disparition d'arbres destructeurs, mais au contraire dans un mouvement de compassion, pour rendre un dernier hommage aux victimes des vents. Plus qu'ailleurs, la compassion se traduit par une personnification des végétaux à laquelle contribuent largement les propos des jardiniers du château : « Nous avons devant nous des arbres déchiquetés, martyrisés : des sujets magnifiques, les plus belles essences, dont on surveillait la croissance comme celle de nos propres enfants, année après année » (*Le Monde*, 4 février 2000), explique l'adjoint du jardinier en chef des jardins de Versailles aux journalistes. Qu'ils soient de « vieux pensionnaires » (*L'Express*, 11 octobre 2000), des « victimes » (*Le Monde*, 6 janvier 2000) ou des « géants » (*Le Parisien*, 9 janvier 2000 et 21 octobre 2000), les arbres apparaissent en tant qu'êtres respectables. Ce processus de particularisation empêche d'y voir des êtres interchangeables et conduit à les traiter en personnes⁵. Tour à tour assimilés à de vénérables ancêtres ou à des enfants, ils requièrent des soins attentifs. Le cèdre « de Jussieu » ou le tulipier « de Marie-Antoinette » matérialisent les personnages historiques qui leur sont associés, comme si ces derniers les avaient plantés de leurs propres mains et y avaient, ce faisant, déposé leurs

empreintes. Les arbres ayant partagé l'intimité des grands en deviennent, par synecdoque, les ultimes reliques. Dotés d'une forme de sacralité, ils méritent des égards et leur vente à l'automne 2000 vient sceller leur destin.

Soigneusement lavés, allongés devant les colonnes de marbre rose élevées par Jules Hardouin-Mansart sous le péristyle du Grand Trianon, les arbres abattus sont offerts au regard des visiteurs (ill. 6). Leur exposition participe à la mise en scène d'une valeur symbolique et, comme de véritables reliques, ces troncs attirent les visiteurs qui s'en approchent, les touchent malgré les barrières (ill. 7). Le catalogue qui accompagne la vente en renforce d'autant plus le caractère cérémoniel. L'histoire de chacun y est retracée brièvement, insistant non pas sur ses propriétés biologiques mais sur ses relations avec des figures historiques et légendaires, comme dans une oraison funèbre. À propos d'un cèdre de l'Atlas, dont la souche de « 17 tonnes » est celle de « l'un des arbres les plus majestueux du parc », le commentaire fait ainsi explicitement référence à Napoléon :

En 1805, Napoléon visite le Trianon pour y installer sa mère et sa sœur la princesse Borghèse. Le cèdre est en pépinière non loin de là. Quelques années plus tard, le Hameau est restauré pour l'Impératrice Marie-Louise, nièce de Marie-Antoinette. Les jardins sont remaniés et le cèdre est planté sur les hauteurs près du lac. Il est le témoin privilégié de la fête donnée par l'Impératrice pour la restauration du Hameau de la Reine le 25 août 1811 (Service des Domaines 2000 : 15).

L'arbre est doté d'une biographie ancrée dans l'histoire nationale. Il a survécu à l'Empereur arrivé au château en même temps que lui et en a été un des derniers compagnons vivants. Cette relation en fait un précieux vestige.

Les souches des arbres, qui ne sont habituellement pas commercialisables, sont donc ici particulièrement valorisées (ill. 8). Elles montrent au public la solidité et la fragilité conjuguées des géants. Filmée par France 3⁶, la vente publique contribue largement à leur notoriété : « en vedette : un tulipier de Virginie bordant l'étang du hameau de la Reine, adjugé plus de 50 000 francs, ou la souche d'un cèdre de l'Atlas planté par l'impératrice Marie-Louise » (*Libération*, 23 octobre 2000). Les prix atteints ne correspondent d'ailleurs pas à la stricte valeur marchande des matériaux, chaque morceau, estampillé d'une fleur de lys, offrant l'empreinte réactualisée d'une monarchie « de droit divin ». Le bois est ainsi doté d'une valeur ajoutée, historique et sentimentale : « pour ces bois à haute valeur sentimentale, pas question de flammes ni de mise en vente [...] le parc envisage une possible reconversion en objets-souvenirs » (*Le Parisien*, 9 janvier 2000) avait-on d'ailleurs pensé au château peu après la tempête. Aussi la vente est-elle essentiellement destinée aux artistes, chargés de transformer le matériau en œuvres d'art. La conservation des reliques dendrologiques passera par leur conversion artistique dans une transaction symbolique qui permettra leur retour au château, deux ans plus tard, pour une exposition⁷.

Notes :

1. *Argent public*, sur France 2 diffusé le 31 janvier 2000 ; *Envoyé Spécial*, sur France 2, reportage de Guilaine Chenu intitulé « Des hommes et des arbres », diffusé le 3 février ; *Faut pas rêver*, sur France 3, le 28 avril ; *Des racines et des ailes*, sur France 3 filmé « À l'Orangerie du château de Versailles », le 17 mai ; *Les écrans du savoir*, sur La Cinquième, émission présentée par Nicolas Rossignol, qui a consacré pas moins de 20 magazines de 26 minutes sur les conséquences des catastrophes de décembre 1999 au seul mois de juillet 2000, dont une entièrement consacrée au château de Versailles. ☞
2. Roger Cans, ancien journaliste au journal *Le Monde*. Propos recueillis lors du débat « Médias et tempêtes » animé par Paul Arnould, colloque « Tempête sur les forêts françaises », Fontainebleau, le 8 décembre 2000. ☞
3. « Spectacle de désolation au château de Versailles », *L'Écho républicain*, 28 décembre 1999. ☞
4. *Le Point*, 7 janvier 2000. ☞
5. Nathalie Heinich décrit ce processus à propos du traitement des objets d'art (1993 : 30). ☞
6. Les ventes de bois s'effectuent habituellement aux enchères descendantes ou par soumission cachetée, ce qui ne fut pas le cas à Versailles. ☞
7. Exposition « Sculptures de tempête », Orangerie du Petit Trianon, du 4 au 27 juin 2004. ☞



ill. 2 : Site Internet du château de Versailles, première photographie du parc après la tempête : « Vue du bosquet du Rond Vert », <http://www.chateauversailles.fr/tempete/> , 2000-2001 © J. M. Manăi. ▶



ill. 3 : Site Internet du château de Versailles, deuxième photographie du parc après la tempête : « Vue du hameau de la Reine », <http://www.chateauversailles.fr/tempete/> , 2000-2001 © J. M. Manai. ☒



ill. 4 : Site Internet du château de Versailles, troisième photographie du parc après la tempête : « Vue du hameau de la Reine », <http://www.chateauversailles.fr/tempete/> , 2000-2001: © J. M. Manai. »



ill. 5 : Site Internet du château de Versailles, quatrième photographie du parc après la tempête, « Allée du grand Trianon », <http://www.chateauversailles.fr/tempete/> , 2000-2001 © J. M. Manai. »

Lien physique, presque charnel : tel amoureux transi soulignera qu'entre la sève et le sang - *il n'y a que quelques molécules chimiques de différence* -. Lien illustré aussi par la puissante mythologie, présente dans toutes les sociétés, où les arbres apparaissent en - *agents privilégiés de la communication entre les trois mondes, les souterrains abysses, la surface de la terre et le ciel, et constituaient aussi les manifestations par excellence de la présence divine* », écrit Jacques Brosse (« Mythologie des arbres », Payot).

L'ARBRE DE MÉMOIRE

L'écrivain Jacques Lacarrière parle, lui, d'« *arbres domestiques* » pour dire qu'ils sont d'abord l'œuvre des hommes, qui les ont plantés et entretenus. Bon nombre des donateurs de Reboisons la France l'ont dit à leur manière, en faisant établir le « certificat de baptême » du ou des arbres qu'ils parraineront au nom d'un enfant ou d'un petit-enfant. Tout arbre est généalogique !

Bien avant les tempêtes historiques, l'intérêt pour l'arbre s'est très prosaïquement incarné dans la passion du jardin qui s'est emparée des

Français depuis quelques années. Certes, entre les arbres de la forêt et le jardin, il y a un monde. Rimbaud, chantant les bois et les forêts, traça cette frontière en dénigrant les « *mesquines pelouses des bourgeois pousifs* ». Mais la passion urbaine pour l'écologie se joue de la dialectique na-

« Se coller contre l'arbre de tout son corps. On se sent comme traversé par une sève. »

ture/culture. Et l'arbre de mémoire a fait son entrée en force dans les jardins, sur fond de nostalgie. « *La demande est récurrente : les clients nous demandent toujours de planter chez eux les mêmes cerisiers ou chênes dans lesquels ils ont joué, enfants, dans le jardin de leur grand-mère* », assure un paysagiste.

Monter aux arbres pour retomber en enfance. Aventurier et metteur en scène de ses propres rêves, Jean-Louis Etienne (auteur de « *Le pôle intérieur* », éditions Hoëbeke) a réalisé celui de tout gosse : vivre dans les arbres. Retour des pôles, il a posé son sac dans le Tarn et s'est construit une cabane au milieu des arbres, « *pour le plaisir de voir les écureuils passer sur ma terrasse en bois de cèdre* ». C'est là aussi qu'il savourait un grand plaisir physique : « *Se coller contre l'arbre, de tout son corps. On ressent les vibrations de l'arbre, on se sent comme traversé par une sève* ». Aimer les arbres, symboles de l'immuable, de la permanence, et pourtant rêver sans cesse d'ailleurs... Cette contradiction intime n'est-elle pas, après tout, le moteur paradoxal de tout voyageur ? « *Tout nomade du XX^e siècle est en quête de sa maison. Partout où on passe on dit : je m'installerais bien là* », assure Jean-Louis Etienne. Qui a ramené de ses périples quantités d'images végétales, « *comme celle de cet arbre perché tout en haut d'un fjord en Patagonie, qui a résisté à tout* ». L'arbre, symbole de longévité, et réassurance pour l'homme perdu au milieu de nulle part. ➔➔



ill. 5bis : Le bassin d'Apollon après la tempête de 1999. Photographie de Pascal Le Segrétain pour l'agence Sygma, in Emmanuel Saint-Martin, *Le Point*, n° 1448, numéro spécial « L'arbre et nous », 2000. ☒

ILS ONT DONNÉ POUR

Versailles, son château, ses 10 000 arbres "martyrs". Grâce à des milliers de dons, ils ont été replantés. Mais les Français ont-ils changé leur regard sur les forêts ?

Deux tulpiers de Virginie plantés sous Marie-Antoinette, un immense pin de Corse, un cèdre de 1772, des genévriers, autant d'arbres pluriscentenaires et mythiques abattus par la tempête. Ceux-là et bien d'autres. Certes, le parc était en mauvais état et un programme de restauration avait d'ores et déjà commencé en 1991. Avec du retard ! L'histoire du parc de Versailles est en effet marquée par des replantations de siècle en siècle (1675, 1775, 1875). La dernière aurait dû intervenir en 1975¹. « La tempête de 1999 a permis de rouvrir les perspectives, explique Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques en charge de Versailles. Nous avons fait en deux ans ce que nous avions prévu de faire en 25 ans. » Environ 40 000 arbres ont été replantés, grâce aux souscriptions (1,7 million d'euros) mais surtout à la dotation de l'État (19 millions d'euros).

Versailles, une histoire d'amour

Pourquoi un tel élan de solidarité ? « Parce que Versailles est connu de tous les Français comme un symbole fort, explique Andrée Corvol-Dessert, directrice de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Quelque temps plus tard, nous avons lancé une souscription pour reboiser les forêts françaises au nom du Fonds forestier national (FFN), qui a rapporté très peu. Avant Versailles est un lieu bien identifié avec ses parcs et jardins, autant la forêt demeure aux yeux des Français un lieu abstrait. » L'engouement soulevé par la souscription lancée à Versailles (150 euros pour replanter un arbre) a d'ailleurs dépassé les frontières, puisque, si 66 % des dons ont été faits par

des Français, 34 % proviennent d'étrangers, principalement des Américains. La cellule communication a reçu des centaines de courriers, à tel point qu'il lui a fallu embaucher quelqu'un pour s'occuper de ce dossier. Certaines personnes demandaient que telle essence soit plantée à tel endroit. Ce qui n'était pas toujours réalisable. « La tempête a permis aux gens de prendre conscience que les arbres sont vivants et qu'un jardin doit être régénéré, poursuit Pierre-André Lablaude. Cette souscription a eu autant d'intérêt d'un point de vue financier que pour sensibiliser le public. » Le coup de vent a également permis de se débarrasser d'arbres âgés et dangereux qu'il était délicat d'abattre, vu la sensibilité de la population à cette question. Ainsi, des arbres que Le Nôtre, le jardinier de Louis XIV, avait voulu relativement bas, pour ne pas contrecarrer la vision d'ensemble du parc boisé depuis le palais,

POUR TRANSMETTRE

Henry Honnorat et ses petits-enfants, Manon et Romain (Paris)

Arbres n° 292-293 (tilleuls), allée des deux Trianons.

« J'ai simplement souhaité faire un cadeau à mes petits-enfants, tout en participant au reboisement de Versailles. Et puis nous vivons aussi dans les Landes depuis 1953, nous connaissons bien la forêt. Les enfants étaient flattés, et ils ont une certaine fibre naturaliste. Nous nous baladons beaucoup en forêt, pour y ramasser des feuilles et faire des herbiers, par exemple. » □

L'ALLÉE DU PETIT TRIANON
a été replantée en peupliers d'Italie de 6 mètres de haut. Cet alignement, déjà présent au XVIII^e siècle, soulignait l'entrée du château du Petit Trianon.



ill. 5ter : Emmanuel Carcano, « Ils ont donné pour replanter Versailles », *Forêt Magazine*, janvier-février 2004. ☞



ill. 6 : Bois exposés le jour de la vente aux enchères, Péristyle du Grand Trianon, 21 octobre 2000 © Martine Tabeaud. ▶



ill. 7 : Bois de la tempête, exposés devant le péristyle du Grand Trianon, Novembre 2000, photo V. Dassié. ➤



ill. 8 : Souches de Cèdres de l'Atlas, lots 19, 20 et 25 de la vente aux enchères organisée le 21 octobre 2000. Photographie extraite de la page 14 du catalogue de la Vente des arbres historiques, © Jean-Claude N'Diaye

PARLER TEMPÊTE POUR ORGANISER LE SOCIAL

Le changement du regard porté sur les arbres entre 1990 et 1999 peut se comprendre comme la conséquence logique de la montée en puissance des discours de protection de la nature et de l'émergence d'une « morale écologique » (Aspe & Jacqué 2012 : 232) qui s'opère dans le sillage du développement des réseaux d'éducation à l'environnement dans cette même décennie. Il n'en reste pas moins difficile à comprendre l'engouement pour Versailles car la restauration proposée par les architectes du parc, et le goût d'une nature ordonnée qu'elle suppose, entrent en contradiction radicale avec l'idéal d'un ordre naturel revendiqué par ailleurs. Pourquoi se mobiliser pour un tel « exemple fastueux de l'œuvre grandiose que le génie de l'homme peut engendrer en domptant la nature ingrate » (Degos 1989 : 11) quand on prône par ailleurs le besoin de retrouver une nature originelle, sauvage et indomptée ? La production journalistique¹ constitue une interface de choix pour saisir l'articulation entre ces attentes *a priori* incompatibles.

Nourrir la presse : le bal des personnalités

La presse se rue à Versailles mais les arbres n'y sont pas ses seuls aimants. Bon nombre de personnalités contribuent à l'attirer en ce lieu. Dès le lendemain de la tempête, le 27 décembre 1999, Lionel Jospin alors Premier ministre se rend sur place. Puis c'est au

tour du duc d'Anjou, aîné de la famille des Bourbons et descendant du Roi-Soleil pour ses partisans. Dans cette phase post-traumatique, les figures politiques viennent également montrer leur compassion. Mais passé le temps de la sidération, ce sont d'autres visiteurs prestigieux qui leur succèdent.

Dès le printemps, politiques, chefs d'entreprise et vedettes du show business se relaient dans le parc à l'occasion de plantations dites « symboliques » (Annexe 3). Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, puis la ministre de la Culture, Catherine Tasca, renouent ainsi avec la tradition des plantations républicaines. Les arbres plantés, tout politiques soient-ils, n'en sont pas moins personnalisés. Le couple politico-botanique n'est en effet jamais laissé au hasard. Laurent Fabius, qui, comme le veut la coutume instaurée par Raymond Barre en 1980, avait planté son arbre dans le jardin de Matignon à l'occasion de son intronisation ministérielle, choisit six ans plus tard un second chêne des marais, pour le parc de Versailles. Catherine Tasca y installe un peuplier blanc.

Dans ce cas, l'individualisation de l'arbre ne nuit pas à la force de sa représentation collective, bien au contraire. Chacun peut s'associer à la replantation plurielle par l'intermédiaire d'arbres singuliers. Ces plantations ne sont d'ailleurs pas réservées aux personnalités politiques. Leur coup d'envoi a en fait été lancé par une délégation américaine d'élèves

venus d'un lycée de Géorgie au mois de mars 2000. Un cyprès chauve et un tulipier de Virginie, arbres originaires de la côte est des États-Unis, avaient alors été plantés dans le Jardin du Roi. De multiples délégations en visite officielle en France leur succèdent. Le ministre tchèque de l'Environnement, Milos Kuzwart, plante un charme, le Premier ministre canadien Jean Chrétien un érable puis son homologue libanais un cèdre. Aux Canadiens l'érable, aux Libanais le cèdre : les arbres plantés font figure d'étendards, choisis à l'effigie des États qu'ils représentent.

Qu'il provienne d'un État, d'une entreprise ou d'un mécène, l'arbre offert est un « cadeau ». Le geste, symbolique, suppose le respect et l'installation du jeune plant appelle une contrepartie. La top-modèle Adriana Karembeu vient ainsi au côté de l'ambassadeur de Slovaquie planter un tilleul, en tant qu'« ambassadrice de la nature » et porte-parole du président slovaque. Raoni, chef de la tribu kayapo connu grâce au chanteur Sting, appelle à la lutte contre les dangers de la déforestation amazonienne en plantant un liquidambar. Une délégation québécoise rappelle, par l'intermédiaire d'un bouleau jaune, le passé commun qui justifie la solidarité entre Versailles et le Québec. L'histoire est largement mise à contribution par toutes ces délégations : l'aide politique d'autrefois explique le geste accompli à Versailles, comme dans le cas des

États-Unis, particulièrement attachés à Versailles depuis la signature du traité d'indépendance (1783).

À travers ces cérémoniels se perpétue une tradition royale. Versailles a en effet toujours fait partie de l'itinéraire quasi obligé des hôtes officiels sur le territoire national². Mais à la différence des autres sites touchés par la tempête, le monde politique n'y est pas seul présent. Il est épaulé par le monde du spectacle. Line Renaud était par exemple au côté des élèves géorgiens. Cette convergence se retrouve sur l'appel à souscription lancé sur le site internet du château, où figurent côte à côte, selon un ordre alphabétique qui favorise l'amalgame, toutes les personnalités qui offrent leur soutien à l'opération. Parmi elles, Guy Béart, Stéphane Bern, Pierre Cardin, Claudia Cardinale, Jacques Chancel, Cyrielle Claire, Mireille Dumas, Gregory Peck et Ophélie Winter associent leur popularité. Tous les âges et tous les goûts sont représentés, renforçant le caractère consensuel de l'opération. Le parc attire incontestablement tous ceux qui ont besoin de la presse et dont la presse se nourrit. Le monde de la mode, du cinéma, de la chanson populaire et de la télévision croise celui de la politique dans un mélange savamment dosé. La présence sur cette même liste de Valéry Giscard d'Estaing, du prince Louis de Bourbon et du prince Michel de Grèce, renforce le prestige aristocratique de la mobilisation alors que la frontière entre le vedettariat et l'idéologie

se dessine autour d'un flou, artistique pourrait-on dire, habilement entretenu.

Le temps rendu sensible

Chaque visite officielle réactive ainsi une mémoire de l'événement, dont on ne cesse de rappeler l'impact. Ses effets s'amplifient d'autant plus que le bilan quantitatif des dégâts est lui-même mémorable. Il y a là encore une spécificité dans les commentaires tenus sur Versailles au regard de ceux tenus à propos d'autres sites boisés. Au château, l'étendue des dégâts n'est jamais comptabilisée en surface – nombre d'hectares détruits – comme c'est l'usage à propos des parcelles forestières touchées ailleurs, mais en nombre d'arbres : 6 000 pour TF1 le 26 décembre, 4 000 « arbres centenaires » pour France 2 le même jour et dès le 27 décembre 10 000 arbres dans tous les bilans. Le chiffre officiel s'arrêtera définitivement à ce montant dès le lendemain de la tempête alors qu'en 1990, le nombre d'arbres abattus avait eu bien du mal à se stabiliser : entre 600 et 1 200 d'une édition à l'autre. La tempête a cette fois bien calculé son impact, 10 000 arbres, pas un de plus, pas un de moins ! Ce chiffre, présenté comme une première approximation des jardiniers du parc au lendemain de la tempête, n'a jamais été remis en cause. Il convient d'emblée aux médias car il est déjà une « image » en soi. Sa rondeur le rend particulièrement frappant, mémorable, il effraye par l'accumulation des zéros et se diffuse facilement. Il le fait d'autant plus facilement qu'ailleurs, on se noie dans les

quantités de bois abattus évoquées : il est tour à tour question de mètres cubes à terre, de nombre d'hectares touchés, de nombre d'années de récolte perdues. Ces calculs, évocateurs pour les habitués de l'estimation forestière, n'ont guère de sens pour le commun des mortels. Il en va différemment d'un arbre abattu, que chacun a pu croiser en travers de sa route après la tempête, ou dans son propre jardin, ou encore couché sur une voiture ou sur une maison. Mais 10 000 arbres sur combien ? Cela n'est par contre jamais précisé, ni par les journalistes, ni par les jardiniers. En ce qui concerne les autres massifs forestiers touchés, les pourcentages et proportions sont au contraire souvent mentionnés pour rendre compte des dégâts.

L'importance accordée aux arbres versaillais ne réside donc pas dans la proportion de bois abattu mais dans le nombre de « victimes » comptabilisées, êtres uniques et irremplaçables. Chaque perte compte. Pourtant, sur le plan réalisé par le service des jardins (ill. 9), l'observateur attentif peut voir que plus de la moitié des arbres touchés se trouvent dans des secteurs très peu connus du public et rarement fréquentés. À l'extrême ouest du Grand Canal, dans la zone forestière du Grand Parc, ils sont en fait peu accessibles. Les 1 600 mètres de longueur du Grand Canal ont en effet de quoi décourager les visiteurs les plus alertes, d'autant que pour se rendre tout au bout, il faut contourner l'axe transversal du canal, le bras de Trianon ou celui de la Ménagerie, avant d'arriver finalement dans des zones de moindre attrait paysager. Sachant qu'en venant du château le

piéton a déjà dû faire un bon kilomètre pour arriver au bord du Grand Canal, les arbres situés au-delà de l'Étoile royale ont d'autant moins de visites que cette partie ne figure pas sur le plan remis au visiteur (ill. 10).

La mention des 10 000 arbres abattus porte donc en elle le spectaculaire de l'événement et permet d'insister sur le contraste entre la rapidité de la destruction et son ampleur : « dix mille arbres tombés en quelques minutes » (*Le Monde*, 19 mars 2000). On oppose également la brièveté de la tempête et le temps passé à la constitution du parc ou à celui nécessaire à sa reconstitution : « En deux heures près de 4 000 arbres centenaires [à Versailles] se sont inclinés devant les bourrasques de 120 km/heure » ; « Les arbres bicentennaires qui les [les toits de chaume du hameau de la reine] ombrageaient sont presque tous par terre [...] le cèdre de Jussieu, le premier planté en France n'existe plus [...] Il faudra quelques dizaines d'années pour reconstituer cette oasis boisée » (*Le Monde*, 6 janvier 2000). Dans le même registre, le journal *Le Parisien* évoque un parc « touché de plein fouet, et où il faudra des années pour que les célèbres jardins de Le Nôtre retrouvent l'aspect qu'ils avaient encore il y a quelques semaines » (*Le Parisien*, 9 janvier 2000). On mesure le temps : quelques heures pour détruire, des mois pour purger les débris, des années pour voir pousser les jeunes plants et « quelques siècles avant que le parc ne retrouve son vrai visage » (*Le Parisien*, 21 février 2000).

Le présent s'articule ainsi de manière sensible avec le passé et le futur ; les arbres matérialisent et fossilisent le temps. Ils le font d'autant mieux qu'on peut « lire la Révolution, l'Empire et les guerres³ », dans leurs cernes, comme l'explique un jardinier en désignant le tulipier « de Marie-Antoinette » aux caméras de France 2. La dendrologie convoquée dans cette interprétation donne à voir dans ces 10 000 arbres abattus une perte historique. Un temps cyclique immuable inscrit dans le rythme de la végétation d'une part, un temps linéaire rendu sensible grâce aux traces du passé et l'espoir d'un avenir meilleur d'autre part, donnent au chiffre sa portée historique.

Du temps qu'il fait au temps qui passe, décomposition et recomposition du visible

S'il y a des non-événements, circonstances singulières qui ne parviennent pas à faire date dans l'histoire, il y a au contraire des événements véritables, qui opèrent une fracture dans la continuité historique. La tempête de 1999 est de ceux-là. Contre toute attente, la perte des arbres versaillais reste en mémoire. Comme nous venons de l'évoquer précédemment, elle n'est pourtant pas la première tempête subie par le parc. Mais appréhendées jusque-là sous l'angle du phénomène cyclique normal en hiver (Garnier 2002 : 234-235), les tempêtes relèvent désormais de l'exceptionnel et celle de 1999 a pénétré les consciences au point de servir de repère temporel toujours disponible. L'inscription

de cette conjoncture climatique singulière dans les récits implique une mise en intrigue qui entérine son statut d'événement au sens où l'entend Paul Ricœur (1983 : 362-396).

Les personnes qui ont vu le parc détruit à deux reprises, en 1990 puis en 1999, ont gardé en mémoire ces événements. Elles n'ont toutefois pas la même perception des dégâts. La tempête de 1990, la « première » dans les mémoires vivantes, sert de repère étalon aux familiers du parc. En effet, de mémoire de Versaillais, elle avait été bien plus spectaculaire. Parce que plus longue, disent certains mais aussi et surtout parce que ses effets s'étaient fait sentir essentiellement aux abords du château (ill. 11). Ces abords, replantés depuis, ont mieux résisté aux vents en 1999. Les témoignages sont d'ailleurs plus précis lorsqu'il s'agit d'évoquer ce précédent : le bruit « de locomotive » du vent dans les branches, les « vagues sur la pièce d'eau des Suisses », les arbres qu'on a vus « se vriller et tomber » sont restés en mémoire. En 1999, les portes du parc sont restées closes après une nuit de tempête. C'est donc plus la sidération de ceux qui se sont retrouvés « agglutinés » devant les grilles du parc fermé qui lui donne sa portée événementielle. Le parc détruit fait néanmoins à nouveau spectacle, non pas en direct et *in situ* comme en 1990, mais de loin, à la faveur d'une intense couverture médiatique. Le visuel fait irruption chez chacun par le biais de l'objectif des photographes.

Tout au long de l'année 2000, chacun peut suivre grâce à la presse les suites du sinistre au rythme des

saisons et des travaux horticoles. Après le séisme, temps extraordinaire, c'est le retour d'un temps cyclique, « marqué par le perpétuel recommencement, par l'éternel retour vers le «même», donc vers un temps statique, sans fin, sans heurt » (Zonabend 1980 : 222) de l'ordre saisonnier. Le patrimoine arboré, en perpétuelle évolution, rend perceptible ce temps immuable, que la tempête, aussi violente fût-elle, n'a finalement pas vraiment altéré, bien au contraire puisqu'elle en réactive la conscience. Le rythme des végétaux, dont ne dépendent plus les modes de vie urbains, revient ainsi avec force dans le quotidien des citadins. En remettant en cause l'avenir du patrimoine arboré, la tempête favorise le réancrage de la nature dans un présent et un ici qui peuvent alors être perçus dans leur continuité.

La « conjonction hautement paradoxale du *monument* et de *l'événement* » (Barré 2000 : IX) rend par conséquent la patrimonialité des végétaux sensible : en appelant une remise en ordre du parc, la destruction donne à voir tout autant un complet désordre que l'ordre immuable des saisons. Du point de vue du désordre, les images du parc font choc parce qu'elles révèlent non seulement une disparition insupportable mais aussi une apparition inconcevable : « Le rideau d'arbres de quarante mètres de haut qui dissimulait l'environnement urbanisé du parc de Versailles est totalement déchiré » (*ibid.*). Sous la force des vents, une toile végétale a été lacérée. C'est donc en tant que composition picturale que ce patrimoine fait sens. Les trous dans des « écrans aptes à masquer [...] telle ou telle «excroissance

urbaine» visuellement gênante » (Lablaude 1993 : 84) rappellent brutalement la présence d'une cité moderne aux portes du domaine historique. La ville a donc fait brutalement irruption dans un espace où elle n'a pas sa place. Le parc, lieu clos préservé du monde extérieur, a été en quelque sorte violé par cette intrusion. Il y a conflit entre ce que le patrimoine doit montrer et une réalité ordinaire, vécue, qui doit être tenue à bonne distance. Et si les commentaires insistent sur les conséquences visuelles des chablis, les arbres versaillais en sont, plus que tout autre, l'emblème.

Le patrimoine sert d'enclave, de refuge hors du quotidien. Le sinistre y fait spectacle et réactive la conscience patrimoniale. Dès la réouverture du parc, les visiteurs affluent : « on avait envie de constater les dégâts provoqués par la tempête » (*Le Parisien*, 21 février 2000). Il s'agit de venir voir les bouleversements d'un paysage familier et « qui [devrait se donner] à voir comme un ensemble organisé, ordonné, entretenu » (Cloarec 1989 : 229). Le spectaculaire ne joue toutefois pas ici de la même manière que dans un paysage bidimensionnel ordinaire. À Versailles, le parc est un paysage dans lequel on circule et dont on fait soi-même partie ; il est un volume et non une surface plane. L'œil l'explore en tant qu'espace tridimensionnel à la logique géométrique. La disparition de certains volumes, « les trouées béantes » (*Le Figaro*, 15-16 janvier 2000), le chiffonnage de leurs surfaces dérangent donc d'autant plus.

Le contraste est accentué par l'opposition des couleurs. Les photographies prises juste après la tempête n'avaient pas bénéficié d'une météorologie clémente. Avec la neige et les nuages, le gris y domine. Les troncs et les branchages forment des masses obscures. Au contraire, dès le printemps, le bleu du ciel et le vert tendre des jeunes pousses végétales prennent le pas⁴. Avec le renouveau végétal, le parc ressuscite. La succession d'oppositions renforce la portée sémantique de la tempête : noir et blanc *versus* couleur, désordre *versus* ordre, mort *versus* renaissance.

Une rhétorique de l'émotion

L'émotion médiatique se fixe ainsi sur la portée sémantique de l'événement. Alors qu'en 1990, les arbres n'étaient pas au premier plan des pertes déplorées à Versailles – les conséquences financières, sur les systèmes de communication ou le bâti, avaient été jugées bien plus importantes –, en 1999 la tempête émeut au contraire pour son acharnement sur le patrimoine arboré.

La tonalité émotionnelle des articles évolue ainsi radicalement entre 1990 et 1999. Relativement courts en 1990, ils mentionnaient des « dégâts énormes » causés par « une tempête » (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, 31 janvier 1990), voire « un violent ouragan » (*Le Monde*, 27 janvier 1990). En 1999, les dossiers thématiques sur la tempête se multiplient, évoquant avec emphase « cette tempête

du siècle », « la tornade », « le désastre » (*Le Parisien*, 9 janvier 2000), « l'ouragan » (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, 12 janvier 2000), « le cataclysme » (*Le Figaro*, 31 mars 2000), « l'apocalypse », « le chaos » (*Le Figaro*, 21 mars 2000) et une « France ravagée » (*Le Point*, 7 janvier 2000). L'usage de l'article défini dans les commentaires particularise d'autant plus l'événement climatique. Il ne s'agit plus d'« une » tempête mais de « la » tempête. De plus, alors qu'en 1990, les journaux télévisés présentaient un parc « gravement endommagé⁵ » où les « alignements des arbres ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient⁶ », à peine dix ans plus tard, ils font part d'un « spectacle de désolation⁷ » qui s'offre à Versailles, expression abondamment répétée dans la presse écrite (*L'Écho républicain*, 28 décembre 1999 ; *L'Express*, octobre 2000). Le paradoxe joue sur les contrastes : des arbres bicentennaires, solides et majestueux, sont devenus aussi frêles que des blés puisque « l'extrémité du Grand Canal est comme fauchée⁸ » et certains ont pu voir « ces énormes arbres s'abattre comme des allumettes » (*Pèlerin Magazine*, 7 janvier 2000). Au mois de janvier 2000, cette même tonalité dramatique domine dans tous les commentaires. Mais l'impact de la tempête est d'autant plus fort que le registre émotionnel est d'emblée sollicité pour l'évoquer. Les propos des visiteurs rapportés par les journalistes œuvrent en ce sens. Selon un procédé inspiré des spectacles de télé-réalité, « la souffrance la plus privée s'expos[e] publiquement devant tout le monde » (Ehrenberg 1995 : 167). Ainsi, la tristesse des habitués, visiteurs ou jardiniers,

est-elle systématiquement mise en avant : c'est « terrifiant » (*Le Parisien*, 17 janvier 2000) explique un promeneur, le jardinier Alain Baraton fait part de son propre « déchirement » (*Pèlerin Magazine*, 7 janvier 2000), à chaque arbre qu'il a pu voir tomber de sa fenêtre. « C'était évidemment affreusement triste » (*Le Monde*, 19 mars 2000), raconte également Hubert Astier. Avec la tempête de 1999, les médias découvrent soudain le pouvoir émotionnel de ces géants séculaires et Guilaine Chenu, qui a réalisé un reportage sur ce thème pour *Envoyé Spécial*, remarque alors qu'« un arbre qui tombe fait 10 000 fois plus de bruit que 10 000 qui poussent⁹ ». Le bruit est tel que nul ne semble d'ailleurs pouvoir y échapper et qu'il résonne longtemps dans la presse.

Les mois passant, le drame et la tristesse cèdent la place à d'autres émotions. Après le temps de la stupéfaction vient celui de la nostalgie. Quand les arbres quittent définitivement le domaine lors de la vente des bois, les curieux viennent « saluer une dernière fois les géants » (*Le Parisien*, 22 octobre 2000). L'« optimisme¹⁰ » fait suite aux regrets alors que le parc « retrouve sa majesté d'antan » (*Le Figaro*, 26 décembre 2001). La tempête, finalement salvatrice, devient vertueuse : les vents « ont achevé de jeter au sol un patrimoine végétal moribond [...] le parc fait peau neuve » (*Géo*, novembre 2000). Les plantations dites « symboliques » renforcent d'ailleurs la bonne humeur. Alain Baraton réactualise une tradition associée aux arbres de la liberté de la Seconde République décrite par l'ethnologue Michel Valière (cité in Garcia 1997 : 225). Les travaux de

l'ethnologue avaient déjà été mis à profit lors des célébrations du bicentenaire de la Révolution à Saint-Maurice quand la municipalité avait décidé d'enfouir au pied de l'arbre communal « une bouteille de vin issue de [la] commune, une poignée d'avoine et une pièce de 1 franc datée de 1988 avec les trois mots gravés : Liberté, Égalité, Fraternité¹¹ ». Dans le Jardin du Roi, les personnalités accueillies sont invitées à déposer une bouteille de champagne dans laquelle a été enfermée une pièce de l'année. À Versailles, une bouteille de champagne signe le caractère festif du rituel et amplifie la noblesse du geste.

La place accordée à l'émotion est bien sûr liée à la présence journalistique. Donner la parole aux sentiments garantit le succès des reportages : « S'il n'y a pas d'émotion, il n'y a pas de communication possible, ni information, ni pédagogie¹² », explique Guilaine Chenu. Mais une telle place n'est possible que si chacun est prêt à la lui octroyer. L'événement fait trace, il entre en mémoire à travers le partage d'émotions¹³. La réaction à la tempête s'ancre d'autant mieux dans le collectif qu'elle appelle la « solidarité », autrement dit une obligation morale qui lie désormais ceux qui y répondent (*Le Point*, 24 février 2000). La solidarité est d'ailleurs évoquée dès que commence le nettoyage du parc grâce aux bûcherons venus des départements d'outre-mer. Le patrimoine acquiert ainsi une « dimension performative » (Fabre 1998 : 293), chacun devenant l'acteur d'une cause commune. L'émotion individuelle se trouve ainsi fédérée grâce à l'idée d'une dépendance réciproque qui implique l'entraide. La solidarité et l'action

collective qu'elle suppose se justifient d'autant plus qu'elles concernent des arbres érigés en victimes.

Des arbres sacrifiés par une nature justicière

La souffrance ressentie après la tempête de 1999 prend en effet une dimension sacrificielle très explicite dans les commentaires journalistiques. Il est par exemple question d'un bosquet « sacrifié à la tempête » (*L'Express*, 11 octobre 2000) et d'aucuns y voient un « défi pour de simples mortels » (*Le Figaro*, 17 janvier 2000). Mais le sacrifice des arbres n'est pas la seule référence au sacré. La tempête elle-même a accompli des miracles. L'effet de contraste entre le bâti et le végétal œuvre en ce sens puisque la tempête semble avoir soigneusement choisi ses victimes : « les fragiles constructions du hameau de la reine sont miraculeusement intactes [...] Il y a eu quelques miracles : les deux cent cinquante statues du parc ont été épargnées, à deux exceptions près », note-t-on (*Le Monde*, 6 janvier 2000). La tempête de 1990 avait fait l'objet d'une interprétation radicalement différente alors que le nombre de statues touchées était équivalent : « Aujourd'hui les grands arbres sont devenus dangereux [...] pour les sculptures. En février dernier une statue a été fracassée et tous ceux qui ont vu l'incroyable chaos d'arbres causé par la tempête l'ont bien compris ; sans l'abattage entrepris en 1987 des bosquets enserrant la colonnade, ce grand chef-d'œuvre de l'architecture française aurait disparu » (*Connaissance des arbres*, juin 1990). Même constat dans le quotidien *Le Monde* quelques mois

plus tôt : « Dans le parterre nord, près du château, une statue datant de la grande commande de 1674 a été détruite par la chute d'un marronnier » (*Le Monde*, 6 février 1990). En 1990, la tempête, dotée d'intentions, s'en était donc principalement pris à la statuaire. En 1999, ses intentions sont contraires, elle évite au contraire soigneusement les œuvres d'art, ce qui renforce l'idée d'une force supra-humaine. Rien n'a pu s'opposer à son pouvoir, pas même les arbres multi-centenaires du château. Les discours corroborent ainsi les images.

La tempête n'a pas pour autant le monopole du miracle. À ceux qu'elle a accomplis répondent ceux des hommes, réalisés grâce à la solidarité. Abattus par les vents, les arbres morts reprennent vie au printemps grâce aux bons soins dont ils font l'objet¹⁴, le parc « renaît », il « ressuscite » (*L'Express*, 24 février 2000 ; *Le Monde*, 19 mars 2000 et *Géo*, novembre 2000). Le thème de la « résurrection » fait écho à l'ouvrage de Pierre de Nolhac (1937), qui contribua à la mise en valeur des pièces du musée à la fin du XIX^e siècle. Il ne s'agit plus toutefois de « ressusciter » des objets oubliés dans les profondeurs du château mais de redonner vie à un élément extérieur et vivant, le parc.

Manifestation violente, la force de la tempête s'exerce ainsi autant sur les végétaux que sur les esprits. L'événement, *a priori* inexplicable et aléatoire, est porteur « d'un déficit de sens » (La Soudière 2003 : 190). Il faut donc lui en donner un. Face à l'incompréhensible, l'hypothèse d'un désordre écologique lié au rejet des gaz à effet de

serre, bien que rarement formulée, paraît plausible. Elle est insidieusement suggérée dans le propos des journalistes et la tempête, en tant que symptôme du réchauffement climatique, trouve une explication rationnelle.

Appliquée au parc de Versailles, une telle inquiétude écologique peut toutefois surprendre. Aussi curieux que cela puisse paraître, la valeur écologique de ce patrimoine historique apparaît néanmoins plausible : elle est même suggérée dans l'appel à souscription lancé par l'établissement public où l'on déplore la disparition d'« espèces rares ». De plus, les journalistes voient dans le parc une « oasis boisée » (*Le Monde*, 6 janvier 2000), enclave indispensable au milieu d'un environnement urbain hostile. Mais, à travers cela, ce qui se dit est loin d'être du strict ressort de la biologie. Les « espèces rares » disparues doivent leur rareté à leur singularité historique et non à des particularités biologiques. Aussi le désordre écologique n'est-il pas tant associé aux conséquences de la tempête dans le parc qu'à la finalité supposée d'une telle destruction. La tempête a donné une leçon : « la nature s'est rappelée à nous » (*Libération*, 4 janvier 2000), explique à cette période Yves-Marie Allain à propos du Jardin des Plantes. Les arbres sont devenus en quelque sorte les otages de la nature. Il faut donc lui verser une rançon pour rétablir un pacte avec elle. La visite du chef indien Raoni à Versailles, largement médiatisée, joue en ce sens : « tous ensemble nous devons préserver la forêt dans le monde entier et cet arbre [replanté dans le parc] en sera le symbole » explique-t-il (*Libération*,

2 mai 2000). Même rappel à l'ordre sur le plan technique du point de vue de l'architecte en chef des jardins du château : la nature a « permis de découvrir que, faute de budget et de réel intérêt, le calendrier centennal des replantations avait été oublié » (*Le Point*, 1^{er} décembre 2000).

La violence de la nature a donc un sens caché, elle porte un message, elle est rédemptrice. Les bilans présentent donc finalement la tempête comme une bienfaitrice : « Elle a jeté au sol un patrimoine végétal moribond et anachronique. Onze mois après, les travaux de restauration recréent les véritables jardins du XVII^e siècle. Le parc fait peau neuve, conforme au génie de son créateur, André Le Nôtre » (*Géo*, novembre 2000), elle devient « une aubaine », une « bénédiction » (*Télérama*, 6 mars 2001). La tempête a rappelé aux hommes leurs devoirs vis-à-vis de la nature.

Largement médiatisées, les catastrophes naturelles font lien entre elles à partir de ce même argumentaire depuis la loi de 1982. La recherche de responsables a en effet induit une nouvelle manière d'appréhender un phénomène jusque-là considéré comme inéluctable et immaîtrisable. Du registre de la fatalité, la catastrophe est passée au registre de

l'expertise et de la responsabilité publique (Favier 2002). À propos de Versailles, la responsabilité se trouve ainsi diluée dans un collectif élargi à l'humanité tout entière. Les arbres du château cristallisent par conséquent d'autant mieux une émotion collective qu'ils révèlent une responsabilité partagée face à un bouleversement climatique dont on « retiendra les leçons » (*Le Figaro*, 5 janvier 2000). Sa pédagogie vise une prise de conscience utile pour favoriser des changements, que ce soit dans la politique sylvicole, dans la gestion du réseau électrique et téléphonique, dans le dispositif d'alerte de Météo France, dans le domaine de l'assurance, ou enfin dans la gestion pérenne de l'entretien du parc de Versailles (*Libération*, 26 décembre 2000).

En ayant touché un lieu de culture autant qu'un havre de nature, la tempête mobilise les affects au profit d'une action collective. La tempête de 1990, puis celle de 1999, ont fait des arbres des acteurs. Dès lors, la nature, dotée d'intention, peut envoyer un message par leur intermédiaire. Reste à comprendre pourquoi ces arbres singuliers ont pu acquérir une valeur et cristalliser l'attention médiatique. Pour le saisir, il nous faut revenir sur les conditions de la mise en place d'une patrimonialité des arbres.

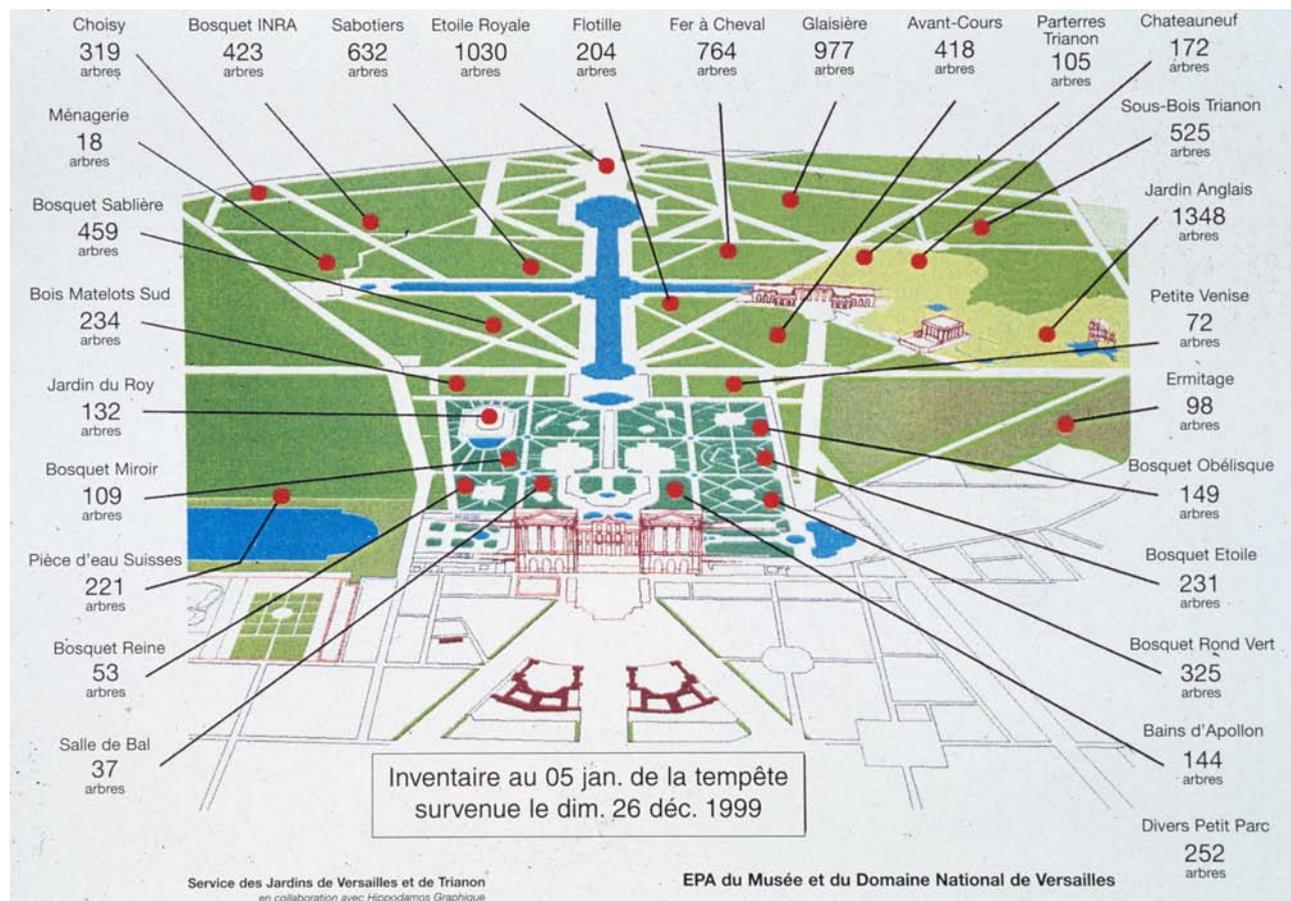
Notes :

1. Voir dans la bibliographie p. 214-216, les revues de presse nationale et régionale et les tableaux des (annexes 1 et 2). ➤
2. L'historienne Hélène Himelfarb remarque à propos des usages du château par le pouvoir politique « qu'il n'est

guère d'équipe au pouvoir à avoir négligé l'appui que peut lui fournir un usage avisé et spectaculaire de Versailles » (1986 : 278). ➤

3. Journal télévisé, France 2, 19 mars 2000. ➤

4. Voir par exemple le contraste entre l'ill. 5 p. 38 et l'ill. 5ter p. 39, autre vue d'une allée des Trianons publiée sur le site Internet du château juste après la tempête. ☞
5. Journal de 13 heures, TF 1, 6 février 1990. ☞
6. Journal de 20 heures, Antenne 2, 5 février 1990. ☞
7. FR3, 19/20 heures du 27 décembre 1999. ☞
8. Emmanuel de Roux, « Versailles doit revoir le plan de reboisement des parcs du château », *Le Monde*, 6 janvier 2000. ☞
9. Propos recueillis lors du colloque « Tempêtes sur les forêts françaises », Fontainebleau, le 8 décembre 2000 à propos du reportage « Des hommes et des arbres », diffusé le 3 février 2000 sur France 2. ☞
10. Journal télévisé, France 2, 28 décembre 2000. ☞
11. Discours de Yves Girard, maire, pour la plantation devant l'église du second arbre de la liberté de Saint-Maurice, cité *in* Garcia 1997 : 225. ☞
12. Colloque « Tempêtes sur les forêts françaises » cité *supra*. ☞
13. Le parc du bois de Boulogne a également intégré le registre de la commémoration éditoriale sous le regard d'un photographe témoin de sa « renaissance » qui lui a donné une forme inspirée du roman-photo (Eranian 2000). ☞
14. À propos d'une replantation symbolique, le journaliste Christophe de Chesnay explique qu'il faudra « cajoler » l'arbre replanté « pour qu'il prenne racine d'ici à l'automne », *Le Monde*, 19 mars 2000. ☞



ill. 9 : Plan d'inventaire des dégâts diffusé sur le site Internet et communiqué à la presse © Château de Versailles. ➤



ill. 11 : Les abords du château en 1990 © Château de Versailles. 🇫🇷

Deuxième partie

L'INVENTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

... l'eau s'élève d'une manière qui paraît surnaturelle à ceux qui ne savent pas jusques où s'étend la force de ces machines [...] et à qui il semble qu'on doit savoir gré de laisser les rivières couler dans leur lit, tant il est vrai que l'art sait présentement surmonter la nature.

Madeleine de Scudéry, *La promenade de Versailles*, Paris, Devambez, 1920, p. 41-50.

UNE NOUVELLE PATRIMONIALITÉ EN GERME

Considérer la patrimonialité d'un arbre ne va pas de soi. Y voir un précieux vestige digne d'être conservé par la collectivité suppose la fabrique d'un patrimoine (Heinich 2009). Si la mise en œuvre d'une telle-procédure à propos de biens matériels inertes, comme des monuments ou des objets d'art, est largement admise, l'entrée de végétaux dans le champ patrimonial reste moins évidente. Envisager la patrimonialité des arbres d'un parc nous amène donc à plonger dans une double histoire, celle du patrimoine d'une part et celle des jardins d'autre part, l'histoire du parc du château de Versailles, qui a vu le jour au XVII^e siècle, se trouvant justement à la croisée des deux.

Faire des arbres un élément du patrimoine au même titre qu'un monument, une œuvre d'art ou un musée, pourrait être un énième symptôme de la prolifération des objets patrimoniaux constatée dès les années 1980 par Marc Guillaume : « Tout devient patrimoine : l'architecture, les villes, les paysages, les bâtiments industriels, le code génétique » (Guillaume 1980) remarquait-il. Ce développement a en effet pris des proportions exponentielles dans le dernier quart du xx^e siècle, au point d'amener les gestionnaires du patrimoine et les chercheurs en sciences sociales à envisager une « folie du patrimoine » (Jeudy 1990). La nature, et avec elle les végétaux, accompagnerait ce

mouvement en étant devenue à son tour une richesse dont la conservation, menacée, paraît désormais indispensable¹. De non-patrimoine, elle serait en passe de devenir patrimoine. Les travaux menés sur cette forme de conversion y voient le fruit d'une rupture dans la manière d'appréhender la notion même de patrimoine. De ce point de vue, la Révolution française est considérée comme l'événement fondateur de l'acception contemporaine de la notion. Voir dans la Révolution l'acte de naissance du patrimoine collectif laisse toutefois de côté l'antériorité de sa déclinaison familiale qui, depuis le XII^e siècle, a fait du patrimoine un ensemble de biens et de droits hérités du père. La transmission intergénérationnelle implique en effet depuis longtemps une vision patrimoniale des biens d'une famille et en particulier du foncier.

À l'époque féodale, les arbres n'étaient toutefois pas directement concernés par le projet d'une gestion des biens familiaux car les terres boisées dépendaient du seul « domaine » dont le seigneur récoltait directement les fruits. Les concessions accordées aux paysans, dites « tenures » (Bloch 1968 : 334-353), étaient des terres exclusivement dévolues à l'exploitation agricole et donc non boisées. Les terres forestières constituaient une réserve de bois dont ces derniers pouvaient disposer pour des

usages domestiques et pastoraux mais qui restaient sous l'emprise du seigneur. Avec l'intensification des défrichements sous la pression démographique, les forêts se sont progressivement réduites. La conservation des espaces boisés résiduels, considérés comme « incultes », n'était donc pas une fin en soi mais un pis-aller, leur moindre valeur en faisant des éléments peu dignes d'intérêt.

La conjoncture politique économique et sociale du XVII^e siècle va progressivement modifier cet état de fait et contribuer à la mise en place d'un système de valeur propice à l'émergence d'une vision collective du patrimoine, hors du champ de la famille ou du clergé.

De l'aménagement du territoire à l'invention d'un patrimoine collectif

Au XVII^e siècle, les besoins en bois pour la conquête coloniale et pour alimenter les manufactures royales s'amplifient, au risque de ne plus pouvoir être assouvis, faute de matière première. Ceci entraîne un changement dans le regard porté par l'État sur les espaces boisés. Jean-Baptiste Colbert, alors ministre du roi Louis XIV, engage une réforme forestière formalisée par l'ordonnance sur le « fait des Eaux et Forêts » de 1669. Il préconise de préserver les massifs boisés afin d'obtenir des arbres qui, à long terme, pourront être utiles à la marine :

La forêt était dans un piteux état lorsqu'en 1670, sur ordre de Colbert, fut entreprise la Réformation du massif. Le recépage des peuplements fut prescrit,

ainsi que d'importants travaux de reboisement, en vue de constituer une futaie productrice de bois d'œuvre destiné en particulier à la marine, et qui devaient être exploités à deux cents ans (Lafouge & Monomakhoff 1994 : 123).

Il fallait désormais que les arbres puissent croître, leur longévité étant la garantie d'obtenir les volumes requis pour la production des mats de bateau, démarche contraire aux pratiques en vigueur jusque-là. Sous l'effet du sylvo-pastoralisme et de l'industrie du charbon, on privilégiait en effet la récolte d'arbres peu volumineux et moins âgés. Le projet d'une récolte des arbres à long terme va donc de pair avec celui d'une gestion des ressources du royaume et d'une logique d'aménagement du territoire. Comme l'a souligné Jean-Luc Peyron (1999 : 13-20), l'idée d'aménagement naît ainsi sur les terres forestières avec l'objectif d'établir une gestion globale des forêts au nom de la collectivité. Cette nouvelle discipline, l'aménagement, « incarne par son ancienneté, toute une histoire des interventions de l'homme en forêt mais possède par son caractère très actuel, une indéniable modernité² » car elle implique à la fois une vision du collectif national et une vision du long terme qui dépassent les intérêts locaux du présent. Sa modernité réside également dans la mutation du regard qu'elle suppose vis-à-vis des ressources naturelles, qui peuvent dès lors bénéficier d'une attention que l'on peut désormais qualifier de « patrimoniale » au sens collectif et moderne du terme. L'importance de la forêt en prévision des « nécessités de la guerre, l'ornement de la paix, et

l'accroissement du commerce³ » contribue en effet à placer ces biens sous le contrôle d'une communauté d'intérêt qui déborde celle des vivants. La projection dans le futur de la ressource permet de la penser comme le bien d'un collectif abstrait car à naître. Il s'agit bien de gérer pour pouvoir transmettre. De ce point de vue la démarche apparaît intimement liée à celle de patrimoine successoral jusque-là associée aux seuls biens familiaux. Mais avec la notion d'aménagement forestier, la gestion des espaces arborés devient l'affaire de tous. Concilier ainsi une gestion du temps et du collectif revient à établir les fondements d'une approche patrimoniale.

L'expropriation au service d'une individuation patrimoniale : naissance du parc

Le changement radical dans la manière d'appréhender les espaces boisés ne peut pour autant être vu comme la seule conséquence d'une évolution des besoins en matière première. Ce projet va également de pair avec une transformation majeure du rapport à la propriété dont l'ampleur est également perceptible à Versailles à la même période. À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, s'est développée une tendance au rassemblement des terres de l'Ouest parisien, auparavant morcelées. Comme le souligne Thierry Mariage, le « projet versaillais dans sa phase d'extension est absolument synchrone de la grande Réformation forestière de 1669 qui visait à établir l'inventaire cartographique des richesses végétales, et à en régler le cycle d'exploitation suivant des

méthodes de régulation de la densité et du volume » (Mariage 1988 : xviii), et il a pour corollaire une « logique de remembrement » (Mariage 1995 : 162). Dans un contexte de crise économique et d'expansion démographique favorable aux seigneurs, « le développement d'un parc permettait à son propriétaire de conserver du gibier, en même temps que d'y chasser librement » (Maroteaux 2000 : 52). Les 350 hectares déjà rassemblés pour la chasse par Louis XIII au cours de son règne seront ainsi portés à 6 000 hectares par son fils.

Une telle extension des terres hors de la voie successorale n'est pas sans conséquence. Le rapport au patrimoine s'en trouve modifié dans la mesure où il devient moins une affaire d'héritage qu'un enjeu de pouvoir économique. Du point de vue monarchique, la concurrence du pouvoir économique entraîne la mise en place d'un nouveau système de préemption des terres : l'expropriation⁴. L'extension de la réserve de chasse royale du parc du château de Versailles en est l'initiatrice. Si une partie des terres du parc royal sont acquises par l'achat des seigneureries qui entourent le château, des « moyens coercitifs⁵ » sont en effet également employés pour capter les terres de petits propriétaires. Les terres expropriées sont intégrées au territoire du parc et cernées d'un mur. L'extension rapide du Grand Parc de Versailles fait de cet espace boisé non seulement un lieu de prestige et de pratique cynégétique mais aussi une recette économique essentielle : ses bois deviennent en effet au XVIII^e siècle la première ressource domaniale du royaume (Maroteaux 2000 : 215). Au-delà du parc,

des conflits d'intérêts entre la paysannerie locale et la collectivité accompagnent ainsi la mise en place en France d'une nouvelle politique de gestion et de protection du patrimoine boisé (Palu 1996).

Cette brutale transformation foncière n'est pas anodine. Elle ouvre également la voie à une nouvelle conception du bien commun. La modification du rapport à la propriété foncière contribue en effet à extraire le patrimoine boisé de la sphère familiale au moment où le bois devient une ressource qui doit être gérée pour les besoins futurs de la nation. Ceci induit une forme d'individuation de la propriété puisque le foncier devient l'indice du prestige de celui qui peut l'acquérir. Au cours du processus d'extension du Grand Parc, le recours aux expropriations, forme de négation de la propriété privée, confère ainsi une dimension collective au parc à travers l'aura monarchique qu'elle traduit. Car si le parc est clôt d'une enceinte, il n'en reste pas moins fréquenté par une population bigarrée : courtisans, domestiques, commerçants, ouvriers, gardes, paysans. La mise en place d'un système d'irrigation complexe, pour alimenter à la fois les nombreuses fontaines des jardins du château et la ville qui s'étend elle aussi sous l'effet de la pression démographique, renforce l'impératif d'une main mise sur les sources en eau environnantes. La clôture de la partie forestière vise quant à elle moins à tenir les paysans à distance qu'à retenir le gibier dans son enceinte (Waltisperger 1984 : 15). Au fil de son extension, le parc enferme ainsi des villages. Cette

clôture va de pair avec un système de corvées et d'exploitation des terres qui règlementent l'usage des terres forestières et agricoles desservies par vingt-quatre portes monumentales qui en contrôlent l'accès (Maroteaux 2000 : 57-126). Côté ville, les jardins, comme le château, sont dès le règne de Louis XIV « ouverts à tout venant dans la journée » (Himelfarb 1986 : 243-244). Leur fermeture sera beaucoup plus tardive, comme en témoigne l'éditeur Louis-Marie Prudhomme qui regrette l'installation de grilles pour interdire l'accès des promeneurs au parc depuis la Révolution : « on les doit à Napoléon, ainsi que la consigne pour évacuer les jardins » explique-t-il (Prudhomme 1827 : 102). Dès le règne de Louis XIV, le parc de Versailles est donc un espace clos mais qui reste accessible au visiteur qui peut, grâce aux nombreux guides disponibles, découvrir un lieu présenté à la manière d'un musée (Himelfarb 1986 : 245). Cette portée publique est d'autant plus sensible que le château « attire les touristes [...] de l'Europe entière » (*ibid.*). Avec son parc, il est une vitrine du pouvoir, chargée de signifier la puissance du souverain. Il a donc valeur de symbole ostentatoire, sans que sa portée monarchique soit exclusive. Le roi n'en est pas le seul usager : il est un lieu partagé entre la jouissance de la famille royale et de la cour d'une part, et celle du peuple d'autre part. Au-delà du prestige aristocratique, le parc permet donc la rencontre de deux mondes par ailleurs dissociés. Chacun peut se considérer comme son dépositaire : le roi, qui en codifie le parcours, et ses sujets. Assimilé ainsi à un espace collectif, il n'est

plus un bien strictement privé et pourra devenir inaliénable.

Dès le xvii^e siècle, le parc de Versailles fait donc l'objet d'appropriations multiples et cela bien avant les collections particulières qui ne prendront une valeur collective qu'au xix^e siècle avec la multiplication des musées et dans lesquelles les historiens du patrimoine voient le premier patrimoine collectif (Pomian 1987 ; Schnapper 1988 et 1994 ; Poulot 2005). Loin de n'être qu'un bien de la famille royale, le château et son parc forment un lieu pensé dès le xvii^e siècle comme celui dans lequel se déploie le prestige et le devoir d'Etat, et qui doit être « visible et souvent accessible puisqu'il est source de toute justice » (Himelfarb 1986 : 245). Cette fonction ostentatoire ne suffit pas pour autant à fonder sa portée collective. Celle-ci va également de pair avec un nouveau mode d'appréhension du territoire qui implique par ailleurs une gestion des ressources à long terme, au nom du bien commun. L'ordonnance des eaux et forêts de 1669 suppose en effet une politique d'aménagement centralisée et qui protège les arbres d'une exploitation abusive afin de permettre aux générations futures d'en profiter. La création du grand parc traduit ainsi à l'échelle du château et de la ville de Versailles une logique de gestion du bien commun qu'exemplifient la théorie des jardins et la mise en place d'un système hydraulique grâce au remembrement et aux expropriations. Si la dimension collective du parc est en grande partie liée à l'émergence de la nation (Fabre 1996), elle apparaît ainsi moins être une conséquence de la Révolution que le symptôme

d'une profonde mutation du rapport à la propriété qui favorise en amont le changement du regard porté sur des biens.

Le privé contre le lignage, nature contre culture

Sous l'Ancien Régime, exception faite des biens de l'Église (Pomian 1987 ; 2003), la transmission du bâti restait lignagère. À la différence du monument versaillais, qui ne cessera d'être propriété familiale qu'à la Révolution, la valeur collective du parc paraît donc inscrite d'emblée dans sa genèse. Comment expliquer cette différence de traitement entre le bâti et les arbres ?

Le modèle aristocratique encourageait jusque-là la continuité généalogique des testateurs, ce d'autant plus que souvent, leur « patronyme vient du lieu dont ils possèdent la seigneurie » (Courtemanche 1997 : 91). La continuité généalogique, s'enracinant dans des terres où les arbres ont leurs propres racines, renforce une « intime conjonction » entre la terre et le sang (Sagnes 2000 : 19) propice à la perpétuation du patrimoine lignager. Mais la montée en puissance de la bourgeoisie amène nous l'avons vu de nouvelles stratégies de gestion, à la fois des biens fonciers et du passé :

Ainsi l'absence de passé semble-t-elle plus manifeste dès lors qu'il s'agit d'hommes nouveaux, tandis que la pratique des nobles, celle en particulier des nouveaux nobles, les porterait davantage à faire état de leurs prédécesseurs, à en faire l'éloge au point de s'effacer derrière le lignage (Courtemanche 1997 : 91).

Tandis que la noblesse énumère ses ancêtres, la bourgeoisie privilégie plutôt le présent. Dans ce cas, la propriété privée devient essentielle en tant que bien présent et ostentatoire. Le patrimoine prend ainsi une valeur plus personnelle que lignagère. L'ascension de la bourgeoisie à la veille de la Révolution renforce alors la dichotomie entre patrimoine arboré et bâti en amoindrissant l'importance lignagère du foncier. Nous pouvons donc d'ores et déjà entrevoir un des fondements du décalage entre la patrimonialisation des objets du musée et celle du parc. Ce dernier, espace extérieur, visible et ouvert, fait d'emblée espace commun. Chacun peut en disposer physiquement. Il se prête par conséquent à une double appropriation : celle du pouvoir et celle de ceux qui en jouissent. Ce mouvement concerne les arbres car il intervient au moment où la gestion des forêts profite à la flotte militaire et commerciale. Alors que les forêts permettent d'asseoir la puissance navale indispensable à la conquête coloniale, les jardins versaillais rendent le pouvoir politique visible aux yeux de tous. Les arbres peuvent désormais être pensés comme des ressources utiles au prestige de la nation et dont l'État centralisateur devient dépositaire tout en étant érigés en faire-valoir du pouvoir quand ils mettent en scène une nature domptée et dominée par l'homme.

La profonde mutation de la notion même de propriété contient donc déjà en germe une bonne part des ingrédients qui serviront à faire le patrimoine tel que nous pouvons l'identifier aujourd'hui. Les enjeux de la logique patrimoniale moderne s'y déploient en filigrane : d'une part une projection de l'objet

dans le futur qui va de pair avec l'affirmation d'un présent, d'autre part un déplacement des logiques de transmission du privé vers le public, qui implique l'individuation d'une entité collective à même d'en devenir le dépositaire. Mais la genèse du sentiment patrimonial à l'égard du parc ne découle pas de ces seuls usages. Nous allons voir que l'histoire lui a valu par la suite des vicissitudes qui ont contribué à en forger et en renforcer d'autant plus la valeur symbolique.

La Révolution : des émotions au service de la moralisation du patrimoine

Les travaux des historiens ont contribué à montrer que l'identification d'un patrimoine au sens moderne du terme dépend moins de sa nature que d'une émotion qui se manifeste « par contrecoup » (Chastel 1986 : 410), en réaction à la crainte d'une disparition. L'aptitude des biens patrimoniaux à susciter « un attachement instinctif » (*ibid.* : 406), selon la formule d'André Chastel, serait donc moins une réification du politique que du spirituel, la forme de respect pieux à l'encontre du patrimoine rappelant le traitement symbolique des biens de l'Église au Moyen Âge. Avec la Révolution, il y aurait donc eu en quelque sorte un transfert de sacralité dans la sphère laïque. La période révolutionnaire (1789-1795) constitue de ce fait pour les historiens (Chastel 1986 ; Pomian 1990 ; Poulot 1997) un temps fondateur de la conscience patrimoniale moderne. La sécularisation des biens du clergé et la confiscation des biens de la noblesse

en fuite à l'étranger a effectivement placé entre les mains de l'État un important patrimoine foncier et mobilier. Versailles n'y a d'ailleurs pas échappé. Si l'histoire du parc versaillais révèle une antériorité de sa patrimonialisation collective, l'événement ne sera pas moins lourd de conséquences dans la gestion de ce domaine.

Après le départ de la famille royale aux Tuileries, le devenir du château reste en suspens, jusqu'au 22 juin 1791, date à laquelle les « biens de la Couronne » sont réputés « abandonnés » au lendemain de la fuite de la famille royale à Varennes. Le château, nationalisé, devient alors propriété de l'État. La gestion du château et du parc versaillais se construit par conséquent dans un contexte singulier de déqualification du passé et d'appropriation par l'État de la valeur du site. La période révolutionnaire génère de ce fait des destructions massives dont la portée symbolique est cruciale car il s'agit de faire disparaître les signes de la monarchie, « souvenirs du despotisme ⁶ ». Comme sur de nombreux édifices publics, lys, couronnes et autres inscriptions relatives à la royauté sont alors effacés du monument versaillais qu'il faut « déroyaliser » (Verlet 1985 : 660). Cela n'est pas sans effet sur le parc qui est démantelé et mis en vente (*ibid.* : 228-238). Dès la Convention (1792), le Grand Parc, réserve cynégétique des chasses royales, est donc en partie aliéné et un député propose « la fonte des plombs des bosquets et fontaines pour en faire des balles et de la mitraille » (Ferrand 2003 : 41). La valeur historique et artistique du site – et donc son caractère patrimonial – se trouve de fait niée au

profit de la valeur foncière de l'immobilier et de la valeur vénale des matériaux.

Mais certains soulignent la concurrence néfaste pour les grandes manufactures que produirait la mise sur le marché de telles quantités d'objets. Les décrets du 16 et du 19 septembre 1792 autorisent donc le transfert des toiles de maître au Louvre et ordonnent le maintien des statues dans les jardins ⁷. Les Versaillais s'insurgent alors contre l'exode des trésors du monument et la vente du mobilier royal est reportée sur décision ministérielle. Dans ce contexte d'agitation politique, ce sont donc des motifs économiques qui vont finalement empêcher la mise en vente de ces biens et justifier leur sauvegarde, la mobilisation des Versaillais permettant d'éviter qui plus est leur totale dispersion. La préservation du patrimoine se joue ainsi dans cette phase charnière sur une ambiguïté de valeur : son prix jusqu'à impossible à évaluer motive sa conservation et en renforce la préciosité. Sa valeur marchande, exceptionnelle, le maintient paradoxalement à l'écart des transactions économiques.

En pleine Terreur (1793), alors que le décret du 10 juin 1793 autorise la vente publique du mobilier royal, le rapport de l'abbé Grégoire voit dans les actes de vandalisme « une atteinte criminelle au patrimoine » (Chastel 1986 : 414). La dispersion des biens de la Couronne apparaît cette fois comme une perte irrémédiable. La notion de crime, appliquée à un bien et non une personne, dénonce un très grave manquement à la morale. Le projet démocratique

d'utilité publique rend par conséquent sa gestion par l'État impérative par principe. Le devenir de Versailles pose alors question. Lourd d'un passé qu'il faudrait pouvoir faire oublier mais impossible à effacer, il devient embarrassant. Si le lieu échappe aux destructions, le château et son parc, comme de nombreux édifices religieux et autres châteaux, vont par conséquent être dévolus à de nouveaux usages chargés de faire oublier les anciens. Le palais accueille ainsi dans un premier temps une école puis un gymnase sous la Commune (1793). Plus tard, le Petit Trianon deviendra une auberge, le pavillon de Mme de Pompadour une buvette. Le décret du 25 avril 1794 intègre finalement le palais et son parc dans le Trésor et ils devront dès lors être entretenus « pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts » (Maroteaux 2000 : 231). L'utilité publique implique désormais une portée pédagogique. Afin de pouvoir être mis à la disposition de tous, ces biens doivent être maintenus à l'écart des transactions économiques.

Mais sous le Directoire (1795), les finances publiques sont exsangues et le ministre des Finances ordonne la dispersion de l'héritage⁸. Dans un rapport présenté en janvier 1798 au Conseil des Anciens, la mise en vente des biens versaillais est à nouveau dénoncée :

Ce serait à regret que le gouvernement verrait le vandalisme voter l'anéantissement de cet ensemble de chefs-d'œuvre dont le goût et la liberté peuvent faire un emploi qui en épure l'existence. Il est un luxe utile et cher aux peuples libres : c'est la magnificence

des établissements publics. À cet égard, la France possède dans Versailles et dans les environs des matériaux précieux et uniques dans l'Univers⁹...

Le parc résiste toutefois moins facilement aux pressions financières que le bâti, ce qui a pour conséquence le démantèlement du Grand Parc rendu à la culture. La réserve de chasse créée par Louis XIV et étendue à plus de 6 000 hectares¹⁰ à la fin de son règne en 1684, puis à 15 000 hectares à la veille de la Révolution (Maroteaux 2000 : 148), est privatisée et les dernières fermes sont dispersées. Seul le « Petit Parc¹¹ » résiste aux aliénations. Le Grand Canal, asséché, sert de pâture ; les fleurs des jardins cèdent la place aux légumes, les arbres d'ornement aux fruitiers. Le parc devient un verger malgré les efforts d'Antoine Richard, ancien jardinier de Marie-Antoinette. La conversion des essences permet malgré tout d'en préserver le tracé et le parc échappe à une mise en labour pure et simple que certains recommandent. Une fois encore, ce sont des arguments économiques qui permettent de préserver les jardins, même s'il faut pour cela remplacer les arbres d'agrément par des fruitiers jugés plus rentables.

De nombreux édifices connaîtront le même sort, la réutilisation des bâtiments affectés à des usages divers permettant une forme d'« humiliation sociale » (Chastel 1986 : 417) indispensable à la crédibilité du nouveau pouvoir en place. Le transfert patrimonial au profit de la jeune République passe donc par le mépris des emblèmes de l'Ancien Régime, permettant de mettre en scène une rupture avec le

système politique du passé. Le patrimoine est ainsi traité comme les personnes qu'il est censé représenter avant d'entrer tout à fait au service de ses nouveaux dépositaires. Les considérations économiques servent alors la cause conservatoire non pas que ce patrimoine soit perçu pour sa rentabilité mais parce que sa dissolution ne pourrait être de toute manière mieux mise à profit autrement. La patrimonialisation va ainsi de pair avec des enjeux moraux qui nourrissent d'autant plus la valeur symbolique du site.

Le musée comme modèle pour une conversion patrimoniale après la Révolution

Si le regard porté sur le château change avec la fin de l'Ancien Régime, son administration patrimoniale par l'État ne se met pas d'emblée en place de manière autonome pour autant. Ce n'est donc pas au titre de « patrimoine » que Versailles est géré dans un premier temps mais au titre d'espace muséal. Ceci traduit non pas une rupture dans la prise en compte du château mais au contraire une continuité avec les dispositions héritées de l'Ancien Régime. Une organisation administrative des collections royales avait en effet déjà été élaborée par Colbert au xvii^e siècle, Le Brun ayant alors été nommé « garde du Cabinet des Dessins et Tableaux du Roi » (Poisson 1965 : 9).

La Révolution marque toutefois un changement dans la formulation des premières règles de l'activité muséologique en substituant « à l'idée primitive de musée ouvert au public celle de musée lui

appartenant, la première devenant fonction de la seconde » (Poisson 1965 : 7). Si le musée persiste, sa finalité change du fait de l'élargissement de son public potentiel. Il devient un outil pour cultiver les esprits, ou, comme l'explique Roland en 1792 à propos du musée du Louvre, le moyen « l'élever [...] les âmes » et de « réchauffer [...] les cœurs » (cité par Poulot 2005 : 47). Les principes qui fixent les moyens de cette pédagogie du peuple dite « instruction publique » sont résolument scientifiques, les « richesses » inventoriées au nom du Comité d'instruction publique devant être mises « au profit de la raison » (cité par Poulot 1998-1999 : 37), comme le stipule *l'Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, rédigée avec la collaboration d'un savant, théoricien de l'anatomie comparée, Vicq d'Azyr. Alors que le savoir devient un enjeu de la citoyenneté, dans cette « Europe de la fin du xviii^e et de la première moitié du xix^e siècle notamment, la personnalité de la nation comme corps collectif se renforce grâce aux outils méthodologiques qui contribuent à fixer les idiomes, grammaires et dictionnaires » (Leniaud 2002 : 147). C'est donc dans une même optique pédagogique que Fayolle, collectionneur et membre de la Commission des arts, œuvrera en faveur de l'ouverture en 1794 d'un premier « Muséum » départemental dans l'enceinte du palais versaillais. Le Muséum national de Versailles verra le jour quelques mois plus tard. Sous le Directoire (1795-1799), les membres de

cette même commission proposeront le château comme dépôt pour accueillir les biens artistiques des églises et des princes et le musée du château de Versailles ouvrira finalement ses portes au public sous Napoléon, en 1801.

Le destin muséal du château, anticipé dès 1793 par le décret du 10 juin qui prévoyait la conservation du bâti et des jardins, le premier pour la jouissance du peuple, les seconds pour leur utilité agricole, renforce toutefois le décalage permanent entre les deux objets patrimoniaux. Alors que les arbres et le parc ont, nous l'avons vu, accompagné les prémises de l'attention patrimoniale, la consécration institutionnelle de leur valeur culturelle sera finalement postérieure à celle du château. Le parc ne retrouvera en effet une dimension artistique que tardivement, après avoir été largement entamé dans sa superficie puisque ce n'est que sous le Premier Empire qu'il pourra être à nouveau considéré comme un espace d'agrément. L'arrivée de Napoléon au pouvoir n'avait pourtant guère modifié dans un premier temps l'usage du château ; il était resté associé au registre utilitaire avec la conversion de l'aile des Ministres en annexe des Invalides pour accueillir les blessés des campagnes napoléoniennes. Mais peu à peu, la paix revenue, les réjouissances reprennent place à Versailles. Spectacles et grandes eaux animent à nouveau le parc qui retrouve une valeur ostentatoire.

Proclamé empereur, Napoléon s'intéresse donc de plus près au palais et y installe sa famille en 1805. Le château renoue alors pleinement avec sa fonction

de lieu de prestige dévolu à l'accueil des hôtes de marque. Lorsqu'en 1810, l'empereur lui-même s'installe également à Trianon en compagnie de sa seconde épouse, Marie-Louise, petite-nièce de Marie-Antoinette, il réactualise la tradition monarchique d'un palais lieu de jouissance privé et réservé à des hôtes choisis. Quant au parc, il est alors restauré selon les directives de l'empereur lui-même. Pour cette première restauration il décide de respecter le tracé originel « sans aucune innovation ¹² ». Il envisage même la reconstitution complète du parc et un plan d'acquisition permet de retrouver l'intégrité du Petit Parc à partir de 1810 ¹³. Le parc est à nouveau ouvert à tous alors que le château se referme sur la vie privée, non plus royale mais impériale. Le monument dédié à la gloire nationale voit en effet disparaître son musée en raison des travaux entrepris à l'intérieur. À l'aube du XIX^e siècle, le Petit Parc est ainsi à nouveau la vitrine du pouvoir quand le monument se ferme au public.

Après la fin du Premier Empire, et le départ de ses derniers résidents, le destin patrimonial du château va s'infléchir à nouveau sous le règne de Louis-Philippe. La loi du 2 mars 1832 intègre le domaine de Versailles à la dotation de la Couronne, le dissociant définitivement de la propriété familiale. Si le roi-citoyen manifeste peu d'intérêt à l'égard du parc dont le démembrement se poursuit (Maroteaux 2000 : 260), il nourrit en revanche d'autres projets pour le château. Sur les conseils du ministre de l'Instruction publique, François Guizot, qui y avait envisagé, dès 1830, la création d'un « musée des

traditions et des mœurs de la France » (Ferrand 2003 : 121), Louis-Philippe entérine en 1833 la création d'une « Galerie historique » destinée à accueillir « tous les souvenirs historiques nationaux qu'il appartient aux arts de perpétuer » (*ibid.* : 120). Le château converti définitivement en musée devient véritablement l'instrument de la pédagogie populaire. Son inauguration en 1837 est l'occasion d'une nouvelle affluence dans le parc : un feu d'artifice et la remise en fonction des grandes eaux en marquent à nouveau sa dimension festive. À partir de là, le parc ne sera plus seulement une vitrine du pouvoir en place mais aussi l'instrument d'une édification du peuple. Les vestiges de l'histoire monarchique sont considérés comme une fenêtre ouverte sur un passé collectif et le parc restera par la suite associé aux réjouissances populaires, comme ce peut être encore le cas aujourd'hui.

Tour à tour bien privé ostentatoire et transmis par la famille ou bien collectif inaliénable et inscrit dans la pédagogie populaire, le château de Versailles traverse le temps. Son parc quant à lui joue de la porosité de la frontière entre patrimoine privé et public et s'arrime solidement dans le collectif. Alors que le château passe alternativement d'une appropriation familiale, logique héritée de la tradition monarchique, à une logique muséographique qui lui confère une dimension collective, le parc paraît d'emblée et définitivement faire la synthèse entre ces multiples dépositaires. Soumis à des usages moins exclusifs que le monument, sa valeur foncière est plus facilement

convertie en valeur commune aux deux sens du terme, c'est-à-dire à la fois collective et banale.

Depuis sa naissance, le parc de Versailles a accompagné la genèse de la notion de patrimoine collectif. Patrimoine-ressource, il a pu tout d'abord être considéré comme un bien de la collectivité utile aux générations à venir. Sa valeur économique devenue obsolète après la dispersion des terres du Grand Parc, il redevient un lieu festif et ostentatoire. Dès ses origines, il est ainsi resté au cœur des recompositions de la notion de patrimoine. Sa muséification et l'affirmation de principes scientifiques pour justifier sa conservation en renforceront l'instrumentalisation comme outil « du consensus politique et de la centralisation » (Leniaud 2002 : 151) déjà inscrite dans sa genèse.

Un bien-fonds devenu bienfaiteur : le verdissement du patrimoine

Pour saisir la construction de la patrimonialité végétale contemporaine, il nous reste toutefois à considérer un dernier élément. Nous avons vu jusqu'à présent que la valeur patrimoniale a débordé du cadre de la famille quand la nature, à travers ses arbres, est devenue un enjeu de la puissance nationale. Mais la patrimonialité est néanmoins restée cantonnée aux monuments et aux objets qu'ils abritaient jusqu'à ce que le château soit converti en musée. Ce n'est alors qu'en tant qu'écrin d'un bien à haute valeur culturelle que le parc a pu ultérieurement bénéficier de mesures de conservation. Reste donc à saisir comment les

végétaux ont pu acquérir une valeur patrimoniale propre, indépendante de toute proximité avec des objets d'art traditionnels.

Au ^{xx}^e siècle, la « nature » est vue désormais comme un objet qu'il faut impérativement conserver, autrement dit un patrimoine en soi, conduisant à l'émergence de la notion de « vert patrimoine » (Dubost 1994). Comment la patrimonialité a-t-elle pu ainsi réintégrer la nature, indépendamment des considérations lignagères qui en avait fait un enjeu strictement familial jusqu'au ^{xvii}^e siècle et des enjeux politiques liés à l'aménagement du territoire ? Ceci nous conduit à envisager de quelle manière la nature a pu se trouver dotée d'une valeur autonome et jugée indispensable. La valorisation du « vert » et le récent verdissement du patrimoine qui en découle nous invitent par conséquent à sortir des enjeux de la patrimonialité traditionnelle.

Héritage des mouvements écologistes européens apparus au ^{xx}^e siècle, le « vert » implique le postulat d'une nature-paradis (Urbain 2002) pleine de vertus, et que ces dernières soient essentielles au devenir de l'humanité. Cette idéologie d'une « vie verte, saine et authentique » (Léger & Hervieu 1979 : 16) se décline dans les modes de vie depuis le mouvement néo-rural qui s'est développé dans les années 1970. Les fondements de ces principes hygiénistes sont toutefois plus anciens. Élisabeth Sire (1983) en a reconstitué les prémisses à partir des représentations de la nature qui se diffusent dans la société du ^{xix}^e siècle. Comme elle l'a mis en évidence, la nature

se voit érigée en valeur alors que de nouvelles idéologies se développent tant sur le plan artistique que politique et économique : au mouvement romantique, qui induit un regard nostalgique sur les paysages, se superposent les mouvements socialistes de l'utopie et de l'urbanisme « progressiste », en lien avec le développement d'une morale bourgeoise. Ces nouvelles idéologies sont également concomitantes, et ce n'est certainement pas un hasard, des nouveaux courants de pensée qui se développent dans les sciences humaines : sous l'influence de la géographie vidalienne émerge une vision de la nation comme agrégats d'unités dites « naturelles ». Élisée Reclus envisage ainsi la « ferveur dans les sentiments d'amour qui rattachent les hommes d'art et de science à la nature » (Reclus 1866 : 357) comme la conséquence de l'accroissement des grandes cités. La ville, regrette-t-il alors, ne produit que de « pauvres êtres sans espérance [...] bien en dessous de l'heureux sauvage parcourant en liberté les forêts » (*ibid.* : 10) quand « chaque arbre des bois voisins des grandes villes abrite une famille joyeuse » (*ibid.*). L'intérêt qu'il accorde aux valeurs hygiénistes, médicales, morales et éducatives de la nature lui vaut d'ailleurs d'être considéré comme un des pères fondateurs du naturisme qui se développe en Allemagne à cette même période (Bauderot 2004). Or, cette fin du ^{xix}^e siècle se caractérise également par l'apparition de nouvelles pratiques sociales liées au développement du tourisme. Dans le sillage des premiers mouvements de « défense de la nature », la nature acquiert ainsi une portée à la fois esthétique et hygiénique qui

fait de sa protection un enjeu sanitaire porté par les premiers mouvements naturalistes (Cadoret 1985). La nature est devenue lieu de ressourcement des êtres et l'idéologie communautaire des années 1960 prônera finalement l'abandon du mode de vie citadin au profit d'une vie harmonieuse, au contact de la nature, ce qui favorise une attention nouvelle à son égard. Ce patrimoine, dépendant de la gestion des espaces agricoles, interpelle donc dans la seconde moitié du xx^e siècle de nouveaux usagers. Selon Henry-Pierre Jeudy (1990 : 2), les paysans, entraînés dans une logique productiviste, défendraient alors paradoxalement des intérêts « trop "privés" », et donc au détriment d'une gestion des intérêts communs. Ils seraient pour ainsi dire devenus inaptes à une lecture patrimoniale de la nature. En amont des nouvelles logiques de production il faut toutefois considérer une autre transformation sociale qui affecte le monde rural en profondeur. Au moment où les paysans revoient leurs techniques de production dans un souci de rentabilité, les campagnes se vident en effet peu à peu d'une grande partie de leurs agriculteurs. Si paradoxe il y a, c'est donc avant tout dans le constat d'une nature finalement devenue « patrimoine » pour ceux qui n'ont plus à s'en préoccuper au quotidien. Mais ce transfert de la responsabilité commune de la gestion de la nature du monde de la culture au sens agricole du terme vers celui de la culture au sens intellectuel ne peut être envisagé comme la conséquence de la seule transformation du monde agricole au xx^e siècle.

Sur le militantisme naturaliste élitiste hérité de la fin du xix^e siècle va se greffer à partir des années 1970 une autre forme de militantisme. Elle s'oriente vers une critique écologique qui prône une transformation des relations entre l'homme et la nature avec, en arrière-plan, l'idée que l'économie capitaliste serait source de désordre écologique. Cette critique, « réactualisation à la fois libertaire et marxiste de l'analyse des formes d'aliénation » (Aspe & Jacqué 2012 : 53), fait entrer les préoccupations environnementales au cœur de la vie sociale. Au xx^e siècle, la portée patrimoniale des biens dits « naturels », c'est-à-dire de biens « gratuits introduits ou aménagés par l'homme, pour des raisons biologiques et culturelles, dans les espaces qu'il habite, de telle façon qu'ils perdent aussi peu que possible leurs propriétés originelles » (Vaquin 1977 : 3), dépasse largement les seules considérations agricoles. Leur transmission aux générations futures interpelle la société tout entière dès lors qu'ils ne sont plus perçus comme inépuisables et qu'ils acquièrent une valeur d'échange. Or, Jean-Baptiste Say avait établi leur gratuité au xix^e siècle dans son *Traité d'économie politique* au motif de leur caractère inépuisable. Devenus objets de transactions économiques¹⁴ se pose désormais la question de leur propriété. Leur re-patrimonialisation peut être vue comme le symptôme des enjeux suscités par leur appropriation.

Parmi ces biens naturels, les arbres occupent toutefois une place particulière. Considérés d'un point de vue biologique, ils constituent certes une ressource périssable mais également renouvelable, fait

important pour envisager leur gestion économique. Matériau vivant, le patrimoine végétal peut se reproduire à l'infini et être préservé alors que ses éléments constitutifs sont irrémédiablement voués à disparaître : chaque arbre est mortel et mourra un jour, même s'il peut être remplacé par un individu de même essence. Dans l'optique d'une économie des produits de la nature dépendants de la gestion humaine, le statut des arbres questionne donc les économistes des années 1960 auxquels répond alors l'historien Serge Moscovici : « La nature, le dernier des facteurs productifs, se détache en tant qu'ensemble de propriétés des êtres humains et non humains, comme leur réunion active et solidaire » (Moscovici 1968 : 68). L'arbre ne peut par conséquent être considéré du seul point de vue biologique et son inscription dans les transactions économiques contribue à la culturalisation de la ressource. Les arbres suivent ainsi depuis le XIX^e siècle la redéfinition du paradigme nature-culture (Descola 1986 ; Lévesque 1996).

La conversion des biens naturels en ressources économiques soulève toutefois de nouveaux problèmes dès les années 1970 car ils « n'ont pas à proprement parler de marché où ils se définissent » (Vaquin 1977 : 85) et « le marché des biens naturels est le marché foncier » (*ibid.* : 89). En l'absence de réglementation du droit aux ressources naturelles, c'est donc autour de la notion de nuisance et de pollution que se met finalement en place une réglementation de l'usage des biens naturels. Légiférer pour éviter les désagréments causés par la

consommation d'une ressource n'est pas propre à notre époque – Jean-Baptiste Vaquin en mentionne une première formulation dans l'édit royal de 1306 publié par Édouard 1^{er} d'Angleterre suite à la plainte des seigneurs de Londres contre l'usage du charbon, combustible qui enfume leur environnement (*ibid.* : 225). Ce qui est par contre nouveau quelques siècles plus tard, c'est l'importance prise par ce type de considérations. Une conscience collective de l'inconfort amène l'idée d'une gestion du bien-être dans laquelle l'accès aux biens « naturels » occupe une place centrale. La valeur sanitaire bienfaitrice des ressources naturelles s'amplifie quand il ne s'agit plus de réglementer une pratique localisée qui dérange un groupe social privilégié, comme au XIV^e siècle, mais d'aménager le territoire dans son ensemble au moyen d'une réglementation profitable au plus grand nombre. Or, depuis le milieu du XIX^e siècle, la compréhension du mécanisme de la photosynthèse a révélé l'activité chlorophyllienne des chloroplastes ¹⁵. Un siècle plus tard, « ce phénomène chimique, qui profite à la respiration des vivants, a fait qualifier les forêts de poumons verts » remarque Robert Dumas (Dumas 2002). Les arbres des espaces urbains et périurbains sont ainsi les premiers bénéficiaires de cette métaphore, ils doivent par conséquent être protégés de l'urbanisation. Jusque-là biens-fonds gérés comme un capital ordinaire, les espaces verts deviennent des bienfaiteurs grâce à l'oxygène qu'ils insufflent aux villes polluées.

La multiplication des ouvrages qui traitent aujourd'hui de la relation entre la santé et

l'environnement – une recherche des seuls ouvrages traitant à la fois de la santé et de l'environnement dans le catalogue du Système universitaire de documentation, qui référence les documents des bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche, fait état de près de 3 000 ouvrages répertoriés en 2013 – traduit l'importance accordée aux bienfaits de la nature en général et des arbres en particulier, perçus comme derniers remparts contre les nuisances de la vie moderne.

La notion de patrimoine s'est ainsi lentement transformée depuis le XVII^e siècle. Ce que nous envisageons aujourd'hui à travers l'idée de « patrimoine collectif » s'inscrit dans cet héritage. Alors que le patrimoine s'est peu à peu vidé de sa substance familiale en n'étant plus le produit d'un lignage, il a paradoxalement acquis une portée emblématique pour signifier le présent du fait d'un processus d'individuation. Il est également devenu un enjeu moral. De plus, alors que la notion de patrimoine apparaît d'emblée et encore aujourd'hui plus aisément associée aux objets fabriqués par l'homme, production à haute valeur culturelle telle que les œuvres d'art ou les monuments, il est en fait intimement associé aux enjeux posés par la gestion de la nature. Ce n'est pourtant qu'à partir du XIX^e siècle que la nature bénéficiera d'une attention

véritablement patrimoniale et cela à partir du moment où elle deviendra un enjeu idéologique et moral. Associée au bien-être, social et individuel, la nature perd son caractère immuable et devient une ressource bienfaitrice à protéger.

Pour autant, l'attachement qui s'est manifesté à l'égard du parc après la tempête de 1999 ne peut être considéré comme la seule conséquence du désir de préserver une nature salvatrice. La mobilisation versaillaise étonne en effet non seulement par l'attention au végétal qu'elle suppose, mais aussi par le très large consensus en faveur des arbres du château qu'elle a révélé. Rappelons que les massifs forestiers avaient subi également d'importantes destructions. Du point de vue des écosystèmes considérés, le parc de Versailles aurait pu sembler une victime bien modeste au regard des nombreuses forêts dévastées par ailleurs. Reste donc à expliquer pourquoi la cause patrimoniale a pu ainsi non seulement déborder le cadre des politiques de la culture qui en orchestre l'administration depuis leur mise en place au XIX^e siècle mais aussi devenir une manifestation d'engouement populaire au-delà du consensus écologique qui a pu faire du parc l'emblème d'une nature en péril. Pour cela, il nous faut nous tourner maintenant vers une autre histoire qui se déroule en même temps que celle du patrimoine : celle des arbres.

Notes :

1. Ce qui amène Françoise Dubost (1998) à intituler sa contribution aux Journées du patrimoine du 7 janvier 1997 : « Un nouveau patrimoine, le végétal ». ☞
2. « ... l'arrêt du Conseil du 11 juillet 1730, relatif à la grande maîtrise du Blois et du Berry, stipule que «lesdits taillis [seront] exploités [...] à l'âge de 25 ans ou à un âge plus ou moins avancé ainsi qu'il sera jugé le plus convenable pour l'aménagement desdits bois eu égard à leur nature et à la qualité du terrain». Quelques années plus tard, en 1770, Guiot consacre à l'aménagement des forêts un chapitre dans son *Manuel forestier portatif* » (Peyron 1999 : 14). ☞
3. Extrait de l'ordonnance de Colbert de 1669 sur le « faict des Eaux et Forêts », cité par L. Lanier (1994 : 3). ☞
4. Je renvoie pour plus de précision concernant la procédure d'acquisition foncière à l'excellent travail de Vincent Maroteaux (2000). ☞
5. Chantal Waltisperger (1984) analyse les transformations des pratiques locales induites par l'extension du Grand Parc à la fin du xviii^e siècle. ☞
6. Décret du 16 septembre 1792 (Chastel 1986 : 413). ☞
7. Dès 1790 est créée la Commission des monuments à laquelle succèdent à partir de 1793 la Commission des arts, puis la Commission temporaire des arts (décembre 1793) qui, dans leur démarche d'inventaire, affichent pour la première fois l'utilité morale et pédagogique du patrimoine. ☞
8. 12 mars et 27 avril 1796. ☞
9. Rapport du 17 nivôse an VI (Maroteaux 2000 : 232). ☞
10. Un mur tracé alors isole « 8 paroisses et un grand nombre de châteaux, fermes et hameaux » (Waltisperger 1984 : 14). ☞
11. Le Petit Parc comprend à cette époque ce qu'on désigne aujourd'hui sous le terme de « jardins » ou « Petit Parc » ainsi que l'actuel « Grand Parc ». Il s'agit en fait des espaces d'agrément qui n'ont jamais eu un usage cynégétique sous la royauté. ☞
12. Pierre Bradel, « Versailles sous le Premier Empire », *Revue d'Histoire de Versailles*, 1937, p. 84, cité par Frank Ferrand 2003 : 89. ☞
13. Après les reconstitutions impériales, il couvre 9 000 hectares (Maroteaux 2000 : 245-257). ☞
14. Sur la relation entre l'économie et la gestion de la nature en tant que bien, voir l'analyse de Jean-Baptiste Vaquin citée ci-dessus. ☞
15. En 1862, Julius von Sachs, physiologiste allemand, démontre l'implication des chloroplastes dans l'assimilation chlorophyllienne et établit ainsi le rôle des végétaux dans la fixation du dioxyde de carbone et le rejet de l'oxygène dans l'air, autrement dit leur respiration. ☞

L'ÉMERGENCE D'UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE LA CULTURE : L'ARBRE

L'émotion suscitée à l'aube du ^{xxi}e siècle par la tempête de décembre 1999 s'inscrit dans un contexte qui fait de la nature en général et des jardins en particulier, un pôle d'ancrage de l'attention patrimoniale contemporaine. Françoise Dubost (1994) a mis en évidence la contamination progressive d'une patrimonialité aux végétaux dans le sillage de l'émergence de la notion de patrimoine naturel depuis les années 1960. Comme elle l'a également souligné, l'engouement pour les jardins depuis les années 1980 marque l'extension et la démocratisation de ce phénomène. L'idée que la nature, des jardins, des paysages et leurs éléments constitutifs puissent être considérés comme des patrimoines semble donc désormais aller de soi.

Les arbres apparaissent tout particulièrement prédisposés à recevoir ce type d'attention. Nous avons vu que leur traitement patrimonial n'est pas nouveau dans une acception familiale aristocratique. Mais ce dont il est question ici, c'est du renversement qui conduit Françoise Dubost à voir la genèse d'un « nouveau domaine patrimonial » et donc justement son extraction des enjeux fonciers. Nous allons voir que l'idée d'une valeur propre aux arbres et indépendante des enjeux liés à la gestion des territoires ruraux était en germe déjà bien avant les années 1980.

L'art des jardins ou la conversion de l'arbre en œuvre d'art

L'histoire du parc de Versailles est intimement associée à celle de l'art pictural et donc d'une pratique savante de la culture. Une perception esthétique des jardins voit en effet le jour quand ces derniers ne sont plus dévolus aux seules plantations de « simples » ou de vergers hérités des traditions monastiques.

La Renaissance a marqué un premier tournant dans la manière de concevoir les parcs : vus jusque-là comme des espaces clos et dissociés du château ou du monastère dont ils dépendaient, ils s'ouvrent alors sur les jardins pour former des ensembles intégrés dans un même paysage. Il n'y a donc plus de franche solution de continuité entre le parc et le jardin d'un château. La fonction des jardins évolue d'ailleurs dans le même temps, les jardins « de simples », aux vertus médicinales, cèdent progressivement la place aux jardins « d'agrément » qui enserrant les châteaux puis les maisons bourgeoises¹. Leur statut et leur fonction changent au point qu'ils deviennent un thème littéraire à la mode et qu'ils acquièrent une valeur esthétique. Si à l'âge classique « la perspective s'étire à perte de vue, donnant l'impression que le jardin conquiert tout l'espace jusqu'au point de fuite placé sur l'horizon » (Baridon 1998 : 697), le jardin

reste néanmoins séparé de la zone traditionnellement réservée à la chasse par une enceinte. Le végétal a donc pénétré le monde de la culture non seulement au sens propre mais aussi au sens figuré quand les châteaux se sont ouverts sur les jardins. On ne peut qu'être frappé de la concomitance de ces deux événements, l'ouverture spatiale des jardins et l'émergence d'une « culture » de l'esprit, dont Denys Cuche a souligné qu'elle devient au *xvi^e* siècle « une faculté » (Cuche 1996 : 8) intellectuelle. Au moment où naissait l'idée d'un « art des jardins » associé à une réflexion théorique, un style et un statut, germait donc également l'idée qu'il est possible d'éduquer l'esprit et de développer cette faculté en la travaillant, comme cela se fait avec des plantes. Le sort des végétaux s'est ainsi trouvé associé à la notion de culture intellectuelle. Reste maintenant à comprendre comment ils ont également pu glisser ensuite de la culture vers le patrimoine.

Une seconde étape de ce glissement des arbres dans la culture intervient à la fin du *xvi^e* siècle et Versailles y contribue largement. Si le projet de le Nôtre pour les jardins de Versailles ne peut être tenu pour seul point de départ du renouveau des jardins à l'âge baroque, il n'en reste pas moins la traduction des mutations, sociale, économique, politique mais aussi culturelle, de cette époque. Les jardins ne sont en effet plus des espaces clos dans lesquels il faut pénétrer pour les découvrir mais des paysages artificiels visibles depuis les fenêtres d'un château. L'espace a d'emblée été pensé à Versailles comme un tableau dans lequel pourrait plonger

le regard depuis les terrasses du château. Autour de la perspective rectiligne du Grand Canal, « la composition paysagère d'origine s'organisait [...] autour d'une croissance progressive des hauteurs de masses végétales à mesure que l'on s'éloignait du château, comme une sorte d'embarquement s'élevant, degré après degré, en avançant vers l'horizon » (Lablaude 1993 : 80). Ce panorama a été régulièrement décrit au fil des siècles et, à l'aube du *xx^e* siècle, le spectateur pouvait retrouver sous la plume de Pierre de Nolhac, deux siècles après sa conception, l'infini d'un paysage fabriqué de toute pièce :

Le paysage et son artifice grandiose continuent l'enchantement du palais. Les fonds lointains, les horizons des collines boisées sont presque seuls purement naturels : la pièce d'eau des Suisses et celle du Grand Canal peuvent sembler encore des lacs harmonieux... (Nolhac 1913 : 12).

Aujourd'hui encore, le visiteur du *xxi^e* siècle est invité à renouer avec les promenades royales en laissant son regard se perdre dans « la grande perspective » (Hoog 1999) qu'il découvre depuis la façade ouest du château. La terrasse, point de départ obligé de toute visite guidée, offre encore et toujours le même point de vue décrit par le Roi-Soleil au *xvii^e* siècle et régulièrement réédité depuis : « En sortant du chasteau par le vestibule de la Cour de marbre, on ira sur la terrasse ; il faut s'arrêter sur le haut des degrez pour considérer la situation des parterres des pièces d'eau et les fontaines de Cabinets » (Louis

xiv 1982 : 19). Cet arrêt est, comme le rappelle la conservatrice Simone Hoog, le premier d'« une succession de pauses, de points de vue » (1982 : 15), et donc d'une suite de tableaux destinés à remplir le champ visuel du spectateur.

Dès sa conception, les perspectives ont donc fait du château le centre d'un paysage infini et dans lequel les arbres sont mis à contribution. Le choix de leur emplacement intervient en effet en ce sens puisque, du plus près au plus loin, ils sont répartis selon des étages successifs qui favorisent l'ouverture au regard. Mais le parc est également pensé comme un volume traversé par le visiteur. Il est une œuvre dans laquelle il peut cheminer. Sur son parcours, des « bosquets » interviennent donc comme des points de rupture. En ponctuant les lignes de fuite ouvertes par la perspective, ils sont des enclaves dans lesquelles, comme dans un bois, le promeneur entre et disparaît. Chaque bosquet trouve ainsi sa propre cohérence et, tableau dans le tableau, met en abîme le paysage qu'il contribue à façonner.

Le parc du château de Versailles est donc depuis ses origines un espace construit selon les règles d'une esthétique qui en fait un modèle d'architecture végétale complexe et toujours d'actualité. Sa fonction d'agrément le place en haut de la hiérarchie des jardins. Les arbres, d'ordinaire considérés comme des produits de la nature, y sont la matière picturale d'un tableau. Chacun y a sa place et doit la garder pour respecter la cohérence d'ensemble. Créé et pensé par une élite, conçu et perçu comme une

œuvre d'art, plus ordonnancé et plus prestigieux que tout autre, ce parc est donc une production à haute valeur culturelle qui se prête d'autant mieux à une patrimonialisation de ses arbres que ces derniers y sont profondément façonnés par la culture, c'est-à-dire « cultivés » aux deux sens du terme.

Une protection administrative des arbres : des réserves « artistiques » forestières...

Les premières véritables mesures de protection prises en faveur des arbres concernent néanmoins en premier lieu des arbres forestiers. Une valeur esthétique nouvelle, indépendante de l'économie rurale, est en effet attribuée au XIX^e siècle à certains ensembles arborés. Cela amène l'administration des Eaux et Forêts à créer en 1853 des réserves dites « artistiques » dans les grandes forêts domaniales. Reconstituant leur histoire, Jean-Marc Brézard note que ces premières réserves, mises en place dans le sillage de la promulgation du Code forestier, font suite aux demandes d'artistes « comme ceux de l'école de Barbizon [qui] s'inquiètent du changement qui affecte les paysages sous l'action de l'homme » (Brézard 2003 : 47) en forêt de Fontainebleau. Il est donc alors bien question de protéger pour les conserver des arbres menacés de disparition, cela afin de garantir la pérennité d'un paysage fossilisé par la peinture. L'enjeu dépasse cependant les seules considérations esthétiques puisque, comme le souligne Françoise Cachin, « la peinture française de paysage ne prendra la

place prépondérante dans l'histoire de l'art qu'[...] au moment même où se développe une histoire nationale qui se veut davantage celle d'un peuple et d'un lieu plutôt que celle du roi et du ciel » (Cachin 1997 : 962). Le paysage a acquis en effet en cette fin du XIX^e siècle une portée identitaire qui se traduit dans la valorisation de l'aspect artistique de sites pittoresques². La « typification » des paysages qui en résulte mobilise les géographes. Ces derniers en décrivent les caractéristiques locales, à l'instar d'Élisée Reclus convaincu, nous l'avons vu, de leur vertu sociale et qui publie en 1881 *La nouvelle géographie universelle* (Reclus 1881). Comme le souligne par ailleurs François Walter à propos de la montagne des Suisses³, l'« esthétisation du pays en paysages est étroitement associée à la construction de la nation » (F. Walter 1991 : 97). La double conservation, picturale et administrative des espaces forestiers, œuvre dans le sens d'une culturalisation des arbres qui en font l'objet.

Avec la Seconde Guerre mondiale, les besoins en bois de chauffage sont tels qu'une pression marchande de plus en plus forte s'exerce sur les arbres du pourtour parisien, comme à Fontainebleau. Cela contribue à modifier le sens de leur portée culturelle. La réserve « artistique » est alors convertie en réserve « biologique », dans des forêts elles-mêmes considérées désormais comme de « véritables laboratoires naturels » (J.-M. N Walter 1991 : 174). Les arbres ne sont donc plus conservés pour leur aspect visuel mais bénéficient d'une attention scientifique entérinée par la création du Conseil national de la

protection de la nature en 1946, instance qui sera gérée à partir de 1961 par la direction générale des Eaux et Forêts, elle-même affiliée au ministère de l'Agriculture. L'enjeu est de préserver des enclaves dans lesquelles les scientifiques pourront trouver une diversité d'espèces biologiques utile à la compréhension de la nature. Cette préoccupation conservatoire débordera son cadre scientifique initial dans les années 1980 avec la création du ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en devenant un enjeu sanitaire⁴. Le 3 février 1981, une convention définit « les réserves biologiques domaniales et [précise] les conditions de leur création et de leur mise en place » (Brézard 2003 : 48) et fait du sort des réserves une responsabilité partagée entre ce nouveau ministère et celui de l'agriculture. Ces mesures successives ne concernent toutefois que des ensembles forestiers intégrés dans un paysage. L'attention aux arbres pris dans leur singularité empruntera des chemins plus sinueux, puisqu'ils traverseront le monde rural pour finalement s'en écarter.

... aux arbres et jardins « remarquables »

Dès le Moyen Âge, la toponymie prend acte du rôle attribué aux arbres dans le repérage géographique (Duchet-Suchaux 1993). Ce rôle s'est largement accru à la Renaissance quand Henri II commanda « à tous seigneurs hauts justiciers et tous manants et habitants des villes, villages, paroisses, de planter et faire planter le long des voiries et grands chemins

publics si bonne et grande quantité desdits ormes qu'avec le temps notre royaume s'en puisse voir bien et si suffisamment peuplé » (Isambert 1825-1829 : 35). Ces arbres, plantés par décision royale, préfigurent les platanes et tilleuls d'alignement qui bordent encore aujourd'hui certaines voies de circulation. Leur rôle dans l'aménagement du territoire se trouvera d'autant plus renforcé après la Révolution quand, au nom de « l'harmonie paysagère », ils vont acquérir une fonction nouvelle :

Les grandes routes dénuées de ces charmes, de ces grâces dont elles sont susceptibles d'être revêtues, qui ne montrent plus que ça et là quelques arbres infertiles, encore avidement mutilés, prendront en s'ornant de vingt millions de pieds d'arbres utiles, ce caractère de beauté, de grandeur et d'utilité qui doit annoncer une nation riche, industrielle et puissante (Cabanel 2001).

Ce conseil donné par François Antoine Rauch, ingénieur des Ponts et Chaussées en l'an x de la République, affirme la portée nationale des arbres qui ne sont désormais plus considérés comme les éléments indifférenciés d'un ensemble mais de manière individualisée. On les plante « en colonnades » et les dénombre pied par pied.

Amorcée après la Révolution, cette individualisation des arbres débouchera sur de nouvelles préoccupations quand Henri Gadeau de Kerville, savant naturaliste normand, commencera à la fin du XIX^e siècle à identifier et répertorier les « vieux » arbres qui sont « les seuls témoins vivants

d'une longue histoire » (Gadeau de Kerville 1932 : 34), écrit-il. L'administration forestière se charge alors de protéger « les arbres renommés dans la contrée soit par les souvenirs historiques ou légendaires qui s'y rattachent, soit par l'admiration qu'inspirent la majesté de leur port, leurs dimensions exceptionnelles ou leur âge vénérable⁵ ». Ces mesures révèlent une attention qui tient compte à la fois de l'esthétique et de la connaissance scientifique et qui débouchera sur la notion d'arbre « remarquable » (Gadeau de Kerville 1905 ; 1934). En 1911, chaque conservation de l'administration forestière dresse une première liste des arbres remarquables, remise à jour en 1935. Ces premiers inventaires, contemporains des textes législatifs fondamentaux de protection des Monuments historiques (1913 et 1930), montrent une préoccupation en phase avec celles de l'administration de la Culture que la loi Beauquier du 21 avril 1906 avait déjà instituée⁶.

Vers la fin des années 1960, la nécessité de protéger les espèces végétales pour leurs spécificités biologiques donne toutefois une impulsion nouvelle aux inventaires qui se poursuivent en France tout au long du XX^e siècle avec plus ou moins de vigueur jusqu'aux années 1980. Dans le même temps, l'intérêt accordé aux arbres remarquables s'est progressivement démocratisé et les « curiosités de la nature » (Bourdu 2003 : 4) interpellent désormais le grand public. Les associations locales de protection de la nature s'emparent de la cause des arbres remarquables et critiquent leur gestion par l'Office national des forêts. Sous la pression des mouvements

associatifs, le responsable local de l'Office proposera à la fin des années 1980 aux Amis de la Forêt de Fontainebleau de lui fournir la liste des arbres à protéger. L'opération débouche à Fontainebleau sur un nouvel inventaire de 670 arbres⁷. Les associations locales s'activent sur l'ensemble du territoire national pour faire leurs propres inventaires. En 1991, au moment où naît la « Mission jardin » au ministère de la Culture, leur protection devient transversale entre l'Environnement et la Culture. À travers ce parcours administratif, les arbres forestiers changent de registre en même temps qu'ils disposent successivement d'une valeur marchande, esthétique, puis biologique.

Au cheminement de ces arbres forestiers se superpose celui de leurs congénères domestiqués dans les jardins. Quelques années avant la loi « paysage⁸ », la réglementation française met en place de nouvelles mesures de protection de la nature⁹ *via* le ministère de l'Environnement qui entreprend alors une politique de recensement des arbres remarquables. Le Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement (SRETIE) et la Mission du paysage, tous deux sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, procèdent à leur tour à des inventaires (Bouillon & Defaux 1990). C'est toutefois le ministère de l'Équipement qui enclenchera à partir de 1983 un premier inventaire des parcs et jardins dits « remarquables » (Weil 1993). Si les arbres singuliers ont en premier lieu interpellé les aménageurs du territoire, c'est

leur valeur historique au sein d'ensembles pluriels qui contribuera donc à en faire des « monuments culturels ». Cette valeur des végétaux apparaît dans un premier temps dépendre de leur attrait visuel, avant de pouvoir leur être reconnue de manière indépendante. Mais un autre critère intervient dans cette valorisation culturelle des ensembles végétaux : ils acquièrent en effet une portée historique intrinsèque. Si la dimension historique des jardins n'était pas une condition explicite de la politique conservatoire des parcs et jardins lancée dans les années 1980 en France, la création, à l'échelle internationale d'un Comité international des jardins historiques par le biais de l'Icomos, en 1971, puis la Charte de Florence en 1981¹⁰ vont poser cette qualité comme essentielle. Quand en 1987, le ministère de la Culture prendra le relais du ministère de l'Équipement dans l'inventaire des jardins remarquables, il donnera par conséquent une impulsion nouvelle au repérage de leur portée culturelle en invitant à prendre également en compte leur histoire. Ceci se traduira par une intensification des mesures de protection avec « près de 1 200 parcs et jardins protégés (dont 500 classés) » (Bady 1998 : 40) un an plus tard¹¹. Le phénomène s'est amplifié avec la création, en 1991, de la « Mission jardin », devenue en 1998 le « Bureau des jardins et du patrimoine paysager » sous la direction d'Anne-Marie Cousin, puis en 2003 la création d'un nouvel organe consultatif, le « Conseil national des parcs et jardins » (Bady 2004 : 2)¹², rattaché à la sous-direction de l'architecture et du cadre de vie du

ministère de la Culture et de la Communication. Un label « jardin remarquable » est également créé en 2004 avec la circulaire du 17 février.

Ce transfert de responsabilité d'un ministère à l'autre et le changement de valeur qu'il implique ne sont pas anodins du point de vue des propriétaires de jardins qui peuvent désormais bénéficier de subventions publiques pour entretenir les leurs s'ils peuvent en justifier la qualité « paysagère ». Cela suppose de leur part une aptitude à repérer cette qualité « visible directement, selon une lecture dite sensible », comme la définit Colette Di Mattéo (1993:44) et donc d'être capable d'identifier du regard les attributs d'un jardin « paysager ». Une esthétique propre aux ensembles végétaux est donc désormais admise et la société civile est invitée à contribuer à sa valorisation par le biais des propriétaires mobilisés dans l'inventaire des jardins remarquables. Si les arbres de parcs pouvaient dès 1943¹³ bénéficier de mesures de protection, la démarche n'est ainsi plus conditionnée par leur inscription dans un ensemble plus vaste comprenant un monument historique. Les années 1980 marquent un tournant dans la prise en compte de la valeur culturelle des végétaux qui ne dépend plus d'une valorisation artistique préalable, ni de la présence d'un monument.

La reconnaissance des végétaux en tant que biens culturels à protéger au titre de l'art et de l'histoire permet leur entrée dans le champ de la culture savante. De ministère en ministère, la protection réglementaire du patrimoine arboré est devenue

une responsabilité partagée, son entrée au ministère de la Culture scellant en quelque sorte son destin patrimonial à l'aube des années 1990.

Des espaces boisés au service d'une hiérarchisation du social

Une ligne de partage apparaît toutefois dans l'identification de la valeur patrimoniale des arbres ruraux et urbains : alors que la justification patrimoniale des premiers s'attarde sur les considérations esthétiques, celle des seconds s'appuie davantage sur leur valeur historique (Bercé 2001). Cette ligne de partage pose question. Saisir les enjeux d'une telle distinction amène à considérer la portée sociale des registres auxquels sont associés les arbres.

Depuis la seconde moitié du xx^e siècle, les arbres « domestiques » des jardins bénéficient d'une attention sociale croissante. Le succès que rencontrent aujourd'hui les jardineries ou les festivals tels que celui de Chaumont-sur-Loire¹⁴ révèle un intérêt massif en faveur du jardinage, qu'il s'agisse d'en faire une pratique familiale ou un loisir culturel avec la visite des parcs et jardins¹⁵. Si la notion de jardin d'agrément fait écho aux pratiques héritées de l'aristocratie et attire de ce fait particulièrement les classes moyennes, le jardinage séduit les héritiers des cultures potagères des milieux populaires¹⁶. Avec ses figures emblématiques comme Le Nôtre ou Duchêne, l'art des jardins, est ainsi devenu une discipline à la mode qui touche un large public. L'intérêt accordé aux arbres s'inscrit

dans cet engouement. Les arbres de parc ou de jardin bénéficient en effet de l'aura attribuée à ces espaces dédiés à la promenade culturelle. La notion de jardin ou de parc, ensembles clos réservés jusqu'aux années 1970 au plaisir d'un public averti, invite en effet désormais tout un chacun à s'associer au prestige des châteaux. Le parc du château de Versailles en est l'emblème le plus connu.

Cette échelle de valeur sociale se retrouve dans la terminologie utilisée pour désigner les ensembles végétaux. À Versailles, cet espace n'est jamais présenté comme un « bois », à la différence d'autres espaces similaires tels que Vincennes, mais en tant que « parc » ou « jardin ». Il faut dire qu'à Vincennes¹⁷, la fonction cynégétique du site a longtemps primé sur tout autre usage puisque ce n'est que sous Napoléon III, en 1860, qu'il a acquis une fonction de promenade. Rien à voir donc avec le sort des jardins versaillais, associé à l'agrément de la cour. La notion de parc se trouve ainsi dotée d'un attrait refusé aux bois. Une autre césure se dessine à travers la nuance entre le jardin potager et le jardin d'agrément. Le premier, associé aux humbles et le second, invention des élites dont le parc de Versailles est la forme la plus aboutie, s'opposent à travers la hiérarchisation du social qu'ils suggèrent. Notons que la place accordée aux arbres y contribue : quasi absents dans le premier si ce n'est sous forme fruitière et en tant que source de produits comestibles, ils sont l'élément visuel indispensable au second pour donner l'illusion d'un paysage miniature. Les arbres, domestiqués et fructueux dans les potagers, sont au

contraire supposés sauvages et sans fruits dans les jardins d'agrément. Cette opposition entre l'utile et l'esthétique renforce d'autant plus celle entre les espaces qui leur sont associés.

L'arbre principe structurant de l'espace urbain

Si les espaces arborés font l'objet d'appropriations sociales contrastées, nous allons voir qu'ils sont également mis au service des cloisonnements sociaux. La forte progression de la population francilienne au cours du xx^e siècle a conduit à la mise en œuvre d'une politique de préservation des formations naturelles, agricoles ou forestières de la région Île-de-France, insérant Versailles dans une zone marquée par une forte volonté conservatoire.

Dès la fin des années 1950, les institutions régionales d'Île-de-France ont veillé à limiter la « consommation anarchique de l'espace rural, qui s'est rétréci et a perdu son identité¹⁸ », comme le déplorent alors des responsables de l'Office national des forêts. Face à ces craintes, le district de Paris lance à partir des années 1960 un premier plan d'aménagement général¹⁹. Ce plan traduit des préoccupations de plus en plus fortes à l'égard d'espaces boisés considérés plus que jamais comme essentiels. Une telle crainte pourrait être la conséquence d'une réduction des surfaces boisées qui expliquerait leur perception patrimoniale. La menace relève pourtant moins de la réalité que du fantasme. Les superficies boisées françaises en général et de la région Île-de-France en particulier, sont en fait loin de décroître. Comme

l'a rappelé André Corvol (1984 : 673-737), elles se sont au contraire accrues de 27 % en France depuis le début du xx^e siècle et cette extension, en moins de trois générations, a largement profité à la région Île-de-France puisque sa surface forestière a augmenté de 20 % entre 1878 et 1977 (Rousseau 1990 : 56-68 ; Pignard 2000 : 7-36). Dans cette région, qui couvre à peine 2 % du territoire national et concentre 20 % de la population française, le taux de boisement est de 23 % en moyenne. Les départements de l'Ouest parisien ont même des taux de boisement supérieurs : plus de 30 % dans les Yvelines²⁰. Ces taux n'ont rien à envier à la moyenne nationale, de 26 %, alors que les autres régions du quart nord-ouest de la France sont bien en deçà²¹. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'Île-de-France n'est donc pas désertée par les arbres. Si l'emprise de l'urbanisation a eu des conséquences sur le foncier, celles-ci ont en fait moins affecté les espaces forestiers que sur les terres agricoles. Comment expliquer dans ce cas le peu d'attention accordé au paysage rural et l'extrême valorisation des arbres ?

Durant la fin du xix^e siècle, la notion de cité-jardin institue l'idée d'une relation impérative entre la nature et la ville, idée qui va par la suite gouverner la praxis urbanistique : « L'environnement urbain ne doit pas être uniquement minéral, il doit comporter les traits propres aux paysages ruraux » (Robineau 1994 : 6), décide-t-on. Le Service des promenades et plantations de la Ville de Paris, créé par le baron Haussmann en 1854 sous Napoléon III, inaugure cette nouvelle politique d'aménagement urbain.

Les travaux des historiens mettent en évidence son incidence sur le retour de « la nature en ville » (Corvol 1994), retour qui ne peut être dissocié du contexte social qui le motive.

Le changement du regard porté sur la présence de végétaux dans l'espace urbain coïncide en effet avec une transformation des modes de vie. Alors que les jardins deviennent « publics », un modèle de comportement bourgeois de respect d'autrui et de développement individuel se diffuse peu à peu dans la société. Élisabeth Sire (1983 : 48-55) a mis en évidence les représentations de la nature et les nouvelles pratiques qui se développent autour des jardins publics créés au Second Empire. Les travaux de Françoise Dubost (1997 : 59-62) sur l'apparition des jardins ouvriers à la fin du xix^e siècle montrent qu'ils relèvent d'une même idéologie progressiste, dont l'enjeu, hygiéniste et moral, s'applique aux classes populaires. La nature devient ainsi une préoccupation sociale et politique qui se traduit dans les projets d'aménagement urbain. Les espaces verts se multiplient à Paris²² jusqu'à ce que l'augmentation des résidences secondaires et des lotissements pavillonnaires profite finalement au développement des jardins privés.

Avec l'avènement du tourisme, les arbres redeviendront néanmoins indispensables dans tout projet d'urbanisation. Les arbres publics, qu'ils poussent dans les jardins ou les bois, bénéficient d'une attention qui s'amplifie à partir des années 1950, tant de la part des politiques régionales qui

intensifient leur préemption patrimoniale dans le but de favoriser l'accueil du public²³, que d'une population urbaine en quête de nature et de « loisirs verts » (Kalaora 1993). Si la campagne cultivée n'a plus sa place dans la capitale du xx^e siècle, la présence des arbres répond en revanche désormais aux besoins vitaux des citadins.

La parution de l'ouvrage, *Paris et le désert français* (Gravier 1947), dans lequel le géographe dénonce la macrocéphalie parisienne et les dangers d'une trop forte extension urbaine, contribue par ailleurs à la mise en place de politiques de décentralisation et d'aménagement qui visent à contenir le développement de la capitale. Le projet de création d'une « Ceinture Verte²⁴ » autour de Paris en 1983 a conduit depuis à la rédaction d'un « Plan Vert²⁵ » régional, traduction de « la volonté politique des élus de renforcer le *tissu vert*²⁶ d'Ile-de-France » (Virely s.d. : 3). Les actions menées dans le cadre de ce Plan Vert ont porté sur trois points principaux : l'acquisition de forêts, d'espaces verts ou de terres agricoles pour le compte de la Région ; l'aménagement des propriétés régionales en vue de leur ouverture au public ; la réalisation d'équipements de loisirs et d'aménagements récréatifs et le maintien des parcs et jardins publics en milieu urbain. Une « trame verte » ponctue désormais l'agglomération parisienne d'îlots de verdure, alors que la « ceinture verte » la sépare de ses « banlieues » et qu'une « couronne » marque les limites de l'espace francilien. Entre ces limites, des « coulées vertes » s'offrent à la promenade publique. En introduisant le concept « d'écosystème de la

région urbaine²⁷ » et de biodiversité pour justifier les mesures de protection, le Plan Vert propose en quelque sorte de renforcer le tissu social en agissant sur un tissu vert.

L'alibi hygiéniste a fait des arbres un principe structurant de l'espace urbain. Ils y jouent en effet un rôle essentiel : plus qu'une pelouse ou un terrain en friche, ils font écran, permettant de faire oublier le béton et de séparer les quartiers dits « sensibles » de ceux jugés « tranquilles ». Sur fond d'argumentaire écologiste, la nature permet ainsi d'entériner une hiérarchisation des espaces, les lieux les moins désirables devant être soustraits au regard. La mise en place d'une politique régionale révèle l'importance accordée aux enjeux sociaux qui apparaissent en filigrane de la gestion du patrimoine arboré. Aux considérations progressistes, hygiénistes et morales du xix^e siècle, se sont substituées aujourd'hui les questions sanitaires et écologiques, mais les espaces arborés n'en font pas moins système à partir de leurs fonctionnalités supposées. Il existe bien un enjeu régional et une perception urbaine des arbres au sein desquels le parc de Versailles occupe une place clef.

Les parcs en général et celui de Versailles en particulier sont en effet devenus les archétypes édulcorés de paysages ruraux disparus. Le « Hameau de la Reine » répond par exemple au besoin de mise en scène d'une « vie agricole idyllique [...] création culturelle d'une ruralité fictive » (Cloarec 1995 : 85). L'invention d'une « nature » pour citadins (Corvol 1997) s'inscrit dans ce contexte de densification

urbaine. Le parc du château de Versailles répond donc aux attentes conjuguées d'une population urbaine de plus en plus nombreuse et dont le temps libre progresse au profit du développement des loisirs de plein air (Dirn 1999 : 60-63). Espace protéiforme ouvert à l'imaginaire de la société qui l'entretient, le parc de Versailles se trouve confronté aux exigences multiples et parfois contradictoires de ses usagers. Or, le traitement d'un tel patrimoine concerne un objet qui est aussi un espace, ce qui complique d'autant plus sa préservation puisqu'elle passe par la possibilité de le traverser, de le toucher et donc d'y laisser une empreinte et de le transformer.

Entre parcs et jardins, une sémantique de la nature

Produit de la culture, le parc versaillais est en effet paradoxalement devenu au lendemain de la tempête de 1999 le symbole de la nature maltraitée. Espace vert, il ne présente pourtant guère les traits d'une nature vierge et authentique qui, comme l'a mis en évidence Sergio Dalla Bernardina, se nourrit des clichés d'une « nature primordiale, formidable simplification qui exclut du champ visuel, ne serait-ce que pour un instant, la société entière et tout son encombrant appareil de conditionnements moraux » (Dalla Bernardina 1996 : 28). Les images d'une forêt mythique, originelle et dissociée de l'histoire en sont les figurations communes. Elles n'ont toutefois que peu de choses à voir avec Versailles et son parc. Des 15 000 hectares cernés d'un mur qu'il comptait à la

fin du xvii^e siècle, il ne reste aujourd'hui que huit cents et le classicisme de son tracé évoque davantage l'asservissement de la nature que sa virginité. Il offre pourtant l'image d'un havre de verdure à l'intérieur d'un espace urbanisé. Comment expliquer cette disposition à incarner la nature aux yeux de nos contemporains ?

Là encore, les termes utilisés à son propos nous éclairent sur ce point. Notons qu'ils varient selon les circonstances et les interlocuteurs. Les jardiniers du château opèrent une distinction entre deux secteurs, le « Petit Parc » (94 hectares) d'une part, également nommé « jardins », situés aux abords du château et des Trianons, et le « Grand Parc » (600 hectares) d'autre part, espace moins accessible aux visiteurs, traité de manière « forestière », donc non « jardiné ». D'un point de vue historique, la nuance résulte d'un ancien partage entre le Grand Parc, zone forestière réservée à la chasse, et le Petit Parc, réservé à l'agrément. Le Grand Parc de Louis xvi ayant disparu après la Révolution, un redécoupage sémantique s'est opéré, l'actuel « Grand Parc » recouvrant en fait aujourd'hui le Petit Parc de l'ancien Régime. Le glissement entre Petit et Grand parc se retrouve dans la préférence que les historiens de l'art accordent au premier, désigné plus souvent en tant que « jardins²⁸ » du château. Il retient particulièrement leur attention en raison de la statuaire, des bassins et des fontaines qui s'y trouvent, et dont la zone forestière du Grand Parc est dépourvue. La distinction s'explique par l'étymologie des deux termes. La notion de parc désigne une « grande étendue de terre et de bois clôturée où

l'on élève des animaux pour la chasse [...] élément caractéristique des châteaux profondément lié à une structure féodale » (Rey 1995 : 1426) et que l'on désignerait aujourd'hui comme une « réserve ». Si les spécialistes privilégient l'idée de jardin dans une lecture savante des espaces contigus au château, ses visiteurs, les médias, le service communication du château comme les donateurs lui préfèrent en revanche celle de parc. Comment saisir cette préférence ? Celle-ci est le fruit d'autres héritages sémantiques. Les usages contemporains du mot « parc » puisent en effet également dans des univers de référence qui l'éloignent des conceptions de l'aménagement de l'espace aristocratique. Depuis son emprunt pour désigner le parc naturel de Yellowstone en 1872, la notion s'est en quelque sorte démocratisée en même temps qu'elle s'imprégnait de l'idée de nature vierge et intacte. Dans sa version américaine, le « park » apparaît ainsi comme un vaste espace « naturel », ou tout au moins supposé l'être. Ce détour outre-Atlantique a conduit un siècle plus tard à sa redéfinition en France lors de la création des parcs nationaux²⁹, autorisant son glissement vers l'idée de protection de la nature dans la gestion du patrimoine naturel (Lefeuvre 1990 ; Micoud 1995). Depuis les années 1960, les parcs sont donc devenus des enclaves de nature qui doivent être préservées des débordements urbains pour le bénéfice de tous.

L'ambivalence du domaine versaillais, à la fois parc et jardin, nature et culture incarnées, est donc amplifiée par la partition de ses arbres. La présence

des bosquets dans son enceinte nourrit son lien avec le sauvage. S'il n'est jamais qualifié de « bois », le Petit Parc renferme une quinzaine de bosquets, tels que celui des Trois Fontaines ou des bains d'Apollon... Ces bois forment des îlots dans le parc. À la différence des bois et bosquets urbains, leur fréquentation est réglementée et soumise à un contrôle très strict³⁰. Espaces clos et à l'écart des regards indiscrets, ils sont également perçus comme des enclaves propices au débordement des conduites³¹. Ceci renforce leur « ensauvagement » et justifie toujours la vigilance des gardiens qui veillent sur eux. Le « bois » appelle le sauvage et sa présence à Versailles contribue à introduire le naturel dans le culturel.

Le parc du château joue ainsi des frontières entre nature et culture. Il met en scène une progression linéaire de l'un vers l'autre, tout en ponctuant l'un de la présence de l'autre. En tant que zone de transition, il met en forme la domestication du sauvage et l'ensauvagement de la culture. Son espace, orchestré du centre vers la périphérie, donne à voir cette intrication de la culture et de la nature. Ni totalement forêt, ni pleinement bois, ni strictement jardin, il est néanmoins tout cela à la fois. De la première, il possède les arbres et le mystère ; du dernier, il conserve l'ordre et la clôture.

Le parc du château puise ainsi dans l'histoire sa légitimité esthétique et visuelle tout en incarnant pour ses visiteurs actuels une naturalité fantasmée. L'histoire a lentement façonné les conditions propices à la densification d'une patrimonialité qui

se construit autant dans son ancrage dans la culture que sur les principes d'un ensauvagement possible de ces éléments constitutifs et de l'établissement d'un lien avec la nature.

Versailles dans la monumentalisation des arbres

L'histoire du parc du château de Versailles a contribué à modifier la manière d'appréhender les végétaux et à valoriser leur statut culturel. Qu'il s'agisse de la transformation des dispositifs de protection régaliens, de l'introduction des jardins dans le monde de la culture savante, de leur entrée dans le champ des préoccupations environnementales ou de leur mise à contribution dans l'aménagement urbain avec la transformation des modes de vie, tous ces éléments se retrouvent dans les discours tenus aujourd'hui au sujet du parc et qui font qu'il peut être perçu comme un patrimoine à la fois naturel et culturel.

Fait curieux toutefois, alors que le plus souvent les nouvelles mesures de protection génèrent dans leur sillage de nouvelles attentions, à propos du parc du château de Versailles il semblerait que ce soit plutôt l'inverse : les mesures de protection le concernant s'avèrent en effet le plus souvent anticiper l'instauration de nouveaux dispositifs ministériels. La perspective du Grand Canal est ainsi protégée dès le 8 décembre 1832, le domaine, monument et parc compris, sera classé au titre des Monuments historiques en 1862 par Prosper Mérimée. Depuis le 31 octobre 1906, le parc figure nommément dans la liste des Monuments historiques et quand

la première loi de protection des Monuments historiques sera promulguée, le 31 décembre 1913, le domaine de Versailles bénéficiera, par décision du Conseil d'État, d'une extension du périmètre concerné par son classement. À la différence de la plupart des monuments, celui du château de Versailles est d'emblée perçu comme « patrimonial ». Il bénéficie d'une attention particulière qui se traduit dans sa prise en compte par l'ensemble des dispositifs de classement postérieurs à 1913. Mais que son parc soit devenu l'emblème des attentes patrimoniales contemporaines reste toutefois paradoxal car, comme l'a souligné Colette Di Mattéo (1993 : 41-45), la prise en compte des parcs et jardins en tant que patrimoine « historique » ne va pas de soi. L'attribution d'une telle valeur aux ensembles cultivés est en effet postérieure à celle des édifices et objets d'art. Elle n'apparaît réellement précisée dans la législation qu'à partir de 1930 avec la loi sur les Sites. Bien que la loi du 21 avril « organisant la protection des sites et monuments naturels à caractère artistique³² » ait, nous l'avons vu, permis dès 1906 le classement de sites jugés « pittoresques », les jardins ne seront la plupart du temps classés que plus tardivement. Là encore, Versailles fait exception. Son « parc » est nommément désigné lors de son classement au titre de Monument historique dès 1862³³.

Comme les autres exceptions qui anticipent la promulgation de la loi sur les Sites de 1930, ce classement révèle les critères fondamentaux retenus pour justifier l'attribution d'une telle valeur à un parc. Tous ceux classés avant 1930 présentent en

effet une double caractéristique commune : ils bénéficient d'une part de la proximité d'un château, ils sont d'autre part ordonnancés et entretenus selon un tracé classique. Ces spécificités seront d'ailleurs reprises avec la loi de 1913 sur la protection des Monuments historiques qui permettra l'inscription d'autres parcs selon ces mêmes critères. À de rares exceptions près³⁴, les ensembles paysagers qui ne relèvent pas d'une composition classique et n'ont pas d'éléments architecturaux notables en leur sein doivent par contre attendre la loi de 1930 pour bénéficier de réelles mesures de protection. La prise en compte des jardins comme patrimoine historique apparaît donc liée au double dispositif réglementaire organisé par la loi sur les Monuments historiques de 1913 d'une part et celle sur les Sites de 1930 d'autre part. Comme le souligne également Colette Di Mattéo, la protection des parcs peut par conséquent être envisagée de deux manières, selon la présence ou l'absence de bâti. Dans le premier dispositif réglementaire, il y a contagion d'une charge historique qui permet de voir le parc comme un monument. Dans le cas des parcs protégés au titre de la loi de 1930, l'absence de bâti les prive au contraire d'une valeur « monumentale ». L'histoire leur faisant défaut, ce sont alors leurs caractéristiques esthétiques, botaniques ou scientifiques qui les qualifient.

Le parc de Versailles se prête d'autant plus aisément au traitement monumental que ses arbres y sont appréhendés comme un matériau « taillé ou

sculpté par le jardinier, comme l'architecte dresse la pierre » (Lablaude 1993 : 77). Mais un tel traitement n'est pas le seul fait de la restauration dont il fait l'objet depuis les années 1990. En tant que jardin du Roi-Soleil, il « EST un monument » en soi remarquait déjà Élisabeth Sire dans les années 1980 car, dès sa création, il n'est « pas connu comme une ambiance, mais comme le marquage au sol, l'inscription d'un ordre dans l'espace » (Sire 1983 : 8). La nature y est travaillée, construite. Il est un espace architecturé à l'instar de n'importe quel monument.

L'historicisation des végétaux renforcera leur valeur monumentale. Depuis les années 1950, l'étude des cernes concentriques des troncs d'arbres constitue une « source irremplaçable de datation historique » (Le Roy Ladurie 2002 : 13) pour les historiens. Ces derniers trouvent dans leur croissance physique les traces objectives des changements climatiques. Avec le développement de la dendrochronologie, les arbres deviennent des témoins de l'histoire à laquelle ils assistent impassibles. Ils incarnent l'histoire dans leurs fibres, en sont les dépositaires. Ils sont à leur tour dotés d'une historicité propre, parallèle à celle de la nation. Les marronniers du parc de Versailles, souligne ainsi Jacques Brosse, « étaient bien petits au temps de Louis XVI » (Brosse 2002 : 107) ; Georges Feterman quant à lui rappelle à propos du sophora du Petit Trianon que « la graine qui lui donna naissance fut expédiée en 1745 par le père d'Incarville, alors prisonnier en Chine » (Feterman 2003 : 153). Chaque arbre est ainsi un monument en puissance.

Le foisonnement des dispositifs qui encouragent la protection du patrimoine arboré contribue à leur monumentalisation au titre de l'histoire. Toutes

ces mesures ne peuvent toutefois être considérées comme le seul point de départ de l'intérêt accordé aux arbres aujourd'hui.

Notes :

1. Pour une reconstitution précise de l'histoire des jardins, voir Michel Baridon (1998). ☞
2. Sur ce point, voir également Marcel Roncayolo (1997). ☞
3. Jean Mahaud et Pierre Donadieu (2000) l'ont également mis en évidence à propos de la Bretagne. ☞
4. Un premier ministère « de la protection de la nature et de l'environnement » avait vu le jour en 1971 à l'initiative de Jacques Chaban-Delmas. ☞
5. Circulaire du 29 juin 1899, Direction générale des eaux et forêts (Lecomte 2001 : 5). ☞
6. Dite loi Beauquier, du nom de Charles Beauquier, député du Doubs et membre fondateur de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France en 1902. Celui-ci avait dès 1898 défendu la protection de la source du Lison dans le Jura, en tant que site pittoresque menacé de « disgrâce ». Sur ce point, voir N. Barbe (2006). ☞
7. Association des amis de la forêt de Fontainebleau, *Arbres remarquables de la forêt de Fontainebleau*, Fontainebleau, 1988. ☞
8. Loi du 8 janvier 1993. ☞
9. Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. ☞
10. Selon l'article premier : « Un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument ». Sur l'évolution de l'intervention de l'État en faveur des jardins dits « historiques », voir dans Dubost 1994 le cinquième chapitre intitulé « Jardins historiques : les politiques publiques ». ☞
11. Aujourd'hui, près de 2 000 parcs et jardins sont ainsi protégés, dont 795 classés, les autres inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. ☞
12. Décret du Premier ministre sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication, n° 2003-447, du 19 mai 2003. Cette institution se veut « une instance de conseil du ministre et de ses services, dans les différents domaines de la protection, de l'entretien, de la restauration, de la création et de la valorisation des parcs et jardins [et] aussi un lieu de concertation et d'échanges entre partenaires publics (ministères, collectivités territoriales) et partenaires privés (associations et personnalités qualifiées). ☞
13. Loi du 25 février 1943 sur la protection des « abords » des monuments historiques, puis mise en place des « Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager » (ZPPAUP) par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 qui a conduit en 1993 à la loi « paysage ». ☞
14. Entre 2006 et 2011, le nombre de visiteurs a augmenté de 80 %. ☞
15. En 2005, 1 568 parcs et jardins publics ou privés ont été ouverts à l'occasion de la troisième édition des *Rendez-vous aux jardins*, manifestation qui avait déjà attiré en 2004 un million de personnes (Roux 2005 : 26) pour atteindre 1,8 millions de visiteurs en 2011, fréquentation stable en 2013. ☞
16. Analyse de Françoise Dubost citée par Jean-Michel Normand (2001 : 27). ☞
17. Sur la conservation du bois de Vincennes, voir Jean-Michel Derex (1997 : 7-9). ☞
18. Pour l'analyse de la politique d'espaces verts de la région d'Île-de-France, je m'appuie sur la synthèse de François Vilery (s. d.), chef du service départemental de Seine-et-Marne, district de Melun-Ferrière, à l'Office national des

forêts et de Xavier de Buyer (1997 : 41-45), ingénieur général du G.R.E.F et directeur de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France. ☞

19. Décret n° 60-857 du 6 août 1960. ☞

20. Statistiques réalisées par l'Inventaire forestier national à partir de données recueillies entre 1982 et 1999, in Société forestière de Franche-Comté (2006 : 16-18). ☞

21. Le boisement y représente 8 à 15 % de la superficie globale (*ibid.*). ☞

22. « 1800 hectares d'espaces verts furent créés en une vingtaine d'années » selon Jacques Robineau (1994 : 6). ☞

23. Pour la région Île-de-France, cela a conduit à la création d'un nouvel établissement public en 1976, l'Agence des espaces verts, loi n° 76-394 du 6 mai 1976 et décret n° 76-908 du 2 octobre 1976. ☞

24. Adopté par le conseil régional le 17 novembre 1987. ☞

25. Document d'orientation, résultat d'une concertation entre le conseil régional d'Île-de-France, l'Agence des espaces verts et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (CRIF, IAURIF, AEV 1995). ☞

26. Souligné par moi. ☞

27. Sur les concepts mis en œuvre dans le Plan Vert régional, voir Xavier De Buyer (1997 : 42). ☞

28. J'en veux pour preuve les titres choisis par ces derniers dans leurs publications, dont l'ouvrage de Jean-François Carric & Béjart (2001) est un exemple récent. Seules exceptions, les ouvrages de Gaston Brière (1909) et de Gérard

Van Der Kemp (1967), conservateurs du musée de Versailles et des Trianons, privilégiant le parc dans leurs intitulés. ☞

29. La création des premiers parcs nationaux a été entérinée en France par la loi du 22 juillet 1960. ☞

30. Jusqu'en 2003 ces bosquets n'étaient accessibles qu'aux visites guidées. L'accès aux jardins est devenu payant en 2003, avant de redevenir gratuit. La visite des bosquets se fait sous la surveillance de gardiens munis de sifflets. ☞

31. Les bosquets pourraient être le lieu de pratiques licencieuses, ce qui a conduit à leur fermeture par des clefs et à un contrôle strict sous Louis xv (épisode évoqué par Prudhomme 1827 : 90) et justifie encore actuellement leur surveillance. ☞

32. Dite loi Beauquier, du nom de Charles Beauquier, député du Doubs et membre fondateur de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France en 1902. Celui-ci avait dès 1898 défendu la protection de la source du Lison dans le Jura, en tant que site pittoresque menacé de « disgrâce ». Sur ce point, voir Noël Barbe (2006). ☞

33. C'est également le cas du parc du château de Fontainebleau, puis celui d'Azay-le-Rideau classé lui en 1904. Rappelons que les « premiers textes qui fondent les principes réglementaires des monuments au titre des Monuments historiques datent des années 1840 » (Di Mattéo 1993 : 42). ☞

34. Une enquête minutieuse sur les dossiers d'inscription des sites ou paysages pittoresques enregistrés depuis le début du xx^e siècle reste à faire. ☞

LA GENÈSE D'UN ATTACHEMENT POPULAIRES AUX ARBRES

La portée culturelle des arbres et leur prise en compte dans des logiques intergénérationnelles orientées vers l'avenir de la collectivité s'invente dans les arcanes du savoir et du politique autour du monde des lettrés et des arts au XVII^e siècle. Le transfert d'une gestion du foncier hors du patrimoine familial confère dans le même temps aux arbres une patrimonialité nouvelle. Pour autant, il en est du patrimoine comme d'autres valeurs communes, il n'aurait pas la portée qui est la sienne sans un terreau propice à sa reconnaissance par le peuple et sans la genèse d'un collectif qui dépend des conditions de son ancrage populaire. En d'autres termes, pour qu'un patrimoine puisse être reconnu en tant que tel, il ne suffit pas d'une décision élitiste et autoritaire, il faut également un terrain propice à son partage consensuel, ce qui implique sa conformité avec des valeurs et des modes de vies largement partagés. C'est pourquoi nous allons maintenant considérer les conditions de la genèse d'un attachement aux arbres tel que les traditions populaires ont contribué à le façonner.

Entre légende et histoire : des ancêtres au destin héroïque

Si les arbres sont prédisposés à incarner l'histoire dans la profondeur de leurs fibres végétales, leurs histoires bercent également depuis longtemps

l'enfance de nombreuses générations. De nombreux ouvrages guident le lecteur vers la découverte des arbres remarquables, qui se prêtent au récit des petites histoires comme de la grande. La tempête a d'ailleurs réactivé l'attention à leur égard (Camus 2001). De la forêt de Brocéliande et son enchanteur Merlin, à l'arbre de Jessé de la tradition chrétienne en passant par le chêne sacré de Dodone, l'éventail des mythologies communes leur fait ainsi la part belle (Corvol 2004). Ce légendaire bénéficie d'un large intérêt du public dont atteste aujourd'hui le succès éditorial des ouvrages de Jacques Brosse (1989 ; 1993 ; 2001 ; 2002 ; 2005 ; 2010), Robert Bourdu (1998 ; 1999 ; 2001 ; 2003 ; 2005 ; 2008), Georges Feterman (2000 ; 2003 ; 2005 ; 2006 ; 2009 ; 2001 ; 2012) ou encore les rééditions des écrits de Pline l'Ancien (1999a et b). Les arbres remarquables d'Île-de-France, « cœur historique de la France » (Feterman 2000 : 4) n'y échappent pas ; ils sont considérés comme les traces immuables d'un passé commun : avec eux, « c'est toute l'histoire de France qui retrouve ses racines » (*ibid.*) et leur existence, rappelle-t-on au lecteur, doit par conséquent être protégée.

Certains correspondent à « d'anciens lieux de cultes païens, auxquels la religion chrétienne a souvent superposé une chapelle » (Onclincx & Gryseeis 1994 : 9) comme le chêne de Notre-Dame

de Viroflay situé non loin du parc du château de Versailles. Ancien lieu de pèlerinage, son chêne reçoit toujours des ex-voto (Feterman 2000 : 37). À travers ces légendes transparait l'importance accordée aux arbres dans la lisibilité du sacré. Leur longévité en fait des êtres d'exception, des « patriarches » (Yvoire 2006), dotés du pouvoir d'éternité (Held & Brosse 2005).

Les usages sociaux des arbres ne se limitent toutefois pas au religieux. Du côté de la grande histoire, il n'est guère de monarque ou de personnalité qui n'ait son arbre en France. Du platane dit « de Diane de Poitiers », daté de 1556, au chêne « de Louis XIV » au Buc, leur présence, répertoriée dans les guides touristiques, ponctue également le paysage d'Île-de-France. À Versailles, ce ne sont pas des individus moins illustres qui ont été abattus dans le parc par la tempête puisqu'ils étaient associés à des figures aussi emblématiques que Marie-Antoinette, Napoléon ou encore Bernard de Jussieu.

Tous ces vénérables ancêtres ligneux « participent à la composition des paysages franciliens [...] ce sont des repères spatiaux, culturels et historiques » (Service régional forêt bois 2000 : 86) rappelle-t-on au promeneur. Au côté de leurs compères anonymes, ils façonnent l'environnement familier du Francilien en lui distillant ce mélange de grande et de petite histoire, matérialisé dans une singularité que chacun peut toucher. Si la visibilité des arbres dans les paysages fait sens depuis longtemps pour ceux qui les côtoient, leur rôle ne se limite pas au visible.

De « mai » ou de liberté, l'arbre comme ancrage de la citoyenneté

Les travaux des folkloristes ont depuis longtemps mis en évidence le recours aux arbres dans la mise en forme du politique au sens large, c'est-à-dire dans les dispositifs qui président à l'organisation de la vie d'un groupe. Les traditions populaires les mettent ainsi à contribution lors de rituels collectifs. Les plantations d'arbres de « mai ¹ » ou d'arbres de « la liberté » (Ozouf 1975) en sont les exemples les plus emblématiques.

Selon Arnold Van Gennep, la pratique des « mais » remonte au XIII^e siècle quand les jeunes nobles allaient « quérir le may » (Van Gennep 1999 : 1261) dans les bois pour honorer des personnes renommées. Le groupe pouvait revendiquer un droit à la vindicte publique en accrochant sur un arbre installé devant une maison « des plantes diverses, des légumes et même des objets au sens injurieux, pour faire savoir que la [personne était] volage, ou menteuse, ou paresseuse, ou folle de son corps » (*ibid.* : 1278). Les végétaux choisis servaient un « répertoire de la censure » (Fabre 1986 : 544) telle qu'elle s'exprime dans d'autres rituels festifs villageois, l'arbre permettant ici de stigmatiser ou d'honorer un des membres de la communauté concernée. Dans cette pratique, le lieu de la plantation et le choix du décor rendaient lisible le jugement moral du groupe sur un des siens. Une telle mise en forme ritualisée du contrôle social sur la vie privée scelle l'appartenance à un groupe de pairs tout en formulant une opinion,

hommage ou critique, à l'égard du destinataire de l'arbre. Le « revers obligé de la fonction agrégative » (*ibid.* : 543) du rituel s'exerce dans ce cas sur un individu. Pour cette raison, Van Gennep les appelle « mais individuels » par opposition à d'autres arbres, « qu'on plante au milieu du village, ou sur la place du marché et qui le sont avec la participation, non pas seulement des jeunes gens, mais avec celle de la population tout entière », explique Wilhelm Mannhardt (Van Gennep 1999 : 1263). Ces rassemblements populaires des fêtes patronales de la fin du XIX^e siècle sont apparus après la Révolution française autour de la figure emblématique de l'arbre de liberté.

L'une et l'autre plantation font d'un arbre le centre de manifestations dont la portée s'avère politique au sens large mais elles le font de manières radicalement différentes. Ainsi, les arbres de la liberté ne sont-ils pas dressés dans la liesse devant la porte d'un domicile, comme les « mais individuels », mais cérémonieusement « sur une place publique ; ou encore devant la porte des châteaux, des presbytères, des propriétaires » (Ozouf 1975 : 13), c'est-à-dire à proximité de lieux du pouvoir institué dont ils sont les emblèmes. Le choix d'un jardin privé ou d'une place publique pour installer un arbre révèle une nuance essentielle entre le mai traditionnel et l'arbre de liberté post-révolutionnaire : à l'offrande individuelle qui publicise un sentiment partagé se substitue une manifestation festive et communautaire. Le mai, souligne Mona Ozouf, « est donc l'instrument affectif de participation, alors qu'avec l'arbre de la liberté on

est déjà passé à une forme codifiée, voire ankylosée, de représentation » (*ibid.* : 14). La conversion de l'arbre de mai en arbre de la liberté n'est toutefois pas seulement liée à la substitution de l'émotion spontanée en rituel codifié.

L'enjeu d'une telle transformation est également perceptible dans les différences de traitement des arbres qui opposent le « mai individuel » et l'arbre de la liberté. Les premiers sont des arbres sans racines, ils ont été coupés et seuls leurs troncs sont enfouis dans le sol. Ces arbres vont donc se dessécher rapidement et être finalement retirés dans l'année qui suit leur mise en terre. Comme le message qu'ils sont chargés de transmettre, ils sont donc voués à disparaître. L'arbre est dans ce cas l'instrument d'une pensée commune qui permet au groupe de s'ausculter et d'évaluer ses propres membres périodiquement. À ces *mais* sans racines, symboles d'un état qui ne doit pas perdurer, s'opposent les arbres de la liberté, enracinés, de taille plus modeste au départ mais qui vont croître et survivre aux individus qui les auront plantés. Enracinés pour signifier une valeur, la liberté, supposée universelle et éternelle, ils constituent des archives vivantes qui donnent à voir la pérennité du groupe. Leur vitalité permet par conséquent d'incarner la continuité d'un collectif.

Leur portée sémantique s'exerce qui plus est de manières différentes : les « mais » forment un espace de représentations partagées et explicites au sein du village alors que les arbres de liberté sont lisibles de tous, y compris des étrangers. Les premiers supposent

un regard intérieur, les seconds impliquent un regard extérieur. Les premiers régissent les individus d'un groupe quand les seconds administrent le groupe lui-même. L'existence du groupe passe donc par celle d'un tiers, en l'occurrence l'échelon national, figure d'une altérité.

Une plantation pour composer la famille

Au côté des « mais » que nous venons d'évoquer, Arnold Van Gennep a également remarqué la plantation d'arbres à l'occasion des « cérémonies des fiançailles, [...] pour symboliser la fixation des accords » (Van Gennep 1999 : 1261). Au XIX^e siècle, poursuit-il, certains étaient plantés « devant ou sur la maison de la fille qu'on aime ou qu'on veut honorer ; ou bien de celle qu'on déteste ou qu'on veut injurier » (*ibid.* : 1262). Les naissances étaient également marquées par une plantation². Plantés dans des jardins privés, ces arbres montraient par conséquent l'extension des liens de parenté comme ce peut encore être le cas aujourd'hui. À la différence des « mais » ou des arbres de naissance, les cyprès ou les ifs des cimetières signalent l'espace dans lequel les défunts rejoignent la société des morts par leur simple présence (Van Gennep 1998 : 657) marquant au contraire les dissolutions des liens familiaux, ce qui leur donne une portée collective immédiate.

La diversité des situations révèle l'importance accordée aux arbres dans les rituels familiaux. Quoique différemment, toutes contribuent à la publicisation de la recomposition d'un groupe

familial³. La propension des arbres à s'immiscer dans les figurations du groupe familial n'est pas nouvelle. Comme l'a mis en évidence Christiane Klapisch-Zuber, le lien entre l'arbre et la parenté repose sur une portée figurative de l'arborescence utilisée dès le XI^e siècle dans la reconstitution généalogique. Avec la Renaissance, la figure de l'arbre s'est imposée pour matérialiser « non seulement la communauté de sang, la poussée organique d'un lignage, la cohésion d'une ligne masculine, mais aussi l'alliance et le croisement des races princières » (Klapisch-Zuber 1993 : 42). La tradition de planter un arbre lors des naissances royales, ses avatars populaires et la plantation des arbres de fiançailles en sont les formes concrètes et, comme le souligne également l'historienne, renversées puisqu'en place des racines les arbres généalogiques accueillent les noms des descendants⁴. Les « racines » établissent un lien métonymique entre l'arbre et la famille, faisant de l'arbre une métaphore de la généalogie. Qu'il soit figuratif ou concret, l'arbre publicise la continuité familiale en marquant les alliances, les filiations mais aussi les deuils. Sa lisibilité sémantique dépend par conséquent des conditions de son enracinement : individualisé et planté dans un espace privé, il signale l'extension d'une famille ; enraciné dans l'espace public à l'occasion d'un décès, il introduit le défunt dans la communauté des morts.

Les plantations versaillaises orchestrées dans le sillage de la tempête de 1999 ne procèdent toutefois ni du premier modèle, ni du second. Si bien souvent « l'adoption » d'un arbre proposée par le biais de

la souscription lancée par l'établissement public est établie en faveur d'un destinataire clairement identifié par le souscripteur, que ce soit à l'occasion d'une naissance, d'une alliance ou d'un deuil, elle exclut toute forme de publicité. À la différence des mais, ces plantations échappent également au contrôle social, les arbres replantés ne portant aucun signe distinctif ni cartel désignant leur parent de chair. Les conditions de leur enracinement renforcent cet anonymat car, dans la plupart des cas, la plantation est totalement dissociée de la souscription : organisée par les jardiniers en fonction de la progression des travaux, elle échappe aux donateurs qui ne peuvent ni choisir l'essence plantée, ni y participer physiquement. Les arbres installés par les professionnels des jardins du château sont numérotés avant d'être finalement attribués à un donateur par le service communication. La première rencontre entre l'arbre et son bénéficiaire s'effectue donc par l'intermédiaire d'un plan de localisation adressé à ce dernier (ill. 12). Si les bosquets restaurés grâce au soutien de grands mécènes bénéficient, eux, d'une signalétique particulière, le nom de leur bienfaiteur n'est pas pour autant associé à un arbre singulier mais à l'ensemble architectural restauré⁵.

Entre liberté et adoption : vers une dilution du politique ?

Avec la Révolution française, les arbres ont donc intégré les cérémoniels communaux de la République et des arbres ont été plantés au nom de la liberté,

pour marquer l'affranchissement de la tutelle monarchique. Ils devaient pouvoir grandir avec les nouvelles institutions mises en place. (ill. 13). Cette pratique a toutefois rapidement impliqué des mesures de protection contre les attentats dont ils pouvaient être victimes, conduisant à les traiter comme des objets sacrés, entourés parfois d'un véritable « autel à la patrie⁶ ». Les préjudices à l'encontre des arbres de la liberté sont alors qualifiés de « sacrilèges » (Ozouf 1975 : 14) et, dès le XIX^e siècle, y toucher suscite des émotions, comme à Bayeux, en 1820, où la décision du préfet d'élaguer quelques branches déclenche une véritable émeute (*ibid.* : 9). D'autres fois, c'est au contraire leur installation qui mobilise. L'arbre planté le 21 janvier 1798 au centre de la cour d'honneur du château de Versailles sous les fenêtres de la chambre du roi porte ainsi les accents d'une « provocation iconoclaste » (Lablaude 2005 : 189) et ne résiste pas longtemps à la force des emblèmes qu'il est chargé d'anéantir. Il est abattu sans avoir le temps de grandir.

La portée républicaine des arbres transparait pleinement dans les écrits de Michelet, pour qui un arbre est « à la fois République, Nation et possède une âme » (Luginbuhl 1989a : 118). Cette appropriation républicaine des arbres est toutefois remise en cause par le nationalisme maurrassien qui conteste le bien-fondé d'une république centralisatrice et plaide donc en faveur d'un attachement à la terre. La métaphore de l'arbre, puisée dans la littérature, oppose un enracinement salutaire au danger du déracinement. La publication de l'ouvrage de Maurice Barrès *Les*

déracinés, en 1897, en est le point de départ. Dans son roman, l'écrivain voit en effet dans le déracinement la source d'une dérive sociale. Sa critique prend pour cadre l'enseignement républicain qui conduit l'enseignant à : « Déraciner ces enfants, les détacher du sol et du groupe social où tout les relie, pour les placer hors de leurs préjugés dans la raison abstraite » (Barrès 1972 : 27-28). Ses élèves, qui quittent leur terre natale pour faire fortune à Paris, sombreront dans le vice. Au déracinement salutaire de l'universalisme républicain, Barrès oppose ainsi les vertus d'un enracinement profond, condition d'élévation de l'esprit du patriote. Le félibre Charles Maurras s'empare de l'idée, qui nourrira l'année suivante un affrontement politico-littéraire avec André Gide désigné sous l'expression de « querelle du peuplier⁷ ». Retournant l'un contre l'autre patriotisme et jacobinisme, la métaphore de l'arbre nourrit le débat idéologique : « à quel moment un peuplier, si haut qu'il s'élève, peut être contraint au déracinement », demande Maurras à Gide (Ferry 2000 : 190). Les arbres restent néanmoins aux prises avec la symbolique républicaine qu'ils incarnent, comme en témoigne l'abattage d'un arbre du bicentenaire au mois d'avril 2013 dans une commune de Haute-Normandie perpétré par un groupuscule contre-révolutionnaire revendiquant la tutelle maurrassienne de ses actions⁸. Dès lors, la présence physique des politiques lors de la replantation du parc de Versailles après 1999 pourrait s'inscrire dans une tradition d'instrumentalisation des arbres pour signifier les rapports de force politiques. Ces

éléments n'expliquent toutefois pas la convergence de sensibilités et d'instances aussi diverses dans la cause versaillaise. Les ministres et députés qui se succéderont dans le parc durant l'année 2000, représentants de la droite, de la gauche ou Louis de Bourbon, héritier de la monarchie, y feront en effet part d'un égal soutien. Le président de la République, figure essentielle de la nation, en reste par contre absent. Aucune force politique ne s'y distingue clairement et les oppositions partisans sont dissoutes dans un consensus tacite.

Les travaux menés par Patrick Garcia sur les célébrations du bicentenaire de la Révolution nous éclairent sur le changement de finalité des plantations d'arbres lors de rituels politiques. Les arbres de la liberté plantés lors du bicentenaire de 1989 n'ont en effet pas eu, remarque-t-il, la même portée que ceux mis en terre deux siècles plus tôt quand s'installait le tout nouveau pouvoir central. Si l'on songe aux vigoureux affrontements de la III^e République qui ont opposé « arbres de gauche » et « arbres de droite », les plantations du bicentenaire ont curieusement échappé aux clivages partisans puisque les municipalités de droite comme de gauche y ont pris part avec un même enthousiasme. Alors que leurs ancêtres postrévolutionnaires traduisaient l'adhésion ou l'opposition aux valeurs de la nation et du pouvoir central et marquaient une rupture, leurs avatars de 1989 se sont inscrits dans une pratique commémorative qui tient davantage de l'« affirmation d'une identité locale » (Garcia 1997 : 326) que du dialogue avec la nation.

Comme le souligne également l'historien, ces commémorations ont alors pris la forme de « fêtes de famille » (*ibid.* : 224). La plantation faite au nom de l'universalisme révolutionnaire pouvait ainsi être aussi bien interprétée comme un événement de portée nationale qu'à travers une idéologie du terroir valorisé. La Révolution française, « événement épiphyte » (*ibid.* : 316) car sans racine au niveau local, a servi de prétexte aux festivités communales en conviant au rassemblement pour faire valoir l'enracinement de ses membres dans la communauté locale.

Alors que leurs ancêtres postrévolutionnaires étaient chargés de signifier l'intégration dans la nation, les arbres de la liberté du xx^e siècle sont devenus les miroirs d'identités locales. En cela, ils s'apparentent à ceux des traditions populaires, les mais : à l'instar de ces derniers, ils ne sont en effet lisibles que par la communauté qui se mobilise autour d'eux. Les arbres plantés dans le parc après 1999 peuvent aussi être vus comme des miroirs de ceux qui les plantent puisqu'ils ne sont également lisibles que par ces derniers. Leur récipiendaire diffère toutefois puisque dans leur cas, il n'est pas collectif mais singularisé grâce au certificat d'adoption délivré par l'établissement public alors que les arbres du bicentenaire s'adressaient à l'ensemble du groupe local. À la différence des arbres de mai traditionnels et des arbres du bicentenaire, les plantations versaillaises ne sont donc ni l'occasion d'ausculter les membres d'un groupe, ni de construire une identité locale mais de présenter au contraire l'image d'un

groupe homogène et déterritorialisé, lissé par un consensus de circonstance (*Annexe 4*). En cela, ils rappellent finalement davantage leurs ancêtres post-révolutionnaires, chargés de représenter à une échelle locale, une entité abstraite et cohésive : la Nation. Mais l'échelle du groupe concernés ici n'est plus tant la nation qu'une citoyenneté sans frontière puisque mondiale. Dans une vision organique du groupe, l'enracinement matérialise désormais l'idéologie d'une appartenance commune. Se rassembler autour de l'arbre donne ainsi au corps social une unité de façade qui fait oublier les différences.

Arbres de passions et « dendrolâtrie »

Regroupés ou isolés, les arbres se font oublier cependant tant qu'une disparition, brutale ou programmée, ne réveille pas les consciences. Ils n'ont alors plus besoin d'être remarquables pour susciter des passions. Les arbres d'alignement qui bordent les axes routiers, les rivières ou les chemins, les places publiques ou les cités HLM y parviennent également.

Quand des élus régionaux et responsables de l'équipement envisagent leur suppression pour raisons de sécurité publique ou de réaménagements urbains, les protestations s'élèvent. La disparition d'un arbre attise des désaccords au point même de générer parfois des contestations violentes, telles que celles des « écoguerriers⁹ » dans les années 1990. Plus près de nous, le mouvement protestataire qui a vu le jour le 28 mai 2013 à Istanbul autour du projet d'abattage des arbres du parc Gezi en est

un autre exemple paroxystique. La violence des affrontements et leur propagation à l'ensemble de la Turquie a conduit les journalistes à y voir un avatar des révolutions du dit « printemps arabe » de 2011. En France, l'« affaire des marronniers de Strasbourg » (Bloch 1994) avait initié ce nouveau mode de protestation collective : le 21 juillet 1991, vers une heure du matin, un petit groupe de manifestants, qui protestaient contre l'abattage d'une quarantaine de marronniers prévu dans le cadre de l'aménagement d'une station du futur tramway strasbourgeois avaient été expulsés brutalement du site, transformé par les forces de l'ordre en périmètre de sécurité. Pétitions et articles de presse ont évoqué un saccage. Pendant plusieurs mois l'affaire a déchaîné les passions entre la municipalité et ses adversaires du moment ; la presse nationale s'en est emparée. Ce fut à nouveau le cas quand, en février 2004, des « écocitoyens » encordés au pied d'une quinzaine de platanes centenaires ont semé le trouble dans l'équipe municipale de Grenoble. Une trentaine d'entre eux s'étaient installés dans des cabanes construites dans les arbres. Les mêmes mobilisations se sont reproduites à Tours en 2009 ou encore à Nîmes en 2011 suite à des travaux de réaménagement des transports urbains. À Paris, le Service des parcs et jardins est également coutumier des protestations : « Il y a quelques années, certains allaient jusqu'à s'enchaîner aux arbres «menacés», faisant signer moult pétitions contre l'affreux bûcheron venu signifier au platane la fin d'une époque », rapportait un journaliste du magazine *Le Point* une semaine

après la tempête de 1999¹⁰. La décision du ministre Jean Glavany, de supprimer les arbres d'alignement le long des axes routiers a ainsi ravivé en août 2001 une passion déjà attisée par la tempête de 1999. Le coût engendré par le dégagement des routes et des lignes EDF après décembre 1999 aurait pourtant pu contribuer à remettre en cause leur présence¹¹. Mais régulièrement, la presse se fait l'écho des passions que soulèvent les abattages, mobilisant les tribunaux et les discours politiques.

Les arbres urbains cristallisent donc des émotions au même titre que ceux voués au culte, mentionnés par les folkloristes du début du xx^e siècle (Sébillot 1904 ; Zaborowski 1919) ou plus récemment les ethnographes de l'exotisme (Hauenstein 1997). Mais cette « dendrolâtrie » sécularisée n'appelle toutefois pas la concorde publique, loin de là. De plus, les arguments qu'elle suscite, aussi variés soient-ils, n'ont guère à voir avec une quête de spiritualité. C'est en tant que « poumons des boulevards¹² », éléments de « la biodiversité urbaine¹³ », du « patrimoine » ou encore de « l'identité » qu'ils apparaissent vitaux. Les revendications anti-gouvernementales autour du parc Gezi ont ainsi vu se succéder et se mêler des argumentaires écologistes, sociaux et ethniques. La sensibilité à l'égard des arbres est telle que certains utilisent à l'inverse la sanction de l'abattage pour faire valoir leurs revendications, comme ce fut le cas au mois de mars 2012 quand des agents de l'ONF ont abattu des tilleuls à Nancy pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail¹⁴.

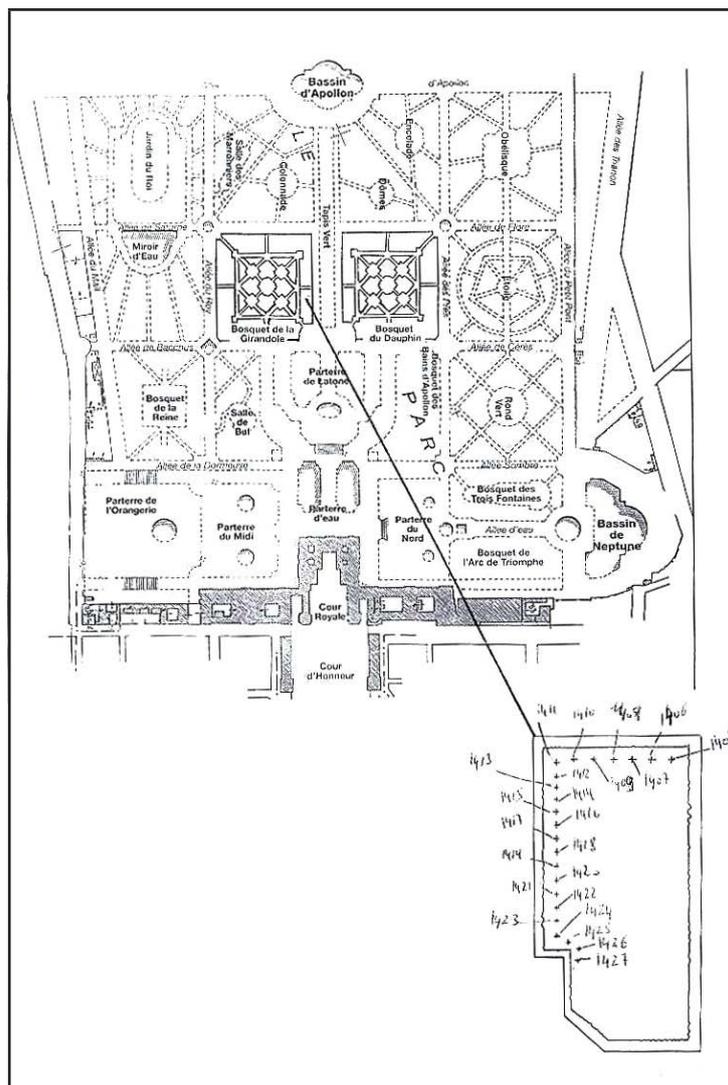
Le parc de Versailles n'échappe pas non plus à ce type de polémique. Dès Napoléon, l'installation de grilles pour limiter la fréquentation ont fait naître les premiers conflits entre les gestionnaires du parc et ses usagers (Prudhomme 1827 : 101). Chaque nouvelle disposition visant à réglementer l'accès au parc soulève des « protestations régulières » (*ibid.*). À l'inverse, « les dégradations infligées par la foule aux bosquets » (*ibid.* : 245) justifient de nouvelles interdictions aux yeux des gestionnaires. Un rapport de force s'est donc installé dès la fin du XVIII^e siècle entre ces derniers et les Versaillais, premiers usagers du parc. Il s'est atténué après le départ des chambres parlementaires de Versailles¹⁵ quand l'entretien du domaine a été négligé : « L'indifférence de l'État pour Versailles, note Anatole France, se marquait encore au délabrement où on laissait les bosquets [...]. Peu visité des étrangers, le parc, ou plutôt le jardin selon le terme ancien, appartenait uniquement aux habitants de la ville ! » (Ferrand : 2003 : 200). Cet abandon a renforcé son appropriation locale et inversé le rapport de force. Plus près de nous, en

1924, le public manifesta à nouveau de très vives réactions quand Chaussemiche, l'architecte en chef du château, programma l'abattage des arbres du parc devenus trop vieux (Babelon 1993 : 71).

L'instrumentalisation des arbres dans les débats publics révèle non seulement l'attachement dont ils font l'objet mais aussi leur efficacité dans l'exercice de la citoyenneté face au pouvoir politique institué. Intégrés dans un décor familier, ils alimentent le débat public quand les projets d'urbanisme remettent leur présence en cause. Ils peuvent être alors vus comme des éléments d'un patrimoine historique, de la biodiversité voire des identités collectives qu'il faut protéger, ou au contraire des obstacles à détruire au nom de l'aménagement du territoire ou de leur dangerosité vis-à-vis des passants ou des automobilistes. Vitaux aux yeux des uns, dangereux pour les autres, objets d'interprétations contradictoires, les arbres urbains cristallisent ainsi les polémiques et sont devenus des outils privilégiés de la contestation politique.

Notes :

1. Arbres ébranchés décorés et plantés dans les villages au mois de mai, tradition qui reste très vivante dans le département des Landes. ➤
2. Cette pratique est devenue très populaire depuis que les laboratoires Guigoz lui ont donné une ampleur nouvelle en lançant, dans les années 1990, le programme « un bébé-un arbre » qui propose la plantation d'un arbre à la naissance d'un enfant. ➤
3. La plantation rend publiques les affaires de famille mais elle prend parfois un caractère plus personnel et intime. Philippe Domont et Édith Montelle (2003) évoquent la plantation de fruitiers (pommier, noyer, châtaignier, mais aussi sapin) dont les racines étaient enterrées avec le placenta d'un nouveau-né. L'arbre et l'enfant seraient en quelque sorte considérés comme des jumeaux, l'état de santé de l'arbre indiquant celui de l'enfant qui devait en prendre soin en grandissant. De plus, si un jeune homme était loin de son pays ou menacé, son arbre pouvait le remplacer symboliquement, en particulier pour un mariage. Le fait relève-t-il de la tradition ou du légendaire ? Les auteurs restent allusifs sur ce point. Toujours est-il qu'il met en évidence la relation symbolique et métaphorique qui peut être instaurée entre un individu et un arbre. ➤
4. C'est le renversement qui s'opère au XVI^e siècle qui place les ascendants au sommet de l'arbre. Notons qu'à l'inverse, l'arbre planté à l'occasion d'une naissance s'enracine le plus souvent dans la terre des ancêtres. ➤
5. Seules les opérations de mécénat de grande envergure, comme celle qui a conduit à la restauration intégrale d'un bosquet, bénéficient d'une présentation sur le site : un panneau explicatif remercie de manière nominative les mécènes ayant participé au financement. ➤
6. Mona Ozouf rapporte de nombreux exemples de ce type, trouvés dans les décrets de la Convention et les lois promulguées par la jeune république, tant à l'échelle régionale que nationale. ➤
7. Querelle qui opposa Maurras et Gide autour de la lecture du roman de Maurice Barrès (1972). ➤
8. Geste revendiqué par des militants du Front Action Jeunesse au nom d'une idéologie nationaliste et catholique inspirée du souverainisme vendéen dont ils arborent l'emblème, le Sacré-Cœur. Voir vidéo en ligne sur le site <http://ledemocratevernonnais.fr>. ➤
9. Mouvement créé par C. Peccoud et S. Baunée, écologistes radicaux qui ont importé à Fontainebleau les méthodes anglo-saxonnes de l'action militante spectaculaire. ➤
10. Emmanuel Saint-Martin, « Tempête, les blessures du patrimoine », *Le Point*, 7 janvier 2000, p. 160. ➤
11. Propos de Pascal Cribier, architecte-paysagiste, recueillis par Matthieu Ecoiffier. « Les arbres seront-ils replantés le long des routes ? », *Libération*, 4 janvier 2000. ➤
12. « Non à l'abattage d'arbres centenaires, polémique dans une ville française », *latribune.fr*, <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20110203trib000598611/non-a-l-abattage-d-arbres-centenaires-polemique-dans-une-ville-francaise-.html>, le 5 décembre 2012. ➤
13. « Quand les chantiers font tomber les arbres – Nantes », *ouestfrance.fr*, <http://www.ouest-france.fr/2012/12/05/>, le 05 décembre 2012. ➤
14. « Abattage sauvage de tilleuls par les forestiers en colère », *Le Républicain Lorrain.fr*, <http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2012/03/20/abattage-sauvage-de-tilleuls-par-les-forestiers-en-colere>, le 20 mars 2012. ➤
15. Loi du 22 juillet 1879 disposant du retour des Chambres à Paris. ➤



ill. 12 : Exemple de plan envoyé aux donateurs après la restauration du bosquet de la Girandole, 2001 © Château de Versailles. ➤



ill. 13 : La plantation d'un arbre de la liberté en 1790 par Jean-Baptiste Lesueur (1749-1826) – <http://www.formes-vives.org/blog/index.php?2007/07/14/38-la-fete-nationale-de-quoi>. »

Troisième partie

INTERPRÉTER LE PATRIMOINE D'AUJOURD'HUI

On ne trouve aucune illustration de la culture qui ne soit aussi une illustration de la barbarie. Aucune histoire de la culture n'a encore relevé le caractère fondamental de cet état de fait, et aucune ne peut réellement espérer y parvenir.

Walter Benjamin, *Sur le concept d'histoire*, Paris, Payot et Rivages, 2013, p. 186.

LES REGARDS DU POLITIQUE SUR LE PARC

Nous avons vu par quel processus la nature, les jardins et les arbres en particulier ont pu progressivement bénéficier d'une attention culturelle puis « patrimoniale » au sens collectif du terme tout en gardant une place de choix dans les rituels familiaux et collectifs populaires. La « collectivisation » du patrimoine au moment de la Révolution française a redistribué les cartes de la responsabilité patrimoniale dans la mesure où elle a « instauré par voie autoritaire au profit de la nation représentée par l'État un transfert de compétence dans le domaine culturel et patrimonial » (Leniaud 2002 : 14).

De la propagande d'État à la naissance de l'intime

L'exercice du pouvoir sur un bien naturel collectif n'est ni une invention contemporaine, ni même celle de la Révolution puisque dès l'âge baroque, les parcs et jardins ont contribué à la mise en image du « style de vie et parfois d'une authentique culture » (Baridon 1998 : 702) de leurs commanditaires. Le jardin créé par Le Nôtre au xvii^e siècle s'inscrit pleinement dans cette mise en scène ostentatoire du politique. Le Roi-Soleil y a construit la visibilité de son pouvoir absolu :

Forcer la nature par des prodiges d'industrie, transformer un paysage ingrat en un immense jardin, faire jaillir l'eau pure du sein d'un ancien

marais, joindre l'Atlantique à la Méditerranée par le canal des Deux-Mers, c'était montrer que le roi était devenu « maître et possesseur de la nature » (*ibid.* : 713).

Le projet, ambitieux, a donné jour à un espace cultivé dont les « principales caractéristiques finirent pourtant par devenir les lieux communs d'un style de jardin et donnèrent le jour à un nouveau modèle, dont Versailles est l'archétype » (Rostaing 2000 : 15). Versailles est à l'image d'un souverain, Louis xiv, le parc étant la « projection directe de son pouvoir » (Pommier 1986 : 222).

Mais après sa mort, le parc se transforme lentement avec la croissance des végétaux, sans que le successeur de Louis xiv ne puisse se résoudre à y toucher¹. L'évolution du parc appelle des travaux. Or les goûts ont changé entre temps. En cette fin de xviii^e siècle, la mode est désormais au pittoresque, sous l'influence de jardiniers anglais, comme William Kent, dont les créations, « sans niveau ni cordeau » (Baridon 1998 : 803), sont devenues célèbres entre 1700 et 1720, et de Jean-Jacques Rousseau qui, en 1761, publie *Julie ou La Nouvelle Héloïse*, roman épistolaire exaltant les bienfaits de la nature.

Dans son *Essai sur les jardins*, Claude-Henri Watelet codifie une nouvelle esthétique de l'architecture des jardins. Il retient « trois caractères qui [...] peuvent

servir de base à la décoration des nouveaux parcs. Le Pittoresque, le Poétique, le Romanesque » (Watelet 1764 : 55). Le jardin n'est plus seulement un lieu du paraître, on peut désormais y flâner, s'y reposer, s'y arrêter grâce à l'aménagement de « sièges ménagés dans les arbres » (*ibid.* : 147), comme dans un intérieur domestique. Le jardin se pare donc de vertus intimistes et agit sur les âmes². Comme l'a mis en évidence Yves Luginbuhl, ce nouveau modèle emporte l'adhésion pour les ingrédients du projet social qu'il rassemble : « c'est en favorisant le développement de la végétation dans l'arrangement le plus naturel que l'homme pourra [...] contempler des paysages philosophiques lui permettant d'élever son âme et d'acquérir les plus hautes qualités morales » (Luginbuhl 1989b : 229). Versailles doit prendre la mesure de ces changements :

On déclare ennuyeuses et monotones ces grandes allées étroites, on se plaint de ne trouver nulle part le charme de la nature naïve. [...] Au début du règne de Louis XVI, le comte d'Angéville, directeur des bâtiments, résolut de transformer le parc du château royal selon les modes nouvelles, les plantations étant vieilles et beaucoup d'arbres, morts. Le 20 novembre 1774, une affiche annonçait la mise en vente de tous les bois de futaie, taillis, et massifs du parc de Versailles (Bière 1909 : 371).

Le projet de renouvellement du parc ouvre alors un débat esthétique dont Pierre-André Lablaude souligne la « dimension symbolique et, par extension, politique » (Lablaude 2005 : 149). Il conduit à une modernisation du parc, dirigée par Lemoine

en 1775 qui intègre au parc classique de nouveaux bosquets, comme celui de la Reine et celui des bains d'Apollon, tout en lui gardant sa structure formelle d'ensemble. Richard Mique dessine d'autre part un nouveau jardin pour la reine Marie-Antoinette à Trianon, idéalisation sentimentale des bienfaits de la nature imprégnée des valeurs des Lumières. À travers la conception du paysage qu'implique l'opposition entre ces deux styles de jardins s'affrontent en arrière-plan deux modes d'appréhension de la nature cultivée : les jardiniers de l'époque baroque « «enjardinaient» le paysage » (Baridon 1998 : 803) alors que les pionniers du jardin anglo-saxon ont « «paysagé» le jardin » (*ibid.*). La notion de paysage reste l'élément structurant de référence : dans le premier, il est ostensiblement artificiel et vise la création d'un espace idéal et infini ; le second s'ancre au contraire dans l'illusion, proposant la re-création d'un paysage supposé naturel. Les arbres qui les constituent contribuent à ces projets en étant rigoureusement ordonnés et taillés ou au contraire répartis d'une manière faussement aléatoire et invités à croître librement.

La miniaturisation du paysage, le recours à l'exotisme, la fermeture des espaces par l'irrégularité des tracés et le port libre des arbres des jardins ne peuvent donc être dissociés du contexte socio-culturel qui les rend possibles. On peut en effet y voir le contrepoint extérieur d'une nouvelle architecture intérieure associée à l'émergence de l'intime à cette même époque, dont Annick Pardailhé-Galabrun (1988) a retracé les conséquences sur la mise en

forme de l'espace habité. Une nouvelle perception de la féminité, liée à la naissance de l'intime, est propice au développement des jardins de l'homme sensible propre au mouvement romantique. Si les changements de style au cours de l'histoire des jardins sont à l'image du politique qui les orchestre, ils ne peuvent pour autant être vus comme de simples stratégies de mise en scène du pouvoir. Plus qu'une contestation politique, les changements esthétiques qui interviennent dans le parc versaillais au XVIII^e siècle sont en effet les symptômes de l'émergence d'une nouvelle organisation de la vie privée qui implique désormais la possibilité de « pouvoir choisir d'être seul, se protéger des autres, habiter des lieux où les différents degrés de ses relations avec les autres sont mis en scène (de l'espace de représentation ostentatoire à l'espace protégé des relations intimes) [qui] qualifie le vécu quotidien des individus (aisés) de la fin du XVIII^e siècle » (Eleb & Debarre 1999 : 185). Le jardin n'est ainsi plus voué à l'ostentation du pouvoir, usage qu'avait pu faire Louis XIV du jardin de Le Nôtre, mais offre au contraire désormais un « refuge, loin des somptuosités fastidieuses de la Cour, loin des rituels de l'étiquette et de la foule des curieux, [...] un univers préservé où elle [la reine Marie-Antoinette] pourrait vivre selon ses humeurs et sa fantaisie, sans être soumise en permanence au regard des autres » (Lablaude 2005 : 157). Ce n'est donc pas un hasard si un tel projet se trouve finalement associé à la figure contestée de la reine Marie-Antoinette : Versailles se trouve désormais doté de deux jardins : celui du roi et celui de la

reine, l'un masculin, l'autre féminin. L'invention du « boudoir » (Eleb & Debarre 1999) et de l'intériorité trouve là son pendant : le jardin, écrin de verdure, indispensable à la mise en valeur de l'espace féminin.

Le faste versaillais, sa démesure lui ont permis de matérialiser une grandeur propice à la glorification de la nation. Le « caractère » du jardin classique, dit « à la française », ne sera cependant établi qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle³, instituant une relation entre la mise en forme des végétaux et l'idée d'une spécificité de l'esprit français, cela à partir du moment où le jardin dit « anglais » voit justement le jour à Versailles. L'opposition entre jardin français et anglais, pour caricaturale qu'elle soit⁴, rendra désormais lisible d'autres oppositions qui dans le même temps connaissent des recompositions : celle entre le masculin et le féminin, entre les espaces publics et intimes.

Les tempêtes au profit de la construction d'une cause patriotique

Le XIX^e siècle marque un nouveau tournant dans l'histoire du parc de Versailles. Alors que le pouvoir aristocratique l'a définitivement quitté depuis le règne de Louis-Philippe et la monarchie de Juillet (1830-1848), il devient pleinement l'emblème de la nation. Nul besoin de transformations radicales pour autant. Les replantations de 1811, dictées cette fois par la volonté impériale, conservent pour l'essentiel l'état antérieur. Le développement du tourisme et des infrastructures routières depuis les années 1820

joue un rôle plus important. Le parc du château devient en effet aisément accessible et le public peut désormais y affluer : « On n'a jamais voyagé de Paris à Versailles aussi agréablement, aussi promptement et aussi économiquement, en moins de deux heures, que depuis l'établissement des nouvelles voitures qui procurent 5 à 600 voyageurs de plus chaque jour » (Pruhomme 1827 : 7). Les « parisiennes » et les « gondoles françaises » facilitent l'arrivée des voyageurs et Versailles ouvre ses portes aux visiteurs car « c'est dans la classe du peuple qu'existe partout le caractère véritablement national, l'éducation étant [...] un lien qui rapproche et uniformise pour ainsi dire, les hommes de tous les pays » explique Vaysse de Villiers (1828 : 64) dans son « tableau moral » de la ville de Versailles. Il s'agit moins d'impressionner que d'instruire le visiteur. L'auteur constate ainsi une véritable vertu thérapeutique de la visite et les guides consacrés au château se multiplient. En participant à l'édification du peuple, le site versaillais devient un emblème incontournable de la nation. Ce processus d'identification nationale diffère toutefois de celui analysé par Sylvie Nail (1997) à propos des jardins anglais dans la mesure où il le précède et qu'il s'inscrit d'emblée dans une volonté pédagogique⁵. Il est d'ailleurs contemporain de la création de l'Institut royal d'horticulture, inauguré en 1829, et qui conduira à la création en 1872 de l'École nationale d'horticulture de Versailles⁶. L'ordonnancement du parc versaillais acquiert dans ce nouveau contexte une portée nationale d'autant plus explicite, aussi

les forces naturelles qui viendront lui porter atteinte résonneront-elles désormais avec une force nouvelle.

Ce n'est donc sans doute pas un hasard si le premier « ouragan » mentionné dans l'histoire du parc remonte précisément à l'année 1870. Certes, « il touchera gravement les vieux alignements de l'ancienne Allée royale » (Lablaude 2005 : 198), mais il intervient surtout comme un signe du destin après la déroute de l'armée impériale face aux forces de Bismarck. Si Franck Ferrand ne le mentionne pas dans sa chronique des vicissitudes du site versaillais, il souligne *a contrario* le peu de dégâts occasionnés dans le parc après l'invasion prussienne : « Versailles peut faire figure de miraculé » (2003 : 176). Que l'ouragan soit venteux ou militaire, le parc est ainsi érigé en victime de guerre du fait de la conjonction temporelle entre l'invasion prussienne du pays et l'état du parc. La réparation des dégâts impose alors des replantations qui conduisent à la reconstitution du bassin de Neptune entre 1876 et 1883. Cette restauration rétablit l'état antérieur, métaphore du retour à l'ordre politique après l'occupation prussienne.

En 1922, une nouvelle tempête, survenue dans la nuit du 29 au 30 décembre, met en évidence la vétusté du bâti et du parc (Ferrand 2003 : 246-250). La dégradation du site est alors dénoncée par le quotidien *L'Illustration*, ce qui donne aussitôt une portée nationale à l'événement. Mais la restauration prévue par l'architecte Chaussemiche suscite une telle réaction du public qu'elle n'est pas menée à bien :

« Versailles doit être conservé, tel que nous l'ont légué les siècles et l'œuvre de la nature », tranche en effet alors la Commission des monuments historiques⁷. Restaurer impliquerait en effet non seulement de faire disparaître les arbres touchés par la tempête mais aussi de couper tous les arbres anciens au profit de plus jeunes, donc moins volumineux. Or modifier l'apparence du parc apparaît impossible. Si « les tenants d'un certain romantisme végétal eurent alors gain de cause » (Mariage 1988), le goût des vieux arbres l'emportant, il reste à comprendre les raisons qui permettront au successeur de Chaussemiche démissionnaire, Patrice Bonnet, de conduire peu après et sans encombre la restitution des jardins du hameau, restaurer le bosquet des Rocailles et procéder à des élagages. La raison financière intervient-elle ? Toujours est-il que le parc bénéficie cette fois d'un soutien financier considérable avec la donation Rockefeller offerte en 1924 (Ferrand 2003 : 248). L'administration des Monuments historiques vote de son côté de nouveaux crédits pour mener à bien des travaux qui se termineront en 1936.

La portée nationaliste du lieu sera réactivée une fois de plus à l'occasion de la Seconde Guerre mondiale. Épargné par l'armée allemande, Versailles déploie alors toute sa force symbolique aux yeux de Jean Tharaud. Sa résistance aux tempêtes intervient pour l'académicien comme le présage d'une victoire certaine :

J'ai vu hisser triomphalement sur le toit du palais le drapeau hitlérien, j'ai vu quelques mois plus tard, le même drapeau déchiré par la tempête, flotter comme

une loque dérisoire autour de sa hampe, présage très certain, pour moi, d'une défaite qui devait, hélas, se faire attendre trois années encore (Tharaud 1947 : 4).

Les vents semblent cette fois soutenir la nation, la portée métaphorique du lieu s'ancrant dans sa résistance face à la nature.

Après la guerre, le légendaire conforte cette vision nationaliste : « La tradition veut que Jeanne d'Arc ait traversé le village [Versailles] en allant faire le siège de Paris et qu'elle ait prié dans la vieille église romane » (Maris 1968 : 7) raconte-t-on. Aussi, quand au mois de novembre 1951 la neige inonde la voûte de la Grande Galerie et menace l'œuvre de Le Brun, l'événement prend-il immédiatement une portée nationale. Charles Mauricheau-Beaupré, administrateur du domaine, alerte le ministre André Cornu qui se rend aussitôt sur place et constate les dommages. Les crédits dont il dispose ne pouvant suffire, il lance un appel à la générosité nationale : « En perdant Versailles, la France serait découronnée et le patrimoine français dévalué » (Ferrand 2003 : 278). Cette mise en garde, retransmise sur les ondes radiophoniques, connaît un important retentissement. Sous le haut patronage du président de la république, Vincent Auriol, un comité de soutien national pour la sauvegarde du château est créé. Son impact s'avère considérable puisque des collectes sont organisées partout et drainent des fonds insoupçonnés. Le financier Wilfrid Baumgartner, directeur de la Banque de France et Georges Villiers, président du Conseil national du patronat français,

mobilisent les entreprises pour apporter leur soutien au château. Des « collectes plus modestes sont organisées dans les bureaux, les usines, les écoles, les familles... » (*ibid.*), des comités se forment dans les départements français mais aussi à l'étranger, « en Hollande, au Portugal, en Belgique, en Suisse, au Brésil... » (*ibid.* : 279), des artistes, des écrivains comme Gaxotte, Nimier, Maurois ou Cocteau, mais aussi des peintres comme Matisse, Utrillo, Dufy, des musiciens ou des cinéastes s'y associent. L'éventail des acteurs de cette première mobilisation médiatique évoque celui du « Comité de soutien international pour la replantation du parc du château de Versailles » réuni au lendemain de la tempête de 1999 par Jacqueline Beytout, dans lequel, au côté de donateurs anonymes⁸, on retrouvera également le nom de grandes entreprises comme Dassault, Scotts, Delta Air Lignes, Truffaut, Johnson France ou Bettencourt, de politiques et de vedettes du *show business*. Il y a toutefois une nuance importante entre les deux mobilisations : à la différence de celui lancé en 2000, l'appel de Cornu touchait explicitement la fibre patriotique : « Ce n'est pas seulement un chef-d'œuvre de l'Art que la France doit craindre de voir disparaître, mais en chacun de nous une image de la France qu'aucune autre ne saurait remplacer » (*ibid.*) ; à ses yeux, écrira-t-il plus tard, « Versailles est plus qu'un palais royal, un siège de gouvernement, il est le symbole du goût français⁹ ». Dans cette mobilisation, c'est une reconstruction métaphorique de la nation après la guerre qui s'engage.

La vétusté du parc et les tempêtes offrent ainsi de multiples occasions de relecture. Ces réinterprétations permettent une recomposition esthétique au gré des enjeux politiques et sociaux. À travers les débats et affrontements que suscite son entretien, il s'agit en effet de traduire une mise en ordre politique au sens large, c'est-à-dire aussi bien dans ce qu'elle implique de prise en compte des recompositions de la structure du social au fil des époques que dans l'affirmation de la puissance nationale. L'organisation interne comme la lisibilité externe de la nation se trouvent ainsi mises en jeu. Les manières de penser les remaniements du parc en sont la traduction.

Des polémiques au consensus

La survenue d'une catastrophe naturelle pourrait par conséquent expliquer le consensus à l'égard de la restauration du parc du château de Versailles en l'an 2000, tant il apparaît impossible de polémiquer avec la nature au XXI^e siècle. Si ce fut effectivement le cas en 1951 et en 1999, en 1922 l'architecte Chaussemiche s'était pourtant heurté à de vives contestations. Les exemples des récentes inondations en France tendent également à prouver le contraire : les dégâts occasionnés lors de catastrophes naturelles ont alors été imputés à une mauvaise politique d'aménagement ou à un manque de rigueur dans l'application de la réglementation. La vétusté du parc et son mauvais état sanitaire, depuis longtemps regrettés par ceux qui en ont eu la charge en cette fin de XX^e siècle, auraient donc pu également

alimenter une polémique, cela d'autant plus aisément que les exemples d'affaires étudiés par la sociologie révèlent le peu de place faite au discours rationnel dans les affrontements (Heinich 1992 ; Urfalino 2000 ; Champagne & Marchetti 1994 ; Dalgalarondo & Urfalino 2000). De plus, le parc est par ailleurs familier des controverses au point qu'elles sont désormais intégrées dans la politique de communication du château. Qu'il s'agisse des expositions d'art contemporain depuis l'accueil de Jeff Koons au château en 2008, de la reconstitution de la grille de Jules Hardoin Mansart ou encore plus récemment de la restauration du bosquet du Rond Vert, les polémiques font partie du quotidien du château.

Après les dégâts subis en 1999, le manque de crédits alloués à son entretien aurait donc pu faire l'objet d'une dénonciation du fonctionnement étatique en matière de gestion des parcs et jardins. À Versailles, une restauration anticipée aurait en effet permis d'éviter la chute d'arbres vieillissants puisque les zones du parc ayant fait l'objet de replantations récentes ont été épargnées par la tempête¹⁰. Or, si l'architecte et les jardiniers s'accordent au château à regretter cet état de fait, nul responsable du mauvais entretien du parc n'a jamais été désigné. Hors du château, les enjeux économiques d'un tel projet de restauration auraient également pu faire débat. L'engouement patrimonial lui-même aurait ainsi pu susciter des critiques, comme cela a été le cas lors de la mobilisation en faveur du château de Luneville (Pecqueux 2011). Si les forestiers rencontrés au cours

de l'enquête ont fait part d'une certaine amertume à ce sujet, regrettant le peu de moyens alloués aux forêts alors que les arbres du parc bénéficiaient par ailleurs de sommes colossales, cela n'a pas non plus conduit à la remise en cause du projet. Aucune dénonciation ni contestation publique n'a vu le jour.

Enfin, les pertes humaines, relativement considérables en France, auraient pu rendre la chute des arbres dérisoire. Au château, les responsables du site ont d'ailleurs affiché leur soulagement de n'avoir eu à déplorer aucun mort. Pourtant, le 26 décembre 1999 un homme de 25 ans se trouvant dans le parc du château n'a pas survécu à la chute d'un tronc sur sa tente. Après plusieurs pages consacrées à l'inventaire des dégâts matériels, un court entrefilet dans la presse locale évoque ce décès : « Un homme sans domicile fixe qui avait planté sa tente à la pièce d'eau des Suisses a été écrasé par la chute d'un arbre. Ses obsèques ont été prises en charge par la mairie¹¹. » Bien qu'ayant lu l'information, j'en suis venue à douter de ma propre mémoire face à des témoins convaincus du contraire. Le statut de « SDF » de la victime, dont Daniel Terrolle a montré combien il conduit à « anonymiser l'individu et le disqualifier » (Terrolle 1996 : 420), a sans doute favorisé le rapide oubli du jeune homme mais il n'explique pas tout puisque le même phénomène a été observé sur l'ensemble du territoire touché par la tempête. Comme l'a souligné Jean-Didier Urbain, les victimes humaines de la tempête n'ont guère été évoquées, et surtout ont été vite oubliées. Ce « déni des morts » (Urbain 2000 : 3) s'explique selon le

sociologue par le caractère global de l'événement. Il joue en faveur du patrimoine végétal : si les pertes humaines n'emplissent pas les colonnes des journaux, elles laissent la place à d'autres « victimes », les arbres. Leur plantation est devenue un enjeu consensuel que rien n'a pu contredire.

Du patriotisme à l'universalisme

La portée consensuelle de la restauration du parc s'ancre dans l'idée d'un retour possible vers un temps mythique, et glorieux, associé à sa création. L'idéologie d'un temps originel ressort en effet des diverses présentations du parc. Ce temps n'est pas celui du primitif propre à l'archéologie préhistorique mais celui de la naissance d'un esprit. De nombreux ouvrages se proposent d'entraîner le lecteur vers ce passé révolu présenté comme idéal ¹². Aussi renouer avec le tracé classique initial est-il présenté comme le moyen de prendre « la mesure d'un âge d'or de notre civilisation » (Albanel 2005 : 5), autrement dit ce temps où la France conquérante occupait une place de maître à penser parmi les puissances mondiales. Le parc est ainsi doté d'une valeur « civilisationnelle » qui élargit non seulement le cercle de ses dépositaires au cadre universel mais redore également le blason d'une nation nostalgique d'un leadership culturel perdu.

Si le patrimoine versaillais a séduit les personnalités publiques désireuses d'y associer leur image après la tempête de 1999, il n'est donc plus question lors de cette seconde mobilisation populaire

de sauvegarder « le symbole du goût français » pour assurer la lisibilité de l'identité nationale, comme le proposait André Cornu en 1952 (Ferrand 2003) et donc d'un patriotisme conquérant mais d'affirmer sa place à l'échelle internationale en tant que dépositaire d'un bien commun à toute l'humanité. Il n'est par conséquent plus question de réagir en tant que Français mais en « citoyen du monde », comme le propose l'appel à souscription internationale lancé par l'établissement public. Il est vrai qu'entre temps, en 1979, le château de Versailles a intégré la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Aussi l'argumentaire patrimonial s'ouvre-t-il sur de nouvelles préoccupations, soulignant la destruction d'« espèces rares », d'« arbres historiques » dans l'atteinte à ce « patrimoine mondial » (ill. 14). L'émotion reste certes collective mais le collectif qui s'y donne à voir n'est plus concentré autour de l'identité nationale comme par le passé, elle s'ancre dans une humanité sans frontières et déterritorialisée.

Le passé éclaire ainsi une instrumentalisation métaphorique des éléments naturels, dont la portée inconsciente donne à l'action patrimoniale toute sa force symbolique, « ce pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent » (Bourdieu 1977 : 405). Les restaurations du parc dissimulent des enjeux dont la portée se situe ailleurs, les relectures de l'histoire par ceux qui se penchent sur son sort donnant lieu à de nouvelles interprétations de l'ordre social en vigueur. L'entretien du parc et les prises de décisions à son

sujet impliquent une posture de justification. Une replantation devient urgente à chaque réorganisation politique selon un rythme quasi séculaire, supposé être également celui des arbres¹³. Le parc du château

intervient alors comme un catalyseur, son « effet patrimoine » (Fabre 2000 : 2) étant d'autant plus efficace qu'il mobilise périodiquement des mémoires contrastées du passé.

Notes :

1. Voir l'histoire de la création des bosquets du parc par A. et M. Masson (1903) et les propos amers du conservateur Gaston Brière (1909) sur leur transformation après la replantation de 1775. Pour une reconstitution historique récente, voir Simone Hoog (1992). ☞

2. Peu après (an iii) René-Louis de Girardin consacre dans son traité, *De la composition des paysages*, un chapitre au « pouvoir des paysages sur nos sens, et par contrecoup sur notre âme » ; Michel Baridon en rapporte des extraits (Baridon 1998 : 893-911). ☞

3. Pierre-André Lablaude (2005 : 144) date sa première occurrence de 1774. ☞

4. Comme le soulignent les spécialistes de l'histoire des jardins. Michel Baridon dans son histoire des jardins (1998) et Pierre-André Lablaude à propos du parc versaillais (2005) ne manquent pas de nuancer ce point de vue et mettent en évidence les subtilités qui rendent de telles oppositions excessives. ☞

5. Dans le cas anglais, « les premières traces de patrimonialisation [...] apparaissent dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, à une époque où le mode de vie rural traditionnel est en train de disparaître rapidement au profit d'une société industrielle » (Nail 1999 : 305). ☞

6. Séance de l'Assemblée nationale du 2 juillet 1872, citée

par Alain Durnerin (2000 : 385). ☞

7. Paul Léon, procès-verbal de la séance de la Commission des monuments historiques du 14 octobre 1924 ; cité par Jean-Pierre Babelon (1993 : 71). ☞

8. Près de trois mille donateurs « particuliers » français. Au niveau du corpus, les donateurs classés dans la rubrique des « particuliers », et ceux rangés parmi les « entreprises » ou les « mécènes » sont séparés et traités différemment au service communication du château. ☞

9. Tiré de son ouvrage publié en 1976, *Mes républiques indiscrètes*, Paris, J. Dullis, p. 145 (Ferrand 2003 : 276). ☞

10. « Versailles, un retour à l'état 1700-1715 », site du ministère de la Culture, <http://www.lenotre.culture.gouv.fr/culture/celebratio.../tem06.ht>, page consultée le 28/01/02. ☞

11. 2-8 février 2000. « Tempête : Versailles a fait ses comptes », *Toutes les nouvelles de Versailles*, n° 2718, p. 5. ☞

12. Voir entre autres *Versailles, ce qu'il fut – ce qu'il devrait être* (Bertrand 1906) ; *Parcs et jardins de France. Les jardins de l'intelligence* (Corpechot & Chargeat 1937) ; *Versailles : l'âme du parc* (Néraudeau 1985) ; *Versailles, les jardins de l'esprit* (Soularue & Combeau : 1999). ☞

13. Selon les essences, la longévité d'un arbre varie considérablement : plus de 2 000 ans pour un séquoia, moins de 100 ans pour certains pins. ☞

10 000 arbres pour Versailles**Une souscription internationale pour la replantation du parc du château dévasté par la tempête du 20/12/1999**

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1999 la tempête qui a balayé le nord de la France a détruit 10 000 arbres dans le parc du château de Versailles. Les rafales, atteignant les 160km/h, ont massacré 80% des espèces rares, dont des arbres historiques plantés aux XVIII^e et XIX^e siècles, notamment le pin de Corse planté sous Napoléon 1^{er}, les deux tulipiers de Virginie et les deux genévriers de la reine Marie-Antoinette, le cèdre de l'Atlantique et le cèdre de Liban (XVIII^e s.).

Il s'agit d'une catastrophe naturelle sans précédent, dont le domaine mettra des années à se remettre.

La première estimation budgétaire du coût de la tempête est de 246 MF, dont près de 151 MF pour le parc.

Les images du parc du château de Versailles dévasté par la tempête ont déjà fait le tour du monde et de nombreuses marques de sympathie, y compris des dons, sont parvenues au château du monde entier.

Chaque citoyen du monde peut ainsi manifester, à sa manière et selon ses moyens, son intention de contribuer à la restauration de ce patrimoine mondial.

ill. 14 : Texte de l'appel à souscription diffusé sur le site du château de Versailles après la tempête, <http://www.chateauversailles.fr/tempete/> , 2000-2001 © Château de Versailles. ☒

ADMINISTRER LE PATRIMOINE : LE CATAPULTAGE DES MÉMOIRES

Si la Révolution française ne peut être tenue comme le point de départ d'une instrumentalisation politique du patrimoine, en faisant de la gestion des biens culturels une de ses prérogatives, l'État se pose néanmoins désormais comme seule instance habilitée à « constituer la mémoire unitaire de la nation » (*ibid.* : 88), rôle dévolu jusque-là plutôt à l'Église. Ce projet va de pair avec la mise en place d'une administration étatique du patrimoine.

Le vent face au patrimoine : de l'ordre des choses au séisme

Présentée comme exceptionnelle, la tempête de 1999 qui a dévasté Versailles pouvait laisser penser que jamais le parc n'avait été touché par les vents. Le précédent de 1990 indique qu'il n'en est rien, y compris dans la mémoire des Versaillais. Mais les tempêtes ne sont pas plus une nouveauté du ^{xx}^e siècle, ni même du ^{xix}^e siècle qui, nous l'avons vu, en procure les premières mentions dans les ouvrages consacrés à Versailles. Le légendaire qui entoure le toponyme contredit d'ailleurs cette hypothèse puisque, selon le docteur Remilly (1899 : 1), Versailles devrait justement son nom aux blés versés par les vents en ce lieu, avant même l'édification du château. Rares sont toutefois les images d'un tel séisme dans le parc à avoir traversé l'histoire. L'absence de sources pourrait donc expliquer l'oubli

des premières tempêtes versaillaises. Des images du parc dévasté par les vents existent pourtant bel et bien. Fait encore plus curieux, elles sont loin d'être confidentielles puisqu'on peut les retrouver dans bon nombre de publications récentes. Mais aussi paradoxal que cela puisse sembler, jamais elles ne sont présentées comme les traces de tempêtes.

Deux toiles, signées d'Hubert Robert au ^{xviii}^e siècle, montrent en effet les chablis de feuillus aux cimes déchiquetées qui ne laissent aucun doute aux spécialistes des forêts quant à l'origine de leur délitescence. Ces deux tableaux, intitulés *Deux vues des jardins de Versailles, dans le temps qu'on en abattait les arbres* et réalisées sur commande de la direction des bâtiments, présentent les travaux d'abattage au cours de la replantation de 1775. Comment ne pas être frappé par les similitudes entre ces images et celles produites après les tempêtes de 1999 ? Si les silhouettes des arbres sont les mêmes, leurs interprétations diffèrent néanmoins radicalement. Bien que leur célébrité leur ait valu de nombreux commentaires, personne ne semble y avoir vu la conséquence du vent qui, de toute évidence, explique un tel désordre. Ainsi, quand Gaston Brière en fait une description minutieuse en 1909 (Brière 1909 : 1), il insiste sur la présence de belles visiteuses au milieu des arbres abattus sans évoquer le moindre séisme. L'amas de branches et de troncs au premier plan pourrait pourtant être motif à inquiétude, ce

que le regard effrayé des chevaux de Marsy restés en place sous la menace des arbres déchiquetés suggère (ill. 15). Malgré l'aspect désordonné du lieu, l'ambiance semble malgré tout sereine à ses yeux. Sa description pointe le patient travail des humains, non pour évoquer les conséquences d'une catastrophe, mais, comme en témoigne l'intitulé des tableaux, pour immortaliser la naissance d'un projet à venir. C'est donc la sérénité des hommes qui prime. L'effet de menace produit par les arbres est d'autant plus atténué dans le second tableau qu'au milieu des branches enchevêtrées, des promeneurs, dont Louis XVI et Marie-Antoinette eux-mêmes, bavardent tranquillement. Des enfants jouent sur les branchages. Le désordre ne semble pas affecter les personnages présents, il est au contraire un élément ludique qui contribue au plaisir des promeneurs.

Il n'est pas plus question de tempête quand la grande replantation est évoquée ultérieurement. Largement commentée, elle reste associée à l'invention d'un nouveau type de jardin et n'est jamais présentée comme la conséquence d'un séisme. L'effet du vent y apparaît dans l'ordre des choses, y compris sous le regard de l'architecte qui, au XXI^e siècle conduit la restauration du parc après avoir lui-même été confronté à deux tempêtes. Faisant référence à ces tableaux, Pierre-André Lablaude voit avant tout l'effet d'un mauvais entretien du parc (ill. 16) qui justifiait sa rénovation. Pourquoi le séisme demeure-t-il invisible ? Autrement dit, qu'est-ce qui, sur le plan de l'action patrimoniale, se joue

dans l'identification d'une tempête ? Qu'y a-t-il de ce point de vue de nouveau depuis la fin du XVIII^e ?

Un jeu d'ombre et de lumière pour fonder la valeur du patrimoine

La création du parc du château de Versailles au XVII^e siècle a fait advenir une nouvelle perception du patrimoine dans laquelle, nous l'avons vu, se mêlent des enjeux privés et collectifs, politiques et sociaux, symboliques et moraux. Son évolution au cours des siècles traduit celle des goûts, perceptible à travers les modifications successives de son tracé. Ses transformations successives méritent qu'on y revienne. Mon propos n'est pas d'entrer dans les considérations stylistiques qui préludent à l'invention des jardins successifs du château de Versailles mais d'envisager la manière dont la logique patrimoniale, telle qu'elle a été instituée dans le sillage de la Révolution française, amène à repenser la forme des jardins et ce que ces changements révèlent du patrimoine. Il ne s'agit donc pas de refaire une histoire des jardins mais de saisir les liens entre les dispositifs formels mis en place au nom d'un « art des jardins » et l'évolution dans le temps de l'idée de patrimonialité chez ceux qui les administrent. Cette dernière se glisse dans les propos tenus par les représentants de l'ordre patrimonial public, les conservateurs, devenus au XVIII^e siècle les nouveaux garants de la conservation publique. C'est en effet à partir du moment où se dessine « le besoin de spécialistes en matière d'attribution, d'estimation,

de restauration puis d'étude et de pédagogie des œuvres, brefs de conservateurs » (Poulot 1998-1999 : 36) que la restauration du parc deviendra un enjeu pour ses administrateurs. L'entretien du parc et sa conservation au titre du patrimoine interpellent donc désormais en premier lieu le corps des spécialistes du patrimoine qui, à travers leur manière d'entretenir le parc, indiquent en creux les critères de sa patrimonialité institutionnelle. Or, il en est des restaurations d'un parc comme de la création des jardins : elles n'existent pas « sans que réside à l'arrière-plan une certaine idée programmatique, autrement dit une volonté de lui donner un contenu, un sens » (Mosser 1999 : 234) dont l'arrière-plan idéologique échappe le plus souvent à ses propres instigateurs. La lecture des textes qui évoquent l'état du parc et la conduite à tenir à son égard apporte à cet égard bien des surprises.

Jusqu'en 1850, le château dépend du Louvre et est administré depuis Paris ; le parc n'apparaît pas véritablement concerné par l'administration du patrimoine. Le premier conservateur nommé à Versailles est Eudore Soulier, qui procède jusqu'en 1876 aux premiers inventaires des collections du château. Les restaurations qu'il envisage ne concernent pas davantage le parc puisqu'elles ne prennent en compte que les sculptures. Louis Clément de Ris, puis Charles Gosselin, ses successeurs, ne s'attarderont pas plus sur les jardins. Pierre de Nolhac est donc le premier d'entre eux à leur consacrer un ouvrage (Nolhac 1913). Mais l'intérêt qu'il accorde aux jardins versaillais concerne alors essentiellement

la statuaire, les végétaux restant largement absents de son propos. Sur les cent cinquante pages des *Jardins de Versailles*, à peine cinq traitent de ces derniers. Les arbres servent de cadre, de fond ou d'arrière-plan utile à la mise en valeur des bassins et des sculptures. Si Pierre de Nolhac dit peu de choses à propos des arbres, ce peu n'en est toutefois pas moins intéressant car il permet d'appréhender le jugement esthétique d'une époque : « Partout à Versailles, écrit-il, on est tenté de faire honneur de ces majestueux ombrages aux plantations de Louis XIV » (1913 : 40). L'auteur ne manque pas de remarquer qu'il ne reste pourtant rien de cette époque depuis la grande replantation décidée par Louis XVI, les jardins ayant alors été « entièrement défigurés, avec des plantations très basses [...] on savait bien que la nature se chargerait d'en recomposer la splendeur » (*ibid.* : 41). Maintes fois, il fait sentir au lecteur son admiration pour les arbres imposants :

Nous bénéficions aujourd'hui de l'œuvre de Louis XVI. Les arbres n'ont été aussi beaux qu'à une seule époque, précisément en cette extrême fin du règne de Louis XV, où il parut nécessaire de les sacrifier (*ibid.*).

Pour appuyer son propos, Nolhac cite le duc de Croÿ qui en 1771 notait dans son journal : « Je ne pouvais me lasser d'admirer la hauteur des arbres [...] leur ombrage, avec la quantité d'oiseaux, mériterait plus d'éloge qu'on en fait » (*ibid.*). Auteur d'un *Essai sur l'architecture*, ce contemporain de Jean-Jacques Rousseau ne voyait que « tristesse » et « ennui » dans la symétrie des jardins versaillais. Or, un siècle plus

tard, en 1899, si les auteurs s'émerveillent toujours devant les majestueuses frondaisons, ils ne voient dans cette même replantation qu'une transformation minime et surtout involontaire et maladroite du tracé de Le Nôtre : « La nouvelle plantation fut faite par Lemoine en 1775, selon l'ancien plan de Le Nôtre, mais certains bosquets étaient dans un tel délabrement, qu'on aima mieux les supprimer que les réparer » (Remilly 1899 : 31), explique Émile Rémilly, médecin versaillais passionné d'histoire de l'art et de littérature et ancien président de la Société des sciences morales. L'amour des grands arbres chez Nolhac semble aller dans le même sens puisque la valorisation d'une esthétique naturalisante et des arbres monumentaux va également de pair avec une valorisation du tracé classique :

C'est au contraire parce que les jardins de Versailles sont une œuvre certaine de l'esprit classique qu'ils ont sur nous une prise aussi puissante. Un âge de désordre les dédaigne et les dénigre ; une époque sage et réglée, ou qui tend à retrouver ses règles, en jouit avec respect et s'en inspire avec enthousiasme. Ils sont un monument de cette race éprise à la fois de logique et de grandeur, qui les conçut dans la maturité de son génie et qui veut y voir désormais une de ses images [...] Toutes ces perfections diverses se complètent l'une l'autre, se fortifient et s'accordent pour nous instruire (Nolhac 1913 : 44).

En ce début du xx^e siècle, le ton est donc au regret de la disparition d'un style qui, sous la plume de Gaston Brière, successeur d'André Pératé après Pierre de Nolhac, sera finalement vu comme

résolument « français » : « Vers le milieu du siècle [xviii^e siècle], une profonde transformation du goût allait être funeste au chef-d'œuvre, jadis si vanté, du parc de style français » (Brière 1909 : 37). La référence au « style français » montre qu'en dépit d'une conversion de l'intérêt national au profit de l'utilité « publique » formulée en 1913 par la loi de protection des Monuments historiques, le patrimoine versaillais reste alors avant tout un enjeu national. La valorisation du style classique intervient en ce sens. La « majesté » reconnue aux vieux arbres, bien que peu conforme au tracé originel, contribue à rendre visible « la grandeur et la majesté » du parc en référence au tracé codifié par le Nôtre et qui un siècle plus tôt avait été au contraire jugé démodé par le duc de Croÿ. La disparition des grands arbres après la replantation de 1776 apparaît donc un siècle plus tard incompatible avec sa fonction identitaire : « Le parc Versaillais, absolument rasé, sans ombrage, était devenu affreux, aussi est-il abandonné » (Brière 1909 : 38).

Faute d'ombre, le jardin classique avait donc perdu selon lui son attrait à la veille de la Révolution. Or, sous la plume du journaliste Louis-Marie Prudhomme, c'était justement parce que l'ombre y était devenue trop présente qu'il avait fallu replanter le parc : « Les arbres de la grande allée et ceux qui conduisaient au labyrinthe étaient si anciens que le jour ne pouvait y pénétrer, ce qui donnait lieu à des scènes scandaleuses et même à des crimes » (Prudhomme 1827 : 90). L'ombre regrettée avait été jugée source de désordre social. Cent ans plus tard,

l'ombre continue à marquer les oppositions entre un jardin d'avant et celui à venir. La comparaison entre le jardin d'avant la tempête et celui restauré par son actuel architecte nous éclaire sur ce point :

Il y a vingt ans, c'était des vieux marronniers, un petit peu fatigués, avec des feuilles mortes, c'était très joli, très poétique, très morose... Aujourd'hui, on a un jardin avec des arbres qui sont beaucoup plus bas, qui sont taillés au cordeau, des topiaires, un jardin qui est beaucoup plus ensoleillé, une image qui est beaucoup plus jeune, plus gaie, plus vivante, mais c'est vrai que l'ancienne image avait beaucoup de charme. On aurait pu penser que tous les gens qui avaient vécu leur enfance dans ce vieux parc de Versailles se seraient opposés à un changement et au contraire¹.

Le charme attribué jusque-là aux grands arbres apparaît désormais désuet voire morose. L'architecte insiste par ailleurs également sur l'importance d'une mise en scène cohérente de l'histoire, ce qui suppose d'aller contre une fréquentation basée sur une logique « d'espace vert » au profit de celle d'un « musée de plein air » qui justifie le choix esthétique actuel. La conversion des images associées au parc renforce l'évidence de ce nouveau parti pris esthétique : les ombrages poétiques deviennent des signes de vieillissement et de tristesse ; les nouvelles plantations apportent au contraire la jeunesse et le soleil. Ces oppositions, jeunesse-vieillesse, soleil-ombre, gaieté-tristesse, associées au parc avant et après ses restaurations marquent des renversements successifs dans les valeurs esthétiques qui lui sont

attribuées. L'ombre, tour à tour associée au désordre social, puis à la majesté des arbres et de la Nation et enfin à la morosité justifie ses remaniements. En arrière-plan, les critères de sa patrimonialité mêlent des considérations esthétiques au jugement moral et politique d'une époque. Les variations auxquelles se prêtent les végétaux du jardin versaillais en font ainsi selon Pierre-André Lablaude :

[...] une œuvre conceptuelle qui se perpétue par le renouvellement constant de la matière. Comme la musique : vous avez la partition, les instruments et les musiciens changent mais c'est toujours la même œuvre².

Mais si l'œuvre reste la même, son interprétation n'en change pas moins radicalement en fonction des époques.

Régénérer, restaurer, restituer : les enjeux cachés de l'action patrimoniale

Deux siècles après, la grande replantation de 1775 immortalisée par Hubert Robert reste présente dans les mémoires des responsables du parc. Régulièrement commentée depuis le XIX^e siècle, elle entérine aujourd'hui l'importance des travaux entrepris après la tempête de 1999. Elle fait sens comme preuve de l'impératif d'une restauration :

Les arbres plantés par la Troisième République sont aujourd'hui plus que centenaires, rappelant de façon pressante cette récurrence séculaire de la replantation : 1675, 1775, 1875, le cycle en est largement dépassé,

imposant l'urgence d'un renouvellement (Lablaude 2005 : 202).

La restauration du ^{xxi}^e siècle paraît d'autant plus impérative qu'elle s'inscrit dans une périodicité immuable. Celle de 1775, première du cycle, est donc relue de la même manière : la « croissance [...] incontrôlée et le vieillissement des arbres désaccordent progressivement la symétrie originelle » (*ibid.* : 148). Il y a risque d'une dissonance, que l'architecte chargé de sa restauration va se charger de réaccorder.

Depuis les années 1980, une nouvelle restauration s'imposait donc mais le souvenir des déboires de Chaussemiche au début du siècle restait vif. Personne n'osait d'ailleurs évoquer de « restauration », lui était préférée l'idée de « régénération » : « À la suite de cette affaire, explique Thierry Mariage, la ligne théorique qui se dégage de ce rapport [de l'inspecteur des Eaux et Forêts] est celle de l'intervention douce : garder autant que possible l'aspect présent, ne remplacer les sujets qu'un à un et renoncer aux campagnes d'abattage systématiques » (Mariage 1988). Le programme établi en 1985 prévoyait donc la réfection tranche par tranche des alignements du Petit Parc sur vingt ans, le renouvellement, indispensable, devant rester discret.

Jean-Pierre Babelon, nommé à la tête du musée et du domaine par Jack Lang en 1989, offre toutefois à Pierre-André Lablaude, architecte en chef désigné peu après, la possibilité d'une restauration d'envergure pour le parc puisque le jeune architecte arrive au

château en février 1990... en pleine tempête : « J'ai signé mon contrat à 13 heures, à 15 heures, le jardin était par terre³ », se souvient-il. La restructuration du parc, déjà prévue dans le projet d'un Grand Versailles calqué sur le modèle du Grand Louvre⁴, s'inscrira dans la création de l'« établissement public et administratif du domaine national des châteaux et musées de Versailles et de Trianon⁵ ». En s'immisçant dans ces projets, la tempête de 1990 marque donc le début d'une restauration du Petit Parc et les abords du château sont entièrement replantés en toute discrétion.

La situation change à la veille du troisième millénaire. Outre les prédictions millénaristes ou les craintes générées par l'idée d'une dépendance de l'homme vis-à-vis de ses propres créations⁶, le thème de la « fracture sociale⁷ » suggère un profond désordre. La tempête intervient dans ce contexte comme une sonnette d'alarme. Restaurer le parc prend alors une portée nouvelle : le retour à l'ordre végétal, fruit d'une nouvelle rigueur qui saura s'inspirer des leçons du passé, acquiert une autre portée métaphorique implicite. La dernière tempête en 1999 entérine le projet d'une restauration plus radicale du parc, projet présenté comme novateur, faisant oublier qu'une restauration est déjà en cours depuis près de dix ans. La réactivité des responsables des jardins qui, devant ce nouvel imprévu, peuvent aussitôt présenter les plans du chantier à venir, joue dans le même sens. Face à une opinion émue, un projet longuement mûri est prêt à apporter une réponse immédiate.

Cette conjonction de l'événement et du projet permet d'ailleurs d'infléchir ce dernier. Si, dès 1994, Pierre-André Lablaude envisageait « un retour » à un état antérieur impliquant la reconstitution de certains bosquets et des rideaux de charmilles, le vocabulaire change peu à peu au profit d'un parti pris de restitution plus explicite. Le terme de restitution « désigne la reconstitution d'une composition de jardin [...] solution parmi d'autres, à adopter éventuellement quand l'état dans lequel le site nous est parvenu n'est pas en accord avec le monument qu'il entoure » (Di Mattéo 1993 : 48-49). Dans le cas du parc, il s'agit de renouer avec un « état de référence cohérent » (Lablaude & Choffé 2005 : 68). Mais concernant un parc en perpétuel évolution, quelle période retenir ? Jean-Pierre Babelon envisage un « état de perfection » associé à l'œuvre de Le Nôtre et propose comme période de référence « la mort du grand jardinier » (Babelon 1992 : 10) en 1700. Ce choix apparaît justifié par l'abondance de sources documentaires qui, comme il le souligne par ailleurs, permettront de « tenter de se rapprocher d'une situation attestée vers 1700 par l'abondante iconographie » et de « faire disparaître en conséquence les adultérations et l'abâtardissement imputables aux générations tardives » (Babelon 1993 : 72). Sans doute les exceptions à la règle, tel le bosquet des bains d'Apollon, qu'il envisage alors en tant qu'« apports de valeur signalée » (*ibid.*) car signés du nom d'artistes prestigieux, l'amènent-elles à nuancer cette première suggestion. Il évoquera donc quelques années plus tard, à l'occasion des journées

organisées dans le cadre des Entretiens du patrimoine, d'établir cette période de référence au « dernier état du monument habité » (Babelon 1997 : 308) soit donc à la fin du règne de Louis XVI en 1789 pour le Petit Parc et de l'Empire en 1848 pour le Grand Trianon. Rester « conforme à l'authenticité initiale de la composition » implique également pour Pierre-André Lablaude une « restitution fidèle des états de la fin du règne (1700-1715) » (Lablaude 1993 : 80) mais sa fidélité n'implique ni la reconstitution du Labyrinthe, ni celle du Théâtre d'eau, disparus sous Louis XVI, car « il n'est pas question de démolir pour revenir à l'état antérieur⁸ » comme il faudrait l'envisager à propos du bosquet des bains d'Apollon ou de celui de la Reine, postérieurs au règne de Louis XIV⁹. Si de la régénération à la restitution, le mode d'intervention patrimonial diffère, ces choix supposent dans les deux cas un regard sur le passé mais qui, d'une lecture diachronique de l'histoire, s'oriente finalement vers une lecture synchronique et donc sélective du passé.

Interpréter le passé pour remettre en ordre le social

Le fait patrimonial, souligne Dominique Poulot, pose en effet la question de « l'interprétation du passé » (1997 : 16). En matière de restauration, l'histoire peut être convoquée de différentes manières selon les points de vue. Nous avons vu que quinze ans plus tôt, à l'occasion d'un colloque organisé par l'Icomos, la « régénération » pour améliorer le

mauvais état sanitaire des arbres versaillais avait été privilégiée. Jean Dumont, inspecteur général des bâtiments civils et des palais nationaux, remarquait alors, pragmatique, le manque de moyens pour engager des travaux au-delà de l'entretien courant et proposait « de simples opérations de bûcheronnage [pour] permettre d'obtenir une régénération sous futaie, familière aux forestiers » (Dumont 1988 : 18). Sans qu'elle puisse être imputée aux seules raisons financières, la décision de restaurer le parc avait donc « été repoussée d'année en année » (Lablaude 2005 : 202).

Si son bien-fondé semblait aller de soi dès les années 1980, sa réalisation rencontrait des difficultés, budgétaires, certes, mais surtout affectives : le public, pensait-on, n'était pas prêt à supporter les abattages indispensables au renouvellement des arbres. Tout se passait donc comme s'il y avait alors deux parcs, celui des spécialistes et celui de ses usagers. La divergence des regards entre les deux rendait tout projet de grande ampleur caduc car « personne n'était parvenu, malgré sa vétusté flagrante, à se résigner à abattre un ensemble aussi imposant par son ampleur et sa vulnérabilité » (*ibid.*). Aussi une restauration modérée, à la fois fidèle à ses origines et respectueuse de l'évolution historique, avait-elle été privilégiée.

Commencée en 1984, l'opération de régénération qui est en cours fait l'objet d'études approfondies pour, d'une part améliorer l'état sanitaire du boisement et, d'autre part, restituer une composition conforme à sa conception, tout en respectant l'évolution historique, en rectifiant les erreurs du

passé plus récent et en causant le moins possible de traumatisme (Degos 1989 : 19-20).

Pour ne pas apparaître trop radicale, la restauration devait conserver des traces du changement esthétique qui s'était opéré au fil de la croissance des végétaux. L'idée de « régénération » impliquait dans ce cas de garder visible l'évolution du parc et donc de favoriser une lecture diachronique de son histoire.

Après la tempête de 1999, les regards convergent sur le parc et sa restauration s'impose véritablement aux yeux de tous. Le projet d'« une restitution fidèle des états de la fin du règne (1700-1715) » (Lablaude 1993 : 80) formulé dès 1993 devient audible hors de la sphère des spécialistes. L'abattage des arbres ne fait plus polémique puisque la tempête s'en est chargée et un changement plus radical s'impose. L'important est alors de ne plus « infliger à nos arrières-petits-enfants de connaître à nouveau le traumatisme d'une coupe à blanc aussi douloureux que celui que nous impose aujourd'hui l'état moribond des boisements » (Lablaude 1994 : 82). Un tel « traumatisme », jugé « inacceptable », implique le choix d'essences nouvelles au profit de celles dont la croissance maximale ne dépassera pas 10 à 20 mètres. Cela permettra dans le même temps de renouer avec une « authenticité réelle » (Lablaude 2005 : 204), une « apothéose » (*ibid.* : 205) afin de produire un ensemble « cohérent » (Lablaude & Choffé 2005 : 68) pour les visiteurs et de « protéger Versailles de toute contamination ou dénaturation » (Lablaude 2005 : 279) pour lui redonner « son âme » (*ibid.* :

222). C'est donc en tant qu'expert, au sens où l'envisagent Bessy et Chateauraynaud (1993 : 161), que l'architecte en chef fonde alors ses décisions : « Ce n'est pas une question de choix personnels. On essaie de donner à voir au public des notions qui soient à peu près cohérentes, c'est-à-dire qu'on a défini un état de référence » (Lablaude, entretien du 13 juin 2005). L'action de la tempête vient corroborer ces choix : les traces d'une évolution du parc ont été effacées, permettant de retrouver une forme supposée originelle.

Les propositions de Guy Degos (1988), conservateur du patrimoine forestier des monuments historiques et des palais nationaux, puis celles de Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques, présentent donc des divergences significatives (Lablaude 1994). Le passage d'une politique de « régénération douce » à une « restauration » voire une « restitution » traduit des approches du passé différentes. La première privilégiait un traitement forestier continu pour éviter des ruptures brutales dans l'esthétique du parc (en quelque sorte le remplacement des arbres pied à pied, au fur et à mesure de leur vieillissement), ce qui amène à préserver les traces des stratifications de son histoire alors que la seconde propose de figer le parc dans un temps supposé originel par une replantation générale mais dont l'évolution sera plus contrôlée.

De telles nuances sont d'ordre esthétique mais elles impliquent également des orientations futures différentes. Le nouveau projet accentue en effet la

dichotomie entre le jardin de Le Nôtre, associé à la figure du Roi-Soleil, et le jardin de Richard Mique, associé à celle de la reine Marie-Antoinette. S'il n'est désormais plus question d'un jardin emblème de la patrie mais d'un lieu propice à des identifications plurielles, le classicisme et le romantisme s'y opposent tout comme le masculin et le féminin mis en exergue à travers des figures tutélaires qui leur sont associées. L'équilibre entre le château et le jardin s'inverse :

Jusqu'aux années 1990, le rapport château-jardins jouait en faveur de ces derniers, les bâtiments semblaient nicher dans un écrin de verdure ; soudain, à la suite de la tempête et de ses dégâts, le propos initial du palais apparaissait avec plus de clarté : dominer les lieux et les maîtriser (Ducamps 2001 : 10).

La fermeture progressive du panorama du Petit Parc, produite par le développement des houppiers et encouragée par la mode romantique, cède la place à la recréation d'une perspective globale chargée de renouer avec un temps fondateur. Quand quelques années plus tard, il sera décidé de convertir le bosquet du Rond vert, créé en 1775 lors de la replantation du parc, en jardin contemporain, seul bosquet contemporain dans un jardin entièrement reconfiguré sur un mode Ancien Régime, ce sera en lui redonnant le nom qui lui avait été attribué par Le Nôtre en 1674. Le paysagiste et l'artiste retenus pour ce projet sont chargés de renouer avec l'esprit originel des lieux sous-entendu hérité de la période classique : « Il faut avoir entendu Louis Benech évoquer le

rythme ternaire qui ponctuera la composition du Bosquet du Théâtre d'Eau et Jean-Michel Othoniel décrire les pas de la « belle danse » qui en inspireront les fontaines pour mesurer combien l'esprit du roi Louis XIV est omniprésent dans cette création contemporaine » (Établissement public du musée et du domaine de Versailles 2012 : 2), déclarera Catherine Pégard, présidente de l'établissement public depuis 2011.

Vers un classicisme durable

La restauration en cours, nous l'avons vu, vise une restitution « conforme à l'authenticité de sa composition initiale » (Lablaude 1993 : 80). Cette quête d'authenticité doit s'accommoder néanmoins de quelques contraintes. Certaines essences, utilisées autrefois par les concepteurs du parc, sont désormais proscrites. Les ormes, par exemple, ne peuvent plus être utilisés en raison de la graphiose, maladie dont ils sont affectés depuis le début du XX^e siècle ; les marronniers, hêtres, frênes, platanes et tilleuls, dont la croissance s'avère trop encombrante, sont également bannis. Aussi fidèle au passé soit-elle, la nouvelle restauration implique donc une innovation dans le choix des essences végétales. Alors que l'horticulture du XVII^e siècle avait recours à des « arbres et arbustes peu variés, arbres indigènes et rustiques » (Masson 1903 : 65-70), les essences exotiques n'ayant été introduites qu'après 1734, les principes de biodiversité actuels appellent au contraire la diversité. Si l'innovation permet de

limiter les risques phytosanitaires, son objectif est toutefois également esthétique. Le choix d'essences variées permet en effet d'obtenir des surfaces moins uniformes grâce au mélange de couleurs de feuillages composites. Deux logiques *a priori* incompatibles se superposent donc dans le projet de restauration : innover et rester fidèle au passé. Le choix d'un rendu formel fidèle à l'esprit baroque s'applique quand il s'agit de retrouver la géométrie du parc du début du XVIII^e siècle. Le choix de nouvelles textures végétales traduit une volonté d'innovation concurrente. Le parement végétal aura ainsi l'aspect « d'un marbre [...] par de subtiles variations de couleurs, de matières ou de « grain » » (Lablaude 1993 : 82) pour donner un nouveau visage au parc en accord avec le prestige qu'il est chargé d'incarner.

Dans la lignée des dispositions prises en faveur d'un développement durable qui fondent l'économie contemporaine, le parc s'adapte ainsi à la modernité en ouvrant la perspective d'un « classicisme durable » pourrait-on dire. Le retour au tracé « classique » n'est ainsi plus jugé démodé et ennuyeux, comme il pouvait l'être à la fin du XVIII^e siècle, il permet au contraire de retrouver un « esprit classique », imprégné de rigueur, et qui vise une remise en ordre salutaire car il faut aller contre « l'abandon » et le « laisser-aller » qui avaient conduit le parc à « l'agonie » au XVIII^e siècle (Lablaude 2005 : 147). À l'aube du deuxième millénaire, la fin d'une époque est ainsi rendue sensible par le désordre de la nature. Le retour au classicisme trouve avec la tempête une caution morale. L'intérêt accordé au parc ne traduit

pas seulement un changement de perception de la nature, il appelle un retour vers des valeurs du passé que la référence au classicisme rend sensibles et que les médias contribuent à valoriser.

Le recours à l'idée de « patrimoine » pour justifier l'attention accordée au parc suggère ainsi du point de vue des professionnels du château l'impératif, collectif, de renouer avec un temps révolu, supposé mieux ordonné, où l'on savait prendre soin des végétaux, les agencer et les traiter, mais aussi un temps associé au prestige international et à la gloire. Tout se passe donc comme s'il fallait fossiliser une époque révolue pour retrouver la concorde sociale. Pourtant, si le passé qu'il convient de retrouver apparaît bien défini dans le propos de l'architecte chargé de la restauration du parc, il s'accommode de quelques modifications pour s'adapter aux préoccupations du présent en matière de gestion et protection de la nature. L'attachement se porte en effet sur des arbres, êtres vivants et évolutifs, qui ne sont pas les mieux placés pour « fixer » le passé.

De plus, la référence au passé n'est guère utilisée par les journalistes qui suivent la remise en état du parc après la tempête. Si les noms de figures historiques reviennent dans les propos, leur contribution dans l'histoire du parc n'est jamais détaillée. Ils évoquent bien sûr le parc « de Le Nôtre » ou « du Roi-Soleil », le

bosquet des bains d'Apollon « d'Hubert Robert », le tulipier de Virginie « de la reine Marie-Antoinette », ou encore le pin laricio de Corse « de Napoléon » mais c'est avant tout au nom du présent et de l'avenir qu'est envisagée la restauration dans leurs commentaires. Alors que l'histoire n'est pratiquement pas évoquée pour parler de la tempête et de ses conséquences, le passé est mobilisé quand il s'agit de décrire l'action patrimoniale proprement dite. Cette action prend forme à travers la notion de « replantation » du parc, puis d'une « restauration », terminologie jusque-là plutôt réservée au monument (Didier 1995). Le détail du projet n'apparaît guère dans la presse mais, à l'heure des bilans, les journalistes évoquent « des études historiques, pour refaire le Petit Parc tel que le jardinier-architecte André le Nôtre l'avait conçu » (*Truffaut magazine*, septembre-octobre 2000 : 6). Le journal *Le Monde* mentionne également « des études d'archives et des fouilles archéologiques » sur lesquelles se base la restauration des bosquets « pièces maîtresses de l'œuvre de le Nôtre » (29 décembre 2000). Joël Cottin, jardinier en chef du château, explique aux lecteurs de *Télérama* qu'après « les égarements romantiques du XIX^e, il s'agit de retrouver le Versailles classique des origines » (26 juin 2001). Un état pensé comme « originel », daté avec précision, est érigé en référence obligée.

Notes :

1. Pierre-André Lablaude, entretien du 13 juin 2005. ☞
2. *Id.* ☞
3. « Pierre-André Lablaude. Le bûcheur de Versailles », *Libération*, 2 janvier 2001, par Pascale Nivelles. ☞
4. Décret du 2 novembre 1983. ☞
5. Décret du 27 avril 1995. ☞
6. La crainte d'un bug informatique et l'idée d'un réchauffement de la planète impliquent un même présumé : l'homme se trouve dépassé par ce qu'il a produit, que ce soit sur le plan industriel ou technologique. ☞
7. Thème de la campagne présidentielle de Jacques Chirac et ligne directrice de la politique du gouvernement d'Alain Juppé de 1995 à 1997. ☞
8. Pierre-André Lablaude, entretien du 13 juin 2005. ☞
9. Les états antérieurs du parc ont été gardés en mémoire par divers traités d'histoire, de botanique ou d'horticulture depuis le xix^e siècle. Voir notamment F. Vaysse de Villiers (1828), H. Philippar (1843), Remilly (1899) et V. Tourret (1995). ☞



ill. 15 : Toile d'Hubert Robert (1775-1777), « Le bosquet des bains d'Apollon lors des abattages de l'hiver 1774-1775 », choisie pour illustrer la replantation du parc du château au XVIII^e siècle dans de nombreux ouvrages d'art, ici dans *Les jardins de Versailles* par Pierre-André Lablaude, éditions Scala 2005. [»](#)



ill. 16 : Toile d'Hubert Robert (1775-1777), « L'entrée du Tapis vert », choisie pour illustrer la replantation du parc du château au XVIII^e siècle dans de nombreux ouvrages d'art, ici dans *Les jardins de Versailles* par Pierre-André Lablaude, éditions Scala 2005. 

UN PATRIMOINE VIVANT FACE AU TOURISME CULTUREL

La réinterprétation dont le parc fait l'objet au fil de son histoire ne peut pour autant être vue comme la seule conséquence d'une volonté politique ou de l'expertise des professionnels du patrimoine chargés de sa gestion. Nous avons vu qu'au fil des époques, les changements stylistiques sont aussi les fruits de recompositions sociales profondes qui déterminent le rapport à la patrimonialité. Le patrimoine est en effet également une production de la société. Dans le contexte de la fin du xx^e siècle, il importe donc de s'attarder sur les éléments qui modifient la place du patrimoine et qui impliquent désormais la société au-delà du cercle de ses spécialistes. Le développement du tourisme culturel y joue un rôle central.

Les ressources du patrimoine : de la consommation au don

Depuis les années 1980, les propriétaires de châteaux privés ont ouvert les portes de leurs propriétés au public (Bady 1998 : 40). Les recettes des visites leur procurent des ressources utiles à l'entretien de leur patrimoine. Les propriétaires privilégient d'autant plus l'ouverture des jardins qu'elle leur permet dans le même temps de préserver l'intimité de leur demeure. Les parcs sont donc les premiers bénéficiaires d'un nouvel engouement du public à l'égard des châteaux. L'histoire familiale qui peut être racontée par leur intermédiaire « offre au visiteur une leçon

d'histoire, le jardin apparaît comme un instrument de connaissance [...] il fait référence à un patrimoine culturel dépassant largement les frontières régionales ou nationales » (Mension-Rigau 1999 : 157).

Du point de vue économique, la rétribution des visites de jardins privés contribue à l'entretien du patrimoine *via* une contribution anonyme, diluée et masquée par la tarification d'une sortie culturelle. L'entretien des jardins n'est en effet pas directement financé par les payeurs mais de manière détournée grâce à la réaffectation de l'argent versé pour une visite. L'aide conjuguée des subventions d'État et de ces recettes touristiques encourage par conséquent la restauration des jardins privés. À cet égard, le tourisme culturel peut être considéré comme une première ébauche d'engagement envers un patrimoine arboré.

Le financement de l'entretien du patrimoine reste cependant essentiellement du ressort de la Caisse nationale des monuments historiques pour les biens du domaine, et des propriétaires privés pour leurs propres biens, sans grande porosité entre les deux systèmes. Le principe des visites payantes pour l'accès aux jardins va lui-même dans ce sens puisqu'il ne s'est appliqué dans un premier temps qu'aux châteaux privés. En ce qui concerne les biens publics, la législation en faveur du patrimoine va plutôt dans le sens d'une séparation entre l'agrément du visiteur et l'investissement patrimonial. Les

mesures fiscales afférentes aux dons effectués au profit des « trésors nationaux » adoptées par le Sénat le 23 octobre 2001 confortent ce clivage, lui-même lié à la distinction entre patrimoine naturel et culturel. La loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat et des fondations d'entreprises¹, nuance toutefois cette « dichotomie [...], particulièrement forte en France² » en encourageant les « dépenses engagées dans le cadre de manifestations de caractère [...] culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique [...] ou à la diffusion de la culture [et] de la langue françaises, lorsqu'elles sont exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation³ ». Cette loi encourage le versement de fonds privés pour l'entretien d'éléments du patrimoine quel qu'il soit.

La souscription lancée après la tempête de 1999 semble initier ce nouveau mode de financement. Elle ne peut pour autant être envisagée comme une simple collecte de fonds puisque les dons sollicités impliquent en outre une contribution directe et explicite à l'entretien d'un bien précis. La souscription lancée à Versailles tend ainsi à rendre la frontière entre gestion privée et publique du patrimoine plus poreuse. À la différence de la tarification d'une visite, qui suppose un échange marchand immédiat⁴, le don sollicite une action patrimoniale directe sans qu'une contrepartie soit rendue au donateur de manière explicite. Le geste est supposé être gratuit.

Aujourd'hui, les appels à contribution lancés sous la forme d'« adoptions patrimoniales » tendent à se

multiplier sur ce même modèle. Le phénomène n'est pas propre à la France. Des monuments, mais aussi des livres ou des arbres font l'objet de campagnes d'adoption essentiellement dans les pays anglo-saxons comme le Royaume-Uni⁵, les États-Unis⁶, ou l'Australie⁷ ou dans d'autres pays où la conservation patrimoniale dépend fortement des fonds privés comme l'Inde⁸.

Portée par le service communication du château (et non par celui des jardins), la souscription versaillaise n'a toutefois pas pour seul objectif le financement de la restauration d'un patrimoine. Son premier objectif est la « communication » avec le public. L'enjeu n'est pas négligeable pour autant si l'on sait qu'en dépit des contraintes posées par une telle démarche sur le terrain, ce type d'action a été reconduit à propos des statues du parc en 2005⁹, puis en 2011, avec une campagne d'adoption d'arbres dans le cadre du projet de restitution de l'Allée royale et en 2013 pour les tilleuls de l'allée des Mortemets.

La stratégie présente en effet plusieurs intérêts. Elle permet tout d'abord de faire parler de Versailles autour d'une cause consensuelle et s'apparente ainsi à une forme de publicité. Sa diffusion par le Web favorise en outre une large diffusion de l'information et donne une image positive des actions menées par les responsables du site qui tient de la valorisation. Enfin, et c'est sans doute l'argument le plus important en faveur de ce type d'action, l'adoption permet d'instaurer une relation dans le temps entre le site et son visiteur potentiel. Impliqué à titre personnel

dans l'action patrimoniale, le visiteur sera amené à revenir régulièrement, voire à partager avec ses proches son intérêt à l'égard du parc et donc enclin à lui être fidèle. Si les retombées financières restent modestes, elles n'en ont donc pas moins des effets différés importants puisqu'ils se prolongent dans le temps et peuvent se diffuser d'une personne à une autre, de proche en proche.

L'adoption patrimoniale à la française répond ainsi à des attentes que les seules considérations financières ne suffisent pas à expliquer et que la nuance entre parrainage et adoption permet d'éclairer, nous invitant à nous attarder sur ce qui distingue ces deux notions.

Du parrainage à l'adoption

L'irruption du vocabulaire de la parenté dans le mécénat artistique remonte en France à 1935 avec la notion de parrainage. Elle ne s'appliquait toutefois pas à un bien matériel puisqu'elle désignait un appui moral ou financier accordé à une œuvre au sens large. Le basculement vers le parrainage d'un bien collectif trouve son origine dans la traduction de l'anglicisme « sponsor » en 1955 (Rey 1995). Le succès du « sponsoring » aux États-Unis se propage alors en France et la pratique du « parrainage » permet de traduire le soutien financier accordé à des clubs sportifs. Appliqué au domaine des arts, le terme de parrainage est finalement préféré à celui de « sponsorship » et rejoint ainsi l'idée de mécénat, la seule nuance entre mécénat et parrainage semblant

être la liée à la durée de l'engagement en faveur des arts : alors que le mécénat signe une démarche réitérée dans le sens d'un soutien à la cause artistique, héritée d'une longue tradition politique, le parrainage évoque une opération ponctuelle, renouvelée ou non, inventée par les grandes entreprises commerciales. Établir un lien de parenté entre une œuvre et une personne par l'intermédiaire d'une transaction financière apparaît donc propre au cas français puisque le « parrainage » n'a pas d'équivalent anglo-saxon dans le registre patrimonial¹⁰. Jusqu'à la fin du xx^e siècle, l'idée d'adoption était restée quant à elle réservée aux humains. La tempête de 1999 marque donc sa consécration dans la médiation patrimoniale. À la différence du parrainage, elle a son équivalent anglo-saxon, ce qui lui a donné d'emblée une ampleur internationale.

L'usage du vocable « adoption » marque une relation affective. L'adoption se décline en effet autour de liens affectifs calqués sur ceux qu'implique le modèle de la filiation biologique, « représentation naturaliste fondée sur l'engendrement et le lien de sang » à partir du « principe du lien librement choisi de l'autre » (Fine 1998a : 27). Alors que le parrainage suggère une « parenté spirituelle » (Fine 1994) dans laquelle le filleul joue le rôle d'« intercesseur privilégié de l'âme de son parrain » (Fine 1987 : 135), l'adoption relève d'une « parenté choisie » (Fine 1998b) où les liens, librement consentis, participent à la fondation de l'identité personnelle. Appliquées aux humains, ces deux parentés établissent donc des liens diamétralement opposés avec les parents : « Si la

pratique de l'adoption dit la fonction majeure de la filiation dans les sociétés d'Europe méditerranéenne, la parenté baptismale révèle une part essentielle des représentations de la personne et des rapports entre les vivants et les morts dans la culture chrétienne » (Fine 1995 : 205). Le parrainage instaure implicitement un lien avec des ascendants alors que l'adoption fabrique une descendance. De plus, parrain et filleul sont liés par des obligations morales sans que leur relation ne déborde sur autrui. La parenté spirituelle n'établit pas de lien avec les autres membres de la famille, à la différence de l'adoption qui recompose l'ensemble des relations familiales. L'adoption joue en effet un rôle fondamental dans la continuité d'une lignée dont le principal enjeu est la transmission d'un patrimoine familial, qu'il soit matériel ou immatériel.

Appliquée au patrimoine, l'adoption pose donc question. Avant d'être une formule retenue dans une stratégie de communication du château de Versailles pour lancer une souscription financière, elle implique une démarche singulière qui n'est pas née à Versailles mais au ministère de la Culture. En 1996, le ministère lançait en effet dans le cadre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école une opération intitulée « Adopter un jardin » en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Environnement et de l'Agriculture. Relayé par les directions régionales des affaires culturelles, le projet concernait les élèves du primaire et du secondaire. En 2002, il a été élargi à travers la charte « Adopter son patrimoine », circulaire conjointe des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, qui affirmait

clairement l'objectif pédagogique visé à travers l'idée d'adoption : « Adopter doit être entendu au sens de «choisir», «faire sien». [...] L'adoption implique, enfin, une familiarité qui permet de créer un lien fort et durable [...]. La prise en compte de l'actualité scientifique doit augmenter, en effet, le sentiment de participation aux enjeux patrimoniaux et donc faciliter l'appropriation affective ¹¹ ». Le jardin adopté devait servir de support pédagogique pour initier des élèves à l'histoire, à l'architecture ou à la connaissance des essences végétales mais aussi et surtout contribuer à faire naître une sensibilité patrimoniale supposée faciliter l'accès de tous à la culture dans un projet de démocratisation culturelle. Il s'agit par l'adoption d'établir ou de renforcer une relation affective entre un objet du patrimoine et les jeunes générations qui en seront les dépositaires. L'adoption n'a donc pas dans ce cas pour objectif le financement d'un projet de restauration, mais cherche avant tout à faire naître une conscience patrimoniale chez des élèves, à les mobiliser autour du patrimoine pour mieux en diffuser la valeur.

Entre un parrainage, terme consacré aux opérations de mécénat, et une adoption, il y a donc une nuance significative. Dans le cas des opérations de mécénat classique, des milliardaires ou des entreprises clairement identifiées parrainent des œuvres aussi singulières que leur parrain en participant à son financement. Le mécénat suppose donc des dons individualisés, socialement visibles et exceptionnels. Le don établit ainsi un lien consubstantiel entre l'œuvre et son parrain. Le prestige et la singularité de

l'œuvre mettent en lumière celle d'une personnalité qui peut donner à voir sa propre hauteur sur une échelle sociale en ajoutant une onction culturelle à un capital économique notoire. L'adoption, telle qu'elle a pris forme à Versailles, dilue au contraire la manne financière recueillie dans l'anonymat. La multiplication des adoptions dont le montant est prédéfini contribue à l'homogénéisation des souscripteurs. La nuance entre adoption et parrainage concerne à la fois le type d'objet concerné et la relation censée s'établir avec le donateur. La question du financement et de l'entretien de l'objet adopté apparaît ainsi secondaire, alors que la relation instaurée avec l'adoptant est au contraire essentielle. L'enjeu étant plus la fidélisation d'un public que la quête de ressources financières, la souscription versaillaise apparaît dès lors plus un prétexte qu'une fin en soi.

Adopter un arbre à Versailles

L'histoire de l'irruption du terme « adoption » à propos de la souscription lancée à l'occasion de la replantation du parc de Versailles semble s'être perdue dans les mémoires de ceux qui l'ont élaborée. Cette forme de souscription patrimoniale serait pourtant une des premières du genre¹². Son idée paraît s'inspirer des parrainages caritatifs internationaux en faveur de l'éducation des enfants des pays du tiers-monde : des donateurs, lointains, versent une contribution pour aider un individu dans le besoin. Personne n'évoque cependant au château le modèle

d'une opération de charité dont la souscription reprend la forme. Hubert Astier, alors président de l'établissement public, en attribue l'idée à Jacqueline Beytout, ancienne présidente-directrice générale du groupe de presse Les Échos. Mais si cette dernière reconnaît être l'initiatrice d'une souscription liant un arbre à un bénéficiaire, elle formule ce projet sous l'expression « un Français, un arbre » et non à travers la mise en avant d'une parenté symbolique. La responsable du service communication du château, Ariane de Lestrangle, qui a assuré le suivi pratique de cette nouvelle forme de communication, en a, deux ans après, un souvenir assez vague. Le terme d'adoption ne s'est pas imposé d'emblée, dit-elle, l'idée s'est élaborée progressivement dans le courant du mois de février après une période de latence lors de sa mise en place : « au départ c'était une collecte de dons puis c'est devenu une adoption » (entretien avec A. de Lestrangle du 12 octobre 2001). Au service communication du château habitué des opérations de mécénat, cette souscription était une première.

Avec quelques années de recul, ses acteurs en envisagent toutefois les spécificités : « L'adoption c'est une déclinaison, c'est dans une série, ce n'est pas une adoption unique » (entretien du 28 juin 2005). L'objet de mécénat, comme celui d'adoption, est inscrit dans une relation avec un individu. Cette relation est pensée par le biais d'une parenté, spirituelle, dans le cas du mécène qui « parraine » l'objet, ou sociale quasi biologique dans le cas de l'adoption. Mais alors que l'objet du mécène est constitué d'un ensemble d'éléments divers qui forment une cohérence, à la

manière d'une totalité organique, chaque objet adopté a sa propre unité. L'unité du premier dépend de l'assemblage d'éléments disparates alors que le second est pensé à travers la pluralité constitutive d'une collection. L'opération Vinci a mis par exemple face à face un mécène, clairement individualisé, et un objet parrainé, tout aussi singulier, la galerie des Glaces, qui doit son existence propre à la réunion d'un espace, d'éléments mobiliers et immobiliers. De la même manière, une toiture, une exposition, un décor peuvent être parrainés. Les arbres du parc, s'ils sont des individus, forment également un tout mais qui a valeur de collection : le parc. La restauration de ce dernier suppose alors l'effort conjugué de plusieurs personnes. La série proposée en adoption touche ainsi des individus placés sur un plan d'égalité puisqu'un même montant formalise l'adoption de chaque arbre alors que chaque opération de mécénat est différente. Autre nuance donc, alors que l'objet parrainé peut être difficile à appréhender, l'objet adopté est facilement identifiable. C'est le cas des arbres comme des statues proposées à l'adoption : « l'identification de l'objet est plus facile : une statue, elle est seule » (*id.*). Les objets adoptés, individualisés et numérotés, peuvent être localisés avec précision. Leur visibilité facilite ainsi leur appropriation, l'adoption rendant possible l'ascendance sur un bien inaliénable. Enfin, la plus large diffusion de l'adoption en fait un acte supposé « plus spontané » (*id.*) en raison d'un moindre enjeu économique – « le parrainage, vous êtes dans une contrepartie : il y a la déduction fiscale, l'image, les contreparties

type réception, la publicité avec l'utilisation des logos... » (*id.*) –, qui établit, selon la responsable du service communication, une relation « plus étroite entre l'adopteur et l'adopté » (*id.*). Néanmoins, les nuances entre mécénat et adoption restent vagues : la relation entre un mécène et son objet n'est pas qu'économique, quant à la déduction fiscale, elle s'applique également aux adoptions. L'imaginaire d'authenticité est mis à mal par une adoption présentée par ailleurs comme geste « d'utilité publique » où l'avantage fiscal est mis en exergue. Le site internet du château ne manquait pas de stipuler cette contrepartie essentielle aux souscripteurs éventuels : « Vous recevrez ultérieurement un certificat nominatif correspondant aux arbres plantés grâce à votre don ainsi qu'une attestation fiscale. » Avec la nouvelle loi sur le mécénat, l'entreprise qui adopte une statue à Versailles « bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % » expliquait le document remis en 2005 aux chambres de commerce et d'industrie. Le dispositif apparaît donc rigoureusement calqué sur celui du mécénat avec ses enjeux économiques, publicitaires et symboliques, bien que de moindre importance. Seule une différence d'échelle distingue clairement les propos tenus en faveur de l'un ou l'autre procédé. L'adoption permet ainsi de toucher un nouveau public, de démocratiser le patrimoine et répond à des attentes en ce sens en touchant la fibre affective.

Posée en termes de souscription quelques années plus tard à Versailles, l'adoption construit une interdépendance symbolique. Les arbres s'y prêtent

tout particulièrement. Ils sont, nous l'avons déjà vu, par leur potentiel métonymique, depuis longtemps prédisposés à intégrer une parenté imaginaire. Quant à la relation filiale qui lie un humain à un arbre, elle est apparue d'emblée dans les propos des journalistes les jours qui ont suivi la tempête de décembre 1999. Dès le 5 janvier 2000, une relation d'engendrement père-enfant avait été suggérée par les journalistes au sujet des forestiers, « orphelins des arbres ¹³ ». Planter un arbre, le voir grandir, en prendre soin, revient à assurer une responsabilité parentale.

L'affection patrimoniale

L'idée d'adoption n'est donc pas anodine car elle vise un rapprochement entre le patrimoine et ses usagers. C'est bien sûr le cas des initiatives pédagogiques, mais également de la collecte de dons. Si le lien entre le donateur et l'objet adopté et donc la fidélisation patrimoniale ne sont pas explicites dans l'appel à souscription, la valorisation des sentiments l'est par contre davantage à travers les circonstances de dons suggérées aux donateurs – hommages à des défunts, souvenirs de naissances –, idées reprises et encouragées par la presse et le service communication. L'instauration d'une relation affective apparaît donc essentielle. Cette condition est un élément-clé de l'adoption, reprise d'ailleurs par *The British Library* dans sa campagne d'adoption des ouvrages de la bibliothèque. Chaque livre adopté sera « une idée de cadeau idéal pour des occasions spéciales ¹⁴ » est-il précisé sur le formulaire d'adoption. L'introduction

du patrimoine dans les rituels familiaux et autres rites de passage qui accompagnent les individus permet d'en renforcer la portée affective. L'adoption des arbres favorise l'introduction du végétal dans une famille qui se trouve impliquée dans la transmission d'un patrimoine aux générations à venir. En tant que patrimoine affectif, l'arbre impose à chacun un engagement moral dans son devenir.

L'intrication de la morale et de l'émotion contribue à faire de la réaction patrimoniale une manière de produire du collectif à travers l'adhésion à la cause commune et consensuelle qu'elle implique. L'exercice d'une disposition affective à l'égard du patrimoine apparaît ainsi être une condition même de l'acte culturel et donc de la possibilité de s'inscrire dans une culture commune élaborée autour de valeurs morales. La mise en affection permet qui plus est d'articuler des sensations et des émotions personnelles avec les discours passionnés suscités par la tempête, autant du côté de l'institution patrimoniale que de celui de ses usagers.

Les arbres, individus remarquables, héros de l'histoire, points d'ancrage du politique et métonymies de la parenté, se prêtent tout particulièrement à l'expression de sentiments personnels. La lente sédimentation de tous ces éléments constitue un terreau favorable au développement du sentiment patrimonial contemporain et dont le cas versaillais apparaît emblématique. Patrimoine économique, historique, ou individuel, l'arbre monumentalisé fait l'objet de vives passions et reste plus que jamais au

cœur de l'organisation de la vie sociale. Aussi son importance dans les usages et les représentations du territoire interpelle-t-elle aujourd'hui tout particulièrement l'ethnologie (Dufour 2001 ; Mottet 2002 ; Ubaud 1997). Les arbres apparaissent indissociables du système signifiant dans lequel ils

se trouvent intégrés¹⁵ et les travaux actuels sur le paysage mettent en évidence leur position charnière dans le rapport affectif qui lie les individus à leur cadre de vie. Les arbres permettent de saisir les enjeux liés à la gestion collective d'un territoire dont ils sont un des éléments constitutifs, et non le moindre.

Notes :

1. Allocution de Renaud Donnedieu de Vabres à l'occasion de la réception des « American Friends of Versailles », le 10 juin 2004. ☞

2. *Libération*, 28 novembre 2001. ☞

3. Selon l'article 39-I-7 du Code général des impôts. Le parrainage y est appréhendé comme une démarche commerciale explicitement calculée et dont les retombées doivent être quantifiables et proportionnées à l'investissement initial. ☞

4. Préoccupation qui s'intègre dans un contexte plus large de tourisme culturel (Chesnel 2001). ☞

5. « Adopt a Tree », campagne de plantation de la *National Forest*, placée sous la responsabilité de la *National Forest Company*, organisme mis en place par le gouvernement du Royaume-Uni en 1995 ; « Adopt a Monument », dispositif pédagogique lancé par la *Pegasus Foundation* ; « Adopt a Book », campagne de restauration lancée par la *British Library* ; « Adopt a Veg », campagne de sauvetage des légumes en voie d'extinction lancée par l'association *Henry Doubleday Research*. ☞

6. Le gouvernement du comté de Miami propose d'adopter des arbres afin d'accroître la couverture ombragée de la ville. ☞

7. Sculptures, statues, machines agricoles et « tous les éléments importants de la vie locale » peuvent être adoptés par des écoles dans le cadre d'un projet de sensibilisation des jeunes générations à « l'importance de la conservation

patrimoniale ». ☞

8. Le ministère de la Culture et du Tourisme indien a lancé depuis décembre 1999 une opération d'adoption des sites patrimoniaux et historiques dans le cadre de la création d'un fonds culturel national. ☞

9. S. d. *Adoptez une statue du parc*, Versailles : Service communication du Château de Versailles, p. 7. ☞

10. En anglais, le parrainage matériel se traduit par « *sponsorship* » ou « *patronage* », celui d'un enfant se dit « *fostering* ». ☞

11. Extrait de la Charte pour une éducation au patrimoine « Adopter son patrimoine », circulaire n° 2002-086 du 22 avril 2002, *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale*, n° 18, du 2 mai 2002. ☞

12. Il faudrait approfondir les investigations à l'étranger, pour l'heure, les adoptions patrimoniales les plus anciennes dont j'ai connaissance remontent à cette période. En 2000, outre la souscription lancée par le château de Versailles, il y a également eu l'appel du *Fundraising and Marketing officer* pour aider à la création d'une forêt nationale dans les Midlands en Grande-Bretagne. ☞

13. *Télérama*, 5 janvier 2000. ☞

14. Site officiel de la *British Library*, <http://www.bl.uk> ☞

15. Perspectives systémiques que l'on retrouve en particulier chez Bernadette Lizet (1984) ou encore Yves Luginbuhl (1989a et b). ☞

Quatrième partie

L'INTIMISATION DU MOUVEMENT PATRIMONIAL

Grâce à lui, en l'élaborant, ceux qui le fabriquent renouent avec ceux qui les ont quittés : à la violence de l'arrachement, ils opposent l'enracinement de la mémoire. Ce texte, l'arbre que je fabrique, fête l'endroit que j'ai quitté et ceux que j'ai rejoints. Je m'enracine là, au moindre interstice, chaque fois que germent mes souvenirs

Valérie Milvoy, « L'arbre à souvenir ? », J.-C. Bourdais, *L'arbre à souvenir*, Nouméa, L'Herbier de feu, 2000, p.10.

DU DONATEUR AU PARENT ADOPTIF

Nous avons vu comment, au fil de l'histoire, les arbres ont pu entrer en patrimoine, cela au gré de recompositions sociales et politiques qui se sont traduites dans les transformations du mode de gestion des arbres et les dispositifs réglementaires relatifs à la conservation patrimoniale. Le regard sur le passé, justifié par la conservation patrimoniale, implique une sélection qui, nous l'avons vu également, a fait de la restauration du parc du château de Versailles en l'an 2000 une métaphore du retour à l'ordre social et d'une société durable dans un contexte de crise économique et écologique. Il nous reste à considérer comment de telles dispositions ont pu trouver un écho dans le quotidien de nos contemporains, autrement dit de quelle manière ces enjeux patrimoniaux ont pu prendre sens chez les individus au point de les amener à se mobiliser, au nom du patrimoine, alors que d'autres causes auraient pu paraître plus urgentes et indispensables. C'est donc à la rencontre des donateurs que nous allons maintenant aller afin de saisir pourquoi et de quelle manière la conservation du patrimoine a pu devenir un enjeu consensuel. Après avoir analysé qui sont ces donateurs, nous envisagerons donc les raisons de leur engagement dans la cause patrimoniale.

Quelques jours après la tempête, un comité de soutien international est créé pour replanter les arbres du parc. Présidé par Jacqueline Beytout,

l'ancienne présidente du groupe de presse *Les Échos*, ce comité lance un appel à souscription internationale pour financer les travaux de restauration du parc. Les milliers de lettres reçues au château en réponse à cet appel révèlent une mobilisation patrimoniale inhabituelle : plus de 2 600 courriers et près de 5 000 dons, dont près de 22 % envoyés de l'étranger. En deux ans, le château aura reçu environ 12 MF de dons privés par ce biais¹. S'il reste difficile d'appréhender l'ampleur de la mobilisation versaillaise faute d'élément de comparaison avec d'autres souscriptions², un tel écho n'est pas négligeable pour autant.

Avec approximativement 4 000 donateurs, l'enveloppe financière elle-même n'est pas significative puisque sur les 12 millions récoltés, 11 proviennent en fait du mécénat déployé en parallèle. L'image d'une « mobilisation populaire » telle que la presse a pu en donner l'impression paraît quelque peu excessive, mais, si envisager la souscription en tant que phénomène de masse reste hasardeux, la mécanique de l'élan patrimonial n'en est pas moins importante à saisir pour comprendre de quelle manière un collectif peut se mettre en œuvre autour du patrimoine. La réaction suscitée par la souscription permet en effet d'accéder aux moteurs de l'engagement patrimonial hors du

monde des professionnels du patrimoine chargés de son administration.

Dresser un portrait des donateurs paraît ardu car leur participation à la souscription ne les oblige nullement à préciser qui ils sont³. Les seules constantes dans leurs correspondances sont le nom, l'adresse et le montant donné par chacun. Le traitement d'un tel corpus comporte bien sûr des limites. L'ambition de l'enquête ethnographique n'est donc pas d'établir un profil sociologique des donateurs, de les répartir en catégories socioprofessionnelles ou autres, ce qui serait impossible, mais de partir de données préalables, la diversité des participants et des conditions de participation auxquelles ils sont soumis, afin de saisir les conditions de leur rencontre sur la scène versaillaise à travers la production d'un discours spontané dont leurs lettres offrent la trace.

La diversité des personnes mobilisées y est perceptible, car si nul n'est obligé de se présenter, cela ne veut pas dire pour autant que personne ne le fait. Certains éprouvent le besoin d'en faire savoir un peu plus sur eux-mêmes et en offrent des indices à leur lecteur. La diversité des écritures, des styles et des supports fait trace : chaque carte de visite, carte postale, « post-it » ou papier parcheminé est une empreinte biographique, avec sa propre écriture, manuscrite ou dactylographiée, et que chacun utilise à sa guise. L'origine sociale transparaît ainsi ça et là à travers un titre de docteur ou d'ingénieur sur une carte de visite ; une particule dans le patronyme peut suggérer un lignage aristocratique, et si rares

sont ceux qui précisent leur profession, quelques exemples témoignent de l'étendue des milieux attirés par la mobilisation patrimoniale. Parmi eux, certains revendiquent une origine modeste, comme Anne, « *modeste employée dans une administration et mère de deux enfants* » à Paris, ou encore Paulette, qui d'Angoulême, fait part de ses efforts pour donner sa contribution car elle n'a « *pas une grosse retraite* ».

Là réside toute l'originalité de ce corpus : son intérêt tient à la marge de liberté laissée au scripteur et que chacun utilise pour déborder du simple cadre d'une souscription financière. Le travail d'analyse n'est alors pas de savoir ce qu'il n'y a pas dans les lettres mais de comprendre pourquoi et comment la liberté d'écrire est utilisée, à la manière dont l'a envisagée Michel de Certeau à propos de la lecture (1990 : 239-255). À travers les diverses façons de souscrire, le donateur garde la possibilité de glisser dans son enveloppe quelque chose en plus d'un simple chèque.

Le corpus de lettres peut être saisi de deux manières : par le versant lisse de l'impératif pratique, qui permet de savoir où habitent les personnes et ce qu'elles ont donné ; mais aussi par un sentier plus escarpé où se déploient de manière spontanée les intentions des souscripteurs. Ce matériau, plus hétérogène, révèle la complexité de l'enjeu patrimonial. Ces deux versants nous conduisent en effet au sommet d'une pyramide identitaire construite par les donateurs puisqu'ils y exposent qui ils sont à partir de multiples registres

identificatoires. Cette présentation insidieuse et discrète d'eux-mêmes se glisse entre l'obligation de signer son geste et la liberté de rester anonyme. Les premiers éléments, nom, adresse, montant du don, figures imposées de la souscription, feront par conséquent l'objet d'une analyse quantitative, les seconds, détails biographiques et jugements formulés, ses figures libres, appellent une analyse qualitative. La confrontation de ces divers éléments nous permettra de faire connaissance avec les donateurs en envisageant leur répartition sexuée et géographique pour ensuite saisir les conditions de leur participation à la souscription versaillaise.

Un catalyseur d'émotion : le parc du château sur le Web

Les images du parc détruit ont connu une très large diffusion. Leur circulation immédiate a été, nous l'avons vu, facilitée par le recours non seulement aux supports télévisuels et de la presse écrite mais aussi par leur irruption sur le Web. L'émotion collective suscitée par la destruction du parc par les vents en 1999 coïncide en effet avec le développement des usages de l'internet dans la communication à l'échelle internationale. La couverture médiatique du château de Versailles était déjà importante avant, mais elle a connu là un retentissement d'autant plus large. Ce mode de communication modifie quelque peu les conditions de réception de l'événement. Si le site Web du château a servi d'interface informative immédiatement accessible,

il a également permis d'établir une communication directe entre l'établissement public et un public fait d'individualités. La fluidité des informations numériques est intervenue dans la propagation des images et des commentaires tenus à propos de la destruction du parc et par ailleurs médiatisés dans les supports traditionnels que sont la presse écrite et télévisée, le parc ayant bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle durant toute l'année qui a suivi le séisme et même au-delà.

Rappelons de quelle manière l'émotion se diffuse en ce tout début d'année 2000. Dès les vents calmés, les internautes peuvent découvrir les images du parc dévasté sur le site internet du château⁴. Créées par le service communication quelques jours après l'événement, des pages « tempête » y ont été insérées et permettent de visualiser ses conséquences *in situ*. Toutes les informations concernant les modalités de participation à la souscription y sont précisées, en français et en anglais (ill. 17). L'architecture de cet appel, intitulé « 10 000 arbres pour Versailles », se décline en six volets. Un texte d'accueil évoque en quelques lignes l'ampleur des dégâts⁵. L'internaute trouve ensuite la liste des membres du comité de soutien, des photographies du parc dévasté, un plan de localisation des dégâts, les modalités de participation, puis les conditions de visite du château. En six « clics », il peut donc passer d'une page à l'autre, faire une visite virtuelle des dégâts, voire devenir acteur de la replantation en procédant à un virement en ligne. Chaque « citoyen du monde », comme le stipule le texte, est ainsi invité

à manifester sa sympathie à l'égard du parc. Touché dans son individualité, chacun peut visualiser l'engagement d'autrui, un bandeau déroulant comptabilisant le nombre d'arbres adoptés au fur et à mesure. La dynamique de la souscription est ainsi perceptible. Le site établit le principe d'une co-présence invisible, rendue sensible par la co-action sur le Web et la progression du nombre des adoptions. Le site permet également à chacun de laisser un commentaire, de laisser une trace de sa propre émotion, vécue loin des frontières du parc. Si ces commentaires n'apparaissent pas en ligne, ils ne sont pas laissés dans le vide pour autant : le dispositif offre en effet la promesse d'être lu et d'être ainsi pris en compte, à titre individuel.

Cette proximité à distance favorise d'autant plus le ressenti émotionnel que les diverses manifestations de l'émotion s'amplifient mutuellement. Les indices des engagements individuels qui se déploient autour de la solidarité transnationale redoublent ainsi ceux de la catastrophe au cours de la navigation sur le site. Cette communauté affective transnationale, toute illusoire et éphémère soit-elle, rassemble des individus soudain « capables de passer du stade des représentations que l'on partage à celui des actions que l'on accomplit collectivement » (Appadurai 2001 : 35). Au même titre qu'un espace tridimensionnel, l'espace virtuel traversé implique ainsi une « réalisation spatiale du lieu » (Certeau 1990 : 148). L'internaute peut se l'approprier en choisissant son parcours et les traces qu'il va y déposer. Au fil des jours, le nombre d'arbres adoptés

augmente, preuve que d'autres sont venus lui rendre également visite. Toute personne connectée attentive à ce qui se passe en France à cette période y trouve un lieu propice au partage de la compassion. Ce procédé catalyse l'émotion en lui donnant paradoxalement une matérialité sensible à travers les traces numériques qui se croisent sur le site. Ces traces restent toutefois infimes et discrètes puisque les commentaires ne sont accessibles que par les professionnels du château qui gèrent la souscription. Mais ce dialogue à distance avec le château peut se prolonger par téléphone, grâce à un numéro vert mis gratuitement à disposition du public.

La présence de Versailles dans les médias traditionnels renforce par ailleurs l'attention du public à son égard. Également accessible dans la presse, la souscription justifie d'autant plus l'intérêt accordé au château par les médias. La presse écrite et télévisée y fait régulièrement allusion, constituant un relais de l'appel à l'aide lancé par le château. Par un effet boomerang, la souscription contribue à alimenter les divers supports médiatiques et réciproquement. L'un et l'autre interviennent en renfort pour réactiver l'émotion, donnant l'impression d'une mobilisation d'autant plus considérable : « L'opération "Adoptez un arbre" remporte déjà un vif succès auprès des particuliers » lisait-on dans *L'Express* trois mois après la tempête ; « la souscription lancée en janvier par le Comité international pour la replantation du parc du château de Versailles est un succès » surenchérisait

le journal *Le Monde*, « [Les Américains] se sont donc mobilisés massivement », insistait *Le Point*.

Mais la présence de la campagne d'adoption sur le Web ne suffit pas à expliquer l'ampleur de la médiatisation. À cette période, deux autres souscriptions du même type ont été lancées en faveur des arbres dévastés en France, l'une pour reboiser les forêts grâce à la création du Fonds pour la forêt sous l'égide de la Fondation de France⁶, l'autre en faveur des jardins, des parcs et des forêts à l'initiative de Bernard de La Rochefoucauld et de l'association Les Parcs et Jardins de France⁷. Le fonds en faveur des forêts n'a rencontré que peu de succès ; quant aux dons faits à l'association pour les parcs et jardins, les donateurs ont dans leur majorité désigné le parc de Versailles comme bénéficiaire, au point que Bernard de La Rochefoucauld a contacté l'établissement public pour coordonner les deux actions⁸.

La propagation de l'émotion fait boule de neige et le dispositif émotionnel acquiert une efficacité sociale immédiate. Comme dans les « manifestations de deuil ou d'allégresse [qui] sont réglées par une sorte de code impératif qui impose un comportement extérieur uniforme » (Halbwachs 1947 : 10), des individus se trouvent à travers l'émotion collective unanimement réunis autour d'une même cause : participer à la replantation du parc. L'implication morale des sentiments décrite par ailleurs à propos des défunts ne concerne toutefois pas des humains mais des arbres.

Une géographie du don

Pour recevoir une attestation fiscale⁹, chaque donateur est tenu de décliner ses nom, prénom et coordonnées postales. Cela permet de cerner la répartition des acteurs de la mobilisation patrimoniale, les prénoms et politesses donnant accès à sa géographie sexuée.

Pour autant qu'il soit possible d'en juger, hommes et femmes se partagent l'initiative de manière équilibrée. Mais évaluer ce point n'est en fait pas aussi évident qu'il pourrait paraître de prime abord. L'en-tête d'une lettre peut par exemple présenter plusieurs noms, suivis d'une unique signature, rarement lisible, et être accompagné d'un chèque qui contredit l'en-tête. Comment savoir alors qui a pris l'initiative du don ?

Les envois de donateurs pluriels proviennent le plus souvent d'associations, d'institutions diverses comme des écoles, ou encore de plusieurs membres d'une même famille. Dans ce dernier cas, il s'agit le plus souvent de couples. Un partage des tâches se dessine dans ce cas entre le financement de l'arbre et la prise de contact avec le château, les chèques sont le plus souvent signés par un homme alors que la lettre l'est par une femme. Nous pouvons supposer une adhésion partagée des divers protagonistes de l'en-tête. Mais ces mélanges d'écritures révèlent également les divers niveaux d'implication nécessaires pour agir en faveur du patrimoine : être touché, décider d'agir, trouver les moyens de passer à l'acte, ce qui implique aussi bien une prise

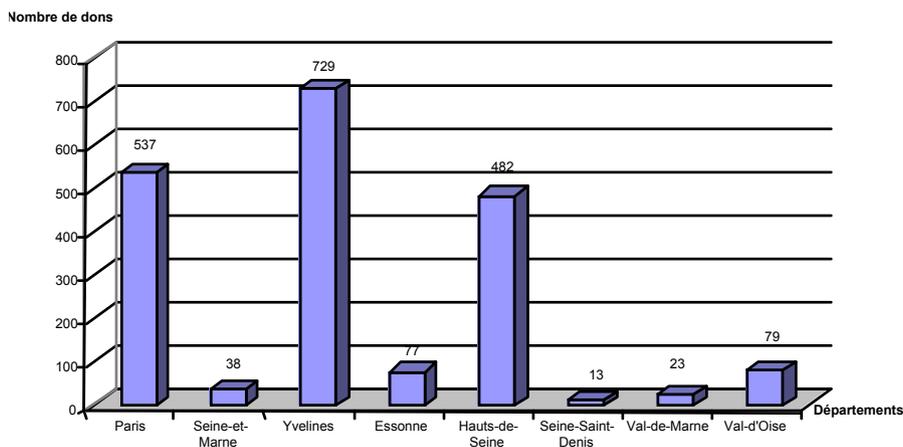
d'écriture qu'une maîtrise financière. L'adoption des arbres passe par toutes ces étapes et son prélude s'avère complexe et multiforme.

Le partage n'est pas pour autant indispensable à l'action elle-même puisque l'essentiel des dons provient en fait d'individus isolés qui, en leur nom propre, décident d'adopter un arbre. L'émotion patrimoniale mobilise alors ceux qui concentrent toutes les aptitudes requises, qu'elles soient financières, techniques et sentimentales.

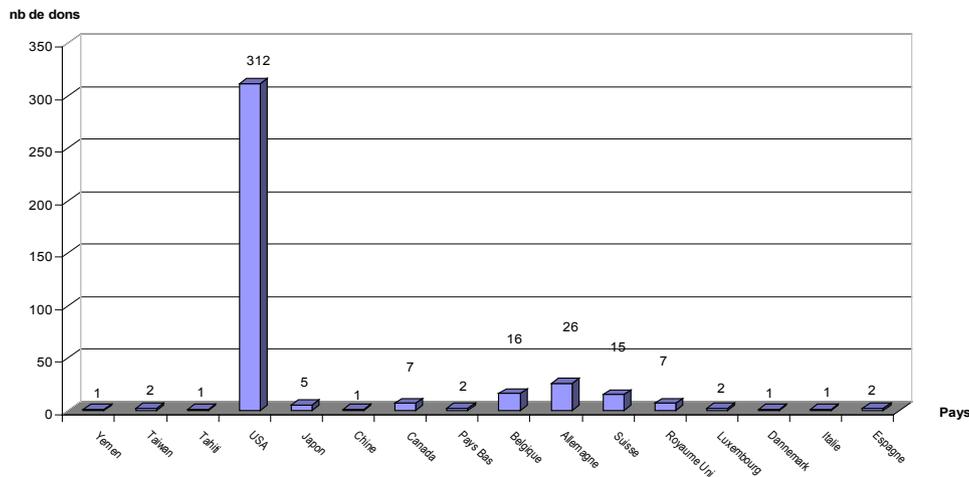
À cette géographie sexuée nous pouvons ajouter une géographie spatiale des donateurs, plus aisée à cerner, encore que, là aussi, les résultats doivent être relativisés car le lieu de résidence ne correspond pas toujours au lieu de naissance, ce que prennent bien soin de préciser certains, et la mobilité géographique

impose également parfois des changements d'adresses perceptibles dans les échanges de correspondance successifs.

Ces nuances mises de côté, ce qui frappe immédiatement dans les courriers, c'est la diversité des horizons géographiques. De Paris ou de Sorgues dans le Vaucluse, du Danemark ou de Californie en passant par la Chine, les dons semblent provenir de partout. En se penchant de plus près sur les provenances, quelques surprises surgissent. En France, si la région Île-de-France prédomine et totalise à elle seule 68,8 % des dons français reçus entre décembre 1999 et décembre 2001 – ce qui compte tenu de la proximité du parc et de la densité de la population dans cette région se conçoit aisément –, il y a d'importantes disparités d'un département à l'autre. De plus, bien que la participation massive



Répartition des dons pour le parc du château de Versailles, effectués par des particuliers d'Île-de-France entre décembre 1999 et décembre 2001 – V. Dassié.



Répartition par pays des dons pour le parc du château de Versailles, par des particuliers étrangers entre décembre 1999 et décembre 2001 – V. Dassié.

de l'Ouest parisien soit évidente (88 % des dons franciliens sont concentrés sur les Yvelines, Paris et les Hauts-de-Seine), la moindre présence des Versaillais parmi les donateurs des Yvelines (34 % seulement des dons provenant des Yvelines), pourtant voisins immédiats du parc, contredit en partie l'hypothèse d'un ancrage préférentiellement local des donateurs.

Le même phénomène se retrouve de manière inversée à l'échelle internationale. La proximité géographique joue en effet également pour les donateurs européens. La participation étrangère – 21,8 % des dons – révèle alors la compassion des pays européens limitrophes de la France et qui ont également subi des dégâts lors de la tempête comme l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse. Mais ces dons restent minimes au regard de ceux envoyés des États-Unis, qui n'ont bien sûr pas été

concernés directement par la tempête de décembre 1999 et sont beaucoup plus lointains. Avoir vécu personnellement la catastrophe ne suffit donc pas à motiver le don ; l'appartenance à un territoire directement touché par l'événement ne le justifie pas non plus. La forte présence nord-américaine et la moindre implication versaillaise suggèrent par conséquent des mécanismes plus complexes. La renommée de Versailles et sa dimension symbolique favorisent sans doute la réaction patrimoniale au loin. Pour autant, qu'est-ce qui explique sa concentration sur certains secteurs ?

L'analyse des correspondances nous éclaire à ce sujet. Il s'en dégage l'importance d'un double attachement, territorial et mémoriel, comme principe mobilisateur. Une telle articulation révèle la mise en forme d'une mémoire collective

telle que Maurice Halbwachs a pu en poser les fondements. Raccordé à l'histoire collective, le souvenir personnel donne sens à l'engagement car « si ces deux mémoires se pénètrent souvent, [...] elle [la mémoire collective] n'en suit pas moins sa voie propre et tout cet apport extérieur est assimilé et incorporé progressivement à sa substance » (Halbwachs 1997 : 97-98). Le souvenir que chaque donateur peut avoir de la tempête lui permet ainsi de se sentir personnellement concerné. Le permanent va-et-vient entre le souvenir personnel et l'histoire impersonnelle forme ainsi un terrain dans lequel puise l'action patrimoniale. Vivre la tempête comme une expérience singulière, être attaché à un lieu familial et se percevoir en tant que dépositaire d'un fragment de l'histoire collective, motivent d'autant plus la plantation d'un arbre dans le parc. Hommes et femmes y prennent part de concert.

Toutefois, si l'on ne considère que les dons français, l'ampleur de la mobilisation de l'Ouest parisien nous invite à relativiser l'impact de la valeur historique du lieu ¹⁰. Versailles n'est-il pas un lieu de mémoire pour tous ceux qui sont passés sur les bancs de l'institution scolaire ? Le Versailles historique, en tant que mémoire de l'État et, à ce titre, « opérateur de l'identité nationale » (Nora 1997a : 1215), n'agit-il pas sur l'ensemble du territoire français ? La force fédérative de la mémoire trouve ici ses limites et fait de l'objet patrimonial une trace vivante dont la recomposition permanente passe par une recomposition du sens que ses bénéficiaires peuvent lui donner. Elle conduit à une gradation de l'intérêt

accordé au site. Dans ce contexte, que penser de l'apparent désintéret des Versaillais eux-mêmes ? Les lettres reçues ne peuvent guère nous renseigner à ce sujet. Toutefois, la manière de gérer les courriers et plus largement le discours des riverains à propos du parc nous offrent quelques éléments de réponses.

Entre indifférence et passion, le local contre l'histoire

Loin de signifier une indifférence, la faible participation des Versaillais marque en fait la relation particulière qu'ils entretiennent avec ce qu'ils désignent comme « leur » parc. L'usage du pronom possessif pour évoquer les jardins royaux vise à rappeler que le site patrimonial est un des éléments constitutifs de la ville de Versailles, qui doit d'ailleurs son développement à l'installation royale au XVII^e siècle.

Le château et le parc sont aujourd'hui encore des éléments phares de la ville, tant du point de vue économique qu'esthétique. La découverte de son histoire passe par une pédagogie livresque à laquelle contribuent l'école et les guides conférenciers du château en ce qui concerne les intérieurs du château. Mais le parc est surtout un lieu de promenade familial et familial que chacun a l'occasion de s'approprier physiquement : « *J'y suis née, j'y ai fait mes premiers pas, tous les week-ends, on allait dans le parc... J'ai fait mes révisions du bac au bord du Grand Canal... j'ai des souvenirs de frasques, à trois heures du mat'..., on y a fêté tous nos diplômés !* », raconte Marie-Pierre ¹¹.

La chronologie des âges des Versaillais s'écoule dans le parc. De l'apprentissage de la marche à celui des premiers émois amoureux, il accompagne les temps biographiques. Lieu de l'intime, il est également celui d'expériences sensorielles, y compris quand on n'habite plus la ville de Versailles : « *Je me souviens des odeurs de vase dans toute la ville à l'époque des grandes eaux*¹² », poursuit notre interlocutrice. Les plus âgés se rappellent avoir « *patiné sur le Grand Canal avant-guerre*¹³ », au risque de se faire réprimander par le conservateur. Toutes ces expériences font du parc un espace familier et banalisé par le quotidien.

Il apparaît considéré comme un « espace vert », un « jardin public », ce que déplorent de leur côté au château les spécialistes du patrimoine plus enclins à y voir une « œuvre historique », un espace précieux et sacré, qu'un lieu d'activités de plein air. Le parc se trouve donc traversé par deux logiques contradictoires, une qui l'inscrit dans le familier, la seconde qui en fait un espace sacré. L'ordinaire, auquel ses familiers l'associent, lui dénie en quelque sorte l'extraordinaire que l'histoire lui vaut.

L'ordinaire n'implique pas pour autant l'indifférence des proches, bien au contraire. Les Versaillais gardent en mémoire chaque événement qui vient porter atteinte au parc. Les événements passés – les tempêtes par exemple – sont ainsi sans cesse recouverts par les plus récents : les dernières pluies de l'hiver, « *qui ont fait déborder les bassins, les allées ont été ravinées !* », ou encore la chute d'un avion sur le « tapis vert » au printemps suivant.

Cette sédimentation de la mémoire, propice à l'oubli, œuvre en faveur d'une relation aussi intense que silencieuse. Les vicissitudes du parc attirent les riverains du château, curieux, inquiets ou choqués, et qui, « *avec le bouche à oreille*¹⁴ », viennent dès que possible constater les dégâts sur place quand se diffuse la nouvelle d'un nouveau séisme. Les émotions prennent un caractère obligé dans la sociabilité locale (Mauss 1968). Espace commenté autant que traversé, le parc rythme ainsi la vie locale. La mise entre parenthèses de sa valeur collective au profit d'un vécu individuel et d'une sociabilité interpersonnelle fonde une relation affective qui paraît aller de soi et se transmet oralement. Ce dispositif mémoriel « introduit l'homme dans son vécu social » (Zonabend 1980 : 308) et l'insère dans la communauté locale.

L'émotion patrimoniale mêle donc des motivations issues de pôles opposés, le lointain et le proche. Le sentiment patrimonial s'enracine à la fois dans l'idée de continuité d'un savoir historique dûment consigné dans les manuels scolaires et dans la transmission orale de pratiques quotidiennes inscrites dans une sociabilité réduite mais solidement ancrée dans l'affectif. Le premier collectif, qui rassemble les donateurs les plus lointains, repose sur le partage d'un savoir mondialisé ; le second revendique au contraire des pratiques ordinaires localisées et vécues. En découle une relation ambiguë entre les Versaillais et l'établissement public : une sensibilité exacerbée se manifeste dès que le château échappe à ses riverains mais aussi quand il est mis en péril. Le

peu de lettres de soutien et de dons versaillais reçus au château après la tempête de 1999 révèle donc en négatif une relation passionnelle qui se décline au quotidien d'une tout autre manière.

Un lieu commun comme point de jonction

Il n'y a donc indifférence entre les Versaillais et « leur » parc que vue de loin. Leur attachement à ce lieu se manifeste régulièrement, sous la forme d'une remise en cause des décisions prises dans son cénacle administratif. Premiers à s'émouvoir pour « leur » patrimoine, les Versaillais perçoivent le château aussi comme un lieu rendu injustement inaccessible. Le paradoxe s'explique par le statut du site. À la différence des musées locaux nés des saisies postrévolutionnaires des biens aristocratiques et ecclésiastiques, les vestiges versaillais ont servi à l'édification d'un patrimoine national, ce qui a détourné le palais du mouvement de création des musées de province qui s'est développé par ailleurs à partir du XIX^e siècle sur l'ensemble du territoire¹⁵. Qui plus est, devenu un établissement public administratif en 1995, le château et son parc forment une enclave administrative et géographique au milieu de la ville. La gestion centralisée du domaine lui vaut d'échapper au contrôle des habitants de la cité. Il constitue ainsi un ailleurs, à la fois dans le temps et l'espace, dont les riverains revendiquent une pleine jouissance.

Les réactions de ses riverains face aux décisions prises entre ses murs sont donc aussi vives que

fréquentes. Quels que soient les enjeux, la morale politique envahit ainsi régulièrement les débats par presse locale interposée¹⁶. La controverse s'enflamme tout particulièrement dès que les usages quotidiens se trouvent bouleversés par des règles exogènes perçues comme injustes : « *On est obligé de payer pour aller dans le parc quand il y a les spectacles¹⁷ !* », s'insurgea-t-on quand fut instauré le principe des jardins payants pendant quelques années. Dans ce cas, l'histoire ne nourrit pas la concorde, bien au contraire : elle « se révèle être l'arme la meilleure, la plus maniable pour servir les polémiques du temps présent » (Zonabend 1980 : 306). Le local et l'État sont systématiquement opposés. La tempête de 1999 a donc trouvé ses détracteurs parmi les Versaillais ; certains ont ainsi pu qualifier d'« *odieux la façon dont on s'est intéressé au parc¹⁸* » au regard d'autres infrastructures gravement touchées elles aussi ; d'autres ont jaloué les « *dix ans de budgets d'avance récoltés grâce aux dons¹⁹* ». Pourtant, à la différence des effets produits par d'autres décisions, la souscription n'a pas fait l'objet de réelles mobilisations locales. Les mécontentements sont restés isolés et ne se sont jamais fédérés. Le seul indice d'un désaccord entre la communauté versaillaise et l'institution régaliennne, à peine perceptible mais néanmoins significatif, se traduit par cette forme d'indifférence à l'égard de la souscription proposée par l'établissement public. Indifférence qu'il convient de nuancer car si la mobilisation versaillaise ne peut être qualifiée de massive, elle n'en est pas moins relativement importante²⁰. Plus qu'une question de chiffres, le

jugement porté sur la mobilisation par les médias, les professionnels du château et les Versaillais eux-mêmes est avant tout affaire de perception. Il est vrai que, vues du château, les réactions versaillaises suscitent toujours des craintes et elles sont dans la mesure du possible anticipées par la mise en place de stratégies de communication ciblées à l'égard des Versaillais.

Le plus curieux dans l'accueil réservé à la souscription ne réside donc pas dans son impact mais dans la forme de consensus qui l'entoure, y compris de la part des Versaillais, dans un contexte habituellement plus enclin aux polémiques. Comment expliquer l'adhésion versaillaise à la cause arborée ? On pourrait envisager une forme d'amnistie telle qu'a pu la mettre en évidence Nicole Loraux à propos des divisions qui ont marqué la cité athénienne dans l'Antiquité. Construite sur l'oubli collectif des divisions du passé (Loraux 1997 : 7), elle signerait une alliance nouvelle. Mais la controverse générée par la mise en paiement de l'accès aux jardins en 2002 contredit cette hypothèse. Après l'accueil bienveillant réservé à la souscription, les conflits reprirent en effet de plus belle lors du changement de tarification des jardins. Le domaine dut alors faire face à une véritable campagne de presse et à des actes de vandalisme : « Sur 20 panneaux informant les visiteurs du passage au paiement du Jardin et disposés sur les grilles du domaine, 8 furent vandalisés dans les 24 heures qui suivirent leur installation, reflet du mouvement d'insatisfaction qui semble avoir mobilisé une partie

des riverains » (Établissement public du musée et du domaine national de Versailles 2002 : 109). L'opposition viscérale entre l'administration du domaine et ses voisins persiste donc bel et bien, les polémiques riveraines étant la face visible d'une lutte permanente entre logique administrative et attentes locales. Elles favorisent la « conversion des passions en une emblématique des territoires » (Fabre 1998 : 289).

Le remaniement du parc laisserait-il donc les Versaillais indifférents ? Cette hypothèse ne tient pas non plus sachant qu'après les tempêtes de 1990, il avait fallu organiser une exposition « *hors les murs* » afin d'expliquer aux riverains scandalisés les raisons de l'abattage des arbres. Préparé par cette expérience malheureuse, le château avait donc après 1999 anticipé les critiques en mettant en place une pédagogie par le biais de la presse et de panneaux d'affichages installés *in situ* (ill. 18).

La population locale fait donc l'objet d'une politique de communication spécifique, qui nourrit le dialogue entre l'établissement public et ses riverains, et dont l'efficacité pourrait également expliquer son adhésion. Or, si le château se fait régulièrement entendre par l'intermédiaire de la presse locale, elle-même très demandeuse « avec plus de 200 articles relevés en 2002 [...] (*Nouvelles de Versailles, L'Écho républicain, Le Parisien-Yvelines, Le courrier des Yvelines...*) » (Établissement public du musée et du domaine national de Versailles 2002 : 88), toutes les campagnes de communication ne

rencontrent pas le même succès. Lors du passage au jardin payant en 2002, le recours à la presse et à une abondante signalétique n'a pas permis d'éviter de très nombreuses lettres de mécontentement auxquelles le service communication a pris soin de répondre de manière personnalisée (*ibid.*). Notons enfin que les rares courriers critiques vis-à-vis de la souscription concernent son organisation mais jamais son bien-fondé. Les opérations de communication ne suffisent donc pas à expliquer le consensus autour des travaux de restauration du parc après la tempête de 1999.

La médiatisation du consensus comme en d'autres cas celui des polémiques, l'audience publique des émotions patrimoniales « résultent d'une interaction entre sélection des médias et réaction des protagonistes, sur fond d'attentes et de représentations partagées » (Meyer 1993 : 68, cité in Dalgarrondo & Urfalino 2000 : 137). La participation des Versaillais à la souscription, fût-elle plus modeste, rend d'autant plus visible la force de l'imaginaire produit par la tempête. Il tisse un sens commun qui coupe court à toute velléité d'opposition à sa restauration. Il y a construction d'une évidence à laquelle personne ne songerait à s'opposer. L'adhésion à la souscription en découle comme « une réponse résolutoire²¹ » qui rend difficile toute prise de position contraire. La tempête produit ainsi une évidence partagée, autrement dit un « lieu commun », au sens où le définit Michel Beaujour²² puisqu'il fait sens chez chacun mais aussi au sens propre et donc territorial du terme.

La triangulation du lien patrimonial

La manière dont est formulé d'appel à souscription renforce la relation établie avec le parc. Le recours à la notion d'adoption joue en stimulant un imaginaire de parenté. Mais loin de n'impliquer qu'un arbre et un « parent », ce dispositif mobilise la présence de tiers dont l'intervention est loin d'être anodine.

La télévision est le premier support médiatique évoqué pour justifier le passage à l'acte patrimonial. Évelyne et Suzanne expliquent par exemple avoir réagi à un reportage d'« Argent public », diffusé le 31 janvier 2000 sur France 2. En mai 2000, Patrick envoie son chèque des Pyrénées-Orientales « suite à l'émission télévisée des Racines et des Ailes » diffusée la veille. Le même jour, Hélène, Simone, Jean-Michel, Gérard et Annick envoient également un don de Paris, Nantes, Colmar, Malakoff et Bordeaux suite à ce même reportage, qui, comme l'explique Hélène, a encouragé un geste déjà prévu « depuis le désastre ». Si la télévision mobilise, la presse écrite et la radio interviennent également dans ce sens. Ainsi, Anne se décide-t-elle le 19 janvier 2000 après avoir écouté un reportage sur France Info le matin puis recherché les coordonnées du château dans son *Pariscope*. Suzanne réagit à une émission écoutée sur France Culture, Andrée a trouvé l'adresse du site internet grâce à un article publié dans la revue *Géo* et Jean-Yves par le journal *Le Figaro*. Au niveau international, la presse écrite est par contre le premier support mentionné : Paul envoie sa lettre de Floride deux mois après la tempête, accompagnée d'un chèque de 77 dollars :

« Je viens de lire dans *The Christian Sciences Monitor* du 23 février page 21, un article de M. Guillaume Debré sur ce qui s'est passé... [...] M. Debré avait indiqué à la fin de son article toutes vos coordonnées [...] », précise-t-il. Robert, de Californie, mentionne lui un article intitulé « France : damage at Versailles » publié le 14 janvier dans le *Los Angeles Times*. Mais les médias ne sont pas les seuls intermédiaires. Pour d'autres en effet, l'idée de participer fait suite à une rencontre avec des professionnels du château sur le stand d'un salon consacré aux jardins.

L'impact des médias reste toutefois diffus. Du mois de février au mois de juin 2000, les lettres arrivent régulièrement au château, une dizaine par jour environ, quels que soient les reportages télévisés. Seule l'émission *Des racines et des ailes*, tournée dans l'Orangerie et diffusée le 17 mai fait exception, suscitant un nombre de dons important : 305 lettres arriveront au château dans la semaine qui suit sa diffusion. Mais si les médias déterminent le passage à l'action, ils ne peuvent pour autant être considérés comme les initiateurs de l'élan patrimonial. La « production de l'information est en fait prise dans un processus circulaire : les journalistes cherchent à peser sur l'opinion mais y parviennent d'autant plus efficacement qu'ils répondent aux attentes de leurs lecteurs » (Champagne & Marchetti 1994 : 14). Les individus « adhèrent personnellement à une idéologie socialement approuvée » (Accardo 2000 : 4) et qui trouve facilement un écho auprès du public des médias. L'intervention de ces derniers

n'explique donc pas la mobilisation mais contribue à l'amplifier.

La présence médiatique dans les correspondances n'est pas anodine pour autant. Les médias sont en effet les seules influences extérieures revendiquées par les correspondants du château pour justifier leur geste. Bien que certains affirment avoir fait de la « publicité » dans leur entourage pour encourager leurs connaissances à participer à la souscription, aucun souscripteur n'évoque *a contrario* l'influence d'amis ou de parents pour justifier son propre don. Une sociabilité entre proches n'est jamais revendiquée. L'intervention de l'entourage semble inavouable alors que celle des médias ne l'est pas. Seules les images et les histoires diffusées à la télévision et dans la presse ou par le biais des professionnels du château peuvent être citées de manière explicite. Certains reprennent même leurs propos à leur compte : « *comme l'ont dit les jardiniers, cette opération est intéressante grâce à son aspect de communion entre l'homme et la nature* », écrit un donateur, « *comme l'a dit le conservateur en chef, le jardin à la Française (sic) fait partie de notre culture* » surenchérit un autre.

Ceci nous permet d'entrevoir une particularité de la mécanique à l'œuvre. Si le patrimoine adopté est introduit dans la sphère de l'intime, l'action en sa faveur doit pourtant être légitimée par la caution extérieure et lointaine d'un expert. L'engagement dans la cause patrimoniale suppose ainsi la triangulation d'une relation qui met en présence l'objet, l'individu et le collectif *via* les médias. Derrière la dispersion

des donateurs émerge en creux une des conditions de l'adhésion patrimoniale. La communauté qui se donne à voir à travers la souscription n'est pas celle qui rassemble des personnes liées par l'interconnaissance, mais une communauté distanciée, faite d'anonymes sensibles aux mêmes images et propos diffusés dans les médias et au château. Il y a une forme d'incompatibilité du collectif à l'œuvre avec des relations de proximité. Le rassemblement se décline dans une solidarité dissociée de toute considération identitaire préalable, ce qui « instaure une identité provisoire qui ne survit pas à sa cause » (Fabre 1998 : 295). L'émotion patrimoniale se fonde sur un imaginaire du lien dissocié de l'expérience ordinaire des relations sociales du quotidien.

Elle ne se met donc pas en mouvement à partir d'une communauté d'interconnaissance, bien au contraire puisqu'elle implique des individus atomisés qui se rencontrent autour d'un tiers lointain. Ce spécialiste, dépositaires d'un savoir sur le parc, n'en est pas moins apte à s'émouvoir au même titre qu'eux. Dans ce « rituel médiatique » (Gallini 1995 : 117-126), les médias assurent une triangulation de la relation patrimoniale. Par l'appropriation de la parole prononcée au loin, il y a ainsi réintégration de l'individu dans une communauté plus vaste, presque infinie.

Un don performatif

Une fois la décision prise, reste à accomplir le don. L'entrée dans la famille du parc ne se fait toutefois

pas n'importe comment, il faut respecter certaines conditions. Le montant d'une « adoption » est fixé à mille francs²³. Ce seuil est la limite instaurée pour devenir « parent adoptif » d'un arbre. En dessous, aucun arbre n'est attribué au donateur ; au-dessus, il reçoit un parchemin nominatif et un plan de localisation lui permettant de repérer « son » arbre dans le parc. Une succession d'opérations formelles donc va autoriser l'accès à la catégorie d'« adoptant » : téléphoner ou écrire au château, envoyer l'argent puis attendre, parfois longtemps, avant de recevoir une attestation, le parchemin attendu. De l'intention à la réalisation du geste patrimonial, de multiples écrits, sous forme de lettres, de pages Web et de parchemins, font lien entre le donateur et l'établissement public. Donner au château revient ainsi à élaborer un acte de « magie sociale » (Bourdieu 1986 : 208), première étape qui consacre chaque nouvel adoptant et lui donne une légitimité sociale grâce à la reconnaissance offerte par une institution emblématique. Les conditions requises pour l'adoption font par conséquent de la participation à la souscription une démarche à haute valeur symbolique, qui ne peut être assimilée à un don caritatif ordinaire.

L'adoption d'un arbre impose donc de déboursier mille francs. Malgré ce coût, beaucoup n'hésitent pas à accomplir une forme de sacrifice. Si la fourchette des dons oscille pour les Français entre 25 francs et 50 000 francs, l'immense majorité des souscripteurs choisit de verser le prix permettant d'adopter un arbre. Ceux qui envoient plus de 1 000

	France	Etranger
Don mini	25.00 F	66.50 F
Don maxi	50 000 F	118 000.00 F
Don moyen	1 153 F	1 322.27 F

Montant des dons effectués par des « particuliers » entre décembre 1999 et décembre 2001. Source : V. Dassié

francs donnent des multiples de cette somme pour multiplier le nombre de bénéficiaires. L'importance de l'adoption est telle que certains n'hésitent pas à recourir à de réels stratagèmes pour concrétiser leur geste. C'est le cas par exemple de Véronique qui envoie quatre chèques de 250 francs, « à encaisser à chaque fin de mois ». D'autres encore organisent des collectes en famille ou entre collègues de travail pour pouvoir bénéficier d'un arbre, objectif auquel la plupart aspirent. Il importe donc moins de donner que d'adopter.

L'adoptant recevra un véritable parchemin, preuve de son adoption. Les donateurs y sont particulièrement sensibles (ill. 19). La promesse d'obtenir une attestation, qui ne scelle pourtant aucune forme de propriété sur le plan juridique, détermine le don puisque certains s'en inquiètent même avant d'effectuer leur geste : « *merci de nous confirmer que les deux prénoms figureront bien sur le certificat afin que nous vous adressions le chèque* ». La personnalisation de ce certificat fait d'ailleurs parfois l'objet de demandes singulières comme l'apposition d'un surnom ou d'une date dite « symbolique » pour la famille d'adoption. Les souscripteurs n'hésitent

pas à reprendre la plume pour remercier le château quand ils reçoivent le leur, à réitérer leur geste ou au contraire se plaindre en cas d'erreur : « *j'avais souhaité que cette " adoption " soit faite au nom de mes enfants* », explique Guillaume, heureux d'avoir reçu un beau parchemin mais déçu de n'y pas voir figurer les noms qu'il attendait. Les demandes de rectifications sont fréquentes et les erreurs, comme les altérations subies par le document lors de son transport postal, génèrent un intense courrier : on se désole d'avoir reçu un document « *froissé et abîmé* », on demande la « *correction du diplôme* ».

Le parchemin, assimilé à un diplôme, n'est pas un vulgaire document. La qualité du papier, son remplissage par une calligraphe professionnelle, le caractère officiel et prestigieux de son auteur et le soin apporté à son envoi lui donnent la valeur d'un objet unique et irremplaçable. Une forme d'authenticité du document fait ainsi « l'autorité de la chose » (Benjamin 2000 : 275) et contribue au caractère performatif du don.

La transaction qui s'opère devient donc palpable grâce à la correspondance qui s'instaure entre le

château « du Roi-Soleil » et un particulier jusqu'à anonyme. L'adoption rend le nom du donateur visible et à travers lui la personne qu'il représente. Par ce substantialisme du nom inscrit sur le parchemin il y a consécration d'une relation entre le parent

et son enfant végétal²⁴. Devenir parent recrée les fondements de l'existence de chacun par l'inscription dans une parenté virtuelle. Or, nous allons voir que dans cet « être parent » se déclinent d'autres motifs identitaires.

Notes :

1. Ce qui équivaut approximativement à 1 820 000 euros. ➤

2. Les études sur la solidarité ou la générosité ne donnent pas d'éléments statistiques sur le résultat des campagnes de mobilisation patrimoniale. Dans le registre caritatif et philanthropique, seuls la gestion financière des associations et les acteurs mobilisés font l'objet de rapports détaillés, sur ce point, voir Malet 2004. À titre d'exemple, on peut toutefois citer le cas du tsunami de décembre 2004. Selon Edward Girardet pour la revue *National Geographic*, « le tsunami a déclenché un flot d'argent : plus de 4 milliards de dollars de la part des particuliers, de sociétés et d'organisations humanitaires », aide qui dans le cas des États-Unis, serait supérieure à la contribution gouvernementale (Girardet 2005 : 63). ➤

3. Le corpus de lettres a fait l'objet d'un traitement quantitatif à partir des fichiers de donateurs informatisés du château (fichiers excel), l'analyse qualitative repose quant à elle sur la lecture de 850 lettres, soit environ un tiers du corpus global. ➤

4. Adresse du « site officiel du château de Versailles » : <http://www.chateauversailles.fr/tempete/Fr/souscription.asp>. ➤

5. Voir ill. 14 page 113. ➤

6. Il a été créé après la tempête à la demande de Jean Glavany, ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Son secrétariat est assuré par l'ONF. ➤

7. Souscription sous forme d'« appel à la solidarité nationale » accessible en ligne à l'adresse www.reboisonlafrance.org. ➤

8. Les donateurs ont pour la plupart élu Versailles comme bénéficiaire de leurs dons lors de l'opération « Reboisons la France » lancée en partenariat avec le journal *Le Figaro*. L'opération permettant le don d'un montant libre en faveur d'un site au choix dans une liste de 65 parcs, jardins, bois ou régions forestières. Au mois de mars 2000, le site versaillais se voyait à lui seul attribuer près de la moitié des dons (source *Le Figaro*, 21 mars 2000). ➤

9. Le don est déductible des impôts, ce que ne manque pas de préciser l'appel à souscription. ➤

10. Faute d'études précises concernant d'autres appels à souscription, ces résultats doivent être manipulés avec précaution. ➤

11. Femme, 34 ans, 11 juin 2001. ➤

12. Avant 2002, l'accès aux jardins était payant l'été, pendant les « Grandes Eaux », mise en service des fontaines des jardins, ce qui pour les riverains était parfois vécu comme une atteinte à leur liberté d'accès. En 2002, les jardins sont devenus payants d'avril à octobre pendant les heures d'ouverture du château avant de redevenir à nouveau gratuits en dehors des « Grandes Eaux ». ➤

13. Femme, 78 ans, 28 mars 2001. ➤

14. Homme, 48 ans, 6 avril 2001. ➤

15. Sur le mouvement d'enracinement local post-révolutionnaire et la montée en puissance du « localisme », voir Thierry Gasnier (1997 : 3423-3476). ➤

16. La sociologie de la controverse sur le tirage au sort des malades du sida proposée par Sébastien Dalgalarrondo et

Philippe Urfalino met en évidence le même phénomène : le traitement médiatique de la polémique occulte les fondements de la divergence de points de vue au profit du débat moral (2000 : 119-157). ☞

17. Homme, 52 ans, 6 avril 2001. ☞

18. Homme, 39 ans, 5 juin 2001. ☞

19. Femme, 45 ans, 4 décembre 2001. ☞

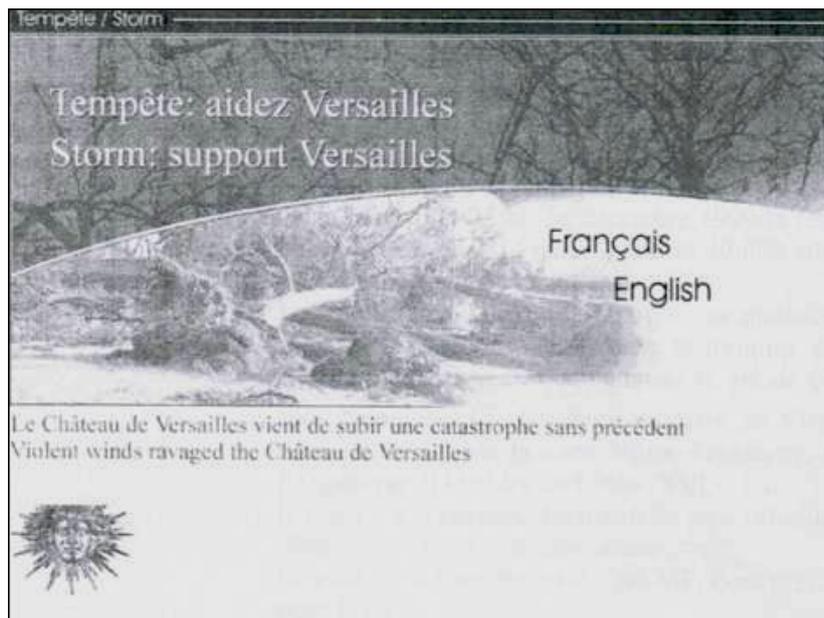
20. La presse rend plutôt hommage à la « forte mobilisation » nord-américaine. Notons que le nombre de dons versaillais, certes légèrement moins important que le nombre de dons américains, concerne également un territoire beaucoup plus restreint. Si l'on tient compte des proportions, cela place la mobilisation versaillaise largement devant la mobilisation américaine. ☞

21. Michel Meyer. 1993. *Questions de rhétorique*, Paris, Librairie générale française, p. 68, cité in Dalgalarondo & Urfalino, *op. cit.*, p. 155. ☞

22. « Le lieu commun est enveloppé et pénétré par un discours « personnel » : il devient *objet* d'un *sujet* qui, non content de copier médite aussi sur les lieux et leur imprime sa marque individuelle », écrit Michel Beaujour (1980 : 183). ☞

23. Ce qui correspondait en 2000 à 154 euros. Les campagnes suivantes (2011 ; 2013) porteront le montant de l'adoption d'un arbre à mille euros. ☞

24. La proximité affective se trouve signifiée de la même manière dans de nombreuses pratiques onomastiques. Sur ce point, voir Bernard Vernier (1989 : 2-17). ☞



ill. 17 : Première page de l'appel à souscription tempête sur le site Internet du château de Versailles, <http://www.chateauversailles.fr/tempete/>, page imprimée le 21 janvier 2001 © Château de Versailles. ☒



ill. 18 : Un des panneaux explicatif des travaux en cours installé dans le parc du château de Versailles, décembre 2000 © V. Dassié. 



ill. 19 : Parchemin calligraphié remis aux « adoptants » © Château de Versailles. ❧

DES EMPREINTES AFFECTIVES POUR UNE POÏÉTIQUE DE LA MÉMOIRE

C'est aussi en précisant être « *passionné d'histoire* », « *amoureux de la nature* », « *attaché à Versailles* », que l'on envoie de l'argent, toutes ces « *passions* » servant de prétexte à la cause patrimoniale tout en signant une appartenance à un groupe moins social qu'affectif. La définition de soi qui s'opère à travers l'adoption d'un arbre transparaît à travers les arguments évoqués pour justifier le geste. Pour comprendre de quelle manière ils s'articulent les uns aux autres, il nous faut les envisager de manière plus précise.

La disparition des arbres affecte des individus qui, parce qu'ils sont touchés, envoient en retour de l'argent au château. C'est donc dans un vécu corporel singulier que paraît émerger la conscience patrimoniale, prélude à la mobilisation. Pourtant, pour séduisante que puisse paraître la naissance d'une « communauté émotionnelle¹ » aussi fugace qu'égalitaire, dans laquelle l'émotion agrégerait des individus atomisés dans une « union pure, en quelque sorte sans contenu précis, union pour affronter ensemble, d'une manière quasi animale, la présence de la mort, la présence à la mort » (Maffesoli 2000 : 38), nous allons voir que le collectif peine à prendre réellement forme. La vision idéalisée d'une communauté prête à se penser unie par une appartenance commune et faisant soudain abstraction de ce qui pourrait être source de divisions

s'avère en effet être plus une construction des acteurs concernés par la souscription qu'un modèle explicatif satisfaisant de la mobilisation patrimoniale. Considérer l'émotion comme l'expression d'un collectif aux fondements ancestraux, primitif et indivisible, tient plus de l'idéologie que de la réalité sociale. La façon dont l'émotion se décline sous la plume des souscripteurs l'atteste ; elle intervient certes à de multiples niveaux mais si elle se nourrit du collectif, elle ne parvient guère à lui donner corps. L'enjeu de sa mise en forme se situe ailleurs.

Une émotion plurielle

La première émotion évoquée dans les correspondances prend sa source dans l'événement météorologique lui-même. Il s'agit toutefois rarement d'une émotion ressentie au moment de la tempête, mais de celle arrivée après coup, une fois les vents calmés, quand leurs effets deviennent visibles. Avoir été soi-même confronté autour de chez soi aux dégâts causés par les vents justifie en quelque sorte une seconde émotion, ressentie *a posteriori* en découvrant les images du parc dévasté, « *spectacle de fin du monde* » selon Suzanne. Ainsi, quand Jean-Claude évoque « *la nature déchaînée* » en envoyant un chèque au château, il pense surtout à la « *reconstruction* » de son propre jardin et de sa maison ravagés. Il s'agit d'« *effacer la tristesse de cet*

événement », explique-t-il. Que ce soit sur place, comme en témoignent ceux qui ont pu « *constater avec tristesse l'ampleur des dégâts* » et se rendre compte du « *désastre* » au château, ou ailleurs, dans d'autres jardins, parcs ou forêts, chacun a pu voir les ravages de la tempête. Les images du parc du château dévasté diffusées par les médias peuvent alors être comparées au chez-soi : « *Bien que ma région, l'Aquitaine, ait été gravement touchée le lendemain par les mêmes éléments déchaînés, il est impossible de rester indifférent au désolant spectacle qui s'offrait à nos yeux en découvrant l'anéantissement de ce bien inestimable du patrimoine que sont les jardins et le parc du château* », explique Jacqueline, de Gironde. Là où elle voit une forme de contradiction, émerge en fait une forme d'obligation : les multiples occasions de se rendre utile autour de soi pour réparer les dégâts imposent une solidarité sans frontières. La comparaison nourrit alors l'identification au traumatisme versaillais.

Face à ce spectacle, l'émotion est une forme de sidération, interruption du cours ordinaire des choses que le geste entrepris en faveur de la cause arborée va permettre de ranimer. Le saisissement produit par les images « tient d'une agression et constitue en cela un préjudice appelant réparation » (Jeudy-Ballini 1999 : 14), prélude indispensable à la mise en action. La tristesse partagée forme dans ce cas le « ciment de la mobilisation » (Lolive 1997 : 109-130), elle est un argument brandi qui exclut toute contestation et justifie l'adhésion à une cause commune pour entrer dans la communauté des « parents » du parc. La mise en commun des expériences vécues scelle

une complicité que les travaux à venir prolongeront. Certains y voient d'ailleurs l'occasion d'échanger des conseils : Paulette suggère la plantation d'un acacia, d'un chêne ou d'un marronnier car « *dans [sa] région, ce sont ceux qui ont le mieux résisté* ». La proximité instaurée par un vécu comparable justifie l'entraide et le partage.

Pour autant, beaucoup se disent sensibles à la peine d'autrui, celle des jardiniers en particulier, sans avoir eux-mêmes été directement concernés par la tempête. Le don devient tout de même possible car l'expérience personnelle se superpose à celle vécue par procuration ; les émotions des uns et des autres fusionnent : « *vous m'avez vraiment émue, j'ai eu des larmes et un pincement au cœur* », explique Arlette. La peine d'autrui devient celle de celui qui s'approprie les raisons de la souffrance. Il y a action patrimoniale par empathie, dans un « entrelacement » du sens et de l'action propre à la mise en mouvement d'un collectif (Livet 1998). La mise en avant d'une sensibilité commune justifie le rapprochement affectif et vice et versa. La vision d'un espace décomposé produit une émotion fédératrice, mais c'est le discours qui la diffuse car chacun fait part de sa propre expérience pour légitimer son propre don. L'émotion apparaît donc indispensable aux yeux des donateurs. Celle-ci n'est pas toujours ancrée dans le seul registre de la tempête pour autant. L'Amicale des Bretons de Versailles, sensibilisés par la marée noire due à l'Erika, catastrophe contemporaine de la tempête, fait par exemple appel à la générosité de ses adhérents pour participer à la plantation d'un arbre

dans le parc du château. Comme n'importe quelle autre catastrophe, la destruction du parc mérite la solidarité.

Toutes les émotions viennent ainsi imprégner la conscience patrimoniale. Elles mobilisent d'autant mieux que d'autres événements perturbateurs la réactivent. Ces circonstances peuvent être de portée collective, comme une marée noire, mais aussi plus intimes. Le décès d'un ami le lendemain de la tempête est également un choc qui appelle la réaction d'un donateur. Un couple du Bas-Rhin évoque par exemple la naissance d'un futur petit-fils. La tempête sert de cadre à d'autres événements qui peuvent dès lors être racontés. Le fil de l'émotion collective retisse celui des émotions personnelles ou familiales, qu'elles soient dramatiques ou heureuses. Les empreintes affectives qui préludent à l'adoption patrimoniale sont donc multiples mais si elles impriment la conscience individuelle, c'est avant tout parce qu'elles sont partageables. L'irruption d'une douleur ou d'une joie intimes n'apparaît en effet jamais du strict ressort de l'individualité, car il s'agit aussi bien de donner au biographique une portée publique – les arbres du parc en fournissant le prétexte –, que de l'ancrer dans un conformisme émotionnel. L'émotion suscitée par la disparition des arbres se propage donc « d'un individu à l'autre non pas par le moyen d'une imitation délibérée et méthodique, mais au contraire par génération de sentiments conformes à partir de sentiments extériorisés et communiqués » (Lapointe 1997 : 243). À partir d'émotions plurielles, les sentiments

renforcent le sens commun et donnent l'assurance à chacun d'être compris dans son geste.

Peu importe donc la direction prise par le trouble, pourvu qu'il soit intense. Mais l'intensité n'est pas tant affaire personnelle que raison sociale, tous les événements cités devant faire sens commun pour être diffusés au loin sans que les sentiments éprouvés aient besoin d'être précisés. Morts et naissances, comme la tempête, ont la force de l'évidence, les émotions qu'elles suscitent sont implicites et ont valeur morale. Bouversements du rythme quotidien, ils suffisent à justifier l'adoption d'un arbre. Tous ces événements, biographiques et collectifs, enclenchent des émotions qui alimentent la cause patrimoniale, le parc lui-même en est un des vecteurs, par sa destruction mais également en amont, indépendamment de la catastrophe qui vient de le rappeler.

La quête du plaisir

Les qualités attribuées au parc jouent en ce sens. Les scripteurs insistent pour traduire la force esthétique de ce lieu. La « *beauté* », la « *splendeur* », d'un parc « *merveilleux* », « *magnifique* », « *féerique* », tranchent d'autant plus avec les qualificatifs utilisés pour désigner la tempête, qui est, elle, décrite *a contrario* comme « *affreuse* », « *terrible* », ou « *désastreuse* ». Malfaisante, elle a tari la « *source de beauté léguée par nos ancêtres* » écrit Yves. L'agent destructeur reste toutefois marginal dans les descriptions, la première

place étant occupée par le parc en faveur duquel chacun se mobilise.

L'esthétique est un des traits récurrents pour signifier sa particularité ; sa beauté superlative suffit à expliquer un geste, exceptionnel lui aussi. Sa « *magnificence* » justifie un intérêt patrimonial qui se décline sur deux niveaux : d'une part, il est un spectacle à part entière, d'autre part, il offre un « écrin » au palais. Qu'il soit le point de mire ou son cadre, l'objectif des donateurs est alors de lui redonner « *vigueur* ». Il faut l'aider à retrouver sa « *grandeur* », son « *faste* ». L'enjeu esthétique fait toutefois également écho au ressenti personnel : « *Je me souviens d'un temps délicieux au hameau de la reine et de journées d'automne enchantées, pour la splendeur de feuillages et la mélancolie des bassins [...] je me souviens d'un arbre, à l'automne, rayonnant d'or rose... le soleil jouait à travers : c'était féérique* » explique Rolande. Sensation et émotion sont mises à contribution, la beauté picturale des arbres pénètre le corps et attise la nostalgie. La sensation, en tant que « jugement de qualité » (Nahoum-Grappe 2004 : 1-8), s'expérimente dans l'individualité. Mais cette expérience esthétique, toute personnelle soit-elle, permet qui plus est de penser une appartenance vécue par procuration dans la mesure où elle facilite une « évaluation « objective », c'est-à-dire à la fois appliquée à l'œuvre et généralisable à l'ensemble des spectateurs » (Heinich 1992 : 197), d'un site intégré depuis longtemps dans les dispositifs du tourisme de masse et considéré comme un haut lieu de l'histoire de l'art.

Les sens, qu'ils soient mobilisés à travers la relation esthétique ou le souvenir de l'événement, permettent l'objectivation d'une vision de ce que devrait être ce lieu, que ce soit dans le premier cas en référence à une beauté picturale héritée de l'histoire de l'art, ou dans le second à travers un imaginaire de l'ordre. Avec la tempête, une page s'est tournée, le beau et l'ordre ont été propulsés dans le passé mais la rupture n'est pas inéluctable puisqu'il s'agit d'un monument vivant. Si le discours nostalgique d'une personne qui se dit âgée et infirme comme Rolande s'attache à décrire un temps figé dans sa mémoire, les arbres invitent néanmoins à penser le changement. Au gré des saisons, leur évolution se prête tout particulièrement au renouvellement des expériences esthétiques. Certains l'envisagent, comme Brigitte, qui suggère la plantation d'un feuillu, « *pour le voir changer de couleur ou d'état au cours de [ses] promenades* ». Le parc est appréhendé comme une palette de couleurs changeantes et sans cesse renouvelée devant laquelle chacun peut vivre une expérience qui pourra être reconduite de visite en visite et selon son humeur. Replanter le parc permettra de remettre en mouvement le cycle des couleurs et des ambiances saisonnières comme son propre vécu.

La replantation du parc devient une projection dans l'avenir, la persistance du végétal devenant l'opérateur d'une continuité historique. Participer à la remise en état du parc favorise ainsi l'intégration des maillons de la solidarité dans une chaîne intergénérationnelle où chacun se trouve lié à l'autre

grâce à l'émulsifiant émotionnel. Le sens attribué à l'adoption de l'arbre puise donc dans les sensations et les émotions, qui en tant qu'« assistantes dévouées [...] bouclent la fin de l'histoire en fermant la décision » (Kaufmann 1997 : 312), la rendant irréfutable. L'altération esthétique rend sensible un passé qui interpelle l'avenir et prend ainsi une place privilégiée en tant que clef de compréhension du présent.

Les reviviscences de l'intime

Certes, le changement produit par la tempête, entre un avant et un après, induit une prise de conscience sensible, mais la mémoire intervient également à un autre niveau sur le plan personnel. Rolande justifie d'ailleurs son geste par le biais de sa propre histoire : « *Je souhaite contribuer à reboiser ces lieux qui me sont si chers [...] à cause des souvenirs que j'y ai* », résume-t-elle. Le cas est loin d'être exceptionnel. Pour de nombreux donateurs, les souvenirs, souvent empreints de nostalgie, permettent de revivre des expériences associées au bonheur. C'est le cas chez Nadège que ce lieu a « *fait frissonner de bonheur* » avant qu'elle ne parte faire ses études à Grenoble ; les arbres « *ont été les compagnons [des] jours très noirs* » d'Agnès ; Jacky se souvient lui des « *découvertes d'enfance* » qu'il y a faites, mais aussi de son « *romantisme d'adolescent* », puis de ses promenades nostalgiques « *certaines après-midi paisibles* ». Françoise y avait promené ses enfants, elle est aujourd'hui devenue grand-mère et décide d'adopter un arbre à l'intention de son petit-

fil. Se promener, marcher dans le parc n'est pas un acte anodin. Cet engagement physique revient dans les propos. Il est vrai que les bancs y sont rares. Pour les novices, l'organisation des allées relève du labyrinthe. Or, comme l'a également mis en évidence Michel de Certeau, en tant que véritable « *procès d'appropriation* du système topographique par le piéton », la marche est également « *réalisation spatiale du lieu* » (Certeau 1980 : 148). S'orienter, connaître la toponymie du parc implique un long apprentissage et l'acquisition d'une véritable « *technique du corps* » (Mauss 1997 : 365-386) qui fonde l'intimité d'une relation privilégiée avec cet espace physique. Dans la répétition de l'acte se forge une lente appropriation du lieu. En s'y mouvant, promeneurs, coureurs, touristes ou écoliers le façonnent en espace personnel. Le fil biographique qui s'y déroule lentement trouve sa texture dans ces expériences cinesthésiques : « *ce parc est rempli de souvenirs à chaque étape de ma vie* », explique Jacqueline qui réside maintenant dans les Landes.

Avec le démantèlement de cet espace biographique projectif, les scripteurs regrettent donc surtout celui d'un temps révolu de leur propre histoire. La complicité entre le parc et le donateur repose par conséquent sur une expérience profondément ancrée dans la praxis ordinaire avec laquelle l'adoption se propose de renouer. L'action patrimoniale permet ce réveil du passé personnel. Stéphanie a fait autrefois ses études à l'école d'architecture de Versailles, période à laquelle sont nés ses deux fils. Elle n'y habite plus mais se souvient des promenades dans le parc avec

ses jeunes enfants, souvenir qui motive l'adoption d'un arbre à leurs noms. Une fréquentation assidue du parc, parce qu'elle n'est plus possible, justifie donc d'autant plus la mobilisation en sa faveur. Cette condition échappe justement aux Versaillais, qui nous l'avons vu, entretiennent une autre relation avec le parc. Les personnes restées à proximité du parc font donc plus rarement référence à leurs souvenirs personnels. Pour faire sens, la fréquentation du parc doit donc être associée à un épisode de leur vie perçu comme définitivement inaccessible. C'est par exemple le cas de Claude qui se souvient y avoir promené sa fille avant que cette dernière ne meure d'un cancer. Dans tous les cas, les visites évoquées marquent la transition entre un avant et un après. L'adoption du végétal recrée l'identité du visiteur à partir d'une expérience installée dans le passé et participe au remodelage de l'être intime dans le présent. Le fil de l'affection personnelle se déroule le long de la promenade, il y a été perdu au cours d'un parcours biographique jalonné d'expériences affectives, il y sera retrouvé grâce au rituel des circuits organisés en famille quand l'arbre adopté fera à son tour l'objet de nouvelles visites. L'histoire personnelle s'emboîte ainsi dans celle d'une famille, elle-même intégrée dans l'histoire collective.

Notons que de telles expériences sensibles sont dans les lettres l'apanage des femmes. Celles-ci sont largement plus nombreuses à mettre en avant la reviviscence d'une intimité associée au lieu. Leur pratique du parc rend ainsi lisibles dans l'écriture des sentiments qui préludent à l'adoption d'un

arbre. Leur jeunesse, la séduction, la maternité, leur vieillesse, autrement dit les différents « états de femmes » (Heinich 1996 ; Fine 2000 : 121-142) d'un parcours biographique s'y trouvent énumérés. Les témoignages personnels sont rares de la part des hommes. Mais quand ils s'y adonnent, ces derniers déroulent un autre fil conducteur dans leur récit, mettant en évidence une différence de registre dans les procédures de l'identification masculine. Pour Louis par exemple, l'expérience passée qui fonde son attachement au parc est liée au temps du service militaire ; quant à Jacky, ses expériences de jeunesse lui permettent de s'identifier à travers une ville dans laquelle il a passé son enfance : « *Ancien Versaillais (je le resterai toujours)* », signe-t-il. Si le parc permet également d'évoquer des images du passé, celles-ci en dépassent les frontières physiques. Le parc est alors intimement mêlé au biographique mais fait sens en valorisant un statut social. Il ne s'agit plus d'évoquer un parcours féminin, linéaire et profondément marqué par des expériences de maternité mais de présenter une identité immanente, ancrée dans la virilité pour l'appelé de 1963 ou dans le local chez le Versaillais de cœur. Dans tous les cas, la procédure d'identification reste cependant, là encore, associée aux émotions.

Les regrets éprouvés après la tempête donnent ainsi corps à une conscience de soi en même temps qu'ils permettent l'adhésion à une cause commune. La tempête réactive un cortège d'émotions qui réveillent des préoccupations existentielles. L'émotion partagée intervient comme une réponse à cet « embarras

d'identité » (Rioux & Sirinelli 1989). Pour autant, les émotions ne sont pas le seul biais utilisé par les donateurs pour mettre en œuvre une procédure d'identification. Ils le font de manière plus explicite encore en présentant les bénéficiaires de leur geste. La mémoire fait ainsi jonction entre l'individuel et le collectif, l'arbre planté à Versailles permettant de relier une expérience sensorielle personnelle avec celle des générations à venir.

Œuvrer pour l'avenir

L'arbre planté à Versailles est vivant. Les donateurs savent qu'il va grandir. Ils espèrent d'ailleurs que son histoire se poursuivra après eux et que leurs enfants et petits-enfants pourront en profiter à leur tour. Aussi personnel soit-il, il doit donc perdurer au-delà d'une vie humaine. Penser son avenir revient par conséquent à considérer sa transmission. Si la mémoire qui s'enracine dans le parc, intime et personnelle, apparaît dissociée de toute considération collective, la mécanique qui assurera la transmission des arbres adoptés impose au contraire de sortir du cadre strictement individuel au profit d'une continuité générationnelle. Reste à découvrir de quelle manière ces souvenirs se cristallisent dans le temps végétal.

Léguer un souvenir à un proche, comme l'envisagent les donateurs dans leurs courriers, s'avère être un acte hautement socialisé. Les cadeaux effectués au sein de la famille à l'occasion des adoptions l'attestent : ils suivent des règles de transmission

bien établies. L'axe horizontal de la relation familiale est ainsi rarement choisi par les souscripteurs ; il représente à peine 10 % des dons. Dans la parenté, ni les frères ou sœurs, ni les cousins ne sont jamais pressentis comme des bénéficiaires potentiels, alors que des amis intimes peuvent l'être. Tout se passe comme si l'axe de la germanité présentait le risque d'être incestueux. Les cadeaux sont donc la plupart du temps envisagés en faveur de l'axe vertical (90 % des cas), seul pensé comme garant d'une filiation. La préférence verticale s'étend des grands-parents aux arrière-petits-enfants, oncles, nièces et filleuls compris, mais certaines configurations sont plus fréquentes que d'autres. Les ascendants auxquels un arbre sera dédié restent largement minoritaires au regard des descendants. La transmission instaure alors une logique commémorative entre les anciens et les plus jeunes. En tant que cadeau, l'arbre « médiatise le lien qui relie le donataire et le donateur » (Chevalier 1998 : 508). Enfants et petits-enfants sont donc les premiers destinataires des arbres offerts : ils représentent les 2/3 des dons établis au nom d'une personne de la famille, ce qui sur l'ensemble des adoptions faites au profit de l'axe vertical représente 84 % des dons.

L'allusion à la croissance des arbres œuvre dans le même sens, elle permet une projection vers l'avenir et donc d'envisager une descendance. Ainsi, quand Myriam envoie un chèque pour offrir un arbre à ses « *toutes petites-filles, nées l'année de la tempête* », c'est en pensant qu'elles « *auront le plaisir de voir grandir leurs arbres* » plus tard. La possibilité de venir dans

« *cinquante ans contempler cet arbre* » est une condition retenue par de nombreux donateurs, la durée de vie de l'arbre permettant un saut direct vers la troisième génération après soi. La plantation anticipe ainsi une rencontre où l'arbre joue le rôle d'intercesseur entre le donateur et son bénéficiaire. Elle lie ascendants et descendants, réactive les liens familiaux pour, comme avec les albums de naissance faits par les mères à leurs enfants, « faire échec au temps, à l'oubli » (Lorquin 1993 : 190). Petits-enfants, bébés tout juste nés ou à naître auront un compagnon végétal, ils pourront « *le voir grandir* », « *suivre son évolution* », ou « *contrôler sa croissance* », tels des parents à l'égard de leurs enfants. L'arbre et son parrain sont ainsi intégrés dans le maillage des relations intergénérationnelles où « chaque individu est au centre de flux d'échanges dont le sens et l'importance sont déterminés par sa position dans le cycle de vie et son inscription dans la suite des générations suivantes » (Attias-Donfut 1995 : 43). En traçant la ligne du destin familial de l'arbre, l'adoption permet l'inscription du sujet dans l'histoire du parc et dans la généalogie familiale. L'action patrimoniale prend la forme d'un projet pédagogique à l'égard des jeunes générations. Les parents et grands-parents qui adoptent un arbre pour leurs descendants y voient d'ailleurs l'occasion d'un apprentissage de l'attention patrimoniale : Sophia, qui participe à la souscription au nom de son petit-fils « *né quelques jours avant la catastrophe* » y voit le moyen de lui expliquer « *dans quelques années, [...] son 1^{er} acte d'écologie...* » ; pour un autre enfant qui a atteint son 7^e anniversaire, âge de raison, l'adoption

souscrite en son nom est l'occasion de lui « *apprendre l'importance de l'héritage historique et naturel* ».

La transmission aux jeunes générations n'est cependant pas l'exclusivité des familles. Elle est également revendiquée par les institutions scolaires qui utilisent la souscription comme support pédagogique. Les écoles primaires apparaissent les plus mobilisées en ce sens. Une école du Val-d'Oise participe à l'adoption d'un arbre « *dans le cadre d'un de ses projets sur l'environnement* » ; d'autres élèves, de cours élémentaire dans le Gard, en font le prétexte à une « *étude du patrimoine* ». Là encore, la nature et la culture sont les deux thèmes, concomitants ou non, repris par les souscripteurs. Entre environnement et patrimoine, les jeunes scolarisés ont toutefois l'option de l'apprentissage de la solidarité, fortement valorisée à travers l'organisation de collectes. Les élèves d'un cours moyen d'Ivry ont ainsi « *fabriqué des badges, vendus 10 francs* » au profit de l'adoption. Là encore, la démarche a pour but d'inculquer des principes moraux par « l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale » (Durkheim 2003 : 51). L'ordre social futur en dépend.

Chez les élèves plus âgés, le double registre nature-culture oppose autour de logiques distinctives les lycéens des filières horticoles aux prestigieux lycées des classes hypokhâgnes. L'argumentaire du patrimoine historique et monumental accompagne les formations à haute valeur culturelle alors que l'argumentaire écologique et environnemental

sied aux formations professionnelles des milieux populaires. Ce partage se retrouve dans les moyens financiers recueillis. Les fonds récoltés par les élèves du lycée horticole de Blois ne couvrent pas les besoins fixés pour l'adoption : « *nous n'avons pas récolté assez d'argent pour replanter un arbre entièrement* », s'excusent-ils en envoyant leur chèque. L'ancrage des racines dans le sol versaillais, fût-il symbolique, reste donc soumis à des conditions matérielles auxquelles tous n'accèdent pas.

La plantation de l'arbre se veut donc indéniablement tournée vers l'avenir. Loin de n'être qu'un « repli sur la patrimonialisation » (Jeudy 1995 : 5), elle est manipulation du présent pour produire un futur. Suivre la croissance de l'arbre, lui rendre visite suppose une attention réitérée et qui dépassera l'échelle de temps biographique puisqu'elle sera transmise aux jeunes générations : « *J'ai compris que cet arbre serait identifié et que mes petits-enfants pourraient le voir grandir comme ceux de mon jardin.* » La mise en pratique de ces projets est d'ailleurs aujourd'hui confirmée par les faits. S'il n'est pas possible de savoir combien de visiteurs du parc sont effectivement venus voir leur arbre depuis sa plantation, les demandes d'aide à leur localisation que reçoit le service communication attestent la pratique. Certains, soucieux de la bonne croissance de leur arbre, s'adressent également parfois aux professionnels du château pour faire part de leurs inquiétudes². Les visites envisagées par les donateurs dès leur don, leur impatience de voir l'arbre planté révèlent l'importance symbolique de

sa mise en terre effective. Jeanne voulait d'ailleurs que son arbre soit dans un des « *lieux facilement accessibles pour les nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants que l'on amène à Versailles pour visiter ou pèleriner* ». D'autres ont donc renoncé au don faute de garanties suffisantes à ce sujet³. L'idée d'un pèlerinage associé à la visite de l'arbre n'est pas anodine. Elle assimile les futures promenades à des rituels dont la portée symbolique n'est pas orientée vers un culte officiel (Riegl 2001) mais vers une pratique privée, instaurée dans un lieu public. Le rituel s'immisce dans l'ordinaire de la promenade et du pique-nique familial. La pratique, toute simple qu'elle puisse paraître, a comme « beaucoup de nos conduites individuelles ou collectives, relativement codifiées, ayant un support corporel (verbal, gestuel ou postural), à caractère plus ou moins répétitif, [...] une forte charge symbolique pour leurs acteurs et généralement pour leurs témoins » (Rivière 1996 : 282). La charge symbolique des arbres versaillais est renforcée par des événements familiaux, les occasions d'adopter en renforçant la valeur.

Au rythme de l'arbre, une vie

Les cérémoniels familiaux interviennent largement comme déclencheurs de l'adoption : « *Ce jour, grand-mère d'un petit-fils Maxime, je souhaite adopter un arbre à son nom* », explique Françoise ; c'est un « *cadeau de naissance pour un petit cousin américain* », écrit Patrick ; l'adoption est envisagée « *pour la naissance de ma petite-fille Victoria, prévue début mars* » renchérit

encore Anne. On adopte pour ses descendants, mais pas n'importe quand. Les événements familiaux sont fondateurs dans l'intention patrimoniale. L'arrivée d'un enfant dans la famille enclenche le projet patrimonial par une sorte de détournement de la tradition des arbres de naissance. Avec l'arbre versaillais, la plantation n'a plus lieu sur les terres familiales, dont le devenir n'apparaît pas assez stable compte tenu des mobilités géographiques et des dispersions familiales, mais dans un lieu qui offre une garantie de pérennité. L'arbre planté dans le parc entérine non seulement l'arrivée d'un nouveau venu dans la famille mais aussi le changement de statut de ses géniteurs.

La plantation n'est toutefois pas exclusivement associée aux naissances des uns et aux changements de positions généalogiques des autres ; d'autres passages biographiques lui sont associés : « *Je désire "adopter" un arbre au nom de ma petite-fille à l'occasion de son baptême* », explique John. Baptêmes et communions sont autant de cérémoniels religieux qui animent également le désir patrimonial, comme les saints calendaires, également parfois évoqués : Éric « *désire offrir cet arbre à une amie à l'occasion de sa fête : la Sainte-Sophie, le 25 mai* ».

Derrière le caractère festif des événements qui motivent le cadeau patrimonial, une relation familiale ou amicale suggère en outre un lien intime, qu'il faut impérativement sceller. La matérialisation des relations amoureuses et la constitution du couple, qui nous l'avons vu trouvent leurs fondements dans la

mythologie, sont d'ailleurs clairement affirmées dans bon nombre de lettres. Le parc apparaît être un lieu particulièrement propice à la fondation des couples. Jeanne explique que « *c'est là que deux couples de la famille ont pris la décision de se marier : l'un en 1936, l'autre en 1995* » ; et Bernard raconte vouloir offrir l'arbre à son fils et sa future belle-fille « *à l'occasion de leur mariage* ». Lieu de rencontre, cadre propice aux déclarations d'amour et aux demandes en mariage, le parc devient ainsi le témoin d'un pacte sentimental. La plantation intervient donc pleinement comme un des rites qui « accompagnent tout changement de place, d'état, de situation sociale et d'âge » (Van Gennep 1998 : 109). Tous les événements familiaux, naissances, baptêmes, communions, mariages, fêtes, sont en effet autant de passages ou plutôt, pour reprendre la formule de Bourdieu, de « rituels d'institution » (Bourdieu 1986 : 206-215), que la plantation de l'arbre va rendre lisibles aux yeux des personnes initiées, c'est-à-dire du cercle des intimes.

La publicité de l'événement est toutefois discrètement élargie grâce à la correspondance qui s'établit avec le château. Si des événements familiaux sont souvent évoqués dans les courriers des donateurs, c'est qu'ils justifient des demandes particulières qui devront et pourront être entendues. Leur ancrage temporel génère des impératifs auxquels sont en effet sensibles ceux qui les lisent. Maurice demande par exemple que le certificat lui soit envoyé avant la date du premier anniversaire de sa petite-fille, Barbara, qui voudrait pouvoir disposer de son certificat lors de sa venue en France. Plus que les demandes aux

accents jugés péremptoires, de telles attentes font l'objet d'une attention particulière et donnent à la correspondance son caractère d'interaction. Dans la mesure du possible, les personnes qui gèrent la souscription tentent en effet d'y répondre de manière individualisée car ces cadeaux doivent être remis à temps, être là au moment de l'accomplissement du cérémoniel. Certains donateurs demandent d'ailleurs à ce que le certificat soit daté de ce jour-là. Le support papier auquel donne lieu l'adoption participe ainsi pleinement au bon déroulement du rituel. Nous avons déjà vu le caractère magique de ce don ; il permet en outre une double inscription de l'individu car son parcours est rythmé à la fois par le temps familial et par un présent collectif affecté par le désordre naturel. Avec les autres papiers de famille, il forme « une sorte d'autel de la vénération du temps et de la continuité où s'interroge en outre le futur » (Feschet 1998 : 149). L'ancrage temporel attesté par le document s'intègre donc pleinement dans le rituel qui a motivé une adoption. Compte tenu des délais d'attribution des arbres et de la calligraphie des certificats, les envois arrivent cependant parfois trop tard, provoquant colères ou déceptions, et de nouveaux courriers : « *Mon anniversaire est le 14/09, j'aimerais profiter de cet événement familial pour offrir le certificat à mes deux petites-filles* » explique une grand-mère inquiète après trois mois d'attente. Face aux retards, certains optent pour une réorientation du cadeau. Edward envoie sa contribution en juin pour faire un cadeau d'anniversaire à une amie mais l'échéance passe, le certificat n'est pas arrivé.

Le présent sera reconverti en cadeau de Noël, « *à condition d'arriver à temps* », ironise-t-il.

Le document remis au parent de l'arbre participe à l'inscription de l'événement biographique dans un temps cyclique commémorable, ancrant l'identité personnelle dans un collectif social. La circularité du temps se trouve en effet particulièrement sollicitée : les anniversaires et les fêtes de Noël en sont les moments privilégiés. Les anniversaires présentent le double intérêt de personnaliser le cadeau tout en l'intégrant dans une périodicité annuelle. Quant à la période de Noël, elle apparaît propice au cadeau-patrimoine : « *J'ai deux petites-filles et je souhaiterais à Noël leur offrir un cadeau exceptionnel* » explique Mathilde car, outre la fête religieuse, ce temps permet de commémorer la tempête elle-même. La superposition des deux événements favorise donc l'action en faveur des arbres abattus par la tempête et dont reparlent alors les médias. La commémoration de la tempête, introduite dans l'intimité domestique par la télévision, intervient comme moteur dans la patrimonialisation des arbres. L'adoption permet la mise en forme et la fabrication d'un souvenir tangible : « *J'ai trouvé cette idée séduisante et surtout pour le futur où nos petits-enfants pourraient se promener dans le parc et avoir un souvenir tangible et de la catastrophe et un peu de "papy" et "mamy"* », écrivent les grands-parents.

Le souvenir végétal, public et anonyme, implanté dans un parc connu de tous, a son avatar privé et personnel grâce au parchemin conservé chez soi.

L'arbre de bois et son avatar de papier deviennent ainsi les doubles tangibles d'un passage socio-biographique. Si l'arbre adopté peut réaliser ce tour de passe-passe, ce n'est toutefois pas seulement en vertu de son caractère biologique, nous allons voir que les circonstances qui préludent à sa plantation interviennent tout autant.

Ordonner le temps qu'il fait pour maîtriser celui qui passe

En tant qu'événement, la tempête contribue elle-même à la mise en exergue des passages biographiques : elle a frappé les mémoires d'un sceau indélébile. La perpétuation du groupe, enjeu ritualisé de la constitution d'une famille⁴ et marqué par divers cérémoniels, n'est toutefois pas seule en cause. Les passages que nous venons d'envisager jusqu'ici sont certes orientés vers le futur mais le passé contribue également à forger la valeur symbolique de la plantation. Le télescopage de l'avenir et du révolu intervient en effet également lors d'un ultime passage régulièrement évoqué par les donateurs, la mort.

Autant les naissances, les anniversaires et les autres rituels se prêtent à des propos relativement laconiques, autant les deuils donnent lieu à un courrier plus prolixe : « *Au début j'ai pensé qu'il y avait des causes plus importantes que la destruction des arbres de Versailles, toutes les causes qui concernent la vie humaine, l'Éthiopie, la lutte contre le cancer car notre fille de 23 ans nous a quitté l'année dernière, avant la tempête, suite à un cancer. Mais ayant habité*

longtemps Versailles, j'ai largement profité du parc et j'y ai quelques souvenirs dont celui d'avoir souvent promené ma fille dans ses allées. Aussi je vous envoie un don pour que d'autres et des jeunes en profitent à nouveau », écrit Claude. Les morts dont il est question dans les lettres sont souvent des morts dramatiques, injustes, elles touchent des personnes jeunes. Ce n'est certainement pas un hasard si le cancer est souvent évoqué. Les récits de leurs proches, intimes et personnels, sont touchants, ils dénoncent une mort contraire à l'ordre des choses et dont nous avons vu par ailleurs la force émotionnelle et la mise en jeu dans la sacralisation du souvenir (Dassié 2010). La mort d'un descendant avant celle de ses ascendants, imprévisible et choquante, laisse une plaie profonde que la plantation patrimoniale aide en quelque sorte à cicatriser. Attente qui trouve un écho au château puisque ces courriers donnent bien souvent lieu à un traitement privilégié de la part du personnel du service communication ou des jardiniers : on accélère une procédure, on attribue un lieu choisi alors que cela n'est habituellement pas possible, on organise une plantation en famille.

À côté de ces morts violentes et contre-nature, il y a les autres. Dans ce cas sont alors mis en avant les personnages illustres d'une famille, qu'ils le soient devenus par leur statut social ou leur charisme. Paul adopte un arbre « *en souvenir de [son] oncle défunt, préfet de Versailles de 1956 à 1962* » et Anne rend un chaleureux hommage à son grand-père : « *En décembre dernier, la tempête emportait de nombreux arbres. Quelques mois auparavant, notre grand-père*

était, lui aussi, emporté par le temps. Le 14 juillet prochain, nous honorerons la disparition de cet homme de la terre, infatigable jardinier, courageux laboureur de la vie. À cette occasion, nous voulons donner des racines à sa mémoire... et un arbre au parc de Versailles... » Ces morts n'amènent pas avec eux un désordre générationnel mais fondent au contraire le présent d'une famille. Le défunt, personnage vénérable et vénéré, accède ainsi au statut d'ancêtre légitime. Le prestige, l'autorité, qui lui ont été reconnus durant sa vie « seront ensuite reconnus aux parents par l'ensemble du corps social » (Courtemanche 1997 : 72) par une forme de contagion. La personnalité familiale érigée en ancêtre se trouve ainsi indéfectiblement liée au donateur par une conjonction symbolique mais qui trouve une forme concrète grâce aux racines plantées à Versailles. La commémoration marque un temps fondateur de l'histoire familiale.

Dans les deux cas, le passé du défunt permet une relecture du présent, « le passé et la mort s'expriment par les rites et les parodies que suscitent leurs traces » (Guillaume 1980 : 194) dans un renversement qui révèle l'appropriation patrimoniale. La manipulation du temps, d'un passé glorifié réactualisé au rythme des saisons grâce à la tempête n'est pas inopérante. Le temps qui a emporté les arbres et l'aïeul, prend dans ce dernier exemple un double sens : il est à la fois le temps qui passe, inéluctable et insaisissable, et le temps climatique dont la répétition saisonnière rythme le parcours biographique mais qui se trouve soudain bouleversé avec la tempête. L'événement, aussi fugace soit-il, permet de renouer les fils du

passé et de l'avenir grâce à la passation entre les vivants et les morts. Là encore, la trace écrite va jouer un rôle important : « *Pouvez-vous indiquer le 28 novembre 2000 comme jour de souscription ? Cette date correspond au jour du décès de ma Maman... »*, demande Philippe un an après la tempête. La mort trouve sa preuve matérielle grâce à l'arbre solidement enraciné dans la terre mais se trouve confirmée et une fois de plus reconnue par le parchemin. La commémoration suppose donc de multiples superpositions : la tempête évoquée au passé, la mort au présent, leur inscription sur un même parchemin pour l'éternité et l'arbre que l'on viendra voir dans le futur. À l'instar des nouvelles productions rituelles observées à propos des morts du sida, les pratiques qui entourent l'adoption des arbres permettent à chaque adoptant de « porter en soi l'empreinte du souvenir le temps du rassemblement, [...] de tracer le point de jonction entre soi et les autres » (Broqua 1998 : 105).

Si la famille est au premier plan de ces projets d'adoption, c'est plus largement l'ensemble de la sphère affective qui est conviée au télescopage entre le temps biographique et le temps collectif. « *Je pensais faire mettre, dédier cet arbre à un ami qui rêvait d'une maison entourée de chênes. Cet ami est décédé le lendemain de la tempête, le 29 décembre dernier. J'aurais beaucoup aimé que le nom figurant sur l'arbre soit le sien.* » Par une relation là encore métonymique, les arbres traduisent une proximité affective aussi virtuelle que symbolique. Ils sont une affaire de famille au sens le plus large du terme, marquent

les affinités et les lignages, permettent de donner racine aux ramifications d'une parenté qui n'est pas que de sang. Aussi les arbres sont-ils plutôt désignés comme « filleuls » par leurs adoptants. La présence des marraines et de filleuls parmi les souscripteurs et bénéficiaires des arbres n'est d'ailleurs pas négligeable puisque 5 % des cadeaux réalisés au sein de la parenté y font référence. Jacqueline, qui habite dans les Landes, explique par exemple offrir un arbre du parc du château de Versailles à sa fille « *car sa marraine qui était aussi la filleule de mon mari, repose au cimetière de cette belle ville* ». La mémoire individuelle se nourrit de l'affection réactivée par l'adoption, elle fabrique et réactive la parenté.

Ordonner la parenté en cultivant le patrimoine arboré permet donc la maîtrise symbolique du temps

qui passe. Là est la morale que Louis propose dans sa lettre : « *J'ai 87 ans... un jour, ayant pris mon envol, j'aurai l'insigne bonheur de venir à temps perdu, me perdre dans les frondaisons de mon arbre. J'ai tellement aimé cet admirable parc ! Courage, cent ans, cela passe vite* » écrit-il. Nul n'est immortel mais les arbres, dont la durée de vie couvre trois générations, voire plus, permettent de garder un contact au-delà pour matérialiser un autre enracinement, celui d'un lignage. Cultiver doublement le patrimoine, au propre et au figuré, vise la production d'une continuité à laquelle chacun aspire afin de pouvoir s'éprouver en tant qu'être singulier hors de sa seule enveloppe charnelle par une poétique de la mémoire personnelle.

Notes :

1. Expression forgée sur la traduction du terme *Gemeinde* employé par Max Weber et réactualisée depuis les années 1970 par les études littéraires (Ponton 1973 et la sociologie des religions : Hervieu et Champion 1990). Sur ce point, voir Jeanne Favret-Saada (1994 : 89-104). ➤

2. Ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés pour la gestion d'un patrimoine sous contrôle public : les inquiétudes voire les revendications des « parents » qui voient parfois « leur » arbre dépérir impliquent de pouvoir prendre en compte de manière individualisée une telle appropriation patrimoniale. ➤

3. Le programme de plantation, régi par le rythme saisonnier et la planification de la restauration par l'architecte en chef, est inévitablement dissocié du rythme des dons. Au moment du don, nul ne savait par conséquent où serait planté, plusieurs mois plus tard, l'arbre attribué. ➤

4. « ... aucune société ne se maintiendrait dans le temps si les femmes n'y donnaient naissance à des enfants [...] enfin si des règles précises n'existaient pas pour reproduire les linéaments de la structure sociale, génération après génération » (Lévi-Strauss 2001 : 91). ➤

L'« EGO-LOGIE » COMME COMMUNION CONTEMPORAINE

La triangulation d'une relation intime avec le parc et le désir d'une continuité familiale ne sont pas les seuls préludes à l'adoption patrimoniale. La présence d'un tiers comme élément nécessaire à l'engagement dans la cause versaillaise se redouble dans l'effet produit par l'adoption elle-même. Le bénéficiaire de l'arbre n'appartient en effet pas toujours à la sphère familiale et, quel qu'il soit, le contexte de la souscription implique de toute manière la présence d'un tiers lors de la transaction. La procédure d'adoption met par conséquent toujours trois protagonistes en présence.

Le don implique en premier lieu le donateur lui-même, qui écrit et offre une somme d'argent pour replanter un arbre. Ensuite, il y a le parc, bénéficiaire du don, incarné dans le personnel du château. En troisième lieu, il y a le destinataire du don, qui recevra le certificat d'adoption. La transaction s'opère par l'intermédiaire du service communication du château. Il ne s'agit donc pas ici d'un échange ordinaire puisqu'il se décline à trois niveaux. Le donateur monétaire peut être le futur adoptant, mais ce dernier est plus souvent un proche, enfant, ami ou défunt, une institution, école ou association, voire une famille tout entière. À travers les trois protagonistes de l'échange impliqués dans la procédure d'adoption se joue une identification. Cette seconde triangulation dans la relation objet-adoptant par le biais d'un bénéficiaire

permet d'introduire un tiers qui, nous allons le voir, contribue à définir socialement le donateur. La raison identitaire sert donc de cette manière de justificatif à l'adoption. Pour cela, les rédacteurs ont recours à des « schémas de typifications » (Berger & Luckmann 1966), c'est-à-dire un « nombre limité de modèles socialement significatifs » (Homburger Erikson cité *in* Dubar 1996 : 117) invoqués pour légitimer leur geste. Nous allons voir quels sont alors les traits retenus pour faire lien avec l'arbre adopté à Versailles.

Masculin et féminin, entre statut et relation

Quand l'adoption est faite au nom du donateur lui-même, le souscripteur et l'adoptant sont une seule et même personne. La seule personne évoquée dans la lettre est donc son auteur ; il y a alors auto-identification. Ainsi, Giovanni envoie-t-il son chèque en tant que « *professeur d'histoire et de géographie* », Yvan en tant que « *chevalier de la légion d'honneur et chevalier des arts et lettres* » et Pierre comme « *pépiniériste retraité* ». De telles auto-présentations ne sont pas rares, de manière plus indirecte, on les retrouve également à travers l'usage des cartes de visites. Elles concernent bien sûr des individus mais aussi des institutions, associations, écoles, ou d'autres groupes formés autour d'une appartenance

commune comme une famille ou les membres d'un club : l'« *Association horticole du Quercy* », la « *classe hypokhâgne du lycée Saint Sernin* », le « *bureau des acquisitions et le bureau du mouvement des œuvres et de l'inventaire* », ou le « *comité sportif départemental des Yvelines, régulièrement invité par l'association Les brochets du roi à pêcher dans le parc* ». Mais il y a également « *Les Amis du jardin botanique de Montréal* » ou la « *Société d'encouragement aux métiers d'art* » et l'« *Association des amis du clavecin et de la musique ancienne* ». L'adoption est peut-être faite à titre individuel ou au nom d'un groupe. Ainsi, le « *vénérable maître du réveil maçonnique* » fait-il part de l'intérêt de son obédience, « *attachée à la tradition des bâtisseurs* » et souhaite participer à la remise en état du parc au nom de la Grande Loge de France. Le statut évoqué justifie dans ce cas une relation privilégiée avec le parc. En filigrane des titres apparaissent les qualités requises pour adopter un arbre du parc versaillais. Quel que soit l'adoptant, sa présentation en tant que futur parent adoptif puise dans deux registres distincts qui fondent la valeur du patrimoine arboré : l'histoire et la biologie. Les compétences sont donc éclectiques, puisqu'il peut s'agir tout aussi bien d'une aptitude dans le domaine de l'art et du patrimoine, que d'une maîtrise des savoirs horticoles ou naturalistes. C'est pourquoi botanistes, pêcheurs, pépiniéristes et horticulteurs se retrouvent à côté des professionnels de l'inventaire, des métiers d'art, ou de l'histoire.

Ce type d'identification émane plutôt des hommes, plus enclins à décliner leurs titres

professionnels. Ils procèdent d'ailleurs de la même manière quand ils n'adoptent pas l'arbre en leur nom : ainsi, Paul souscrit en mémoire de son oncle défunt, « *ancien préfet de Versailles* ». Si des femmes évoquent parfois également leur vie professionnelle, leur argumentaire insiste alors plutôt sur l'aspect relationnel et moins sur le statut en lui-même. C'est par exemple le cas de Gwenaelle, « *collègue travaillant dans le parc de la Gavenne* », qui depuis Nantes propose son aide. En tant que « *collègue* », elle se trouve liée aux professionnels du château par des préoccupations similaires. La justification identitaire procède donc de la même manière que la mémoire familiale étudiée par les ethnologues : « *aux hommes sont réservées les anecdotes professionnelles et celles se rapportant aux événements politiques ; aux femmes, celles ayant trait à la sociabilité familiale et extra-familiale* » (Le Wita 1985 : 18). Hommes et femmes justifient par ce procédé une commune parenté symbolique avec le filleul végétal ; quoiqu'à partir de registres sémantiques distincts qui transparaissent dans leurs écrits. Aux dispositions statutaires des hommes, les futures parentes opposent des aptitudes relationnelles. Ces dernières évoquent d'ailleurs, plus souvent que les hommes, leur appartenance locale car l'identification à la cause patrimoniale leur permet alors de mettre en avant une continuité généalogique. Monique, « *née à Versailles* », ou Juliette, issue d'une « *très ancienne famille versaillaise* », relient leurs attaches familiales à leur attachement à l'égard des arbres du parc. Quant à Stéphanie, si elle précise avoir fait ses études à

l'école d'architecture de Versailles, ce n'est pas en tant qu'architecte qu'elle souscrit, mais au nom de ses enfants, nés à Versailles. Superposer la famille, entité *a priori* privée, au parc, lieu extérieur et public, devient possible si ce dernier est un lieu familier. Ce partage entre une raison statutaire masculine et une affection relationnelle féminine est suffisamment intériorisé pour que les cadeaux, qui font se croiser les souscripteurs et leurs bénéficiaires, en tiennent compte. Joëlle, épouse d'un des jardiniers du château, offre un arbre à son mari « *jardinier du roi soleil* », homme qui « *aime tant son métier* ». De la même manière, Anne adopte un arbre en mémoire de son grand-père, « *infatigable jardinier et courageux laboureur de la vie* » et des parents en offrent un comme cadeau d'anniversaire à leur fils « *ingénieur agronome chez Truffaut* ». À l'inverse, Paul dédie l'arbre à sa mère décédée, « *dernier cadeau pour celle qui [lui] a donné la vie* ». À partir de ces « principes de vision et de division sexués » (Bourdieu 1998 : 23), l'adoption de l'arbre s'accorde aux attentes de ses bénéficiaires d'autant plus facilement que le parc lui-même a, nous l'avons vu, son « jardin du roi », espace masculin organisé selon la rigueur du tracé dit à la française et celui « de Marie-Antoinette », romantique et associé au sauvage. Le patrimoine arboré du parc est la métaphore d'une identité sexuée qui va pouvoir être revendiquée lors de l'adoption. Le don répond ainsi à des exigences contradictoires, permettant à chacun de s'impliquer dans la cause patrimoniale tout en satisfaisant un désir personnel grâce l'adoption d'un arbre.

Un territoire gigogne de l'attachement patrimonial

Une même réflexivité biographique s'observe chez les donateurs qui évoquent un ancrage territorial comme la ville de Versailles pour justifier leur geste. La dimension locale du parc disparaît parfois au profit d'un ancrage plus vaste. La nation en est le maillon privilégié. Malgré la « crise du sentiment national » dont Daniel Fabre (1996 : 3) a mis en évidence les avatars patrimoniaux, le parc séduit toujours en tant qu'« *élément essentiel de notre patrimoine national* », « *haut lieu de l'esprit français* », « *cœur de la France* ». C'est aussi « *en tant que simple Français amoureux du patrimoine de son pays* », à l'instar de Jean-Marie, que l'on se mobilise pour sa reconstitution. Chez les plus âgés, l'action en faveur du patrimoine prend parfois l'accent d'un véritable élan patriotique grâce à la superposition du sacrifice consenti à la nation en temps de guerre avec celui des arbres abattus par la tempête en 1999. Marguerite rend ainsi hommage à son père qui a participé à la signature du traité de paix de 1919 à Versailles ; quant à Rolande, « *victime civile de la guerre 39/40, invalide à 100 %* », elle souhaite malgré des moyens qu'elle juge modestes apporter une nouvelle contribution pour sauver « *la perfection française* », Isabelle désire « *honorer la mémoire de [son] mari «mort pour la France»* » en dédiant un bosquet à la mémoire des anciens combattants. La mobilisation prend aux yeux de certains, une portée contestataire : « *constatant la carence de la république* », ils cassent leur tirelire.

Un tel rejet reste toutefois rare car l'échelon national disparaît derrière un autre. La dimension internationale est en effet plus largement évoquée par les donateurs. Elle s'appuie parfois sur une rivalité – il ne sera pas « *dit que les Américains ou les mécènes ont, seuls comme d'habitude, contribué à la rénovation* », écrit-on alors – mais les donateurs mettent au contraire le plus souvent en exergue les relations internationales. Par l'adoption, les donateurs veulent concrétiser « *les liens d'amitié étroits constamment entretenus entre la France libérale et les États-Unis d'Amérique depuis le XVIII^e siècle* ». À la fierté nationaliste des uns répond donc l'idée d'un patrimoine dont la valeur transcende les frontières. D'un côté, la dimension patriotique renforce la portée nationale du lieu, de l'autre, l'adoption revendique un idéal universel qui passe par l'ouverture et l'alliance avec d'autres États.

Dans les deux cas, une autre figure nationale émerge aux côtés de la France. Dans l'argumentaire internationaliste, l'« Amérique », raccourci qui désigne alors les États-Unis, apparaît en effet la seule nation envisageable ; les autres pays n'étant pratiquement jamais mentionnés dans ce registre identitaire. Il est vrai que les médias ont largement contribué à faire connaître la participation américaine à la souscription. L'évoquer comme figure de l'étranger instaure un partage entre « eux » et « nous » et pose le cadre d'une identité patrimoniale revendiquée¹. L'adoption fait sens, alimente d'autant mieux l'individualité qu'elle met en jeu une altérité fantasmée. Aussi l'identification

à la nation apparaît-elle particulièrement active chez les Français de l'étranger. Il s'agit alors le plus souvent de personnes regroupées en associations comme le Cercle français de l'université Armstrong Atlantic State de Savannah aux États-Unis, qui demande une photographie de son arbre pour l'imprimer dans le journal universitaire. Les considérations familiales ne sont pas exclues pour autant : du Panama, David repère ainsi dans les arbres du parc une arborescence particulière : « *plusieurs branches et rameaux de la France touchent notre famille tendrement* », écrit-il. Mais les Français et leurs descendants ou collatéraux ne sont pas pour autant les seuls concernés.

La force identitaire du parc est d'autant plus efficace qu'elle peut s'appliquer à d'autres nations. Pascale offre par exemple un arbre à une amie anglaise et demande qu'il soit planté dans le jardin anglais ; l'Association horticole du Quercy y voit également l'occasion de commémorer la mémoire de son fondateur, botaniste britannique. La cause nationale est également reprise par Laurence qui demande un arbre « *situé dans la petite Venise* », en raison de ses ascendances italiennes. Après avoir planté un arbre au jardin botanique de Montréal, Janine renouvelle son geste à distance ; quant à Daniel, reprenant la proposition de la souscription, il se sent concerné en tant que « *citoyen du monde* » également affecté dans son pays, la Suisse, par une tempête qui a révélé le « *déséquilibre de la nature* ». Notons que les Suisses et les Québécois, francophones, sont ceux qui se risquent le plus souvent à un commentaire à côté des Nord-Américains ; Allemands et Japonais, pourtant

nombreux à participer également, ne sont par contre guère prolifiques.

Dans ces multiples emboîtements d'échelles, le territoire s'avère être un des supports privilégiés de l'attachement patrimonial, cela d'autant plus que les arbres, grâce à leurs racines, se prêtent volontiers à une telle mise en terre identitaire. Les contributions aux Entretiens du patrimoine présidés par Jacques Le Goff (Le Goff 1998) ont montré la force fédératrice des territoires dans les passions patrimoniales. Mais, dans le cas du parc de Versailles, la permanente redéfinition du lieu *via* des « procédures de territorialisation » (Joseph 1990 : 265) révèle la complexité des ancrages. Là est tout le paradoxe de l'adhésion à la cause versaillaise : l'adoption des arbres traduit une appropriation qui conjugue un vécu de la proximité affective avec un imaginaire du lointain. Par l'ancrage local et universel qu'il permet, le parc est un territoire gigogne. L'altérité dont il est question lors de l'adoption est mise au profit d'une définition d'un « nous » élastique, qui se resserre sur une affection intériorisée tout en pouvant s'étendre à l'infini.

Une histoire fondatrice pour nourrir l'affection patrimoniale

La question territoriale n'est pas anodine dans un pays qui a justement trouvé « son aspect tangible [...], des côtés, des angles » (Nordman 1997 : 1132) sous le règne du Louis XIV. L'espace physique du territoire

français auquel font référence les donateurs est donc pensé comme un cadre historiquement daté.

L'histoire sert effectivement abondamment le discours des Français sur le parc du château, que ce soit de manière implicite ou explicite. Les élèves d'hypokhâgne du lycée Saint-Sernin souhaitent par exemple baptiser leur arbre « *Le Nôtre* ». Derrière le nom du jardinier se profile l'âge baroque. De manière plus directe, cette même période de l'histoire nationale sert également de référence chez ceux qui évoquent dans leurs lettres la figure de Louis XIV, Roi-Soleil. La période classique et l'Ancien Régime constituent un temps originel qu'il faut absolument préserver. Le parc fait « *non seulement partie de notre histoire, mais aussi de notre substance* », écrit Suzanne. Il ne s'agit donc pas d'un lieu parmi d'autres mais d'un lieu perçu comme le seul apte à incarner véritablement la mémoire collective puisqu'il est pensé comme fondateur d'une identité singulière. Pour l'entretenir, Jeannine envisage d'y replanter un chêne, « *comme ceux plantés par Colbert* ». Il faut retrouver les éléments qui ont servi à son édification et lui ont donné vie.

L'allusion des Français à l'âge classique est d'autant plus importante que cette époque est également associée au prestige collectif. Participer à la replantation du parc royal est donc envisagé comme un honneur. Pascale explique être « *fière d'aider à reconstruire les jardins de Versailles si affreusement mutilés* ». Replanter les arbres revient à retrouver « *grandeur, ordre et beauté* », héritage d'un Roi-

Soleil dans lequel chacun puise les ingrédients de sa propre valeur. D'où le succès des arbres-cadeaux. Pour ceux qui habitent en France, le cadeau permet de signifier un lien avec un patrimoine renommé avec des proches, parents ou amis : « *mon fils résidant aux États-Unis depuis cinq ans vient s'y promener dès qu'il est en France avec son amie américaine, qui est en admiration devant ce parc et ce château. En bref, c'est toute notre culture et nos racines que le vent a soufflées et qu'il va falloir recréer* », écrit Sylvie. Le parc, parce qu'il suscite l'admiration étrangère, sert l'identité de son fils auquel est dédié l'arbre. Cadeau fait à « *des amis américains* », à un petit-fils, « *petit Canadien de la province de Québec* », l'arbre est une belle vitrine, comme si adopter un arbre du parc de Le Nôtre permettait de faire sienne l'aura du château.

L'arbre intervient ainsi comme emblème ostentatoire. Son ostentation agit toutefois de manière singulière. L'arbre adopté reste en effet totalement anonyme et de ce fait invisible en tant qu'adopté aux yeux des visiteurs. Il n'est identifiable que par ceux qui ont été informés de la démarche du souscripteur. Bien que l'adoption s'inscrive dans un lieu public, elle garde ainsi une dimension strictement privée. On peut voir dans cette pratique de l'anonymat le renforcement du modèle social mis en place à partir du milieu du XVIII^e siècle qui entérine « ce droit à l'opacité d'une «vie privée» » (Fabre 1986 : 574) et qui permet ainsi à chaque donateur d'être présent sur la scène publique sans être soumis au jugement d'autrui. L'arbre donne une portée collective aux événements biographiques ou

familiaux par l'enracinement dans un lieu public, tout en gardant une portée restreinte et confidentielle grâce à son anonymat. Cette ostentation discrète laisse également libre cours aux interprétations de son histoire. Si l'adoption concerne un parc unique, comme se plaisent à le rappeler les souscripteurs, sa valeur repose sur des terreaux divers qui laissent place à des enracinements multiples. Le détour par l'histoire, « garant de la monumentalité dans la mesure où elle tend à devenir l'unité de conversion universelle » (Fabre 2000 : 200) fait lien entre les donateurs. Identifier le parc comme lieu fondateur d'une histoire commune revient à s'identifier soi-même dans une communauté aux frontières plus larges tout en gardant une marge de manœuvre pour penser la singularité. La charge historique internationale de Versailles permet donc également aux étrangers de s'identifier au lieu. Notons toutefois qu'à la différence des Français, les Américains ne font guère allusion de manière explicite au passé et à l'histoire de leur pays. Seule exception, les militaires du « *fifth New York Volunteer Infantry, Duryee's Zouaves, one of the most renowned fighting regiments of the American Civil War* », qui voient dans la souscription l'occasion de commémorer la naissance des États-Unis d'Amérique. Au détour des autres lettres, une « *grande sensibilité pour la France* » ou une « *affinité profonde* » suggèrent un lien historique ou familial sans l'énoncer vraiment. L'histoire est en quelque sorte diluée dans la relation affective. Les services rendus par des Français pour faciliter les démarches de leurs amis étrangers mettent également

en avant l'importance d'une telle sociabilité affective. L'affection apparaît donc omniprésente dans la constitution d'un lien intime avec un lieu chargé d'histoires, la grande comme les petites.

L'émotion, qui, nous l'avons vu précédemment, intervient comme moteur de l'action patrimoniale quand le patrimoine se trouve menacé, nourrit ainsi également le lien avec l'histoire. Mais si l'histoire fonde la valeur patrimoniale du parc, l'action en sa faveur est donc liée à une autre histoire, celle-là plus intime et confinée à la sphère privée.

Arbres de famille : du totem à l'« ego-logie » pour dissoudre les différences

Faire référence à la sphère privée pour justifier la restauration d'un bien du domaine public reste curieux, même si, comme nous l'avons rappelé, les arbres se prêtent aux métaphores généalogiques. Si l'enjeu intergénérationnel est présent, la parenté du présent qui se décline à travers l'adoption n'est pas négligeable pour autant.

L'entourage familial peut en effet être convoqué de diverses manières par les souscripteurs, soit en tant que bénéficiaire, soit en tant que prétexte à la mobilisation, ou les deux comme dans le cas de Rachid qui adopte un arbre pour l'offrir à son père, « *ancien professeur d'histoire et passionné de nature* ». De telles précisions restent toutefois assez rares, le plus souvent la notion de famille suffit à justifier l'adoption. L'arbre est alors dédié au parent qui recevra le certificat d'adoption à son nom.

L'individu peut prendre la plume au nom d'une famille. L'arbre va dans ce cas en devenir une sorte d'emblème, à la manière des totems décrits par les ethnologues sur les terrains exotiques. Mais certains préfèrent offrir un arbre à chacune des branches de leur descendance, chaque « branche » recevant alors son arbre et son certificat. Les couples sont également souvent représentés de cette manière ; l'arbre est dans ce cas adopté au nom du mari et de son épouse, évoquant le mythe de Philémon et Baucis rapporté par Ovide, dans lequel un couple désirant être uni pour l'éternité prit la forme de deux arbres jumeaux entremêlés et qui depuis figure « dans l'imagination populaire deux amants fidèles que la mort elle-même n'a pu séparer » (Brosse 2001 : 251). L'arbre familial permet alors la fusion symbolique des êtres qu'il représente ; il est unificateur, au même titre que les produits de consommation qui opèrent comme signes distinctifs des groupes qu'ils représentent à la nuance près que l'arbre adopté est une propriété symbolique moins ostentatoire². L'ensemble homogène formé par les arbres du parc donne une cohésion aux adoptions en dissolvant les différences et en faisant oublier les hiérarchies et les distinctions sociales.

Ces « arbres totems » sont toutefois largement minoritaires au regard de ceux adoptés de manière clairement individualisée. Si la famille est souvent impliquée dans la procédure d'adoption, c'est en effet plus souvent en référence à une personne isolée, à travers le cadeau ou encore des hommages personnels. Daniel envoie par exemple sa participation quelques

mois après sa compagne car il « *souhaiterait avoir un arbre à côté ou très proche* » du sien. Chaque membre du couple aura son arbre. Comme dans le cas précédent, ces demandes traduisent l'image d'un couple uni : « *nous souhaitons que ces deux arbres soient plantés l'un à côté de l'autre* » mais l'unité est cette fois signifiée par le désir de proximité des arbres et ne conduit ni à la fusion ni à l'indifférenciation des conjoints. On retrouve une même attente lors d'adoptions faites en faveur des enfants : pour chacun de ses trois fils, Marie-Pascale veut adopter « *trois arbres identiques et proches les uns des autres* ». Ce souci d'équité s'exerce également à l'égard des petits-enfants et se perpétue quand la famille s'agrandit. Jeannine, qui avait déjà offert un arbre à son petit-fils en février 2000, s'inquiète de pouvoir réitérer sa démarche un an plus tard quand elle apprend l'arrivée d'un second enfant. Il paraît indispensable que chaque individu puisse bénéficier d'un arbre qui lui soit propre³.

La proximité géographique des arbres dans le parc ne relève toutefois pas du seul souci d'équité, elle est surtout chargée de signifier une proximité affective entre les membres d'une même famille. Les proches se retrouvent côte à côte sur le plan fourni par le château, procédé qui pallie l'éclatement des familles par ailleurs perceptible dans la diversité des adresses auxquelles seront envoyés les certificats respectifs. La famille dispersée dans l'espace se trouve réunie grâce à ces arbres, traces généalogiques concrètes. Les adoptions multiples permettent ainsi l'enracinement de la famille dans une terre commune, la proximité entretenue par les arbres, symbolique et affective,

compensant l'éloignement géographique de leurs tuteurs.

La mise en avant de la famille dans les commentaires est donc souvent perceptible dans la mention des destinataires du certificat d'adoption. L'adoption, faite au nom d'un tiers, implique en effet une nomination qui amène le commentaire. Il ne faut toutefois pas négliger un contrepoint moins visible car moins exigeant en écriture : les adoptions faites au profit du donateur⁴ représentent près de la moitié des dons de notre échantillon. Les chèques envoyés sans texte, accompagnés ou non d'une carte de visite, sont nombreux. Ceux qui adoptent eux-mêmes leur arbre ne sont pas invités à commenter leur geste et le font rarement, tant leur acte est légitime. On adopte donc pour soi, en silence.

Les arbres, individus du parc et sujets propices aux personnifications, deviennent les substituts des êtres qui les ont adoptés. Leurs racines et leurs branches sont vivantes, elles nourrissent la parenté et déposent les traces de chaque être hors de son espace privé, hors du traditionnel lieu d'ancrage de la mémoire familiale qu'est l'espace domestique. L'intimité n'y est plus cantonnée puisqu'elle peut également se nicher dans le parc, espace extérieur et public. Le procédé fait du patrimoine arboré un espace d'identification complexe en lui-même. Mais les arbres adoptés déploient également leurs ramifications dans la sphère privée : à travers les preuves parcheminées et calligraphiées de l'adoption, ils deviennent également un des éléments constitutifs

d'un « ego-musée » (Muxel 1996 : 149) domestique au même titre que les papiers, le linge de famille ou les photographies-souvenirs⁵. Leur présence dans l'espace domestique intègre alors le registre des conservations ordinaires (Dassié 2010). L'arbre de papier entre dans le quotidien pour déployer sa valeur symbolique et affective. L'enracinement des arbres dans le parc permet à l'être social de prendre forme grâce à la mise à distance d'une conscience de soi car « l'individu n'existe que s'il est capable de faire savoir qu'il existe » (Ehrenberg 1995 : 200). De plus, en lui donnant un nom, le donateur perçoit un contre-don symbolique puisqu'il peut faire siennes les valeurs associées à un site prestigieux. Enfin, son agrégation aux autres individus unis dans la même démarche donne une dimension universelle à son geste. Les différences interindividuelles sont oubliées au profit d'un idéal communautaire aussi éphémère qu'illusoire. Cette « ego-logie » végétale permet donc à chacun de « pouvoir éprouver un corps comme sien » (Merleau-Ponty 1945 : 113) face à l'adversité de la tempête et de faire l'expérience d'attributs choisis, partagés dans le consensus patrimonial.

Faire l'expérience sensible de sa propre identité peut passer, nous l'avons vu, par le souvenir des expériences sensorielles associées au parc mais aussi de manière plus large par l'action qu'implique son devenir. C'est sans doute pourquoi les souscripteurs, *a priori* peu concernés par la mise en terre des arbres, y font si souvent allusion dans leurs lettres. La finalité de leur geste implique une action qui peut, elle aussi, prendre des tonalités très diverses. Sa face invisible et

concrète se traduit dans l'envoi d'une lettre, le don d'une somme d'argent, des promenades dans le parc. L'autre face est celle qui se dit, qui vise un objectif, une action revendiquée et s'articule autour d'un don. Si le don est un fait social largement étudié par les sciences sociales, son implication dans le registre de la solidarité, qui plus est patrimoniale, ne l'est guère⁶. C'est donc à ce désir d'action patrimoniale que nous allons nous intéresser maintenant.

Le patrimoine point d'orgue d'une solidarité humanitaire

Le thème de la solidarité est évoqué de manière récurrente dans les lettres envoyées. Restaurer le parc implique dans ce cas une action, mais une action commune, un « faire ensemble ». Sans se voir ni se connaître mutuellement, les donateurs sont solidaires. Il est donc implicitement question d'une « relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêt⁷ » pour justifier la mobilisation. Une obligation morale latente impose la restauration à laquelle chacun prend part en tant qu'atome constitutif d'un ensemble. Le « scénario événementiel-mythologique » (Morin 1969 : 9) qui se déploie à travers l'émotion met ainsi entre parenthèses les débats auxquels se prêterait par ailleurs la rationalisation des enjeux écologiques portés par les défenseurs de la nature.

Pour chacun, il s'agit certes d'effacer les dégâts subis par le parc, mais la réparation peut

être appréhendée de diverses manières. Certains souhaitent « *participer au reboisement du château* » ; pour d'autres, il est question de le « *restaurer* » ou de le « *replanter* » ; les élèves d'un lycée agricole des Yvelines évoquent un « *réaménagement du parc* », Denis souhaite « *soutenir l'action de repeuplement* » afin de « *remettre le parc en état* » et Françoise espère enfin lui « *redonner vigueur* ». Replanter, reboiser, réaménager, restaurer, repeupler..., la superposition de « multiples répertoires de schèmes d'action » (Lahire 2001 : 47) fonde à la fois l'action individuelle et l'action collective. Là encore, le patrimoine végétal peut être cultivé selon deux logiques distinctes en fonction du régime monumental ou biologique qui lui est associé. Sa mise en culture oscille entre le traitement d'un matériau inerte qu'il faut remettre en état par une restauration, et celui d'un organisme vivant qu'il faut soigner. Les enjeux de la plantation sont donc multiples et permettent de composer avec les thèmes les plus divers puisque replanter relève à la fois du projet de restauration, qui va permettre de retrouver ce qui a été perdu, et de la mise à jour de quelque chose de nouveau et vivant qui va croître.

Que ce soit pour retrouver le passé ou fabriquer l'avenir, l'action est ainsi orientée vers une création, une véritable « invention », au double sens juridique et commun du terme, du patrimoine. La plantation de l'arbre fait des planteurs des auteurs : l'œuvre leur échappe tout en dépendant de leur action⁸. Cette création est assimilée à un enfantement puisqu'il s'agit de « *redonner vie* », de « *participer à la renaissance du château* » grâce au don. Le parc, entité qui prise

dans sa totalité forme une société d'êtres vivants, va retrouver ses forces grâce à l'action commune, assimilée à une cause humanitaire. Cette solidarité se calque en effet sur le modèle des « parrainages » internationaux : un philanthrope lointain aide la croissance et l'épanouissement d'un être démuné. Le traitement des arbres en personnes permet d'effacer la frontière entre la dimension patrimoniale et l'humanitaire puisque Claude, après avoir hésité entre une cause humanitaire et la cause versaillaise, se décide finalement en faveur du parc. La cause patrimoniale condense les valeurs humanistes au point d'en devenir l'emblème. Aussi, même quand le donateur n'a pas les moyens de donner le montant fixé pour l'adoption, sa contribution reste possible. La cause apparaît alors suffisamment importante pour que l'absence de contrepartie parcheminée soit acceptée.

Communier dans l'action, une morale à l'histoire

Le projet créateur, d'ordre quasi divin puisqu'il procède d'une genèse, ne peut être réalisé seul. La mobilisation prend donc tout son sens en tant que projet collectif : on s'unit pour donner, que ce soit en famille, *via* une association ou des regroupements divers, pour une action qui ne peut et ne doit qu'être fragmentaire. L'individu fait œuvre personnelle mais s'associe « *à la ferveur multipliée des visiteurs célèbres ou anonymes* » pour participer au « *mouvement de générosité et de solidarité* ». De cette manière prend forme véritablement un « sujet collectif,

monumental⁹ » qui permet la production d'un nouvel espace patrimonial.

Le décalage entre la grandeur de la cause et la fragmentation des moyens renforce sa valeur aux yeux des donateurs. Quel que soit le montant du don, celui-ci est d'ailleurs sans cesse minimisé, qualifié de « *modeste* », face aux « *travaux titanesques* » qui attendent. Chacun sait et revendique participer à une œuvre collective mais envisage sa propre intervention comme une goutte d'eau dans l'océan : « *ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières* », répètent les donateurs. La force exercée est à la fois dérisoire et indispensable. Aussi petit soit-il, le geste acquiert ainsi une valeur fondamentale. Sa noblesse s'ancre dans celle du lieu : le château des rois de France mérite le respect et justifie d'autant plus l'action que la valeur morale du geste accompli lui est conférée par la mise en commun des efforts à produire pour faire face aux difficultés : « *dans la vie, il y a parfois de grosses tempêtes aussi et il faut savoir résister et rester droit comme les troncs d'arbres* », explique Louise. La tempête peut ainsi être envisagée comme une leçon de vie et le militantisme écologique affiché par certains entre dans cette même perspective. « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres mais nous empruntons celle de nos enfants* », écrit Xavier reprenant un adage cher aux défenseurs de la nature¹⁰. La tempête apparaît comme un signe du désordre climatique, « *un signe du destin* » explique Jean-Yves, et le don au château permet de réparer non seulement le parc mais aussi les erreurs humaines à l'origine du désastre. Tous ces éléments conjugués permettent aux donateurs

d'accomplir leur don avec fierté. Après la tristesse éprouvée lors de la tempête, ce sentiment vient donc conclure l'acte de réparation.

À cette forme de solidarité philanthropique, dont le destinataire est un organisme public, se superpose toutefois, nous l'avons vu, le projet d'une transmission familiale. L'orchestration de cette double transmission n'est pas anodine. Elle concentre en effet un double circuit de transmission observé par ailleurs par Claudine Attias-Donfut à propos des solidarités familiales : « les transferts privés entre générations circulent en sens inverse des transferts publics qu'orchestrent les systèmes de retraite » (Attias-Donfut 1995 : 79). Entre le don monétaire et l'adoption de l'arbre, des « mécanismes circulaires » (*ibid* : 41-81) orchestrent la solidarité patrimoniale, mais ils y prennent une forme particulière puisque la circulation entre ascendant et descendant s'opère par l'intermédiaire de l'État, garant de la conversion de l'argent en patrimoine. La morale tacite s'adresse donc moins aux donateurs eux-mêmes qu'à leurs deux destinataires implicites que sont le collectif au sens large d'une part, derrière la figure de l'organisme public, et la personne visée nominativement par l'adoption d'autre part.

À la différence de l'entraide collective observée entre des personnes victimes d'une tempête et qui privilégie une hospitalité indépendante de la gestion étatique¹¹, la solidarité patrimoniale suppose donc, elle, la présence d'un tiers collectif, l'État. La mécanique circulatoire de la transmission familiale

s'inverse toutefois dans ce cas puisqu'elle va des ascendants aux descendants alors que l'intervention de l'Etat en matière de solidarité intergénérationnelle implique un transfert des descendants aux ascendants *via* le financement des caisses de retraite (Attias-Donfut *ibid*). Ce don appelle un contre-don, à savoir le respect d'un contrat moral tacite, une forme de « mémoire obligée » pour reprendre l'expression de Paul Ricœur « donne au devoir de mémoire la forme du futur et de l'impératif » (Ricœur 2000 : 107). Ce contrat intergénérationnel implique la transmission de sentiments au sein de la famille et leur publicité anonyme ; l'argent versé en renforce la valeur morale, la médiation publique inculquant aux descendants les vertus de la communion patrimoniale.

Créer de l'entre-soi avec autrui

Cultiver le patrimoine apparaît être une réponse à la nature en rébellion. L'échange s'effectue au niveau métaphorique entre la nature d'une part et la culture d'autre part. Cette forme d'échange reste toutefois peu explicite dans les écrits des donateurs alors qu'elle est très présente dans les témoignages oraux recueillis. Loin d'en minimiser la portée, cette absence dans l'écriture révèle la puissance d'une évidence, la mise en garde de la nature y est implicite car nul ne songe à contester un désordre climatique dont la tempête est supposée être le symptôme ¹². La transaction symbolique devient le terrain commun dans lequel chacun va pouvoir puiser ce dont il a besoin. Cette transaction symbolique est néanmoins

supplémentée dans les lettres par la référence à d'autres échanges. La nature n'y a plus sa place car ces relations affectives concernent exclusivement les humains, vivants ou morts.

Les « logiques de cultes » (Gotman 1989 : 141-143) mises en œuvre à l'occasion de la transmission traduisent l'échange immatériel. De la même manière que les rites funéraires analysés par Jean-Pierre Kervella (2004 : 249-256) dans la Bretagne contemporaine, la mort racontée fait lien entre les vivants et les morts. Dans le cas de la souscription, ils se côtoient sans jamais se rencontrer, encore que la plantation puisse parfois donner lieu à la mise en place d'un véritable cérémoniel : en mémoire de Cédric, « *décédé subitement à l'âge de 20 ans le 30 décembre 1999* », les jardiniers du château ont ainsi accepté d'organiser la plantation d'un cèdre, « *cérémonie sobre et [qui s'est déroulée] dans un esprit de sympathie* », à la demande de sa famille. Les lettres et les conversations téléphoniques sont alors le nœud qui relie les défunts et leurs survivants. La parole portée au loin fonde un lien communautaire de la même manière que les silences qui entourent les morts chez les Manouches, ce qui est dit n'a pas besoin de l'être dans le cercle d'interconnaissance mais peut, doit, être diffusé au loin ¹³.

Les morts ne sont toutefois pas les seuls concernés par le rituel. L'échange concerne également au plus haut point des vivants. Il y a, bien sûr, ceux dont il est question dans les lettres, vivants pressentis pour l'adoption, mais il y a également le destinataire de la

lettre, *a priori* tout aussi anonyme que le donateur lui-même. Ce dernier semble parfois s'adresser pourtant à un ami : « *Chère mademoiselle Ludivine* », écrivent ceux qui ont auparavant téléphoné au numéro vert du château ; « *Monsieur le Président* », écrivent plus cérémonieusement les autres. À partir du don s'instaure donc un dialogue entre des personnes identifiées. Fait surprenant, dans cette transaction, le débiteur n'est paradoxalement pas l'institution qui reçoit l'argent mais le donateur lui-même. Dès l'envoi de leur chèque, les donateurs remercient leur interlocuteur pour son idée généreuse : « *pour nous donner l'opportunité d'adopter un arbre dans ce site exceptionnel* » écrit Bertrand ; une « *initiative fort sympathique* », une « *idée géniale* ». Tout se passe comme si ce n'était pas le château, ni la collectivité qui sollicitait une aide, mais le donateur qui, à l'instar de Georges, demande aux responsables du château « *de [le] laisser adopter* » des arbres. L'inversion des termes de l'échange soustrait l'acte de générosité à celui qui délie sa bourse pour le transférer vers celui « *qui a pris cette initiative [...] si belle, si généreuse, qu'elle ne peut manquer de toucher voire même de séduire* », comme l'écrit Suzanne. À la fierté personnelle du souscripteur se superpose ainsi la reconnaissance d'une dignité morale par un tiers : « *je me sens très honorée d'avoir le privilège de faire une donation pour aider dans la préservation du parc* », écrit Claire. Le donateur, individu inconnu et par conséquent presque anonyme aux yeux du destinataire de la lettre, remercie ce dernier de l'autoriser à entrer dans le cercle intime et prestigieux de la sociabilité

du château. Beaucoup cherchent donc à rompre l'anonymat en faisant allusion à d'autres liens qui vont pouvoir être consolidés. Ils évoquent une sociabilité locale, amicale ou professionnelle. Les familiers du château se rappellent au bon souvenir de leurs hôtes : « *c'est une très agréable soirée que nous avons passée, Charles-Henri et moi, hier soir grâce à vous dans ce cadre enchanteur de l'orangerie. Je tiens à vous remercier tous les deux pour votre chaleureuse hospitalité* », écrit une donatrice en déclinant son titre de princesse. De la même manière, une autre amie du château profite « *de [sa] missive pour dire [qu'elle a] apprécié la finesse du cocktail du lundi 19* ». Le cercle amical n'est toutefois pas le seul mentionné : la caserne de la gendarmerie nationale de Versailles fait de son propre don un contre-don après la mise à disposition pour le déroulement d'une cérémonie des grandes écuries du château de Versailles ; la direction des musées de France voit également dans sa contribution « *le symbole de la fierté que nous partageons tous à accomplir la mission qui [nous est] impartie* ». Ces sociabilités institutionnelles passent également par une sociabilité personnalisée où chacun écrit en son nom. Les jardiniers en chef du château et des Trianons, le directeur des musées de Versailles et des Trianons, le président de l'établissement public auxquels s'adressent les courriers y répondent de manière personnalisée également : « *je vous attends en famille le 21 mai pour visiter le château* », ajoute Hubert Astier à la main sur un courrier-type. L'attention n'est pas liée à l'importance pécuniaire du don effectué car l'échange s'effectue à l'écart des

transactions marchandes qui pourtant en gouvernent le principe. De la même manière qu'un cadeau, le geste accompli en faveur du patrimoine « est pensé comme n'ayant pas de prix » (Monjaret 1998 : 495) et il faut en atténuer la matérialité pour lui donner toute sa valeur symbolique.

La transaction patrimoniale permet alors l'expression d'un « entre-soi », elle est un lieu de rencontre où chacun peut facilement retrouver des personnes autrement inaccessibles. L'adoption d'un arbre offre alors « le spectacle improbable d'une société où l'autre est traité comme un semblable et dont personne n'est exclu » (La Pradelle 1996 : 372), comme sur la place du marché de Carpentras. Les lettres envoyées instaurent une communication qui diffère des échanges de paroles usuels : à la manière des graffitis urbains, elles « supposent un mode de présence des uns avec les autres qui est celui de la contiguïté et non du face à face » (Fraenkel 2002 : 22). La distance physique instaurée est le corollaire indispensable à la mise en forme de la communauté patrimoniale.

L'enracinement de l'arbre dans les terres du château participe, certes, à la mise en forme d'une identité déclinée à travers l'appartenance à une famille, à un lieu ou à un milieu mais surtout la crée et la recrée sans cesse à partir d'une transaction symbolique que sert la cause patrimoniale. Calquée sur le modèle de l'action humanitaire, l'injonction d'Elodie à propos de son arbre, témoigne de l'importance d'un tel enracinement : « *enracinez-le bien, merci !!!* » écrit-elle

simplement pour accompagner son chèque. Il s'agit en effet de donner une trace tangible à une existence qui s'ancre ainsi dans l'immuable, mais qui pourra malgré tout se développer et évoluer individuellement. L'arbre adopté permet de s'éprouver identique dans le temps, autrement dit de faire l'expérience de sa propre permanence à partir d'un état assumé, tout en restant libre d'accomplir un parcours biographique singulier. Il permet ainsi « d'élaborer des synthèses partielles, de mettre de l'ordre et de la cohérence là où il n'y en avait pas nécessairement » (Lahire 2001 : 26). Le parc versaillais, en tant que topos-lieu, « est dans le point de passage entre la signification culturelle et une expérience qui n'est signifiante que pour autant qu'elle est déjà en puissance de discursivité » (Beaujour 1980 : 312). Être soi tout en étant entre soi, telle est la valeur de la communion autour d'une cause aux multiples vertus. En donnant consistance à cet ennemi invisible qu'est la nature, l'émotion prend ainsi une portée conative qui lui permet d'entrer dans la sphère publique à la faveur d'interactions multiples. Elle devient support de mobilisation collective en aidant à coordonner des intentions (Thévenot 1995 : 148) et permet cette conjonction improbable par ailleurs du semblable et du dissemblable.

Dans ce cas précis, « l'adhésion patrimoniale est moins confirmation que recomposition d'identité » (Fabre 1998 : 287) car en regardant les arbres détruits, chacun pioche dans sa propre histoire les motifs d'une participation à l'action collective. L'identité, à la fois intime et collective, se déploie ainsi dans le

végétal, lui-même personnifié et glorifié. L'identité captée n'y est pas figée. Elle peut au contraire affirmer son mouvement par l'enracinement dans une terre marquée du sceau de l'histoire universelle d'un arbre amené lui-même à évoluer et garant d'une continuité. Chacun peut, selon ses besoins, projeter

dans sa progéniture végétale des attributs identitaires revendiqués et recomposables mais qui restent invisibles et dilués dans le consensus d'une solidarité entre les membres d'une communauté de pensée temporaire, rassemblée dans l'attachement à un patrimoine érigé en symbole d'une nature menacée.

Notes :

1. « Grand » partage également intériorisé par la tradition ethnologique comme l'a analysé Gérard Lenclud (1995 : 9-37). ☞

2. Les travaux de Roland Barthes (1954) ou de Jean Baudrillard (1968) ont révélé la force de ce modèle lié au développement de la consommation de masse dans les années 1960. Ces perspectives sémiologiques ont donné lieu à de nombreux développements dans les années 1980. Outre les travaux de Pierre Bourdieu (1979), voir entre autres, Christian Bromberger (1979 : 105-140) ou Andréa Semprini (1995), qui dresse une synthèse intéressante des différentes perspectives systémistes ouvertes par l'étude de la culture matérielle. ☞

3. Exigence validée par la souscription elle-même puisque l'adoption d'un arbre reste aujourd'hui possible quand elle est justifiée par cette mesure d'équité familiale. ☞

4. Ce phénomène pourrait passer inaperçu car la production textuelle qui l'accompagne est moindre. Le formulaire d'adoption sur internet n'exige la mention du nom du bénéficiaire que si ce dernier diffère du financeur. ☞

5. J'ai déjà abordé la conservation du linge de famille (2009). Sur les traces de la mémoire familiale, outre l'ouvrage d'Anne Muxel précédemment cité, voir également les travaux de Françoise Zonabend (1980), Béatrix Le Wita (1985), Josette Coenen-Huther (1994) et Valérie

Feschet (1998). ☞

6. Depuis les travaux fondateurs de Marcel Mauss (1997), les termes des échanges économiques ou symboliques ont été mis en évidence dans de multiples champs d'application. Le registre de la « solidarité » reste néanmoins peu étudié par les sciences sociales en dehors du champ de la famille. À ce propos voir Claudine Attias-Donfut (1995), ou encore Anne Gotman (1997). À propos du don fait aux étrangers, Jacques T. Godbout (2000) évoque rapidement la solidarité collective qui peut se mettre en place après une catastrophe naturelle à partir des travaux de Johanne Charbonneau et Stéphanie Gaudet. ☞

7. Définition de la solidarité par Josette Rey-Debove et Alain Rey (2003 : 2446). ☞

8. « L'auteur est à peine séparé de son œuvre : juste assez pour pouvoir dire qu'il l'a reçue en don, pas assez pour que le mérite de ce don ne lui soit pas attribué » J. Grenier (1988) cité dans Nathalie Heinich (1997 : 166). ☞

9. L'action collective évoque en ce sens la « fièvre scripturaire » qui s'est emparée de la ville de New York après les attentats du 11 septembre 2001 telle qu'a pu l'observer Béatrice Fraenkel (2002 : 125). ☞

10. L'origine de cette maxime demeure incertaine, elle est parfois attribuée à Antoine de Saint-Exupéry, à un « grand

chef indien » ou présentée comme un proverbe africain. ➤

11. Jacques Godbout (2000 : 66) fait le même constat à propos de la générosité qui s'est manifestée au profit des Montréalais après « la tempête de verglas » pendant l'hiver 1998 au Québec. ➤

12. Ce même constat s'applique à la presse. ➤

13. L'inversion révèle une mécanique commune pour la mise en forme du lien communautaire puisque dans le cas étudié par P. Williams (2001), seul l'ethnologue, figure de l'étranger, peut entendre ce qui concerne les morts, autrement dit ce que les proches savent déjà sans avoir besoin de le dire. ➤

CONCLUSION

L'idée de catastrophe naturelle et de dégradation climatique qui a servi de cadre à la restauration du parc du château de Versailles depuis 1999 apparaît relative¹. Le terme de tempête lui-même est polysémique (Tabeaud 2003 : 16-29) puisque les dégâts causés sur les arbres peuvent être vus comme le signe d'une force exceptionnelle des vents ou comme celui d'une trop grande fragilité des végétaux. Les mêmes questions s'étaient déjà posées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle lors de la mise en place de nouvelles techniques sylvicoles dans les régions montagnardes. L'application d'une sylviculture régaliennne avait alors remis en cause les pratiques traditionnelles, transformé les paysages montagnards et augmenté la prise aux vents des massifs boisés. Les dégâts produits par les vents furent alors considérables et les chablis, jusque-là perçus comme ordinaires « fruits des rigueurs du climat montagnard » (Garnier 2002 : 228), sont devenus les indices de tempêtes jugées extraordinaires. La catastrophe est en quelque sorte ce qui aurait pu être évité si l'action des hommes avait été autre mais aussi et surtout énonciation d'un jugement négatif sur le collectif institué. Cette perception des dégâts à l'aube du XIX^e siècle présente des similitudes avec notre expérience contemporaine dans la mesure où la force des vents avait alors donné lieu à une même impression de désordre et fait naître un sentiment de « catastrophe ». Ce type de sentiment semble donc

voir le jour quand un mode de gestion de la nature se trouve remis en cause.

Tout cela révèle les enjeux cachés de la perception d'une catastrophe naturelle : elle traduit le sentiment inavoué d'une remise en question profonde de l'organisation sociale. C'est pourquoi les dégâts causés sur le patrimoine arboré ont marqué différemment les consciences selon les époques et les contextes idéologiques qui en gouvernent la gestion en amont. Le traitement du parc du château de Versailles a ainsi lui-même varié au gré des recompositions de l'ordre social et du rapport au politique qu'elles ont induit. Ainsi, au moment d'une profonde recomposition de la propriété privée et régaliennne au XVII^e siècle, les massifs boisés ont pris une portée patrimoniale nouvelle en intégrant le projet d'une harmonisation générale de la sylviculture. Jusque-là biens familiaux dont la gestion relevait de la sphère privée et dont la transmission successorale était la seule garante de patrimonialité, ils ont pris une valeur collective liée à l'enjeu d'assise de la souveraineté. Disposer d'une ressource indispensable à la manifestation de la force politique extérieure est donc allé de pair avec une négation de la propriété privée au profit de la lisibilité de la nation. Sur le plan esthétique et formel, cet enjeu a donné naissance au parc classique du château de Versailles, lieu dans lequel la nature apparaît ordonnée et dominée par l'homme. À la fin du XVIII^e siècle, la dislocation du pouvoir en place

s'est accompagnée d'une nouvelle recomposition des intérêts privés et étatiques, concomitante cette fois de l'émergence de l'idée de catastrophe naturelle qui accompagne les premiers conflits à propos d'une administration normative des espaces naturels. Apparaît alors un nouveau style de jardin. Au même moment, la valorisation de l'intime a favorisé en effet l'introduction du jardin dit de style anglais et Versailles a connu alors sa première grande replantation. En 1999, le patrimoine arboré est à nouveau remis au premier plan dans un contexte de catastrophe et de risque lié aux nouveaux modes d'appréhension de la nature. Sur le plan formel, c'est le retour du tracé classique à Versailles mais décliné cette fois sous l'angle du développement durable.

Dans un contexte de « perte du monopole de la représentation du collectif par le politique » (Ehrenberg 1995 : 208) le consensus patrimonial repose sur l'idée d'un désordre qui appelle une remise en ordre. Le désordre, vu comme « naturel », prend donc sens sur le plan culturel. Se mobiliser pour le parc de Versailles s'avère donc loin d'être anodin : à chaque moment-clé de l'histoire de France, les décisions prises quant au devenir du parc ont été liées à une manière de penser le patrimoine, mais surtout à une idéologie et des valeurs qui se traduisent sous la forme d'un investissement identitaire à géométrie variable. L'institutionnalisation du patrimoine dépend donc de sa patrimonialisation sociale (Davallon 1991).

La « mise en culture » des arbres historiques participe aujourd'hui à un mouvement d'« intimité² » du social qui dépasse largement le cas particulier. Si Versailles sert depuis toujours le patrimoine, ce dernier s'y cultive en retour chaque jour, s'adaptant ainsi aux enjeux sociaux du moment. Ce remaniement perpétuel en fait un miroir parfait pour une collectivité recomposable à l'infini et qui déborde largement les frontières identitaires traditionnelles. Les conditions de médiatisation de la tempête de 1999 et le dispositif mis en place pour orchestrer la souscription en faveur de la replantation du parc du château ont donc rencontré d'autant plus de succès qu'ils allaient dans le sens d'une telle intimité. La mise en ligne à l'adresse URL du château de Versailles de la souscription lancée pour l'occasion a en effet permis à chacun de revoir des photographies du séisme et des commentaires rapportés par ailleurs dans la presse. Une telle superposition n'est pas courante mais, fait curieux, loin de produire une cacophonie, cette profusion médiatique s'est organisée à l'unisson. Que ce soit sur le Web, à la télévision ou dans les journaux, les registres mobilisés pour montrer le parc et en parler ont été en effet très proches. Ils laissent entrevoir les conditions d'une mutation du regard porté sur les arbres et le patrimoine par nos contemporains.

Nous avons observé des différences de traitement médiatique entre deux événements similaires et pourtant relativement proches dans le temps puisqu'ils se sont déroulés à moins de dix ans d'intervalle. Si les tempêtes de la seconde moitié du

xx^e siècle ont affecté ceux qui en ont été les témoins, leur portée sémantique a varié : leur force a été tour à tour perçue comme négative, car contraire à l'ordre culturel, ou comme positive car égérie d'un ordre naturel. De 1990 à 1999, une décennie a suffi pour voir changer le statut de l'arbre : perçu comme un être potentiellement maléfique, destructeur d'infrastructure, il est devenu un martyr, victime d'une mauvaise gestion des ressources naturelles. Ce changement de perception dont les médias se sont fait l'écho est un des éléments propices à la conversion patrimoniale des arbres. Pour bénéficier d'une telle attention, l'objet considéré devait en effet être interprété de manière positive et partageable. En tant que fossile vivant, injustement mis à mal, l'arbre est devenu une figure héroïque à laquelle chacun a pu s'identifier pour entrer dans le panthéon de la mémoire collective.

En amplifiant l'émotion, les médias ont rendu possible une nouvelle stratégie conservatoire vis-à-vis des arbres du château. La réactivation saisonnière de l'événement et les visites de prestige ont favorisé l'adhésion d'un large public à la cause végétale. Mais, aussi visible qu'il ait pu être cette couverture médiatique, elle ne peut être tenue pour seule condition de la dynamique patrimoniale contemporaine. La sensibilité préalable du public l'a d'autant plus encouragée. Le point d'orgue de cette sensibilité patrimoniale s'est donc déployé en arrière-plan de la médiatisation, dans le dialogue qui s'est instauré entre le public et le château après la tempête. Les ressorts profonds de l'adhésion à la

cause patrimoniale s'appuient ainsi sur la rencontre, sur une scène médiatique, de ceux qui ont pu s'investir dans la cause patrimoniale au côté des professionnels de la communication du château. Les engagements des uns et des autres se sont amplifiés, se servant et se nourrissant mutuellement. L'expression de l'émotion est ainsi devenue la « manifestation directe d'engagement à l'égard du groupe » (Paperman & Ogien 1995 : 183).

Le geste individuel mais accompli au profit de tous est censé avoir une portée qui dépasse les frontières géographiques et sociales mais qui intervient également dans la sphère familiale *via* l'affection mobilisée, ciment du groupe associé à la plantation. Si les étiquettes politiques partisans échappent à la manifestation versaillaise en diluant le politique dans le consensus porté par des individus atomisés, c'est au profit d'une reformulation de valeurs humanistes que chacun peut faire siennes. Plantation institutionnelle mais initiative individuelle, la mise en terre des arbres du parc détourne les traditions en plantant des racines dans une terre collective sans qu'aucune communauté précise ne soit directement perceptible.

La double triangulation de la relation patrimoniale telle que nous avons pu l'observer contribue à la mise en forme d'un collectif infini ancré dans l'individu : la présence de média en amont et comme moteur de l'engagement patrimonial permet à celui-ci de sentir la portée collective de son geste, à l'inverse, la présence, en aval, d'un bénéficiaire du don permet

d'introduire un tiers dans la relation objet-donateur qui lui renvoie sa propre consistance sociale. En participant à un don médiatisé par la presse, l'individu fabrique le collectif ; en donnant, il reçoit de ce collectif une preuve de sa propre inscription sociale.

Le parc du château de Versailles a ainsi concentré les conditions d'émergence d'une passion collective contemporaine. Sa position charnière entre jardin et forêt en fait aujourd'hui aussi bien un espace de nature que de culture. Havre de tranquillité, rempart vert contre les pollutions de l'air et du regard, il peut également être associé par tout un chacun au prestige aristocratique et à l'histoire mondiale, autrement dit faire l'objet d'une appropriation en tant qu'espace de civilisation à haute valeur culturelle. Ses valeurs, artistique et historique, qui de prime abord peuvent sembler contradictoires avec la patrimonialisation d'un parc classique tracé par le Nôtre au nom d'une nature en danger, contexte idéologique qui a justifié en arrière-plan une mobilisation en sa faveur, ont d'autant mieux ouvert la voie à son appropriation que des traditions avaient depuis plus longtemps fait de l'arbre un attribut de la famille et du politique. Son inscription dans l'intimité familiale et biographique allait de soi dans la mesure où l'arbre est également depuis longtemps la forme privilégiée des figurations généalogiques. L'émergence de la dendrochronologie a quant à elle permis l'historicisation des arbres devenus les témoins impassibles mais d'autant plus solides des événements historiques ou biographiques. Ainsi

a-t-on pu s'émouvoir de la disparition du « chêne de Marie-Antoinette » lors de la sécheresse de 2003, comme si l'arbre, converti en relique d'une personnalité emblématique, pouvait signifier une seconde mise à mort de la dernière reine de France. Par ailleurs, la participation des arbres aux rituels collectifs coutumiers ou politiques, que ce soit en tant que « mai » ou arbre de la liberté, a favorisé leur mise à contribution dans l'agir social, c'est-à-dire la possibilité d'affirmer des valeurs et de s'impliquer physiquement et personnellement dans la sphère publique. L'intimisation, l'individuation, l'historicisation et la socialisation du végétal dans la pratique politique renforcent leur valeur métonymique : les arbres peuvent désormais être pensés comme les substituts des personnes qui les ont plantés et être convertis en pôles d'ancrage affectif de l'exercice de la citoyenneté contemporaine.

Quand la nature se rebelle, la mise en culture des arbres – aux deux sens du terme – est donc d'autant plus cruciale qu'ils prennent part aux passions humaines, celles qui agitent les parcours individuels comme celles qui touchent au collectif. La monumentalisation des arbres du parc du château de Versailles à l'occasion d'une catastrophe telle que celle de décembre 1999 permet ainsi d'appréhender le patrimoine, fit-il arboré, « en tant que phénomène social vivant » (Fabre 2000 : 16), véritable pôle de cristallisation des peurs contemporaines mais aussi des modalités de l'agir social. Les effets de la tempête tels que les ont retransmis les journaux télévisés, la presse écrite et le Web, révèlent de ce

point de vue un paradoxe : d'un côté les dégâts causés ont semblé démontrer la toute-puissance de la nature, perspective héritée des thèses écologistes nées outre-Atlantique et inspirées de théoriciens comme Barry Commoner (1969) pour qui l'homme doit être capable de modestie face à une nature souveraine ; de l'autre côté, ils ont imposé une solidarité, indiquant que l'homme doit résister aux événements météorologiques, être capable d'en atténuer la vigueur et de rester finalement maître de la nature. Les images du parc dévasté sont donc devenues autant de preuves d'une force de la nature que rien ne peut arrêter, des capacités de résilience de l'homme face à l'adversité et du pouvoir de la concorde qui, à travers la solidarité médiatisée, l'emporte finalement contre la nature.

Interprétée comme l'indice d'une humanité ensauvagée, la tempête de 1999 a donc pris d'autant plus d'importance en touchant un parc classique. Le désordre introduit dans un espace au tracé rectiligne y était particulièrement visible, – ce que les vues du parc diffusé dans les médias ont contribué à monter –, et chacun pouvait se sentir concerné par sa remise en ordre. Ses arbres, urbanisés et aisément accessibles, ont été d'autant mieux à même de devenir des emblèmes de la nature pour les journalistes et leur public et ont pu rencontrer un écho plus large que leurs congénères, plus lointains mais aussi trop sauvages, des massifs forestiers également touchés ailleurs en France au même moment. Malgré d'autres appels à la solidarité, ces

derniers n'ont donc pas pu bénéficier d'une même attention médiatique et sociale.

Voir dans le désordre écologique une conséquence d'un désordre humain a encouragé ce type d'interprétation. Grâce à la mise en acte d'une solidarité transnationale, la restauration du parc a ainsi également permis la mise en forme d'un collectif idéal, universel et consensuel. Elle a de cette façon donné à l'engagement patrimonial une cohérence par ailleurs largement mise à mal par la réduction et le « durcissement des identités » (Amselle 2000 : 221) associés à la globalisation des cultures contemporaines. Aux communautés fragmentées et dispersées a répondu un imaginaire de la solidarité, d'un faire-ensemble pour être ensemble, sans obligations mutuelles ni interdépendances. Le registre compassionnel qui a accompagné la mobilisation est intervenu en ce sens d'autant plus aisément que l'appel à souscription lancé par l'établissement public du château après la tempête entérinait la portée anthropomorphique des arbres en proposant aux « citoyens de monde », non pas de financer la restauration d'un parc mais d'« adopter » des arbres singuliers. Singularisation d'autant plus cruciale que les arbres mis à terre n'étaient pas des individus anonymes mais des reliques de l'histoire.

L'apparente contradiction qu'il pouvait y avoir à faire d'un parc où les arbres sont les plus domestiqués l'expression emblématique de la nature s'explique donc : plus que tous les autres, les arbres versaillais sont la métaphore d'une société ordonnée.

L'occultation de leur dimension culturelle et de leur domestication extrême, condition de leur aptitude à devenir des emblèmes de la nature en péril, n'est que partielle puisque c'est aussi au nom de leur histoire qu'ils ont acquis une portée civilisationnelle propre à fédérer une citoyenneté en acte.

Comme les hommes, chaque arbre est un être vivant, périssable et unique. Leur unité biologique en fait un être façonnable et qui évolue avec le temps, passant par des états différents. Comme les hommes, mis côte à côte, les arbres forment un tout, une société, un peuplement, dit-on d'ailleurs à propos des forêts. Leur disparition a ravivé et nourri une conscience identitaire en mêlant l'intime au social. L'émotion patrimoniale est de ce point de vue pleinement « jouissance dans l'instant, jouissance d'une possession parfois même d'une révélation de soi » (Fabre 1998 : 287) qui a permis de s'éprouver en faisant corps avec une entité collective abstraite et éphémère. L'adoption des arbres a favorisé l'enracinement dans une histoire familiale ou personnelle qui participe à la définition du sujet en tant que personne, tout en lui renvoyant sa dimension sociale.

Cette manifestation de l'émotion collective ouvre de nouvelles perspectives pour aborder non seulement la relation entre les arbres et la patrimonialisation de la nature mais aussi les conditions d'un agir collectif contemporain : anonyme, éphémère et sans condition à long terme mais profondément affectif. Sa déclinaison dans la sphère de l'intime autorise

paradoxalement sa globalisation. L'engagement patrimonial peut ainsi être pluriel car il permet l'accès aux fondements d'une mémoire commune hors du seul cadre discursif de l'État, à partir d'un « espace pluriel d'interaction et d'énonciation de la mémoire [qui] n'est pas confiné à l'intérieur du cercle tracé par la politique officielle de l'histoire » (Landry 2003). Cette nouvelle mise en forme du collectif peut être comprise comme l'aboutissement d'un processus historique qui passe par une redéfinition des valeurs communes. Nous avons vu que les arbres, considérés au xvii^e siècle comme un patrimoine ressource, sont devenus un patrimoine esthétique et identitaire avec le développement de la notion de « pittoresque » avant d'être finalement le patrimoine écologique que nous côtoyons aujourd'hui. Ils ont donc été successivement dotés d'une valeur marchande, esthétique puis scientifique et vitale. Leur valeur biologique consacre leur lien avec le corps, via l'idée de bien-être qui en a fait des « poumons verts ». L'analyse des conditions de protection des sites boisés, en tenant compte à la fois des caractéristiques des lieux qui mobilisent une attention patrimoniale et du cadre réglementaire utilisé pour assurer leur pérennité, met à jour la relation complexe qu'une société instaure avec la nature pour signifier sa culture.

Cette « nouvelle économie du patrimoine » (Poulot 1997 : 33), qui conduit à l'intimisation de ce qui n'était jusque-là pensable qu'à condition de figurer un collectif abstrait, révèle une mutation du regard porté sur le patrimoine, en tant que bien

qu'il faut pouvoir léguer. Le patrimoine végétal garde l'empreinte de la société qui lui donne corps et le façonne mais son appropriation symbolique lui permet également de glisser vers la sphère privée. Le patrimoine apparaît ainsi nourri d'émotions aussi bien personnelles que collectives. Il n'est pas un bien figé mais le support de représentations et d'imaginaires recomposables à l'infini. En faisant leur une histoire collective, nos contemporains ne se contentent donc pas de réintroduire ce patrimoine dans la sphère privée, ils le manipulent pour tisser leur propre appartenance au collectif et, ce faisant, réinventer les conditions d'existence même d'un

collectif. Le patrimoine arboré convertible en « ego-patrimoine » s'avère particulièrement propice à cette mise en culture. À partir d'arguments différents, voire opposés, chacun peut faire grâce à lui l'expérience d'une rencontre guère envisageable ailleurs, cela grâce au lieu commun (au sens propre et au sens figuré) produit par le consensus en faveur de la cause arborée. Cultiver le patrimoine permet ainsi de fabriquer un lieu commun à tous les sens du terme et répond à un double enjeu : participer à la mise en ordre du corps collectif ordonné et s'inscrire, individuellement et singulièrement, dans la société civile.

Notes :

1. Les historiens sont confrontés au problème posé par l'objectivité des témoins car, comme le montre l'analyse de Philippe Schoeneich et Mary-Claude Busset-Henchoz (2002), l'intensité d'une catastrophe est fonction de la

vulnérabilité du bâti et de la personnalité du chroniqueur. Voir également Emmanuel Le Roy Ladurie (2002). ➤

2. Néologisme emprunté à Jean-Hugues Déchaux (2000 : 153-162). ➤

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Accardo Alain, 2000. « Derrière la subjectivité des journalistes », *Le Monde diplomatique*, mai 2000.
- Albanel Christine, 2005. « Avant-propos », in Pierre-André Lablaude, *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala.
- Amselle Jean-Loup, 2000. « La globalisation. «Grand partage» ou mauvais cadrage ? », *L'Homme*, 156, p. 207-226.
- « Arbres remarquables, un trésor vivant », 2002. *Arborescence*, 92.
- Arnould Paul, 1997. « La forêt : Images du pub ? Objets de mode ? », *La forêt, perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan.
- Arnould Paul & Caroline Cieslak, 2004. « Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines », *Nature sciences sociétés*, vol. 12, n° 2, p. 157-171.
- Aspe Chantal & Marie Jacqué, 2012. *Environnement et société*, Paris, Éditions de la MSH, Quæ.
- Associations amies de la forêt française, 2000. *Enseignements à tirer des tempêtes de fin décembre 1999*, Actes du colloque de Fontainebleau « Tempête sur les forêts françaises », 7-9 décembre 2000, Nancy, Association française des eaux et forêts.
- Attias-Donfut Claudine (dir.), 1995. *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan.
- Appadurai Arjun, 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- B. Th., 2000, « Versailles, symbole du désastre », *Le Parisien*, 9 janvier 2000.
- Babelon Jean-Pierre, 1992. « Préface », *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André le Nôtre à Richard Mique*, Paris, Réunion des musées nationaux, p. 9-11.
- 1993. « La restauration des jardins de Versailles », *Monumental*, 4, p. 70-75.
- 1997. « Conclusion de la journée du 23 janvier », in François Furet (dir.), 1997. *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place, patrimoine déplacé*, Paris, Fayard, p. 307-313.
- Bady Jean-Pierre, 1998. *Les monuments historiques en France*, Paris, PUF.
- 2004. *Rapport d'activité du Conseil national des parcs et jardins*, Paris, Conseil national des parcs et jardins.
- Barbe Noël, 2006. « Constitution et variation d'un regard ethnographique en Franche-Comté. Parcours en 5 étapes », in Daniel Fabre & Claudie Voisenat (introd.), *Recherche. Histoire et archives de l'ethnologie de la France*, Actes du séminaire Sources et genèses de l'ethnologie de la France 1997-2000, Rapport à la mission à l'ethnologie, ministère de la Culture, p. 110-138.
- Baridon Michel, 1998. *Les jardins*, Paris, Robert Laffont.
- Barré François, 2000. « Préface », in Daniel Fabre (dir.) *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, , ministère de la Culture et de la Communication/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », série « Cahiers », p. IX.

- Bauderot Arnaud, 2004. *Histoire du naturisme. Le mythe du retour à la nature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Baudrillard Jean, 1968. *Le système des objets*, Paris, Gallimard.
- Barrès Maurice, 1972, *Les déracinés*, Paris, Plon.
- Beaujour Michel, 1980. *Miroirs d'encre. Rhétorique de l'autoportrait*, Paris, Seuil.
- Benjamin Walter, 2000. *Œuvres III*, Paris, Folio.
- Bercé Françoise, 2001. « De la création de jardins «historiques» (1950-1980) », *Monumental*, p. 52.
- Berger Peter-L. & Thomas Luckman, 1966. *The social construction of reality*, New York, Anchor Books.
- Bertrand Alphonse, 1906. *Versailles, ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il devrait être*, Paris, Plon-Nourrit et cie.
- Bessy Christian & Francis Chateauraynaud, 1993. «Les ressorts de l'expertise. Épreuve d'authenticité et engagement du corps», in Bernard Conein, Nicolas Dodier & Laurent Thévenot (dir.), *Les objets dans l'action*, Paris, éd. de l'EHESS, p. 141-164.
- Bibliothèque nationale, s. d. *Le Nôtre et l'art des jardins*, catalogue de l'exposition déc. 1964 – janv. 1965. [Paris, Impr. Tournon].
- Bloch Anny, 1994. « Les marronniers de Strasbourg », in *Cahiers d'études Forêt, Environnement et Société XVII^e-XX^e siècle*, « La nature en ville. XVII^e-XX^e siècle, p. 12-17.
- Bloch Marc, 1968. *La société féodale*, Paris, Albin Michel.
- Bouillon Didier & Geneviève Defaux, 1990. *Guide d'inventaire des arbres remarquables*, Paris, SRETIE, Mission du paysage.
- Bourdais Jean-Claude, 2000. *L'arbre à souvenir*, Nouméa, L'herbier de feu.
- Bourdieu Pierre, 1977. « Sur le pouvoir symbolique », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 3, p. 405-411.
- 1979. *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit.
- 1986. « Les rites comme actes d'institution », in Pierre Centlivres & Jacques Hainard (dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne, l'Age d'Homme, p. 206-215.
- 1998. *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bourdu Robert, 1998. *Arbres de mémoires : arbres remarquables de France*, Arles : Actes Sud.
- 1999. *Histoires de France racontées par les arbres*, Paris : Ulmer.
- 2001. *Légendes de France contées par les arbres*, Paris : Ulmer.
- 2003. « Préface », in Georges Feterman, *Les arbres remarquables d'Ile de France*, Paris, AMC Éditions.
- 2005. *Les arbres qui font la France*, Paris, Éditions du Chêne.
- 2008. *Les plus beaux arbres de France*, Paris, Éditions du Chêne.

- Bourdu Robert & Michel Viard, 1998. *Arbres souverains*, Boulogne, Du May.
- Brézard Jean-Marc, 2003. « Historique des réserves en forêts publiques », in Andrée Corvol (dir.), *Forêt et réserves*, Paris, CNRS IHMC, p. 47-51.
- Brière Gaston, 1909. *Le parc de Versailles : sculpture décorative*, Paris, Librairie centrale des beaux-arts.
- Bromberger Christian, 1979. « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie », *L'Homme*, xix, 1, p. 105-140.
- Broqua Christophe, 1998. « De quelques expressions collectives de la mémoire face au Sida », *Ethnologie française*, 1, p. 103-111.
- Brosse Jacques, 1989. *Les arbres de France. Histoire et légendes*, Paris, Bartillat.
- 1993. *Mythologie des arbres*, Paris, Plon.
- 2001. *Mythologie des arbres*, Paris, Payot et Rivages.
- 2002. *Dictionnaire des arbres de France. Histoires et légendes*, Paris, Bartillat.
- 2005. *Arbres d'éternité*, Paris, Albin Michel.
- 2010. *Larousse des arbres : dictionnaire de 1600 arbres et arbustes : botanique, mythologies, histoire : pour tout savoir sur les espèces qui peuplent nos contrées*, Paris, Larousse.
- Buyer Xavier de, 1997. « Le plan vert régional en Île-de-France », in Andrée Corvol (dir.), *Une «nature» pour citoyens ? XVI^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC, p. 41-45.
- Cabanel Jean, 2001. « Politiques de paysage en agriculture, l'apport de François Antoine Rauch », *Aménagement et Nature*, n° 141.
- Cachin Françoise, 1997. « Le paysage du peintre », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, Paris, Gallimard, p. 957-996.
- Cadoret Anne (dir.), 1985. *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Camus Romane, 2001. « Après les tempêtes. Toujours debout, les plus vieux arbres remarquables d'intérêt national », *Arborescence*, 92, p. 6.
- Capdevielle Jacques, 1986. *Le fétichisme du patrimoine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Carric Jean-François & Maurice Béjart, 2001. *Versailles : le jardin des statues*, Paris, Herscher.
- Certeau Michel de, 1990. *L'invention du quotidien*, 1, *Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Champagne Patrick & Dominique Marchetti, 1994. « L'information médicale sous contrainte. À propos du «scandale du sang contaminé» », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, p. 40-62.

- Chastel André, 1986. « La notion de patrimoine », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 2, Paris, Gallimard, p. 405-450.
- Cheveigné Suzanne de, 2000. *L'environnement dans les journaux télévisés. Médiateurs et visions du monde*, Paris, CNRS Éditions.
- Chesnel Marc, 2001. *Le tourisme culturel de type urbain : aménagement et stratégies de mise en valeur*, Paris, L'Harmattan.
- Clavairolle Françoise, 2011. *La Borie sauvée des eaux. Ethnologie d'une émotion patrimoniale*, Les carnets du LAHIC, Paris, DPRPS-Direction générale des patrimoines.
- Cloarec Jacques, 1989. « Le paysage «catastrophe» Symboles et réalités », *Ethnologie française*, 3, p. 299-303.
- 1995. « Le paysage », in École nationale du patrimoine, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française p. 81-84.
- Coanus Thierry, 1995. « Paysage, risques naturels et intérêts locaux/Un conflit de représentations en moyenne montagne », in Claudie Voisenat & Patrice Nottoghem (dir.), *Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la MSH, p. 135-149.
- Coenen-Huther Josette, 1994. *La mémoire familiale*, Paris, L'harmattan.
- Collectif, 2002. *Versailles : son histoire, ses fastes, ses jardins*, Paris, Éd. Molière.
- Commoner Barry, 1969. *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*, Paris, Seuil.
- Conseil international des monuments et des sites, 1988. *Régénérer les jardins classiques*, Paris, Icomos.
- Corpechot Lucien & Marguerite Chargeat, 1937. *Parcs et jardins de France. Les jardins de l'intelligence*, Paris, éd. d'histoire et d'art, Librairie Plon.
- Corvol Andrée, 1984. « La forêt », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 3, Paris, Gallimard, p. 673-737.
- (dir.). 1994. *La nature en ville : rues et places ; parcs et bois, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC.
- (dir.). 1997. *Une «nature» pour citadins ? XVI^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC.
- 2004. *Éloge des arbres*, Paris, Robert Laffont.
- Courtemanche Danielle, 1997. *Œuvrer pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du XV^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- CRIF, IAURIF, AEV, 1995. *Plan vert régional d'Île-de-France*, Paris, IAURIF.
- Cuche Denys, 1996. *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- Dalgalarondo Sébastien & Philippe Urfalino, 2000. « Choix tragique, controverse et décision publique. Le cas du tirage au sort des malades du sida », *Revue française de sociologie*, 41, 1, p. 119-157.
- Dalla Bernardina Sergio, 1996. *L'utopie de la nature, chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Éditions Imago.

- Dassié Véronique, 2002. « Décembre 1999 ; tempête sur Versailles : chronique d'une émotion », *Ethnologies comparées*, 2, « Mémoire des lieux », <http://alor.univ-montep3.fr/cerce/revue.htm>.
- 2009. « Les fils de l'intimité », *Ethnologie française*, xxxix, 1, p. 133-140.
- 2010, *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime*, Paris, CTHS.
- Dassié Véronique & Michel Dupuy, 2005. « Mobiliser l'opinion après la tempête », in Andrée Corvol (dir.), *Tempêtes sur la forêt française, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, p. 167-197.
- Davallon Jean, 1991. « Produire les hauts lieux du patrimoine », in André Micoud (dir.), *Des hauts lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CTHS, p. 85-102.
- Davallon Jean, André Micoud & Cécile Tardy, 1997. « Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexions à propos du patrimoine rural », in Daniel Grange & Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 195-205.
- Debray Régis, 1999. *L'abus monumental*, Paris, Fayard.
- Déchaux Jean-Hugues, 2000. « L'intimisation » de la mort », *Ethnologie française*, c x, 1, p. 153-162.
- Degos Guy, 1988. « Les parcs des monuments historiques. La régénération des plantations », in Conseil international des monuments et des sites, p. xx-xv.
- 1989. *Le parc de Versailles. Promenades dans un merveilleux château de verdure*, Paris, Souffles – Société nationale d'horticulture de France.
- Derex Jean-Michel, 1997. « Le bois de Vincennes : problèmes de conservation », in Andrée Corvol (dir.), *Une «nature» pour citadins ? XVI^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC, p. 7-9.
- Descola Philippe, 1986. *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Éditions de la MSH.
- Desvallées André, 1998. « À l'origine du mot «patrimoine» », in Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, p. 89-105.
- Didier Frédéric, 1995. « Les restaurations de sculptures monumentales au château de Versailles à travers deux opérations récentes », *Monumental*, 10-11, p. 114-129.
- Di Mattéo Colette, 1993. « La restauration des jardins historiques », *Monumental*, 4, p. 41-55.
- Di Méo Guy, 1996. « Production des identités et attachement au lieu », in Yvon Lamy (dir.), *L'Alchimie du patrimoine*, Talence, Éditions de la MSHA, p. 248-276.
- Dirn Louis, 1999. « Que font les Français de leur temps libre ? », *Sciences humaines*, Hors Série n° 26, p. 60-63.
- Domont Philippe & Édith Montelle, 2003. *Histoires d'arbres, des sciences aux contes*, Paris, Delachaux et Niestl.
- Dubar Claude, 1996. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Dubost Françoise, 1994. *Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris, Éditions de la MSH.

- 1997. « Les jardins-ouvriers : de l'enjeu social à l'enjeu urbanistique », in Andrée Corvol (dir.), *Une «nature» pour citadins ? XVI^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC, p. 59-62.
- 1998. « Un nouveau patrimoine, le végétal », in Jacques Le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard, p. 175-181.
- Ducamps Emmanuel, 2001. « Pierre-André Lablaude, architecte des jardins de Versailles », *Art Enchères*, 8, p. 7-21.
- Duchet-Suchaux Gaston, 1993. « Les noms des arbres », *Cahiers du léopard d'or*, 2, p. 13-23.
- Dufour Marie-Hélène, 2001. *L'arbre familial en Provence*, Aix-en-Provence, Édisud.
- Dumas Robert, 2002. *Traité de l'arbre. Essai d'une philosophie occidentale*, Arles, Actes Sud.
- Dumont Jean, 1988. « De l'entretien et de la régénération des jardins à la française, in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques*, Paris, Icomos, p. XIV-XIX.
- Dupuy Michel, 2003. « Images et environnement », in Andrée Corvol (dir.), *Guide de recherches archivistiques et bibliographiques sur l'histoire de l'environnement*, III : 1900-2000, Paris, L'Harmattan.
- Durnerin Alain, 2000. « L'enseignement de l'horticulture et de l'architecture des jardins en France au XIX^e siècle et la création de l'École nationale d'horticulture de Versailles », in Michel Boulet (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945*. Actes du colloque ENESAD du 19-21 janv. 1999, Dijon, Educagri, p. 383-392.
- Durkheim Émile, 2003. *Éducation et sociologie*, Paris, PUF.
- Ehrenberg Alain, 1995. *L'individu incertain*, Paris, Hachette.
- Eleb Monique & Anne Debarre, 1999. *Architectures de la vie privée. XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Hazan.
- Eranian Philippe, 2000. *Mémoire de tempête, le bois de Boulogne*, Paris, Le Cherche-Midi éd.
- Établissement public du musée et du domaine de Versailles, 2002. *Rapport d'activité*, Versailles, Château de Versailles, Service de la communication.
- Établissement public du musée et du domaine de Versailles, 2012. « Le château de Versailles choisit Louis Benech associé à Jean-Michel Othoniel pour l'aménagement paysager du bosquet du théâtre d'eau dans les jardins du château de Versailles », *Communiqué de presse*, Versailles, Château de Versailles, Service de la communication.
- Fabre Daniel, 1986. « Le privé contre la coutume », in Philippe Ariès & Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. III, Paris, Le Seuil, p. 543-579.
- 1994. « Ethnologie et patrimoine en Europe », *Terrain*, 22, p. 145-150.
- 1996. « Introduction », in *id.*, *L'Europe entre cultures et nations*, Paris, Éditions de la MSH, p. 1-6.
- 1998. « Conclusion de la journée du 7 janvier », in Jacques Le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard, p. 285-296.
- (dir.), 2000. *Domestiquer l'histoire*, Paris, Éditions de la MSH.

- (dir.), 2013. *Emotions patrimoniales*, Paris, Éditions de la MSH.
- Favier René (dir.), 2002. *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes.
- Favret-Saada Jeanne, 1994. « Weber, les émotions et la religion », *Terrain*, 22, p. 89-104.
- Ferrand Franck, 2003. *Ils ont sauvé Versailles : de 1789 à nos jours*, Paris, Perrin.
- Ferry Luc, 2000. « Politique Arbre de droite, arbre de gauche », *Le Point*, 1448, 16 juin, p. 189-192.
- Feschet Valérie, 1998. *Les papiers de famille*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence.
- Feterman Georges, 2000. *Les arbres remarquables d'Île-de-France*, Paris, AMC Éditions.
- 2003. *La France des arbres remarquables*, Paris, Dakota Éditions.
- 2005. *Arbres extraordinaires de France*, Paris, Dakota Éditions.
- 2006. *Une année avec les arbres remarquables de France*, Paris, Dakota Éditions.
- 2009. *Guide des arbres remarquables de France : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde*, Aix-en-Provence, Édisud.
- 2011. *Arbres extraordinaires de France*, Paris, Dakota Editions.
- 2012. *Les 500 plus beaux arbres de France*, Paris, Dakota Éditions.
- Fine Agnès, 1987. « Le parrain, son filleul et l'au-delà », *Études rurales*, 105-106, p. 123-146.
- 1994. *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard.
- 1995. « Les parentés parallèles », in Gérard Althabe, Daniel Fabre & Gérard Lenclud, *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Éditions de la MSH, p. 195-210.
- 1998a. « Parenté : liens de sang et liens de cœur », *Sciences humaines*, 23, p. 24-27.
- (dir.). 1998b. *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la MSH.
- 2000. « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, 70, p. 121-142.
- Fourault Véronique, 2003. « La presse dans la tourmente », in Martine Tabeaud (dir.), *Île-de-France, avis de tempête force 12*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 161-185.
- Fraenkel Béatrice, 2002. *Les écrits de septembre. New York 2001*, Paris, Textuel.
- Gadeau de Kerville Henri, 1905. *Liste descriptive des arbres remarquables réservés dans les forêts domaniales de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de l'Eure-et-Loir*, Rouen, Lecerf fils.
- 1932. *Les vieux arbres de Normandie : étude botanico-historique*, Paris, J. B. Baillière.
- 1934. *Arbres remarquables des promenades de la ville de Paris et du département de la Seine*, Paris, Firmin-Didot.

- Gallini Clara, 1995. « Le rituel médiatique », in Gérard Althabe, Daniel Fabre & Gérard Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Éditions de la MSH, p. 117-126.
- Garcia Patrick, 1997. « Les racines d'un succès : la célébration des «vertus du lieu» lors du bicentenaire de la Révolution française », in Daniel Grange & Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 315-328.
- Garnier Emmanuel, 2002. « La politique forestière de la monarchie et les catastrophes naturelles dans les Vosges aux XVIII^e et XIX^e siècles », in René Favier (dir.), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, p. 219-241.
- Gasnier Thierry, 1997. « Le local. Un et indivisible », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 3, Paris, Gallimard, p. 3423-3476.
- Girardet Edward, 2005. « Espoirs au cœur de l'enfer. Victoires et limites de l'aide humanitaire », *National geographic France*, vol. 13-6, 75, déc., p. 57-85.
- Givry Jacques de & Jean-Pierre Néraudau, 1985. *Versailles : l'âme du parc*, Paris, éd. Sous le vent, Vilo.
- Godbout Jacques, 2000. *Le don, la dette et l'identité. Homo donator versus homo oeconomicus*, Paris-Montréal, La Découverte et Syros.
- Gotman Anne, 1989. « Le vase, c'est ma tante ». De quelques propriétés des biens hérités », *Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie*, 14, p. 125-150.
- 1997, «La question de l'hospitalité aujourd'hui», *Communications*, n) 65, p. 5-20.
- Gravier Jean-François, 1947. *Paris et le désert français : décentralisation, équipement, population*, Paris, Le Portulan.
- Grange Daniel & Dominique Poulot (dir.), 1997. *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Guillaume Marc, 1980. *La politique du patrimoine*, Paris, Galilée.
- Halbwachs Maurice, 1947. « L'expression des émotions et la société », *Échanges sociologiques*, Paris, Centre de documentation universitaire.
- 1997. *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.
- Hauenstein Alfred, 1997. « La dendrolâtrie en Côte d'Ivoire », *L'Ethnographie*, vol. 93, n° 121, p. 89-99.
- Heinich Nathalie, 1992. « Les colonnes de Buren au Palais-Royal. Ethnographie d'une affaire », *L'art contemporain exposé aux rejets. Études de cas*, Paris, L'Harmattan, p. 35-73.
- 1993. « Les objets-personnes : fétiches, reliques et œuvres d'art », *Sociologie de l'art*, 6, p. 25-56.
- 1996. *États de femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard.
- 1997. « Entre œuvre et personne : l'amour de l'art en régime de singularité », *Communications*, 64, p. 153-171.

- 2009. *La fabrique du patrimoine*, Paris, Éditions de la MSH.
- Held Suzanne & Brosse Jacques, 2005. *Arbres d'éternité*, Paris, Albin Michel.
- Hervieu-Léger Danièle et Françoise Champion, 1990. *De l'émotion en religion. Renouveaux et traditions*, Paris, Centurion.
- Himelfarb Hélène, 1986. « Versailles, fonctions et légendes », in Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*. t. 2, Paris, Gallimard, p. 235-292.
- Hoog Simone, 1982. « Introduction », in Louis XIV, *Manière de montrer les jardins de Versailles*, Paris, Réunion des musées nationaux.
- 1992 [1990]. *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique* : [exposition, Versailles], Musée national des Châteaux de Versailles et de Trianon, 15 juin-27 septembre 1992, Paris, Réunion des musées nationaux.
- 1999. *Jardins à Versailles*, Versailles, Art lys.
- Isambert François-André, 1825-1829. *Traité de la voirie rurale et urbaine, ou des chemins et des rues communaux*, Paris, Constantin.
- Jeudy Henri-Pierre (dir.), 1990. *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la MSH.
- 1995. « Entre mémoire et patrimoine », *Ethnologie française*, xxv, 1, p. 5-6.
- Jeudy-Ballini Monique, 1999. « Dédommager le désir. Le prix de l'émotion en Nouvelle Bretagne », *Terrain*, 32, p. 5-20.
- Joseph Isaac, 1990. « Le musée, le territoire, la valeur », in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la MSH, p. 259-268.
- Kalaora Bernard, 1993. *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, Paris, L'Harmattan.
- Kaufmann Jean-Claude, 1997. *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Nathan.
- Kervella Jean-Pierre, 2004. « Les rites funéraires révélateurs de solidarités », in Simone Pennec (dir.), *Des vivants et des morts : Des constructions de « la bonne mort »*, Brest, Université de Bretagne occidentale, p. 249-256.
- Klapisch-Zuber Christiane, 1993. « La genèse de l'arbre généalogique », *Cahiers du Léopard d'or*, 2, « L'arbre. Histoire naturelle et symbolique de l'arbre, du bois et du fruit au Moyen Âge », p. 41-81.
- Lablaude Pierre-André, 1993. « Restauration et régénération de l'architecture végétale du jardin de Versailles », *Monumental*, 4, p. 76-85.
- 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris, Scala.
- Lablaude Pierre-André & Laurent Choffé, 2005. « La replantation générale du parc. Un projet en action », *Monumental*, p. 66-71.
- Lafouge Roger et Pierre Monomakhoff, 1994. « Les forêts publiques », in Jean Gadant (dir.), *L'atlas des forêts de France*, Paris, éditions Jean-Pierre de Monza.

- Lahire Bernard, 2001. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- Lamy Yvon, 1996. « Le Creuset du patrimoine collectif », in *id.*, *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Éditions de la MSH-Aquitaine, p. 9-22.
- Landry Tristan, 2003. « Lieux de pouvoir et micropolitique de la mémoire. L'exemple de la cathédrale du Christ-Sauveur à Moscou », *Politique et Sociétés*, 22, 2, p. 75-101.
- Lanier Louis, 1994. *Précis de sylviculture*, Nancy, ENGREF, p. 3-12.
- Lapointe Roger, 1997. *Grammaire générale du sentiment*, Paris, L'Harmattan.
- La Pradelle Michèle de, 1996. *Les vendredis de Carpentras*, Paris, Fayard.
- La Soudière Martin de, 2003. « Lothar et Martin : de quelques usages d'une grande peur collective », in Martine Tabeaud (dir.), *Île-de-France, avis de tempête force 12*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 187-194.
- Lecomte Frédérique, 2001. « Inventorié, le fleuron des forêts françaises, Aujourd'hui, d'hier à demain », *Arborescences*, 92, p. 4-5.
- Lefeuve Jean-Claude, 1990. « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la MSH, p. 29-75.
- Léger Danièle & Bertrand Hervieu, 1979. *Le retour à la nature « Au fond de la forêt... l'État »*, Paris, Seuil.
- Le Goff Jacques (dir.). 1998. *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard.
- Lenclud Gérard, 1995. « Le grand partage ou la tentation ethnologique », in Gérard Althabe, Daniel Fabre & Gérard Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Éditions de la MSH, p. 9-37.
- Leniaud Jean-Michel, 1992. *L'Utopie française, Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès.
- 2002. *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard.
- Le Roy Ladurie Emmanuel, 2002. « L'historien face à l'histoire climatique et à l'attitude des autorités en cas de conjoncture «climato-périlleuse» », in René Favier (dir.), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, Éditions de la MSH-Alpes, p. 13-29.
- Lévesque Carole, 1996. « Présentation. La nature culturelle. Trajectoires de l'anthropologie écologique contemporaine », *Anthropologie et Sociétés*, 20, 3, p. 5-10.
- Lévi-Strauss Claude, 2001. *Le regard éloigné*, Paris, Plon.
- Le Wita Béatrix, 1985. « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain*, 4, p. 15-26.
- Livet Pierre, 1998. « Des actions et des émotions aux phénomènes sociaux : cognition et interprétation », *Intellectica*, 1-2, 26-27, p. 57-77.

- Lizet Bernadette, 1984. « «Bridier le buisson» : une logique de la haie paysanne », in Laurence Bérard, Anne-Marie Brisebarre, Augustin Gilloire & al., *Rôle des savoirs et pratiques naturalistes populaires dans les écosystèmes humanisés*, Paris, Muséum national d'histoire naturelle/Ministère de l'environnement, p. 76-131
- Lolive Jacques, 1997. « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 39, p. 109-130.
- Loroux Nicole, 1997. *La cité divisée*, Paris, Payot et Rivages.
- Lorquin Claire, 1993. « Albums de bébés », *Autrement*, 137, p. 182-196.
- Louis XIV (roi de France) & Simone Hoog, 2001 [1982 ; 1992]. *Manière de montrer les jardins de Versailles / par Louis XIV*, 3^e éd., Paris, Réunion des musées nationaux/Seuil.
- Louis XIV (roi de France) & Raoul Girarde, 1991. *Manière de montrer les jardins de Versailles / par Louis XIV*, Paris, les Iles d'or, Plon.
- Luginbulh Yves, 1989a. *Paysages : Textes et représentations*, Lyon, La Manufacture.
- 1989b. « Paysage élitare et paysages ordinaires », *Ethnologie française*, xix, 3, p. 227-238.
- Maffesoli Michel, 2000. *Le temps des tribus*, Paris, La Table ronde.
- Mahaud Jean & Pierre Donadieu, 2000. « Arbres et art : le paysage du Morbihan, vu par les artistes à diverses époques », *Revue forestière française*, lII, 3, p. 271-282.
- Malet Jacques, 2004. *La générosité des Français*, Boulogne-Billancourt, CERPHI.
- Mariage Thierry, 1988. « La régénération des jardins classiques : l'exemple de Versailles », in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques*, Paris, ICOMOS.
- 1995. « Du territoire au jardin : le cas de Versailles », in École nationale du patrimoine, 1995. *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, p. 161-168.
- Maris Alfred et Jeanne, 1968. *Naissance de Versailles : le château, les jardins*, Paris, D. Vincent Fréal.
- Maroteaux Vincent, 2000. *Versailles, le Roi et son Domaine*, Paris – Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, Éditions A. et J. Picard.
- Masson A. et M., 1903. *Plans des bosquets du parc de Versailles*, Versailles, L. Bernard.
- Mauss Marcel, 1968 [1921]. « L'expression obligatoire des sentiments (rituels oraux funéraires australiens) », in *id.*, *Essais de sociologie*, Paris, Minuit, p. 81-88.
- 1997. « Essai sur le don. Du don et de l'obligation à rendre » et « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, p. 143-279 et p. 365-386.
- Mension-Rigau Éric, 1999. *La vie des châteaux*, Paris, Perrin.
- Merleau-Ponty Maurice, 1945. *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.

- Micoud André, 1995. *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française.
- Milvoy Valérie, 2000. « L'arbre à souvenir ? », in Jean-Claude Bourdais, *L'arbre à souvenir*, Nouméa, L'herbier de feu.
- Monjaret Anne, 1998. « L'argent des cadeaux », *Ethnologie française*, xxviii, 4, p. 493-505.
- Morin Edgar, 1969. *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil.
- Moscovici Serge, 1968. *Essai sur l'histoire de la nature*, Paris, Flammarion.
- Mosser Monique, 1999. « Le XXI^e siècle sera jardinier », *Autrement*, n° 184, p. 231-240.
- Mottet Jean (dir.), 2002. *L'arbre dans le paysage*, Seyssel, Champ Vallon.
- Musée Lambinet (Versailles), 1990. *Regards sur Versailles : photographies d'Eugène Atget, André Ostier, Maryvonne Gilotte et Paul Maurer : exposition, 3 mai-29 juillet 1990*, Musée Lambinet... Versailles, Versailles, Musée Lambinet.
- Muxel Anne, 1996. *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan.
- Nahoum-Grappe Véronique, 2004. « Le jugement de qualité », in Véronique Nahoum-Grappe & Odile Vincent, *Le goût des belles choses*, Paris, Éditions de la MSH, p. 1-8.
- Nail Sylvie, 1997. « Les jardins de nostalgie. La transformation du jardin anglais en patrimoine national », *Terrain*, 29, p. 113-126.
- 1999. « Les jardins anglais comme monuments », in Régis Debray (dir.), *L'abus monumental ?*, Paris, Fayard, p. 305-314.
- Néraudeau Jean-Pierre, 1985. *Versailles : l'âme du parc*, Paris : Éd. Sous le vent : Vilo.
- Nolhac Pierre de, 1913. *Les Jardins de Versailles*, Paris [s. n.].
- 1937. *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur 1887-1920*, Paris, Plon.
- Nora Pierre (dir.), 1997a. *Les lieux de mémoire*, 3 vol., Paris, Gallimard.
- (dir.). 1997b. *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard.
- Nordman Daniel, 1997. « Des limites d'État aux frontières nationales », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, 1, Paris, Gallimard, p. 1125-1146.
- Normand Jean-Michel, 2001. « Jardin «aristo» contre jardin «popu» », *Le Monde*, 21 avril, p. 27.
- Onclinx Françoise & M. Gryseeis M., 1994. « Les arbres remarquables à Berchem-Sainte-Agathe », in Andrée Corvol (dir.), *La nature en ville : rues et places ; parcs et bois, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC, p. 9-12.
- Ozouf Mona, 1975. « Du mai de liberté à l'arbre de la liberté : symbolisme révolutionnaire et tradition paysanne », *Ethnologie française*, V, p. 9-32.
- Palu Pascal, 1996. « Le patrimoine naturel comme mode de gestion d'un paradoxe », in Yvon Lamy (dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Éditions de la MSH-Aquitaine, p. 157-171.

- Paperman Patricia & Ruwen Ogien, 1995. *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*, Paris, Éd. de l'EHESS.
- Pardailhé-Galabrun Annick, 1988. *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF.
- Pecqueux Anthony, 2011. « Catalogue d'émotions patrimoniales. Le cas du château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction », in Jean-Louis Tornatore et Noël Barbe (dir.), *Les formats d'une cause patrimoniale. Agir pour le château de Lunéville*, Les Carnets du Lahic, Paris, DPRPS-Direction générale des patrimoines, pp. 121-160.
- Pérouse de Montclos Jean-Marie (dir.), 1992. *Le guide du patrimoine d'Ile-de-France*, Paris, Hachette.
- Peyron Jean-Luc, 1999. « L'aménagement forestier : une discipline ancienne, évolutive et féconde », *Revue forestière française*, numéro spécial « L'aménagement forestier », p. 13-20.
- Philippar François Haken, 1843. *Catalogue méthodique des végétaux cultivés dans le Jardin des plantes de la ville de Versailles : précédé d'une notice historique sur les jardins royaux et sur les jardins particuliers de Versailles, sur les hommes qui, dans la botanique et dans l'horticulture, ont rendu des services à la ville, et du programme du cours public*, Versailles, Imp. De Montalant-Bougleux.
- Pignard Jérôme, 2000. « Évolution récente des forêts françaises : surface, volume sur pied, productivité », *Revue forestière française*, numéro spécial « Conséquences des changements climatiques pour la forêt et la sylviculture », p. 27-36.
- Pline L'Ancien, 1999a. *La vertu des arbres*, Paris, Arléa.
- 1999b. *Histoire naturelle*, Paris, Gallimard.
- Poisson Georges, 1965. *Les musées de France*, Paris, PUF.
- Pomian, Krzysztof, 1987. *Collectionneurs et amateurs curieux*, Paris, Gallimard.
- 1990. « Musée et patrimoine », in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la MSH, p. 177-198.
- Pommier Édouard, 1986. « Versailles, l'image du souvenir », in Pierre Nora, *Les lieux de mémoire. La nation*, Paris, Gallimard, p. 193-233.
- Ponton Rémy, 1973. « Programme esthétique et capital symbolique », *Revue française de sociologie*, vol. XIV, 2, p. 202-220.
- Poulot Dominique, 1997. « Introduction générale », in Daniel Grange & Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 15-34.
- 1998-1999. « Les origines du conservateur », *Musées et collections publiques de France*, n° 221-222, p. 31-40.
- (dir.), 1998. *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan.
- 2005. *Une histoire des musées de France : XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, La Découverte.
- Prado Patrick, 1989. « Paysages mis à jour. Après la tempête, après l'incendie », *Ethnologie française*, XIX, 3, p. 304-310.
- Prudhomme Louis-Marie, 1827. *Guide de l'étranger : Nouvelle description des ville, château et parc de Versailles du grand et du petit Trianon*, Paris, Pélicier / Versailles, Angê.

- Rautenberg Michel, 2003. *La rupture patrimoniale*, Belin, À la croisée.
- Reclus Élisée, 1866. « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *La Revue des deux mondes*, 63, p. 352-381.
- 1881. *La nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes*. La France, 2, Paris, Hachette.
- Remilly Docteur, 1899. *Le Parc de Versailles, ses origines*, Paris, L. Bernard.
- Rey Alain (dir.), 1995. « Parc », *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, p. 1425-1423.
- Rey-Debove Josette et Alain Rey (dir.), *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires le Robert.
- Ricoeur Paul, 1983. *Temps et récit, 1*, Paris, Seuil.
- 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Riegl Aloïs, 2001 [1903]. « Le culte moderne des monuments », *Socio-anthropologie* [En ligne], n° 9, mis en ligne le 15 janvier 2003, Consulté le 26 sept. 2006, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index5.html>.
- Rioux Jean-Pierre & Jean-François Sirinelli, 1989. « L'affection de mémoire et l'embarras d'identité », in *Histoire culturelle de la France, IV, Le Temps des masses, le XX^e siècle*, p. 356-364.
- Rivière Claude, 1996. « Pour une théorie du quotidien ritualisé », *Ethnologie française*, xxvi, 2, p. 229-238.
- Robineau Jacques, 1994. « Des arbres en ville », in Andrée Corvol (dir.), *La nature en ville : rues et places ; parcs et bois, XVII^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS-IHMC, p. 5-8.
- Roncayolo Marcel, 1997. « Le paysage du savant », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, 1, Paris, Gallimard, p. 997-1033.
- Rostaing Aurélia, 2000. « André le Nôtre et les jardins français du XVII^e siècle : perspectives de recherche et vues bornées », *Revue de l'art*, n° 129, p. 15-27.
- Rousseau Pierre, 1990. « L'évolution des forêts françaises métropolitaines d'après les statistiques forestières », *Revue forestière française*, 1, p. 56-68.
- Roux Emmanuel de, 2005. « L'art des jardins peut-il être éphémère ? », *Le Monde*, p. 26.
- Sagnes Sylvie, 2000. *Racines et enracinement. Parenté et localité dans la France contemporaine*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et historique, Toulouse, EHESS.
- Say Jean-Baptiste, 1972. *Traité d'économie politique*, Paris, Calmann-Lévy.
- Sébillot Paul, 1904. *Le Folklore de France, t. 3, La Faune et la Flore*, Paris, E. Guimoto, p. 68-69.
- Service régional forêt bois, 2000. *Orientations régionales forestières*. Île-de-France, Cachan, DRIAF – SRFB.
- Schmoll Friedmann, 2003. « La nature blessée. La métaphore corporelle dans l'histoire des mouvements écologistes allemands », *Revue des sciences sociales*, 30, p. 124-130.
- Schnapper Antoine, 1988. *Le géant, la licorne, la tulipe. Collections françaises au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion.

- 1994. *Curieux du grand siècle. Collections et collectionneurs de la France du XVII^e siècle*, Paris, Flammarion.
- Schoeneich Philippe & Mary-Claude Busset-Henchoz, 2002. « Risques naturels, espace vécu et représentations : le nécessaire décodage de la mémoire », in René Favier & Anne-Marie Grenet-Abisset (dir.), *Histoire et mémoires des risques naturels*, Grenoble, MSH Alpes, p. 249-270.
- Semprini Andréa, 1995. *L'objet comme procès et comme action*, Paris, L'Harmattan.
- Sire Elisabeth, 1983. « La nature des jardins », *Aménagement des espaces libres*, 19.
- Société forestière de Franche-Comté, 2006. *Vade-mecum du forestier*, Besançon, Société forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est.
- Soularue Jean-Louis & Combeau Rapahël, 1999. *Versailles, les jardins de l'esprit*, Rodez, Éd. Subervie.
- Tabeaud Martine (dir.), 2003. *Île-de-France, avis de tempête force 12*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Terrolle Daniel, 1996. « Anonymisation et défense collective. L'usage de l'anonymat à l'encontre des SDF », *Ethnologie française*, xxvi, 3, p. 418-425.
- Tharaud Jérôme et Jean, 1947. *Les jardins de Versailles*, Paris, M.-J. Challamel.
- Thévenot Louis, 1995. « Émotions et évaluations dans les coordinations publiques », in Patricia Paperman & Ruwen Ogien (dir.), *La couleur des pensées. Émotions, sentiments intentions*, Paris, Éd. de l'EHESS, p. 145-174.
- Tornatore Jean-Louis & Barbe Noël (dir.), 2011. *Les formats d'une cause patrimoniale. Agir pour le château de Luneville*, Carnets de Lahic, Paris, DPRPS-Direction générale des patrimoines.
- Tourret Vincent, 1995. *Liste des espèces de parcs et jardins avec leur année d'introduction en France*, Paris, IDF.
- Traïni Christophe (dir.), 2009. *Émotions... Mobilisations !*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Ubaud Josiane, 1997. *Des arbres et des hommes : architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc*, Aix-en-Provence, Édisud.
- Urbain Jean-Didier, 2000. « Tout le monde s'est vécu comme victime », *Libération*, 26 décembre, p. 3.
- 2002. *Paradis verts*, Paris, Payot.
- Urfalino Philippe, 2000. « Convention, domination et argumentation. Le problème de l'approche sociologique de certains conflits esthétiques », in Guy Bellavance (dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ? Deux logiques d'action publique*, Laval, Éditions de l'IQRC, p. 221-224.
- Van Der Kemp Gérald, 1967. *Le Parc de Versailles*, Versailles : Éditions d'art Lys.
- Van Gennep Arnold, 1998. « Théorie générale. Les rites de passage », in *Le folklore français*, 1, Paris, Robert Laffont, p. 109-111.
- 1999. « Arbres et branches de mai », in *Le folklore français*, 2, Paris, Robert Laffont, p. 1261-1306.

- Vaquin Jean-Baptiste, 1977. *La nature en ville*, Lyon, Économica-Presses universitaires de Lyon.
- Vaysse de Villiers François, 1828. *Tableau descriptif, historique et pittoresque de la ville : du château et du parc de Versailles, compris les deux Trianons*, Paris, Audin.
- Vernier Bernard, 1989. « Fétichisme du nom, échanges affectifs intra-familiaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 78, p. 2-17.
- Verlet Pierre, 1985. *Le château de Versailles*, Paris, Fayard.
- Vilery François, s. d. *La région d'Ile-de-France. Sa politique d'espaces verts - son contrat avec l'office*, Melun, NF Division de Melun-Ferrière.
- Vincent Jean, 1960. *Versailles : Les arbres du parc*, Paris, Éd. du Cosmos.
- Voisenat Claudie & Patrice Notteghem (dir.), 1995. *Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la MSH.
- Waltisperger Chantal, 1984. « La clôture du grand parc de Versailles », *Revue de l'Art*, 65, p. 14-17.
- Walter François, 1991. « La montagne des Suisses. Invention et usage d'une représentation paysagère (xviii^e-xx^e siècle) », *Études rurales*, 121-124, p. 91-107.
- Walter J.-M. N., 1991. « Bref aperçu du statut et de la dynamique des forêts anciennes naturelles et semi-naturelles d'Europe », *Revue forestière française*, XLIII, numéro spécial « Patrimoines naturels forestiers », p. 173-184.
- Watelet Claude-Henri, 1764. *Essai sur les jardins*, Paris, Imprimerie de Prault.
- Weill Joëlle *et al.*, 1993. *Parcs et jardins remarquables : 10 ans de pré-inventaire*, Paris, ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme.
- Williams Patrick, 2001. *Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris, Éditions de la MSH.
- Yvoire Christophe d', 2006. *Les patriarches*, Paris, Seuil.
- Zaborowski S., 1919. « Les clous votifs », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 10, n° 10, p. 108-116.
- Zonabend Françoise, 1980. *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF.

Sources médiatiques : revue de presse régionale

– 1999

27/12 : « La tempête a tué », Pierre-Emmanuel Chinardet et Joël Szkaradek, *Le Parisien*.

28/12 : « Spectacle de désolation au château de Versailles », *L'écho républicain*.

29/12 au 04/01/00 : « Bilan de l'Ouragan dans les Yvelines, un désastre », A. R. A, *Toutes les nouvelles de Versailles*.

– 2000

09/01 : « Une facture de 230 millions », Gaëtane Bossaert, *Le Parisien*.

09/01 : « Versailles, symbole du désastre », Th. B, *Le Parisien*.

17/01 : « Les visiteurs découvrent le parc de Versailles dévasté », Pierre-Emmanuel Chinardet, *Le Parisien*.

19/01 au 25/01 : « Versailles, réouverture progressive du parc après la tempête », *Toutes les Nouvelles de Versailles*.

19/01 : « Une campagne pour sauver le parc de Versailles », *Le Parisien*.

20/01 : « Les SDF serrent les rangs », *Le Parisien*.

26/01 au 02/02 : « Une souscription internationale pour les arbres du château », *Toutes les nouvelles de Versailles*.

02/02 au 08/02 : « Tempête, Versailles a fait ses comptes », *Toutes les nouvelles de Versailles*.

18/02 : « Pluie de dollars sur le parc du château de Versailles », Gaëtane Bossaert, *Le Parisien*.

21/02 : « Versailles rouvre ses jardins », Château de Versailles, *Le Parisien*.

21/02 : « Les jardins attirent les curieux », Gaëtane Bossaert, *Le Parisien*.

01/03 au 08/03 : « Château : restauration de l'apothéose d'Hercule », *Toutes les nouvelles de Versailles*.

08/03 au 15/03 : « Association les brochets du roi », *Toutes les nouvelles de Versailles*.

22/03 au 28/03 : « Les enfants participent aux replantations, le parc du château retrouve ses arbres », *Toutes les nouvelles de Versailles*.

29/03 au 03/04 : « L'Assemblée nationale au chevet du château », *Toutes les nouvelles de Versailles*.

17/04 au 25/04 : « Femmes remarquables : Mounia à Lourdes, Line Renaud à Versailles, Micheline Connery à Washington », *First Class à Paris*.

02/05 : « Le message du chef Roani », *Le Parisien*.

27/06 : « Les dons ont financé 9000 arbres », Gaëtane Bossaert, *Le Parisien*.

21/10 : « Versailles vend les géants déracinés », Gaëtane Bossaert, *Le Parisien*.

22/10 : « 9,5 millions pour le parc du château », *Le Parisien*.

22/10 : « Les arbres historiques de Versailles aux enchères », *Le Parisien*.

28/10 : « Catherine Tasca plante son arbre », Olivier Bossut, *Le Parisien*.

13/12 : « Adriana Karambeu plante son arbre », *Le Parisien*.

14/12 : « Adriana Karembeu ambassadrice de la nature », Ariel Schwarz, *L'écho républicain*.

–2004

21/04 : « Versailles côté cour et côté jardin », Delphine de Mallevoüe, *Le Parisien*.

Sources médiatiques : revue de presse nationale

– 2000

04/01 : « Pertes historiques dans les parcs et jardins », Renaud Lecadre, *Libération*.

04/01 : « Les arbres seront-ils replantés le long des routes ? », entretien avec Pascal Cribier, Matthieu Ecoiffier, *Libération*.

06/01 : « Patrimoine : les dommages sont estimés à 900 millions de francs », Emmanuel de Roux, *Le Monde*.

06/01 : « Versailles doit revoir le plan de reboisement des parcs du château », Emmanuel de Roux, *Le Monde*.

07/01 : « Tempête, les blessures du patrimoine », Emmanuel Saint-Martin, *Le Point*.

07/01 : « Catastrophes et cicatrices », Chantal Joly, *Pèlerin magazine*, n° 6110.

07/01 : « Le parc de Versailles. La désolation », Chantal Joly, *Pèlerin magazine*, n° 6110.

15-16/01 : « Réouverture partielle du parc », François-Xavier Bournaud, *Le Figaro*.

17/01 : « Vous pouvez reboiser la France », S. D. – S, *Le Figaro*.

17/01 : « Des témoins de l'histoire disparus », entretiens avec Robert Bourdu et Marc Veyrat, Martine Gérardin, *Le Figaro*.

18/01 : « La statue plus forte que les chênes », Anne-Charlotte De Langhe, *Le Figaro*.

04/02 : « Des bûcherons d'outre-mer au secours des forêts de la métropole », Jean-Claude Pierrette, *Le Monde*.

Fév. : « Les monuments dans la tempête », Pierre de Lagarde, *Vieilles Maisons Françaises*, n° 181.

10/02 : « SOS Versailles », Jean-Marc Bastière, *Famille Chrétienne*, n° 1152.

24/02 : « Lendemain de tempête à Versailles », Michèle Leloup, *L'Express*.

15-31/03 : « Versailles, ancien et nouveau monde », P. L., *Français d'abord*, n° 317.

19/03 : « C'est Versailles qu'on ressuscite... », Christophe de Chenay, *Le Monde*.

21/03 : dossier « Reboisons la France » ; « André Le Nôtre, le jardinier de Versailles », Erik Orsenna ; « La belle moisson américaine de Versailles », Françoise Dargent, *Le Figaro*.

12/04 : « Le parc de Versailles, comme au temps de Louis XIV », Joséphine Mulon, *La Croix*.

13/04 : « 3 200 arbres américains refoulés à la frontière », Vincent Noge, *Libération*.

16/06 : Dossier « L'arbre et nous », *Le Point*.

10/10 : « Trois cents ans après sa mort, Le Nôtre célébré au Trianon dans un parc en rénovation », Michèle Champenois, *Le Monde*.

16-17/10 : « Versailles : cicatrization en douceur dans les jardins », *L'Express*.

23/10 : « Versailles débite ses souches », *Libération*.

Nov. : « Le parc de Versailles ressuscite », Carole Chatelain et Alessandro Sturla, *Géo*.

01/12 : « Parc de Versailles, la filière américaine », Josette Lécrivain, *Le Point*.

20/12 : « Les Français au cœur de la tempête », Delphine de Mallevoüe, *Le Figaro*.

26/12 : « Tout le monde s'est vécu comme une victime », interview de Jean-D. Urbain, Emmanuel Davidenkoff, *Libération*.

29/12 : « Le parc et le château de Versailles s'emploient toujours à effacer les traces de la tempête de 1999 », Emmanuel de Roux, *Le Monde*.

02/01 : « Le bûcher de Versailles », Pascale Nivelles, *Libération*.

– 2001

08/03 : « Evènement, «la» tempête », Christophe de Chenay, *Le Monde*.

06/06 : « Le soleil se lève sur Versailles », Jean Belot, *Télérama*.

21/12 : « Versailles, des jardins à livre ouvert », Laurent Dandrieu, *Valeurs actuelles*.

26/12 : « Versailles : le parc du château retrouve peu à peu sa majesté d'antan », Corinne Caillaud, *Le Figaro*.

– 2003

28/08 : « La sécheresse a tué aussi le chêne de Marie-Antoinette », Benoît Hopquin, *Le Monde*.

29/08 : « Un chêne vieux de plus de 300 ans est mort », *Le petit Quotidien*.

– 2004

Janv. Fév. : « Ils ont donné pour replanter Versailles », Emmanuel Carcano, *Forêt Magazine*, n° 5.

01/01 : « La récréation accélérée du parc de Versailles sera bientôt achevée », Catherine Tastemain, *Le Monde*.

21/04 : « Versailles côté cour et côté jardin », Delphine de Malevoüe, *Le Figaro*.

26-27/12 : « Cinq ans après, les traces des tempêtes de 1999 ne sont pas effacées, Régis Guyotat et Alin Habib, *Le Monde*.

– 2005

10/02 : « C'est Marie-Antoinette qu'on décapite une seconde fois », Marie-Douce Albert, *Le Figaro*.

ANNEXES

Dates	Support	Contenu
	TF1	J 20 h. Reportage sur les dégâts dans les Yvelines, Itw. d'Hubert Astier
	FR3	19h-20h. Tempête en Île-de-France, Itw d'H. Astier
	F2	J 20 h. Reportage au château, Itw. d'H. Astier
	TV5	J 14 h. Dégâts de la tempête au château de Versailles, Itw. d'H. Astier
	RTL	J 18 h. Reportage au château, Itw. d'H. Astier
	BFM	J 18h30. Bilan des dégâts en Île-de-France
	RFI	J 14h30. Bilan tempête, 4 000 arbres arrachés dans le parc du château
	FR3	Le 19/20. Edition spéciale tempête, Lionel Jospin au château, Itw. d'H. Astier
	F2	JT 20 h. Visite de Lionel Jospin au château
	TF1	J 13h. Bilan des dégâts en région parisienne, Itw. d'H. Astier
	TF1	J 20h. Bilan des différents monuments abîmés, dont Versailles
	M6	Le 6 minutes. Reportage sur le parc, Interview d'H. Astier
	FR Inter	Inter soir 19 h. Visite du 1 ^{er} ministre, Itw. du jardinier en chef
	RTL	J 7h. Itw. d'H. Astier
	RFI	J 7h. Bilan parc du château de Versailles
	Europe 1	J 6h30. Bilan tempête au château, Itw. d'H. Astier
	Europe 1	J 18h. Dommages de la tempête au château, visite Lionel Jospin, Itw. d'H. Astier
	BFM	J 7h30. Dégâts à Versailles, Itw. d'H. Astier
	FR Inter	Côté culture, dégâts à Versailles, Itw. d'H. Astier
	FR Inter	Edition Spéciale Tempête, Itw du jardinier en chef
	FR Info	A la une de la presse, revue de presse sur la tempête
	LCI	Reportage, dégâts de la tempête sur les monuments parisiens
	FR Info	J 14h30. Bilan des dégâts occasionnés par la tempête
	FR Culture	Métropolitains, citation du parc de Versailles
	FR3	Le 12/13, reportage sur le patrimoine français dont Versailles
	RTL	Journal de 7h.
	TV5	Kiosque, Le dossier de la semaine, Itw. du directeur
	I Télévision	Itw. d'H. Astier et J.Cottin (jardinier en chef)
	FR Info	Brève, Réouverture partielle du parc

Annexe 1, tableau 1 : Rétrospective de la médiatisation du parc de Versailles, émissions télévisées et radiophoniques diffusées entre le 26/12/99 et le 13/03/00, Source : établissement public du château de Versailles. ➤

13/01/00	Europe 1	Info générales, réouverture partielle du parc
	Europe 2	J 12h30. Réouverture partielle du parc
	RFI	J 12h30. Réouverture partielle du parc
	RFI	J 14h30. Réouverture partielle du parc
	FR Inter	J 12h. Réouverture partielle du parc
	FR Inter	Rien à voir. Info sur le comité de souscription internationale
	FR Info	J 15h30. Réouverture du grand et petit Trianon
14/01/00	TF1	J 13h. Réouverture partielle du parc
	TV Fil 78r	Parc de Versailles
15/01/00	TF1	J 13h. Réouverture partielle du parc
	TF1	J 20h. Réouverture partielle du parc Itw. d'H. Astier
	M6	Le 6 minutes. Réouverture partielle du parc Itw. d'H. Astier
	Europe 1	J 10h. Réouverture partielle du parc
	Europe 1	J 12h30. Réouverture partielle du parc Itw. d'H. Astier
	RTL	J 6h. Réouverture partielle du parc
	RTL	Le journal inattendu. Référence au parc de Versailles
FR Info	J 19h30. Réouverture partielle du parc	
16/01/00	LCI	J 10h. Réouverture partielle du parc
	NRJ	J 9h30. Réouverture partielle du parc
17/01/00	FR3	Le 12/13. Réouverture partielle du parc, Itw. d'Alain Baraton (jardinier en chef)
	RTL	J 5h30. Réouverture partielle du parc
	RTL	J 8h. Réouverture partielle du parc
	BFM	J 6h. Réouverture partielle du parc
	BFM	J 8h30. Réouverture partielle du parc
	NRJ	Journal de Paris. Réouverture du parc
18/01/00	RTL	J 22h30. Souscription internationale
19/01/00	FR3	Le 12/13. Souscription internationale, images du parc
	FR3	Le 19/20. Souscription internationale
	Europe 1	J 6h. Souscription internationale
	RFM	Flash de 7h. Souscription internationale
	FR Inter	J 7h. Souscription internationale
	FR Inter	J 7h30. Souscription internationale, Itw. d'H. Astier
	FR info	J 7h30. Souscription internationale, Itw du responsable du parc de Versailles
	FR info	France info reportage. Souscription internationale, Itw. d'H. Astier et J. Beytout
	Radio Bleue	J 7h30, souscription internationale, Internet, Itw. d'H. Astier

	RTL	J 13h. Souscription internationale, Itw. d'A. Baraton
	RTL	60 minutes. Souscription internationale
24/01/00	France Culture	1ère édition. Itw. de François Barret (directeur du patrimoine)
	RFI	J 8h. Souscription internationale, Internet
26/01/00	France 2	J 13h. Pénurie de bûcheron, les soldats d'Outre Mer à Versailles
	RTL	J 7h30. Tempête, les soldats de Polynésie et de Guyane aident Versailles
	Fr Inter	« À toute allure ». Itw. de Louis de Bourbon pour le sauvetage du parc
27/01/00	LCI	Entretien, parc du château, Itw. d'A. Baraton et H. Astier
	BFM	« Evasion », prix du tourisme, Itw. d'H. Astier
29/01/00	France info	Le Jardinage. Dégâts dans le parc, arbres de Le Nôtre
30/01/00	France info	Le 19/20. Il y a un an, Itw. De P.-A. Clémentel ; H. Astier et A. Baraton
02/02/00	RFI	À la une du Figaro. Opération « reboisons la France », Versailles cité.
03/02/00	France 2	Envoyé spécial. Dégâts tempête, Itw. P.-A. Lablaude et A. Baraton
05/02/00	RFM	Reflets de stars. Souscription internationale/Internet
08/02/00	TF1	Célébrité. Souscription internationale, comité d'honneur
09/02/00	Radio Bleue	Ligne ouverte jardinage. Tempête à Versailles évoquée
	France 3	Le 19/20. Souscription internationale/Internet, Itw. d'H. Astier
15/02/00	France 3	Le 12/13 régional. Souscription internationale/Internet, Itw. d'H. Astier
19/02/00	France 3	Le 19/20 national. Réouverture des jardins, souscription US, Itw. d'H. Astier
	France 3	Soir 3. Réouverture, souscription US, Itw. de Mme de la Tour d'Auvergne et d'H. Astier
	TF1	J 13h. Réouverture des jardins
	Europe 1	J 13h. Réouverture des jardins
	France Info	J 13h. Réouverture des jardins
	LCI	J 12h. Réouverture des jardins
20/02/00	France 3	Le 19/20 Paris Ile de France. Itw. de P. Arizzoli-Clémentel
	RFI	J 14h. Réouverture des jardins, souscription Internet, Itw. Mme de la Tour d'Auvergne
21/02/00	Europe 1	Europe 1 Paris. Dons US, Itw., d'H. Astier
22/02/00	TF1	JT 20h. Colère des agents forestiers, Itw. d'A. Baraton (jardinier en chef)
26/02/00	France Inter	Rue des entrepreneurs. Arbres de Marie-Antoinette
09/03/00	RTL	J 13h. Replantation du jardin anglais de Marie-Antoinette, Itw. d'A. Baraton
10/03/00	RTL	J 6h30. Reboisement d'après les archives, souscription Internet

Annexe 1, tableau 3. ☒

26/12/99, *TF1*, “Journal de 20 h, Michel Scott en direct de Versailles”.

26/12/99, *France 2*, “Journal de 20 h, dégâts causés par la tempête à Versailles”.

26/12/99, *France 3*, “19/20, édition nationale, tempête en Île-de-France”.

26/12/99, *Canal +*, “Infos”.

27/12/99, *France 2*, “Journal télévisé 20 h, Parcs et forêts”.

27/12/99, *TF1*, Journal de 20 h, Île-de-France : les monuments et le patrimoine endommagés”.

15/01/00, *TF1*, “Journal de 20 h, Réouverture du parc du château de Versailles”.

15/01/00, *M 6*, “Le six minutes, Enfin : réouverture de Versailles”.

16/01/00, *M 6*, “E=M6, Éco-logique : bilan de la tempête sur les forêts françaises”.

16/01/00, *France 2*, “Journal de 20 h, Réouverture du parc de Versailles”.

03/02/00, *France 2*, “Envoyé spécial, Des hommes et des arbres”.

19/02/00, *France 3*, “19/20, Américains et arbres de Versailles”.

22/02/00, *TF1*, “Journal de 20 h, Tempête, que faire des souches ?”

14/03/00, *France 2*, “Journal 20 h, Des arbres américains pour le château de Versailles”.

17/03/00, *M 6*, “Le six minutes, Enfin : des arbres pour Versailles”.

18/03/00, *TF1*, “Journal de 20 h, Début du reboisement à Versailles”.

19/03/00, *TF1*, “Journal de 20 h, Des arbres américains à Versailles”.

28/04/00, *France 3*, “Faut pas rêver. Jean Rochefort”.

17/05/00, *France 3*, “Des racines et des ailes. À l’orangerie du château de Versailles”.

03/07/00, *La Cinquième*, “Les écrans du savoir, Tempête et marée noire, six mois après”.

21/10/00, *Le six minutes*, “Rendez-vous ; Enchères au château de Versailles”.

21/10/00, *France 2*, “Journal de 20 h, Vente des arbres du château de Versailles abattus par la tempête”.

20/12/00, *TF1*, “Les Français au cœur de la tempête”.

26/12/00, *France 3*, “19/20. Replantation dans les jardins de Versailles après la tempête”.

24/04/01, *France 3*, “Un jour en France : le tulipier de Marie Antoinette”.

26/12/01, *M 6*, Le six minutes : souvenirs...”

21/04/04, *France 3*, « Des racines et des ailes : Versailles secret », documentaire « De riches Américains font revivre Versailles ».

Annexe 2 : Quelques uns des reportages et documentaires télévisés réalisés sur la tempête et le parc de Versailles après 1999, Source INA, dépouillement Michel Dupuy. ➤

Dates	Figures politiques	Personnalités du spectacle	Autres personnalités	Circonstances	Essences d'arbres	Divers
27/12/99	Lionel Jospin, 1 ^{er} ministre			Constat des dégâts le lendemain de la tempête		Résidence du 1 ^{er} ministre située au château
23/01/00	Duc d'Anjou, « aîné de la famille des Bourbons »			Constat et soutien		
20/03/00	Anne-Aymone Giscard d'Estaing	Line Renaud Cyrielle Claire, actrices	Amerinan forest et Delta Air Lines Jacqueline Beytout, ancienne P D G., du groupe de presse Les Échos (Whoswho)	Plantation par le Lycée de Fayetteville, Atlanta (Géorgie, E. U.)	Cyprès chauve, Tulipier de Virginie	1 ^{re} replantation « symbolique », le jour du printemps
22/03/00	Laurent Fabius, assemblée nationale			Plantation	Chêne des marais	
27/03/00	Milos Kuzwart, ministre de l'environnement tchèque			Plantation dans le jardin du Roi	Charme houblon	
14/04/00	Rudolf Schuster, président de la république slovaque			Plantation	Tilleul des bois	
30/04/00	Raoni, chef indien Kuayapo d'Amazonie	Connu grâce au chanteur Sting (1989)		Plantation au jardin du Roi	Coplame d'Amérique (Liquidambar)	
09/06/00			Bernard de la Rochefoucauld (président des Parcs et Jardins de France)	Journée « des donateurs »		
15/06/00			Olivier Dassault, François d'Orcival	Plantation	Érable rouge	
24/06/00	Jean Chrétien, 1 ^{er} ministre canadien			Plantation au jardin du Roi	Érable à sucre	Offre 2 000 plants d'érables
21/10/00			Banque espagnole	Plantation	Érable champêtre	

Annexe 3, tableau 1 : Personnalités accueillies dans le parc et plantations « symboliques » du 27/12/99 au 21/05/01, source : établissement public du château de Versailles. ➤

Dates	Figures politiques	Personnalités du spectacle	Autres personnalités	Circonstances	Essences d'arbres	Divers
21/10/00		Claude Berri, producteur de cinéma	Sculpteur Coutelier, Guy Violis	Vente des bois à Trianon	Tulipier de Virginie « de Marie Antoinette »	
27/10/00	Catherine Tasca, ministre de la culture			Plantation	Peuplier blanc d'Italie allée du Petit Trianon	
07/11/00	Clément Duaine, délégation du Québec			Plantation	Bouleau jaune au jardin du roi	
17/11/00			Société CASTROL	Plantation au bois de la Petite Venise	Charme	
17/11/00	Commune Suisse d'Isérables			Plantation	Erable	
01/12/00			Mme Jean-Claude Marty, Président de l'association pour un développement durable et solidaire du pays de St Lys	Plantation	If	
12/12/00	Vladimir Valach, ambassadeur de Slovaquie		Adriana Karambeu, mannequin	Plantation	Tilleul des bois	160 tilleuls offerts
05/01/01	Délégation coréenne (Taïpei)			Plantation	Érable champêtre	
15/02/01	Rafic Hahiri, 1 ^{er} ministre du Liban			Plantation	Cèdre du Liban	
21/02/01			Société des filles de la révolution américaine	Plantation	Franklinia	
13/03/01			Lycée Hoche de Versailles		Chênes, frênes, érables	
15/03/01	Conseil constitutionnel			Plantation	Tilleul des bois	

Dates	Figures politiques	Personnalités du spectacle	Autres personnalités	Circonstances	Essences d'arbres	Divers
21/05/01			Fondation George et Helen Vari	Plantation	Érable à sucre	
22/10/01				Plantation E. U.	1 essence d'arbre par État	commémoration des victimes du 11 septembre
28/03/02			Société Johnson France	Plantation	Érable	
22/06/02			Catherine Hamilton, présidente d'American Friends of Versailles	Soirée pour les mécènes du bosquet des Trois Fontaines		Accueil des mécènes
24/06/02			Catherine Hamilton, présidente d'American Friends of Versailles	Visite du bosquet des Trois Fontaines		
05/12/02			Jacqueline Beytout, ancienne P D G., du groupe de presse Les Échos (Whoswho)	Plantation		En l'honneur de son financement pour la replantation de la Pièce d'eau des Suisses

Annexe 3, tableau 3. »

Circonstances	Planteur	Lieu	Réциpiendaire	Effet de la plantation
« Mais » arbres secs	Collectif privé	Privé	Individu	Lisibilité interne : des « je » pour produire du « nous »
				Arbre miroir d'une communauté qui se définit par ces rapports de forces internes
Arbres de liberté post-révolutionnaires	Collectif public	Public	Communauté	Lisibilité externe : du « vous » pour produire du « nous »
				Arbre symbole d'un idéal de cohésion communautaire défini par le national
Arbres du bicentenaire	Collectif public	Public	Communauté	Réflexivité à partir de l'implantation dans une terre : de l' « ici » pour produire du « nous »
				Arbre symbole d'un idéal de cohésion communautaire défini par l'appartenance au local
Restauration du parc de Versailles	Individu ou famille via une institution publique	Public	Individu	Lisibilité interne et externe car individuelle dans le consensus : du « nous » pour produire des « je »
				Arbre symbole d'un idéal de cohésion sans appartenance communautaire défini dans l'universalité de l'émotion partagée

Annexe 4 : Synthèse comparative des rituels de plantations V. Dassié. ➤



UNE COLLECTION DU LAHIC ET DU DÉPARTEMENT DU PILOTAGE DE LA
RECHERCHE ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture



dirigée par Daniel Fabre et Claudie Voisenat



COMITÉ DE LECTURE

Gaetano Ciarcia
Christian Hottin

Sylvie Sagnes
Jean-Louis Tornatore
Thierry Wendling

Secrétariat de rédaction : Annick Arnaud

Fabrication de l'édition numérique : Martin Monferran

Développement multimédia : Jean-Christophe Monferran

v

Les manuscrits doivent être adressés au secrétariat du Lahic
11, rue du Séminaire de Conflans 94220 Charenton-Le-Pont
Tél : 01 40 15 76 20 – Fax : 01 40 15 76 75
e-mail : nadine.boillon@culture.fr

VOLUMES PUBLIÉS

CARNET 1 : Gaetano Ciarcia,

La perte durable – Étude sur la notion de «patrimoine immatériel», 2006.

CARNET 2 : Claudine Gauthier,

Philologie et folklore : de la définition d'une frontière disciplinaire (1870-1920), 2008.

CARNET 3 : Gaetano Ciarcia,

Inventaire du patrimoine immatériel en France – Du recensement à la critique, 2008.

CARNET 4 : Christian Hottin,

Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique, 2009.

CARNET 5 : Christiane Amiel & Jean-Pierre Piniès.

Entre mémoires et usages. La Cité de Carcassonne ou les temps d'un monument, 2010.

CARNET 6 : Jean-Louis Tornatore & Noël Barbe.

Les formats d'une cause patrimoniale. Agir pour le château de Lunéville, 2011.

CARNET 7 : Françoise Clavairolle.

La Borie sauvée des eaux. Ethnologie d'une émotion patrimoniale, 2011.

CARNET 8 : Nathalie Heinich.

Le travail de l'Inventaire. Sept études sur l'administration patrimoniale, 2013.